



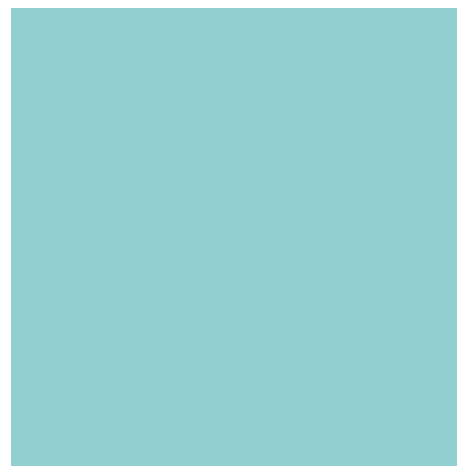
Commune de
SURVILLIERS
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

Plan Local d'Urbanisme

Révision n°1

Vu pour être annexé
à la délibération
du Conseil Municipal
du 12.07.2022 approuvant
le projet de révision n°1
du PLU

La Maire,
Adeline ROLDAO-MARTINS



SOMMAIRE

Sommaire	3
Préambule	7
Diagnostic	11
Contexte général	13
Présentation de la commune	15
Quelques mots d'histoire	16
Planification et gouvernance territoriale	18
<i>Structures intercommunales</i>	18
<i>L'aménagement et la planification à l'échelle intercommunale : les documents qui s'imposent au PLU</i>	20
État initial de l'environnement	25
Les caractères du site naturel (milieu physique)	26
<i>Géologie</i>	26
<i>Relief</i>	28
<i>Hydrographie</i>	29
Gestion des ressources naturelles et réseaux	31
<i>Ressource en eau</i>	31
<i>Assainissement</i>	37
<i>Gestion des déchets</i>	42
<i>Climat et énergie</i>	43
Risques, nuisances et pollutions	49
<i>Risques</i>	49
<i>Nuisances et pollutions</i>	54
<i>Servitudes d'utilité publique</i>	57
Biodiversité et milieux naturels	59
<i>Protections et inventaires environnementaux</i>	59
<i>La trame verte et bleue (TVB)</i>	83
<i>Les milieux riches en biodiversité</i>	90
Identité paysagère	92
<i>Inscription paysagère dans le grand territoire</i>	92
<i>Patrimoine paysager</i>	98
<i>Le paysage communal</i>	100
<i>Les entrées de villes</i>	102
Organisation et composantes urbaines	105
Morphologie urbaine	106
<i>Mode de développement de l'urbanisation</i>	108
<i>Patrimoine</i>	109
<i>Patrimoine</i>	111



Le tissu urbain : évolutions des 10 dernières années et ressource foncière actuelle	113
<i>Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers depuis les 10 dernières années</i>	113
<i>Capacité de densification et de mutation des espaces bâtis - Phase 1 : Cartographie et quantification</i>	115
Fonctionnement urbain, cohésion sociale et cadre de vie	119
<i>Équipements et services</i>	119
<i>Centralité et polarité</i>	123
<i>Cadre de vie & ambiances</i>	125
<i>Trame verte urbaine</i>	126
<i>Opération de Revitalisation du Territoire</i>	127
Mobilités et structure urbaine	131
<i>Documents de référence en matière de mobilité</i>	131
<i>Réseau routier</i>	132
Portrait socio-économique du territoire	141
La démographie	142
<i>Dynamiques démographiques supra-communales</i>	142
<i>Portrait de la population communale</i>	143
Le parc de logements	147
<i>L'offre de logements à l'échelle élargie</i>	147
<i>Le parc de logements communal</i>	148
L'économie	154
<i>Contexte économique</i>	154
<i>Profil de la population active</i>	155
<i>Portrait de l'économie locale</i>	157
Enjeux	163



PRÉAMBULE

LE PLAN LOCAL D'URBANISME, ASPECTS GÉNÉRAUX ET OBJECTIFS

La Commune de Surveilliers a décidé, par délibération en date du 31 mars 2021, de prescrire la révision de son Plan Local d'Urbanisme approuvé le 5 octobre 2016. Ce document a fait l'objet d'une modification approuvée le 11 avril 2017 et d'une modification simplifiée approuvée le 3 juillet 2021.

Les objectifs poursuivis pour ce PLU sont :

- Préserver un cadre de vie attractif et permettre un développement urbain mesuré,
- Pérenniser les atouts économiques en permettant le maintien des activités économiques,
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti,
- Prendre en compte la sensibilité environnementale, notamment par la protection des éléments boisés et les espaces naturels,
- Faciliter les liaisons douces.

Le PLU est le projet d'aménagement et de développement de territoire à l'échelle locale. C'est un document global, concret et opérationnel, porteur d'un projet urbain.

Il organise l'avenir du territoire en anticipant ses évolutions pour mieux les maîtriser et les coordonner, dans une perspective de développement durable et solidaire.

La démarche doit permettre de créer les conditions pour la mise en place d'un cadre de vie agréable, viable, équitable et donc durable et de répondre aux besoins de la population.

Le PLU exprime les objectifs de la politique communale à travers son projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Document d'urbanisme opposable aux tiers, il est établi dans la perspective d'un développement s'étendant sur environ une dizaine d'années.

Il est adaptable à l'évolution de la commune ; ses dispositions peuvent être modifiées ou révisées afin de prendre en compte les nouveaux objectifs municipaux.

Le PLU trouve son fondement juridique dans les dispositions de l'article L101-2 du Code de l'Urbanisme.



« Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain et rural maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

6° bis La lutte contre l'artificialisation des sols, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;

8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales.»

Le Plan Local d'Urbanisme comprend plusieurs documents distincts :

- Le rapport de présentation rassemble de façon organisée le diagnostic de la commune, les enjeux qui pèsent sur le territoire, la justification du projet retenu ainsi que des grandes lignes du zonage réglementaire,
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) expose les objectifs et définit le plan de développement stratégique de la commune à long terme (10 à 15 ans).
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) veillent à promouvoir un véritable projet urbain à l'échelle d'un ou plusieurs îlot(s), d'un quartier ou de la ville. Elles peuvent également fixer l'échéancier prévisionnel d'urbanisation des zones à urbaniser.
- Le plan de zonage découpe le territoire en zones (urbaine, à urbaniser, agricole, naturelle) et fixe les prescriptions spatiales (emplacements réservés - ER ; espaces boisés classés - EBC...),
- Le règlement fixe les règles d'utilisation du sol dans les différentes zones,
- Les documents techniques annexes concernant notamment :
 - Les annexes sanitaires et réseaux publics,
 - Les servitudes d'utilité publique et contraintes,
 - etc....

Chaque pièce constitutive du PLU apporte des données complémentaires sur la commune et permet de définir un véritable projet à long terme pour la commune. Cependant, seuls le règlement, le plan de zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation ont un caractère réglementaire opposable aux tiers. Les informations comprises dans les autres documents sont inscrites à titre informatif.

Le présent rapport de présentation concerne le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Survilliers, lequel couvre l'intégralité du territoire communal.

Les objectifs du présent rapport de présentation sont d'apporter une information générale, de déterminer les éléments atouts et faiblesses de la commune, ainsi que d'expliquer et de justifier les dispositions d'aménagement retenues.



Son contenu est précisé par l'article L151-4 du Code de l'Urbanisme :

« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.

Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

En zone de montagne, ce diagnostic est établi également au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles.

Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités.»



Diagnostic

+ A. Contexte général



PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

La commune de Survilliers se situe au Nord de la région Île-de-France et au Nord du département du Val-d'Oise. Elle se trouve en limite de l'Oise, le long de la très fréquentée RD 1017, et à une distance orthodromique d'environ 40 km au nord-nord-est de Paris, soit environ 30 minutes lorsque la circulation est fluide. L'autoroute A1 (Paris-Lille) traverse et borde une partie de la limite Est du territoire.

Survilliers compte quatre communes limitrophes, dont deux sont situées dans le département voisin de l'Oise : La Chapelle-en-Serval (au nord-ouest) et Plailly (à l'Est). Les deux autres sont Saint-Witz (au Sud) et Fosses (au sud-ouest).

La commune se trouve à proximité de pôles dynamiques majeurs, sans toutefois perdre son autonomie. En effet, elle bénéficie des pôles de la capitale et de l'aéroport de Roissy - Charles de Gaulle, mais elle dispose également d'une économie locale représentée par des entreprises en majorité de secteur marchand et propose une diversité d'équipements.

La position de Survilliers lui donne un accès rapide et facilité aux pôles économiques et aux grandes infrastructures de transport de l'agglomération parisienne. Elle rejoint Paris centre par l'A1 et l'ex-RN17, deux axes reliés à la Francilienne. De plus, Survilliers se trouve à moins d'un kilomètre de la gare SNCF de Survilliers-Fosses, desservie par la ligne D du RER reliant Orry-la-Ville / Coye-la-Forêt à Paris Gare du Nord en moins de 30 minutes.

Région | Ile de France

Département | Val-d'Oise

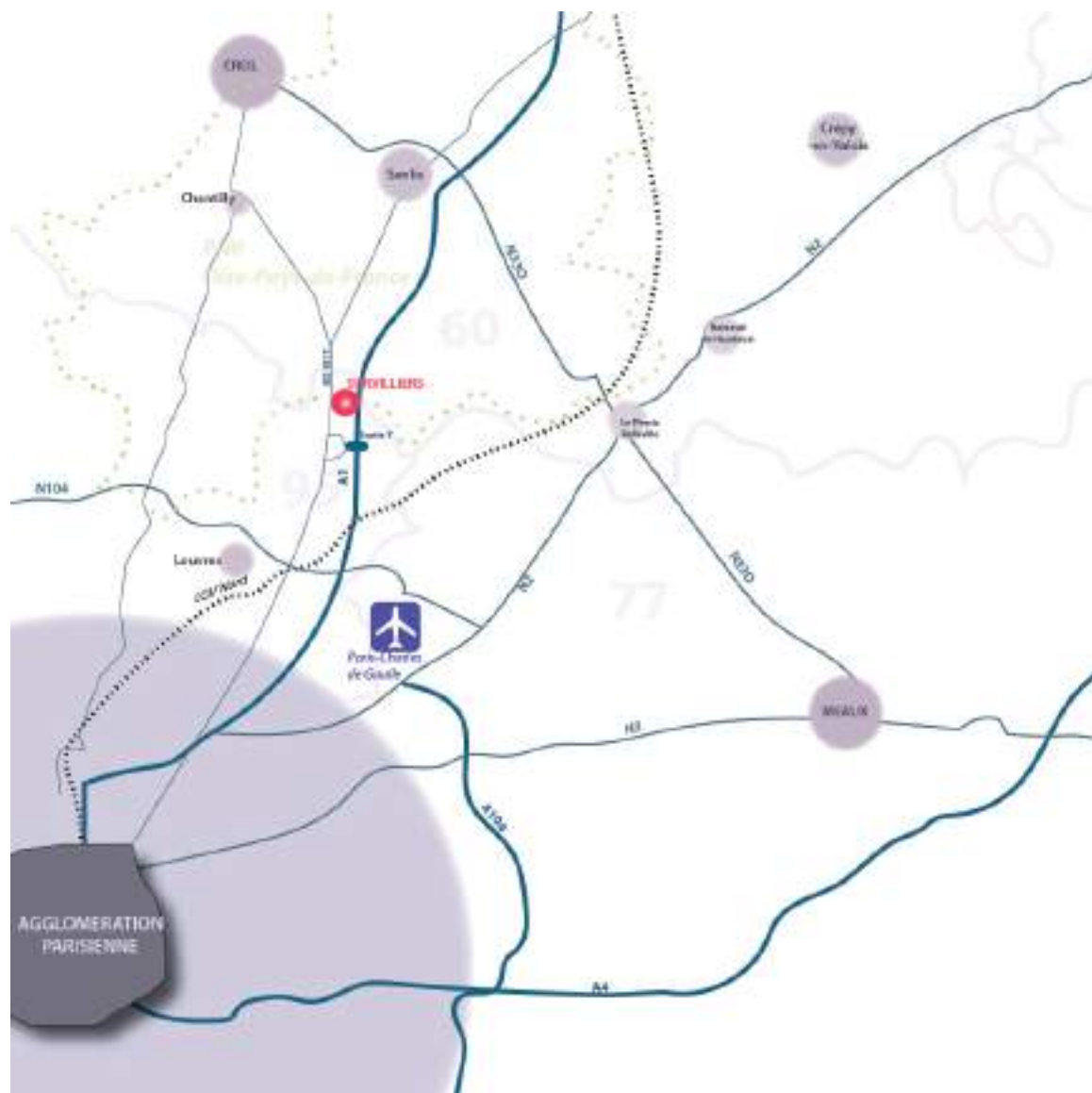
Arrondissement | Sarcelles

Canton | Goussainville

Intercommunalité |
Communauté d'agglomération
de Roissy-Pays de France

Superficie | 538 ha

Population | 4 198 hab. (2018)



POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

QUELQUES MOTS D'HISTOIRE

L'étude du nom de la commune donne les indications suivantes :

- Sur, du germanique sudar, domaine de Sur.
- Villiers, dérivé du latin villare et apparenté au toponyme Villars, Viller, Villers et Willer; indique généralement une fondation gallo-romaine car il évoque la présence d'une villa (vaste domaine rural) à l'emplacement du village actuel.
- Survilliers figure dans l'histoire du XII^{ème} siècle sous les dénominations de Sorviller,
- Sourvillers ou Sorvillari, dont il n'est pas exclu qu'elles soient liées au pays de Serval. Y résida la famille Sorviller. Il ne nous est actuellement pas possible d'établir si le toponyme fut dérivé du patronyme, ou vice versa.

Au sud de Survilliers étaient implantés des moulins, aujourd'hui disparus, et, au nord, une zone d'activité était organisée autour de l'église et de l'ancien château du XII^{ème} siècle.

Les premières mentions documentées de Survilliers datent de 1185 ; le premier seigneur de Sorviller connu est Hubert, mentionné dans un acte de donation en 1152 Survilliers, avec Pontarmé (situé entre Survilliers et Senlis), Brasseuse et Raray (dans l'ouest du Valois), fut l'une des quatre baronnies qui assistaient l'évêque de St-Denis, Suger, dans la mouvance de l'abbaye de St Denis.

Dans le Survilliers du Moyen Âge existait un Hôtel des Charités appartenant à l'abbaye de Saint-Denis, qui se trouvait à l'angle des rues Gaston-Fouliouze (anciennement rue de l'église), et Pasteur (anciennement rue Valaize), donnant avec sa façade sud sur la place du Calvaire. En témoigne toujours un puits médiéval en place sur le terrain d'une maison individuelle. On ne sait pas s'il s'agissait d'un hospice ou d'une simple demeure.

En 1338, Jeanne de Sorviller vivait avec son mari Bernard Les Champs (épelé aussi Leschans selon les sources) ; ce dernier venait d'Orry-la-Ville. Les deux familles alliées possédaient chacune par moitié la seigneurie et la haute justice de Survilliers depuis le 15 décembre 1319.

Aux alentours de 1330, François Cassinel († Paris 23 octobre 1360), employé du trésor du roi Philippe VI de Valois, avait épousé Alips Les Champs, soeur de Bernard, originaire de Plailly. La famille Cassinel s'implanta alors à Survilliers. Elle était originaire de Lucques en Italie et avait émigré au XIII^{ème} siècle ; le grand-père de François était déjà né en France. François Cassinel eut deux enfants qui entrèrent dans l'Histoire : Ferry Cassinel, futur évêque de Lodève, d'Auxerre, de Reims et pair de France, et Biette de Cassinel (épelée aussi Biote, selon les sources) (*1340 - † 1380 ou 1394).

Jehan de Sorviller, dont le père ou grand-père fut le cousin de Biette Cassinel, accéda à la fonction de maître fauconnier de Charles V en 1393, fonction qu'il exerça jusqu'en 1404. On suppose que le rôle des Cassinel à la Cour royale favorisa l'introduction de Jehan dans les sphères du pouvoir.



EXTRAIT DE LA CARTE DE CASSINI

Source : www.geoportail.gouv.fr



EXTRAIT DE LA CARTE DE L'ÉTAT-MAJOR (1820-1866)

Source : www.geoportail.gouv.fr

Les armoiries présumées de Jehan, présentant un sanglier, ont été adoptées par la ville de Survilliers vers la fin du XX^{ème} siècle comme emblème, la commune ne disposant pas de blason héraldique proprement dit. Après Jehan, les traces de la famille de Sorviller se perdent ; ils ne seront plus présents à Survilliers.

Le château féodal, qui appartenait sans doute à la famille Sorviller puisque cette dernière est liée au village par son nom, ne figure plus sur le premier plan cadastral de Survilliers de 1779. Son emplacement est cependant mentionné sur le plan à l'endroit actuellement occupé par l'ancienne mairie de 1889 et de la cour de récréation de l'école Romain Rolland. Par analogie avec le destin du château d'Orville, sur le territoire de la commune voisine de Louvres et à six kilomètres du centre de Survilliers, on peut conclure qu'il fut également détruit pendant la Guerre de Cent Ans, lors de la retraite des troupes d'occupation anglaises progressivement repoussées de Paris à partir de 1435.

Le château de Survilliers disposait d'un réseau de souterrains, qui en partie existe toujours, inaccessible depuis de nombreuses années et sans entretien. Deux tunnels prennent leur origine dans la Cave Tiennot, cave médiévale située sous une auberge (l'Hôtel du Nord aujourd'hui remplacé par une construction moderne), pour déboucher sur la butte de Montmélian (site d'un ancien château féodal près de Saint-Witz) d'une part, et sur la maladrerie Saint-Ladre (située dans l'actuelle zone industrielle de Fosses-Saint-Witz), d'autre part.

Pendant la Révolution, en 1793, l'église est pillée, et les objets de culte sont profanés. Joseph, l'aîné des Bonaparte, et sa femme, Julie Clary, s'installent à Mortefontaine. Le couple prend le nom de comte et comtesse de Survilliers après la Restauration, en souvenir du Consulat. Après leur départ, la famille Clary conserve le domaine jusqu'en 1837. D'abord en ligne, le village s'est modifié au début du XX^{ème} siècle avec un nouvel axe de communication, vers Plailly et Fosses ; la cartoucherie, de son côté, a fait basculer l'économie auparavant exclusivement rurale.



LA GRAND RUE VUE DEPUIS LE CARREFOUR

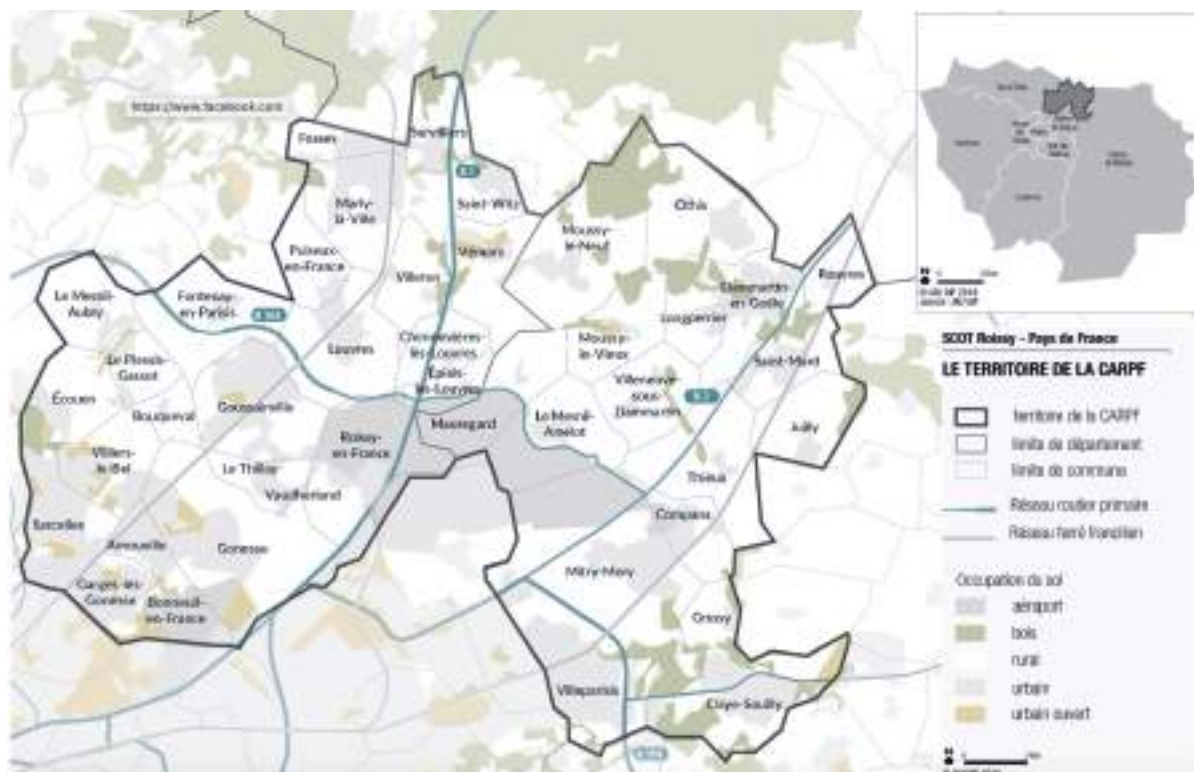
Source : www.wikipedia.org

LA GRANDE-RUE

Source : www.wikipedia.org

La Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France (CARPF)

- Compétences obligatoires :
 - Développement économique
 - Aménagement de l'espace communautaire (dont mise en place d'un schéma de cohérence territoriale ou SCOT)
 - Equilibre social de l'habitat (dont mise en place d'un programme local de l'habitat intercommunal ou PLHi)
 - Politique de la ville
 - Accueil des gens du voyage
 - Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



Source : SCOT Roissy - Pays de France - Tome 2 - 2019

- Compétences optionnelles :
 - Les voiries d'intérêt intercommunautaire
 - Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
 - Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
 - Action sociale d'intérêt communautaire
- Compétences facultatives :
 - Assainissement
 - Eau potable
 - Petite enfance
 - Coopération décentralisée
 - Culture et patrimoine
 - Sports
 - Informatique et télécommunication
 - Transport
 - Action sociale (consultations juridiques et sociales)
 - Environnement

Le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France

Créé en 2004, le Parc naturel régional Oise- Pays de France est l'un des 48 membres de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Il couvre 70 communes, réparties sur deux régions - les Hauts-de-France (ex-Picardie) et l'Île-de-France - et deux Départements, l'Oise et le Val d'Oise.

Le classement d'un territoire en Parc naturel régional est attribué pour 12 ans par le Premier Ministre. Ce classement doit donc faire l'objet tous les 12 ans d'une demande de renouvellement. Le 24 juin 2011, les Régions Picardie et Île-de-France ont délibéré pour prescrire la révision de la Charte du Parc dont la validité expirait en Janvier 2016.

La nouvelle Charte est entrée en vigueur le 18 janvier 2021. Elle s'impose au PLU dans un rapport de compatibilité.

Seule une partie de Surveilliers est comprise dans le périmètre du PNR. Il s'agit uniquement des espaces naturels et agricoles situés au nord du territoire communal.



TERRITOIRE DU PNR OISE - PAYS DE FRANCE

Source : parc-oise-paysdefrance.fr



L'aménagement et la planification à l'échelle intercommunale : les documents qui s'imposent au PLU

Les documents qui s'imposent actuellement, dans un rapport de compatibilité, au PLU de la commune de Survilliers sont :

- Le SCOT de la CARPF,
- Le PLH de la CARPF,
- La charte du PNR.

Le SCOT Roissy - Pays de France

Le SCoT est un outil stratégique et prospectif qui permet la mise en oeuvre d'une stratégie territoriale à l'échelle d'un « bassin de vie », dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement.... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal.

La commune de Survilliers s'inscrit dans le périmètre du SCoT Roissy - Pays de France, approuvé par le conseil communautaire le 19 Décembre 2019.

Un SCoT intégrateur

La loi portant engagement national pour l'environnement (ENE) de 2010 a introduit le principe selon lequel le Plan local d'urbanisme (PLU) doit être compatible avec le SCoT, intégrateur des documents de planification supérieurs (Sdage, Sage, charte PNR...).

La loi Alur de Mars 2014 a renforcé ce rôle et a fait du SCoT le document pivot qui sécurise les relations juridiques. C'est désormais au regard du SCoT que le PLU doit être rendu compatible.

Le SCoT Roissy - Pays de France est compatible avec :

- Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)
- Le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF)
- Les documents d'aménagement et de gestion des eaux
 - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie
 - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie
- Les Plan d'Expositions au Bruit (PEB) des aéroports Paris-Charles de Gaulle et Paris-Le Bourget.

Ainsi, en étant compatible avec le SCoT Roissy - Pays de France, le PLU de Survilliers sera compatible avec l'ensemble des documents listés ci-contre.

Il a également pris en compte :

- Le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH)
- Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)
- Les Opérations d'Intérêt National (OIN) et programmes d'équipement de l'État, des collectivités territoriales et des établissements et services publics.

Les orientations du SCoT Roissy - Pays de France

Le SCoT Roissy - Pays de France, à travers son PADD, a défini 3 orientations stratégiques, chacune étant déclinées en objectifs.

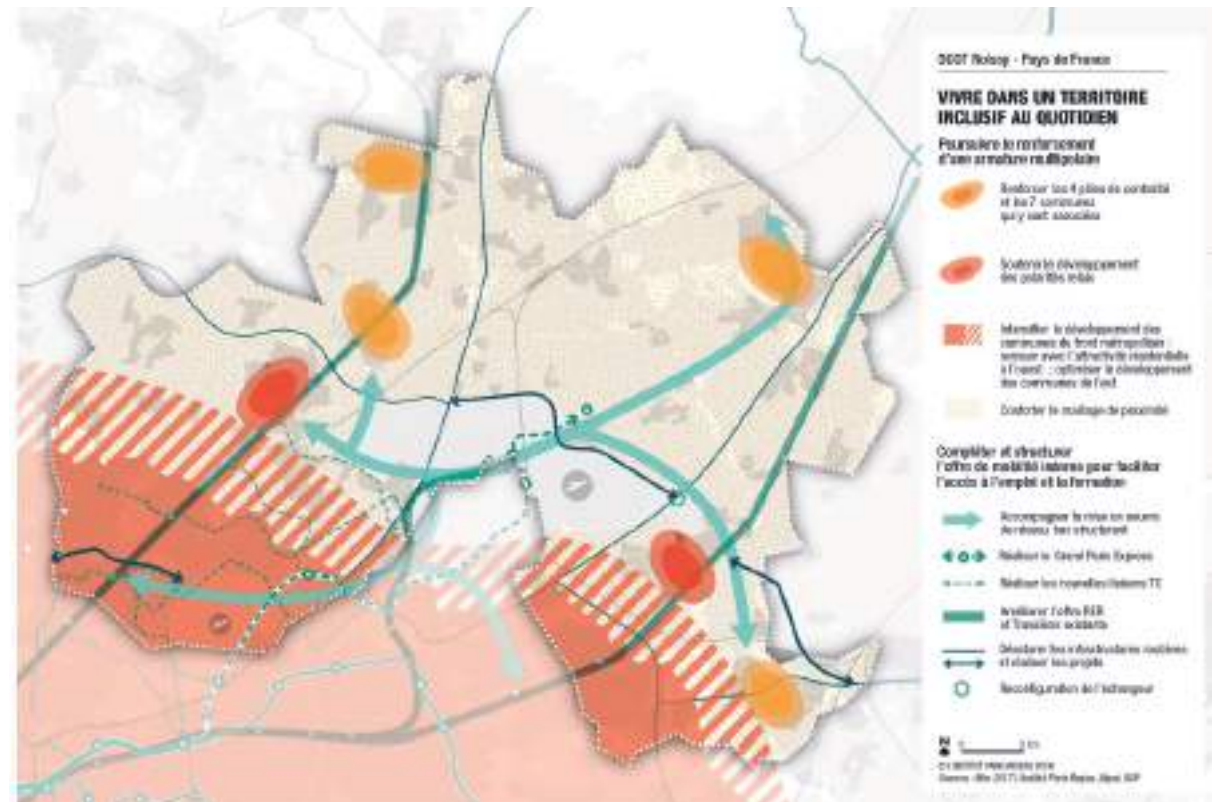


Source : SCOT Roissy - Pays de France - PADD - 2019

Saint-Witz dans le SCoT Roissy - Pays de France

La commune de Survilliers est, dans l'organisation territoriale du SCoT, incluse dans :

le "[...] pôle de centralité de Fosses auquel sont rattachées les communes de Marly-la-Ville, **Survilliers** et Saint-Witz et pour le pôle de centralité de Dammartin-en-Goële auquel sont rattachées les communes d'Othis, Longperrier et Saint-Mard, le SCoT se fixe pour objectif d'en faire de véritables pôles urbains mixtes et d'affirmer leur rôle de polarisation du développement au sein de l'agglomération dans leur aire d'influence respective, en renforçant l'accueil de logements, d'emplois, de commerces et de services, et en particulier de services publics de proximité."



CARTE DE SYNTHÈSE DE L'ORIENTATION 2 : UN TERRITOIRE INCLUSIF ET SOLIDAIRE QUI PERMET L'ACCOMPLISSEMENT DE TOUTS LES PARCOURS DE VIE ET GARANTIT LA QUALITÉ DE VIE AU QUOTIDIEN

Source : SCOT Roissy - Pays de France - PADD - 2019

Le PLHi de la CARPF

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. Outre les besoins en logement, le PLH doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. Il doit être doté d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire, afin de pouvoir suivre les effets des politiques mises en oeuvre.

Le PLH doit être juridiquement compatible avec les grandes orientations définies par le Schéma de Cohérence Territoriale et prendre en compte le plan de déplacements urbains (PDU). En revanche, le plan local d'urbanisme (PLU) ainsi que les cartes communales doivent lui être compatibles.

Le PLHi de la Communauté d'Agglomération Roissy - Pays de France a été approuvé en décembre 2019. Il s'étend sur la période 2020-2025.

5 axes majeurs ont été définis :

- Amplifier et cibler les actions d'amélioration du parc existant,
- Accroître l'effort de production et détendre le marché,
- Diversifier l'offre en fonction des opportunités locales et des besoins identifiés,
- Impliquer les opérateurs et la population,
- Engager un partenariat institutionnel.

La charte du PNR Oise-Pays de France

La charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire. Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en oeuvre.

Elle a une validité de 15 ans.

La charte a été approuvée par décret du Premier Ministre le 18 janvier 2021. Elle comporte 5 axes et 12 orientations.

- Axe I / Maintenir la diversité biologique et les continuités écologiques
 - Orientation n°1 - Préserver et favoriser la biodiversité
 - Préserver les sites de biodiversité remarquables
 - Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
 - Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
 - Accompagner les acteurs locaux pour des pratiques de chasse et de pêche favorables à la biodiversité et respectueuses des équilibres écologiques
 - Préserver et valoriser la géodiversité
 - Orientation n°2 - Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels
 - Préserver la fonctionnalité du réseau forestier et favoriser sa gestion durable
 - Préserver les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité
 - Préserver et restaurer la fonctionnalité du réseau des milieux aquatiques et humides

- Axe II / Vers un territoire accueillant et responsable face au changement climatique
 - Orientation n°3 - Garantir un aménagement du territoire maîtrisé
 - Fonder l'aménagement du territoire sur la limitation de la consommation d'espace et des déplacements
 - Promouvoir et mettre en œuvre une politique des déplacements responsable face au changement climatique
 - Orientation n°4 - Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logement
 - Susciter une offre diversifiée et suffisante de logements
 - Réussir la densification des tissus bâtis
 - Intégrer les enjeux de la transition écologique dans l'aménagement et la construction
 - Orientation n°5 - Faire du paysage un bien commun
 - Préserver l'identité paysagère et accompagner les dynamiques
 - Valoriser un patrimoine bâti identitaire et exceptionnel
- Axe III / Favoriser un cadre de vie harmonieux, fondé sur la préservation des ressources
 - Orientation n°6 - Préserver et gérer durablement les ressources naturelles
 - Développer les énergies renouvelables dans le respect du patrimoine écologique, architectural et paysager du territoire
 - Préserver la ressource en eau
 - Moins produire de déchets et mieux les valoriser
 - Préserver et améliorer la qualité des sols du territoire
 - Économiser les ressources minérales et mieux intégrer les sites d'extraction du territoire
 - Orientation n°7 - Faire du parc un territoire de « mieux-être »
 - Préserver la santé et le mieux-être des personnes
 - Prévenir mais aussi vivre avec les risques majeurs
- Axe IV / Accompagner un développement économique porteur d'identité
 - Orientation n°8 - Accompagner le développement des activités rurales
 - Contribuer au dynamisme des activités agricoles
 - Maintenir et valoriser les activités liées au cheval
 - Promouvoir la gestion forestière et valoriser la filière bois
 - Orientation n°9 promouvoir une économie environnementalement et socialement responsable
 - Favoriser un accueil qualitatif des entreprises et de leur développement promouvoir des activités économiques spécifiques en lien
 - Avec le territoire et les valeurs parc
 - Accompagner les entreprises pour une meilleure intégration
 - Des enjeux environnementaux et de développement durable
 - Orientation n°10 développer l'économie touristique
 - Faire du tourisme durable un levier pour conforter l'activité touristique
 - Le parc : un espace d'accueil, de découverte et de pleine nature
- Axe V / Un projet de territoire partagé
 - Orientation n°11 - Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire
 - Faire partager le parc, ses actions et ses richesses pour créer une appartenance commune
 - Éduquer et impliquer dès le plus jeune âge



• Orientation n°12 - Changer nos comportements

- ▶ Des collectivités engagées dans une démarche éco-responsable et exemplaire
- ▶ Impliquer les habitants, encourager et soutenir leur engagement éco-citoyen

Les éléments qui s'imposent au PLU

Source : Rapport 1 de la Charte - Introduction - p.24

" Le rapport et le plan de référence comportent des dispositions qui trouvent leur traduction et leur déclinaison dans les documents d'urbanisme infra (SCOT et PLU).

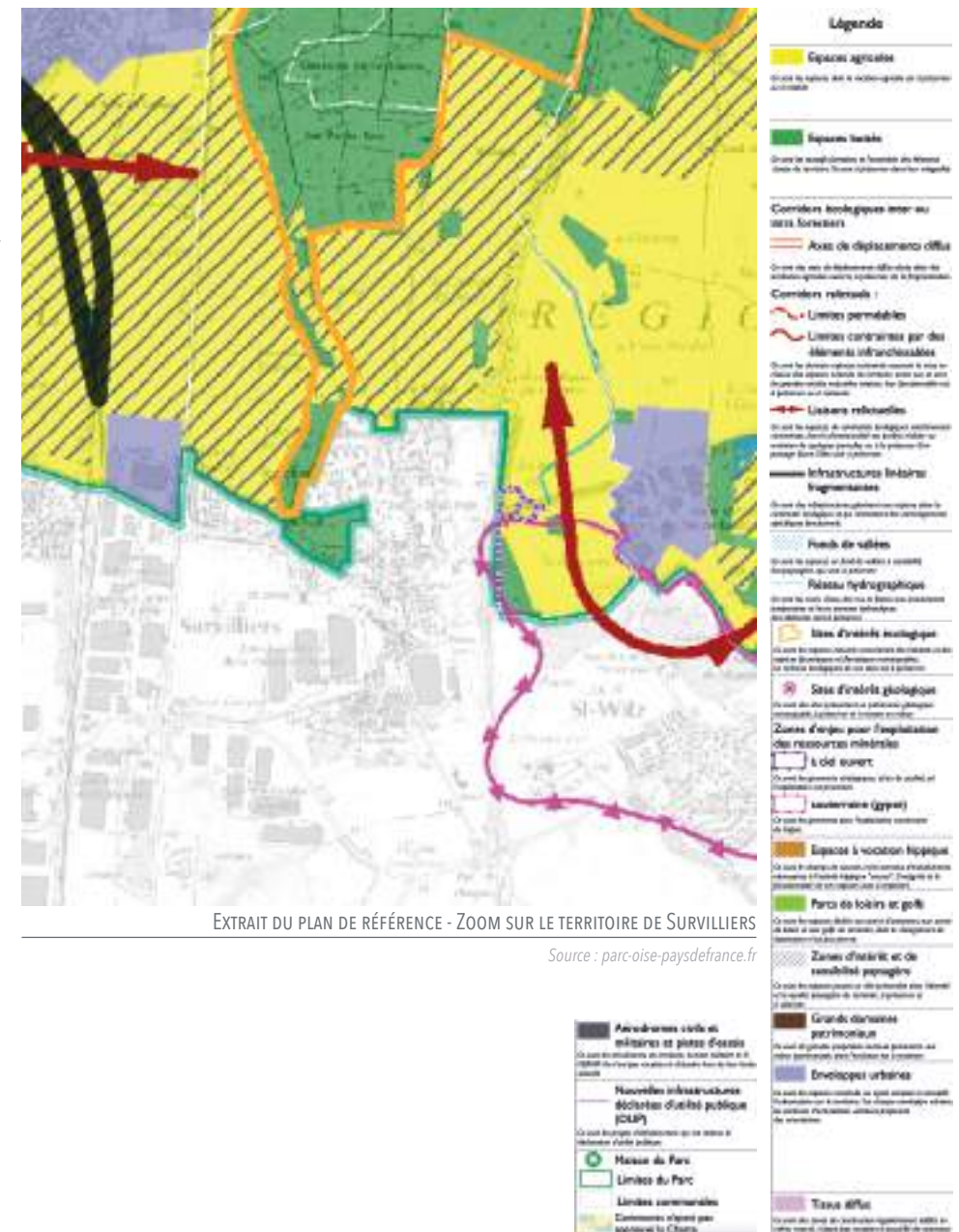
Les autres engagements sont d'ordre contractuel et politique. La Charte représente un engagement collectif du territoire que chaque signataire, à son niveau, en fonction de ses compétences, possibilités et du contexte, cherche à atteindre, dans une logique d'amélioration continue.

[...]

Compte tenu du contexte et des pressions foncières qui s'exercent sur les communes et les espaces naturels, les collectivités ont fait le choix d'un plan de référence pouvant se décliner facilement dans les documents d'urbanisme infra. **C'est ce document que les communes s'engagent à transcrire dans leur document d'urbanisme.**"

Sur Survilliers, on note notamment à la lecture du plan, la présence :

- D'un site d'intérêt écologique,
- D'un corridor relictuel,
- D'une zone d'intérêt et de sensibilité paysagère.



EXTRAIT DU PLAN DE RÉFÉRENCE - ZOOM SUR LE TERRITOIRE DE SURVILLIERS

Source : parc-oise-paysdefrance.fr

+ B. État initial de l'environnement



LES CARACTÈRES DU SITE NATUREL (MILIEU PHYSIQUE)

Géologie

La géologie influe sur l'environnement et notamment sur la topographie, parfois tributaire des roches sous-jacentes, sur la nature du sol, sur la flore (nature du sol, présence d'eau) mais aussi sur l'hydrologie (nombre et nature des nappes aquifères, nature des cours d'eau, etc...).

La commune de Survilliers s'inscrit dans les régions du Valois et de la Plaine de France qui appartiennent au grand ensemble tertiaire du bassin sédimentaire de Paris, caractérisé par une succession de couches sédimentaires subhorizontales déposées par la mer au cours du Mésozoïque puis du Cénozoïque. Son ossature correspond à la surface structurale du calcaire de Saint-Ouen. Au cours du Quaternaire, les limons ont recouvert les plateaux tandis que les vallées ont été entaillées et ont permis les affleurements des formations sous-jacentes. Plusieurs formations du substratum géologique ont été assez intensément exploitées (sables, gypse, etc.) et plusieurs carrières demeurent actives en Plaine de France.

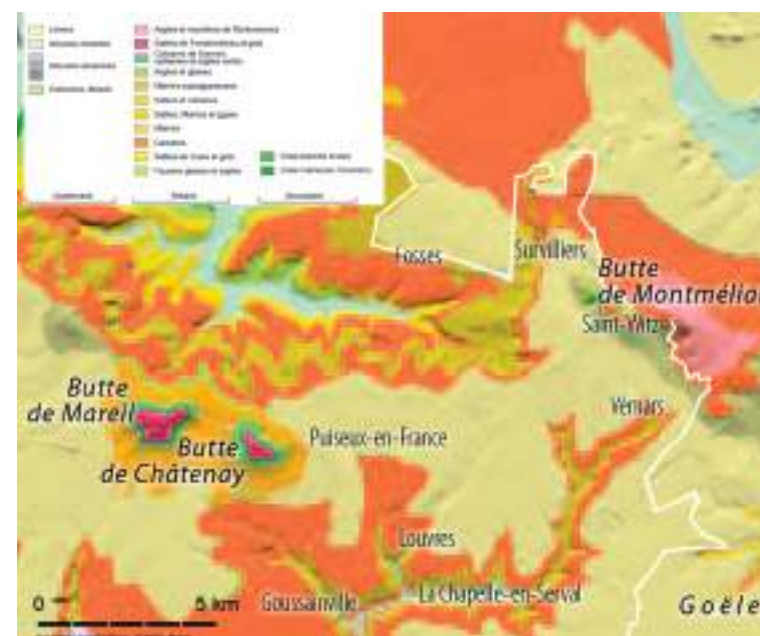
Les différentes formations affleurantes sont visibles sur la carte ci-après. Des plus récents aux plus anciens, les terrains représentés sont les suivants :

■ Cénozoïque néogène :

- Le complexe des limons des plateaux (LP) est une formation résiduelle de couverture de 2 à 3 mètres d'épaisseur. Elle est composée d'un matériau limoneux argilo-siliceux brun-roux qui englobe des fragments de grès, de silex et de calcaire. La matrice comporte 90% de limon. La couleur rougeâtre des horizons supérieurs du sol correspond à un ancien niveau de sol tronqué, formé sous climat tropical humide.
- Les colluvions polygéniques de versant (C) sont issues du déplacement de matériaux fins sous l'effet du ruissellement, de la solifluxion (déplacement hydro-gravitaire) ou du Creep (déplacement sous l'effet du gel - dégel). Cette formation peut être sableuse sur les sables de Fontainebleau ou argilo-marneuse sur les argiles vertes ou les marnes supra-gypseuses. Elle englobe parfois des débris de meulière ou de calcaire silicifié.
- Les alluvions actuelles (Fz) sont des dépôts fluviaux (déposées par les cours d'eau). Essentiellement sableux, ce dépôt présente des intercalations argileuses ou tourbeuses.

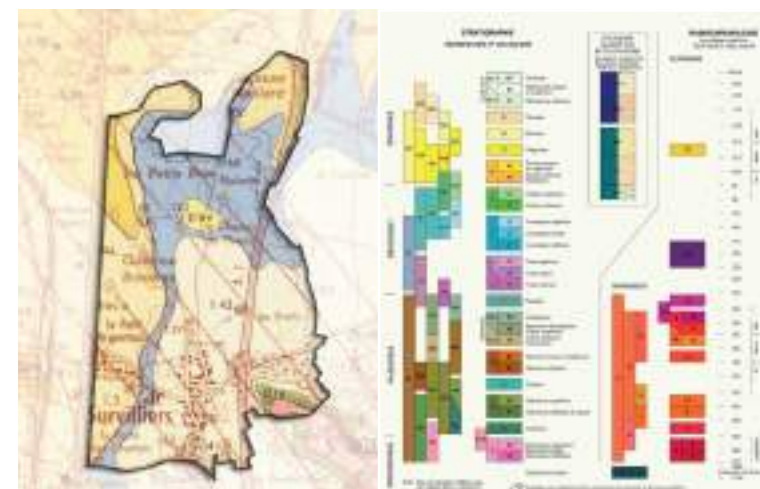
■ Cénozoïque paléogène :

- Les sables de Fontainebleau (g2b) sont des sables fins jaunes à ocres qui ont tendance à solifluer le long des versants.
- Cette formation présente une épaisseur de 30 mètres.
- Les marnes à huîtres (g2a) sont une formation argilo-sableuse plus ou moins calcaire, jaunâtre à bleu-verdâtre de faible épaisseur (< 1 mètre).



CARTE GÉOLOGIQUE

Source : Atlas des paysages du Val d'Oise



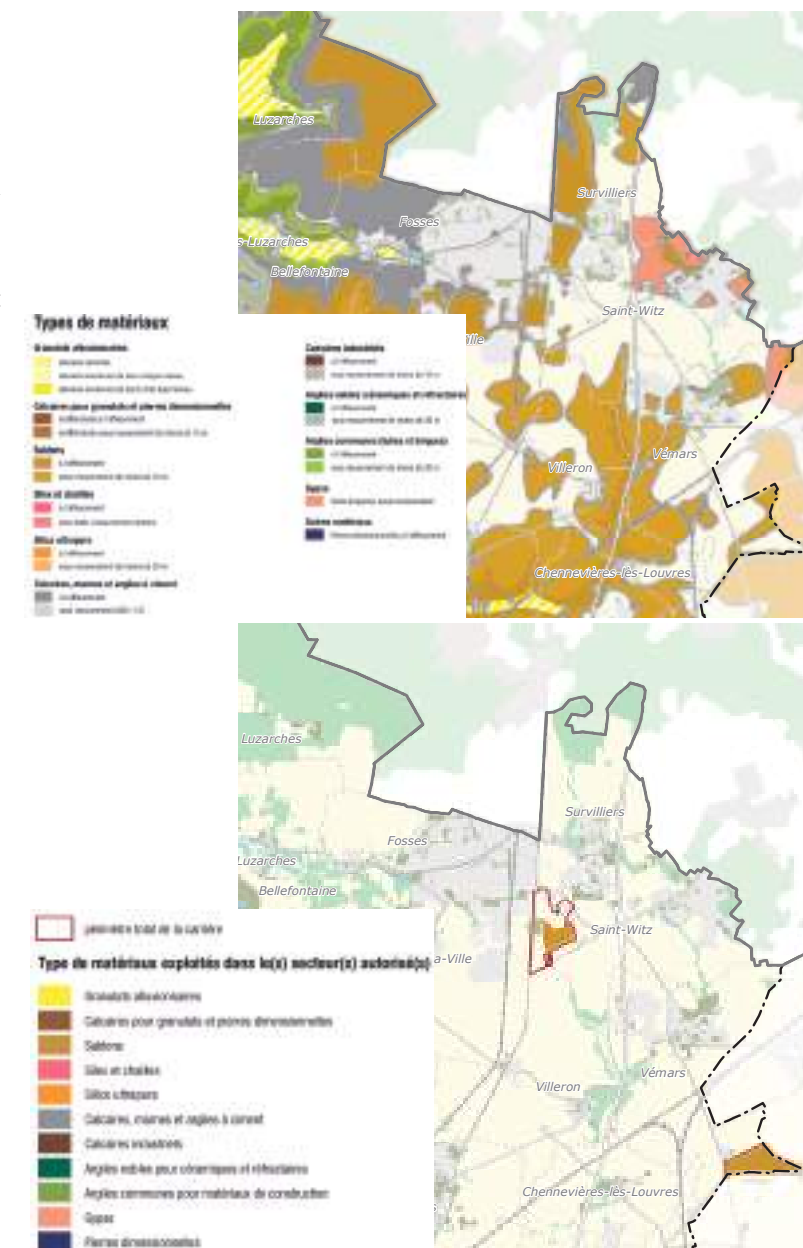
CARTE GÉOLOGIQUE

Source : www.geoportail.gouv.fr/donnees/cartes-geologiques

- Les marnes et caillasses du Lutétien (e5d) présentent une formation marneuse qui alterne avec des bancs de calcaire (ép. 10 mètres).

Ressources associées au sous-sol

Sur le territoire, les ressources identifiées sont détaillées dans les cartes ci-jointes.



EXTRAITS DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES CARRIÈRES

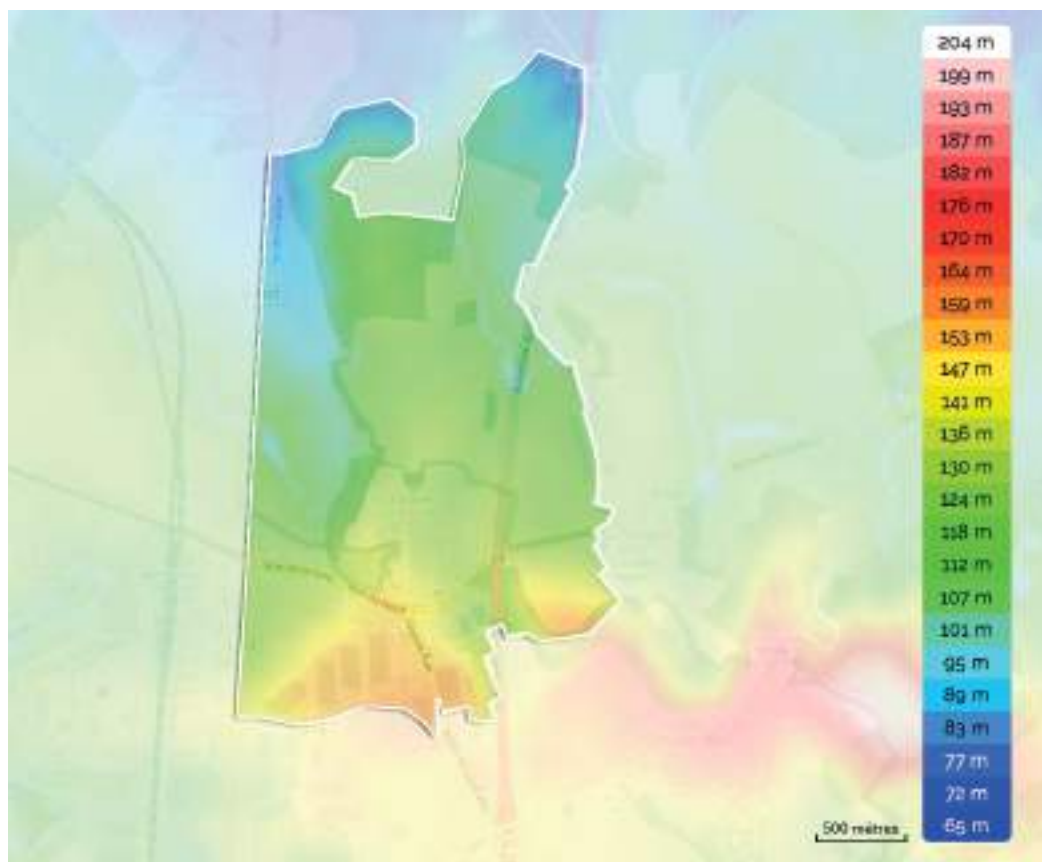
Source : DRIEAT Île-de-France

Relief

Le territoire de la commune s'étend sur la Plaine de France. Elle présente un relief assez marqué avec un écart de 75 m entre le point le plus bas au nord de la commune et le point le plus haut au sud.

La partie bâtie s'étage entre 125 et 150m d'altitude.

Le relief dessine un plateau dominant une vallée en direction de La Chapelle en Serval, marquée par la Butte de La Garenne Maillard.



LES VARIATIONS D'ALTITUDES DE SURVILLIERS

Source : fr-fr.topographic-map.com



LE RELIEF DE SURVILLIERS

Source : Atlas des paysages du Val d'Oise

Hydrographie

Cours d'eau

Au sein du bassin Seine-Normandie, Survilliers fait partie de l'unité hydrographique Confluence-Oise d'une superficie de 826 Km² et qui compte 412 Km de cours d'eau

Survilliers se situe sur trois bassins versant.

Le bassin versant de l'Ysieux se situe dans la partie Est du Val d'Oise, à une trentaine de kilomètres de Paris. Il est limité au nord par les trois forêts d'Halatte, Ermenonville et Chantilly (représentant un espace boisé de 20 000 ha environ) et au sud par le plateau cérééalier du Pays de France. La superficie du bassin versant est d'environ 72 km². Le bassin versant compte une population de 35 916 habitants pour une superficie de 6261 ha. Il s'étend sur 13 communes du Val d'Oise.

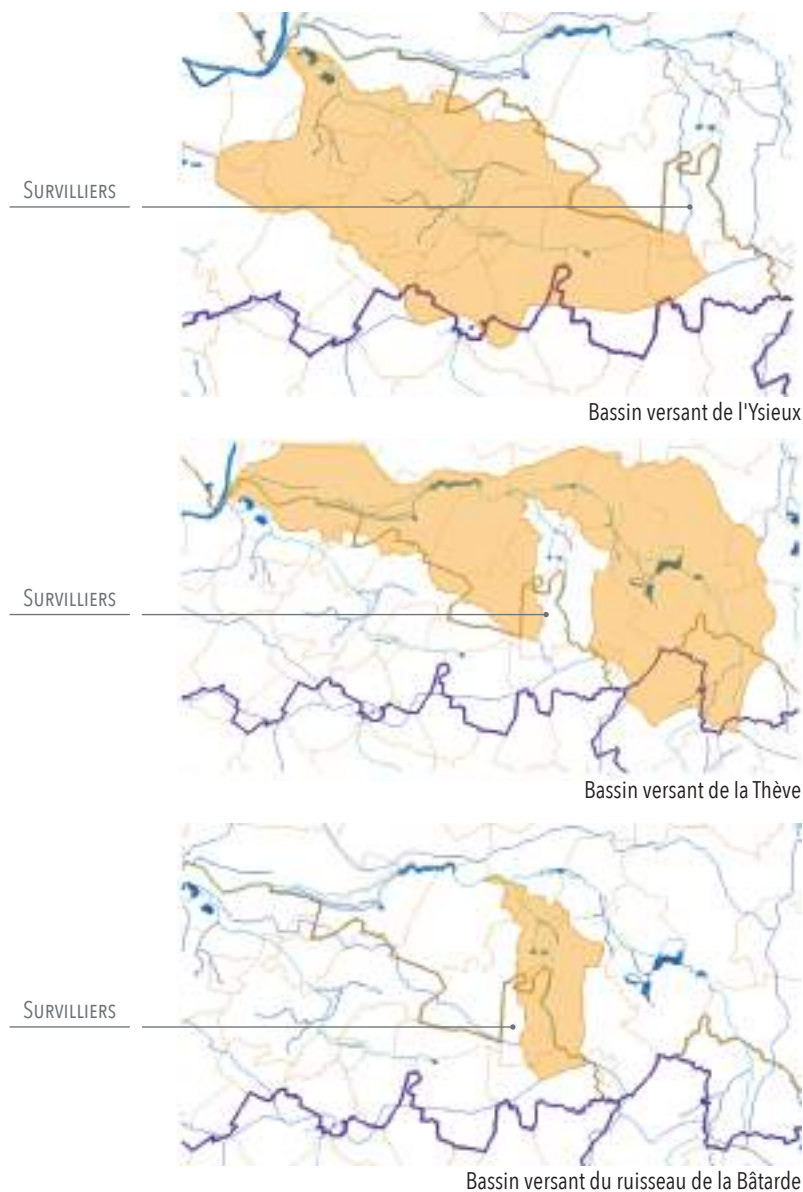
Le S.I.A.B.Y. (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Ysieux) a été créé le 13 août 1970 par arrêté préfectoral du Val d'Oise. Treize communes ont adhéré au syndicat : Asnières-sur-Oise, Bellefontaine, Chaumontel, Fosses, Jagny-sous-Bois, Lassy, Le Plessis-Luzarches, Marly-la-Ville, Saint-Witz, Seugy, Survilliers et Viarmes.

Le Syndicat a pour principales missions :

- L'étude et la réalisation des travaux d'aménagement du bassin versant de l'Ysieux, une partie de la Thève, de la source de l'Ysieux jusqu'à l'Oise.
- L'étude sur le plan technique et financier des questions relatives à l'entretien et à la protection de l'Ysieux et pour partie la Thève.

Dans le cadre des travaux d'aménagement, les missions sont essentiellement constituées par :

- L'amélioration des conditions d'écoulement de l'Ysieux et d'une partie de la Thève comprise entre son confluent avec l'Ysieux et le département de l'Oise, ainsi que tous leurs affluents compris dans le bassin versant ;
- La création d'émissaires et d'une façon générale de tous les ouvrages permettant l'assainissement général de la vallée et de son bassin versant ;
- L'intégration des bassins de retenue des eaux pluviales et les ouvrages d'assainissement dans le paysage et l'utilisation des sols par la population ;
- La réalisation de tous les ouvrages de protection contre les inondations.



LES BASSINS VERSANTS SUR LA COMMUNE

Source : Système d'information sur l'eau du bassin Seine-Normandie - Références Eau



La commune est traversée par un cours d'eau sur la limite communale ouest, sans doute anciennement rû, il est devenu fossé en partie enterré aujourd'hui.

Étangs et mares

La commune compte aucune mare ou étang naturels. Les quelques espaces en eau sont des bassins de rétention des eaux pluviales aux abords des zones urbanisées.

Zones humides

Voir Chapitre Biodiversité.



LOCALISATION DU COURS D'EAU EN LIMITE EST DE LA COMMUNE

Source : Géoportail

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET RÉSEAUX

Ressource en eau

Mesures de gestion existantes

SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification institué par la loi sur l'eau de 1992. Il doit déterminer pour chaque unité élémentaire de cours d'eau, plan d'eau, nappes souterraines, et eaux littorales, quels sont les objectifs à atteindre.

La commune appartient au périmètre du SDAGE Seine-Normandie.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) réglementairement en vigueur est le SDAGE 2010-2015 suite à l'annulation de l'arrêté du 1er décembre 2015 adoptant le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2016-2021 et arrêtant le programme de mesures (PDM) 2016-2021.

Les grandes orientations de ce document sont notamment :

- ▶ La diminution des pollutions ponctuelles ;
- ▶ La diminution des pollutions diffuses ;
- ▶ La protection et la restauration des milieux aquatiques et humides,
- ▶ La gestion de la rareté de la ressource en eau ;
- ▶ La protection des captages pour l'alimentation en eau potable ;
- ▶ La prévention du risque d'inondation.

Bien qu'il ne soit pas opposable, les données produites dans le diagnostic du SDAGE 2016-2021 restent néanmoins pertinentes sur l'état des masses d'eau. Elles sont donc reprises dans les pages suivantes.

État des masses d'eau

Source : Programme de mesures 2016-2021 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands – SDAGE / Système d'information sur l'eau du bassin Seine-Normandie (Seine-normandie.eaufrance.fr)

Suivilliers se situe dans l'unité hydrographique IF. 3 Confluence Oise.

Sur cette unité hydrographique, le SDAGE note que « *La Thève [qui se situe au Nord du territoire communal] est déclassée en physico-chimie par l'azote et le phosphore. Malgré un indice invertébré médiocre, ses potentialités écologiques sont réelles et doivent être préservées et améliorées. [...] La densité importante de sites industriels abandonnés ou en activité constitue un risque réel de pollution ponctuelle de la masse d'eau souterraine.* »



LES GRANDES ORIENTATIONS DU SDAGE 2010-2015

Source : SDAGE 2010-2015 / eau-seine-normandie.fr



Masses d'eau superficielles

Pour les eaux de surface, le bon état s'évalue à partir de deux ensembles d'éléments différents : caractéristiques chimiques de l'eau d'une part, fonctionnement écologique de l'autre. Ainsi, on dira qu'une masse d'eau de surface est en bon état au sens de la directive cadre sur l'eau si elle est à la fois en bon état chimique et en bon état écologique.

L'objectif de bon état chimique consiste à respecter des seuils de concentration - les normes de qualités environnementales - pour les 41 substances visées par la directive cadre sur l'eau (notamment certains métaux, pesticides, hydrocarbures, solvants etc.) Ces seuils sont les mêmes pour tous les types de cours d'eau.

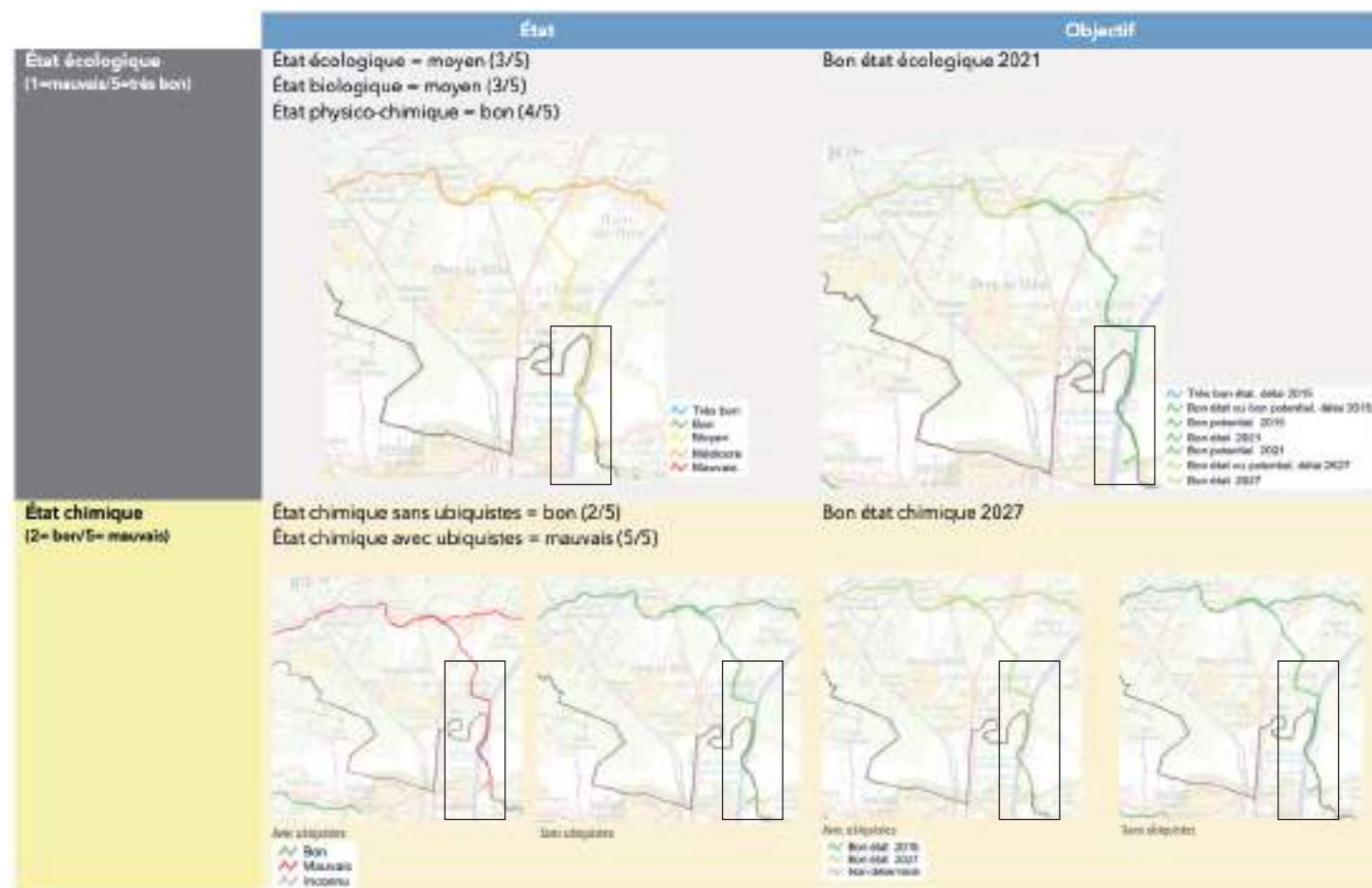
Le bon état écologique correspond au respect de valeurs de référence pour des paramètres biologiques et des paramètres physico-chimiques qui ont un impact sur la biologie.

Sur le territoire communal, le SDAGE recense et fixe des objectifs pour le ruisseau de la Bâtarde qui borde la limite Est du territoire communal.

Les cours d'eaux communaux sont gérés par le Syndicat intercommunal et interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la vieille Théve, de la nouvelle Théve, du ru Saint Martin et de leurs affluents (SITRARIVE).

Le SITRARIVE est dépositaire d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) accordée en 2012 relative à son Programme Pluriannuel d'entretien et de restauration qui lui octroie une servitude de passage pour la réalisation des travaux.

Des projets de restauration du milieu aquatique sont en émergence.

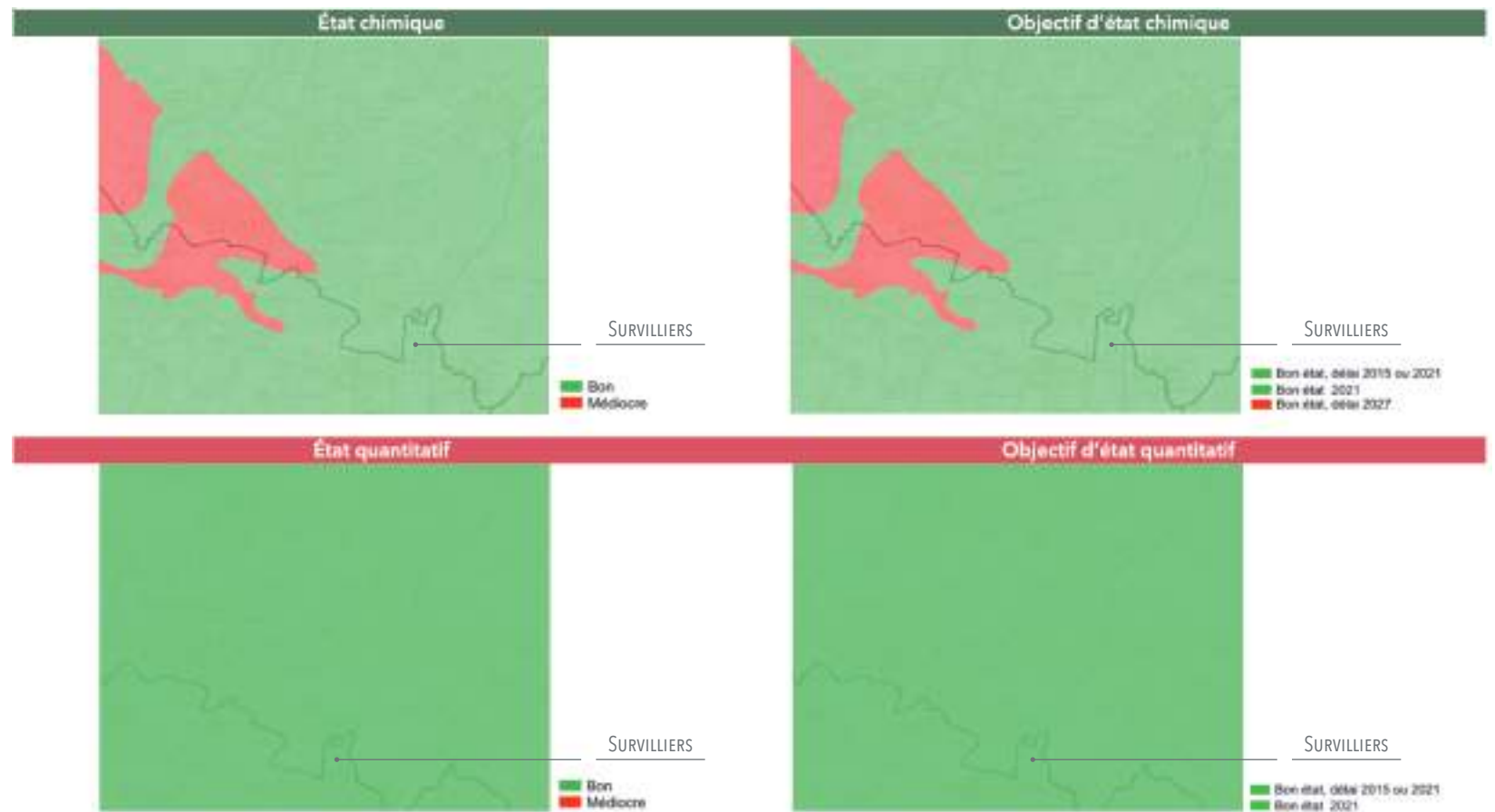


ÉTATS ET OBJECTIFS 2027 POUR LE RUISSEAU DE LA BÂTARDE

Source : Programme de mesures 2016-2021 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands - SDAGE / Système d'information sur l'eau du bassin Seine-Normandie (Seine-normandie.eaufrance.fr)

Masses d'eau souterraines

Pour évaluer l'état d'une masse d'eau souterraine, l'objectif de bon état chimique est associé au respect d'objectifs d'état quantitatif. L'état chimique d'une eau souterraine est considéré comme bon lorsque les concentrations de certains polluants ne dépassent pas les normes de qualité environnementales propres aux eaux souterraines, et lorsque aucune intrusion d'eau salée due aux activités humaines n'est constatée. Au delà de la mesure directe des concentrations de polluant dans la nappe, on demande également à ce que son état n'empêche pas d'atteindre les objectifs fixés pour les eaux de surface qu'elle alimente. Enfin, l'état quantitatif d'une eau souterraine est considéré comme bon lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, et que l'alimentation en eau des écosystèmes aquatiques de surface et des zones humides directement dépendantes est garantie.



ÉTATS ET OBJECTIFS POUR LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

Source : Programme de mesures 2016-2021 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands - SDAGE / Système d'information sur l'eau du bassin Seine-Normandie (Seine-normandie.eaufrance.fr)

Desserte en eau destinée à la consommation humaine

Sources : SIECCAO / RPQS 2019 / sieccao.fr

Gestionnaire

La commune fait partie du SIECCAO (Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières-sur-Oise). Il assure la production et le transport de l'eau destinée à la consommation humaine pour ses 16 communes adhérentes de l'Oise et du Val d'Oise, soit un peu plus de 40 100 habitants.

Le SIECCAO est compétent dans les domaines suivants :

- Protection de la ressource,
- Production, transport et stockage de l'eau destinée à la consommation humaine,
 - Le service de production d'eau destinée à la consommation humaine a été délégué à la société SFDE (Véolia) par le biais d'un contrat d'affermage conclu en 2020 pour une durée de 10,5 ans.
- Distribution de l'eau destinée à la consommation humaine
 - Pour la commune de Survilliers, ce service est délégué à SUEZ Eau France depuis le 18/01/2011 et jusqu'au 31/12/2021.

Alimentation et distribution en eau destinée à la consommation humaine

Le syndicat est alimenté par les champs captants d'Asnières-sur-Oise soit 4 forages.

Le syndicat possède au total 11 forages qui pourront être utilisé à l'avenir en cas de besoins quantitatif ou qualitatif. En effet, ces forages fournissent des eaux brutes (eaux non traitées) de qualités différentes en fonction de leur emplacement. Ces eaux sont mélangées lors de leur acheminement à l'unité de traitement.

Le volume total prélevé dans la ressource en 2019 est de 4 294 274 m³. Il est en baisse de 133 418 m³ par rapport à 2018 (4 427 692 m³ en 2018). La Déclaration d'Utilité Publique autorise le SIECCAO à prélever 40 000 m³ par jour au maximum. Le volume prélevé moyen annuel est de 11 760 m³/jour

En 2019, le volume consommé a été de 2 305 771 m³. Une consommation en hausse de 2.4% par rapport à l'année 2018, où 2 171 767 m³ avaient été consommés. Pour 2019, 169 293m³ ont été facturés à la commune de Survilliers.

La commune comptait en 2019, 1062 abonnés. Survilliers recense un linéaire de 12 km soit 4,7% du total géré par le syndicat.

Stockage

Pour le stockage, le syndicat est doté de 10 réservoirs : 1 enterré de 1 000m³ à Asnières-sur-Oise, 6 semi-enterrés (2x500m³ à Viarmes, 2x3 000m³ à Survilliers, 2 500m³ à St Witz, 150m³ à Luzarches) et 3 sur tour, dont 200m³ à Thiers-sur-Thève et 250m³ à Orry-la-Ville.



CARTOGRAPHIE DES MEMBRES DU SIECCAO

Source : Sieccao.fr

	À l'échelle du syndicat	Pour la commune de Survilliers
2017	2 050 718 m ³	194 553 m ³
2018	2 164 127 m ³	210 885 m ³
2019	2 305 771 m ³	169 293 m ³

VOLUME CONSOMMÉ (FACTURÉ) ENTRE 2017 ET 2019

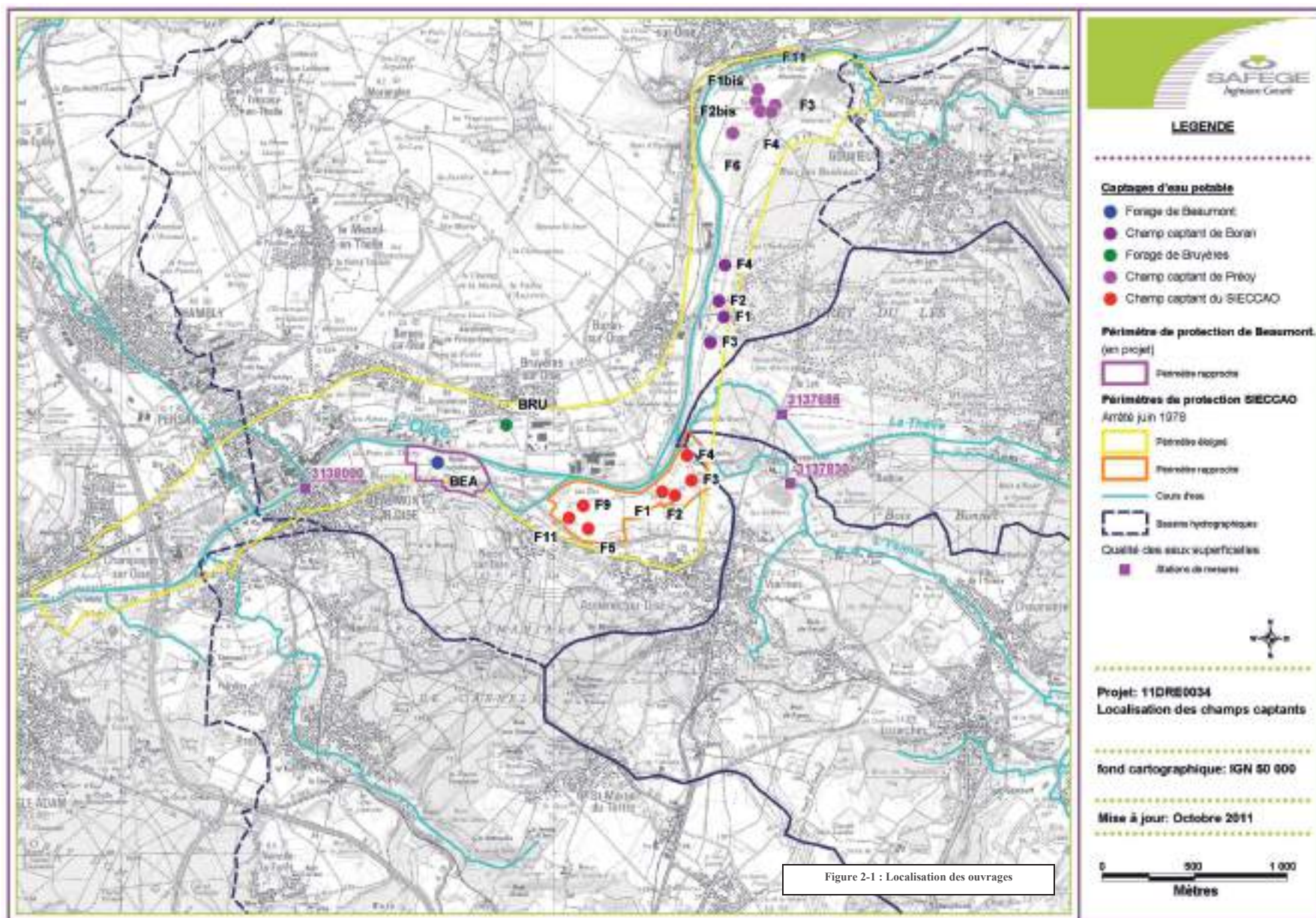


Figure 2-1 : Localisation des ouvrages

LOCALISATION DES POINTS DE CAPTAGES ET PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ASSOCIÉS

Source : Sieccao.fr

Qualité de l'eau

Source : orobnat.sante.gouv.fr

L'eau distribuée est conforme à 100% d'un point de vue bactériologique et physico-chimique (voir rapport d'analyse ci-contre).

Le syndicat possède une unité de traitement. Elle a été construite en 2005 pour faire face aux micropolluants organiques et aux pesticides présents dans la nappe. Une fois que l'eau brute arrive des forages, elle est traitée par différents procédés expliqués sur le schéma ci-contre.

Situation projetée

Le SIECCAO et le gestionnaire indiquent que la ressource et la qualité de l'eau est suffisante pour l'alimentation des habitants aujourd'hui et pour assurer les objectifs des communes à moyen et long terme. En 2020, trois nouveaux forages (deux sur la commune d'Asnières-sur-Oise et un sur la commune de Noisy-sur-Oise) ont été raccordés au réseau pour augmenter la quantité d'eau prélevée.

Sur le Colombier, tous les réseaux d'eau sont encore privés. Chaque square a son propre syndic, regroupés dans une ASL. Le SIECCAO a entamé les démarches et les discussions pour reprendre les réseaux mais cela nécessite la réalisation d'études préalables de diagnostic et éventuellement, la réalisation de travaux de réfection avant transfert.

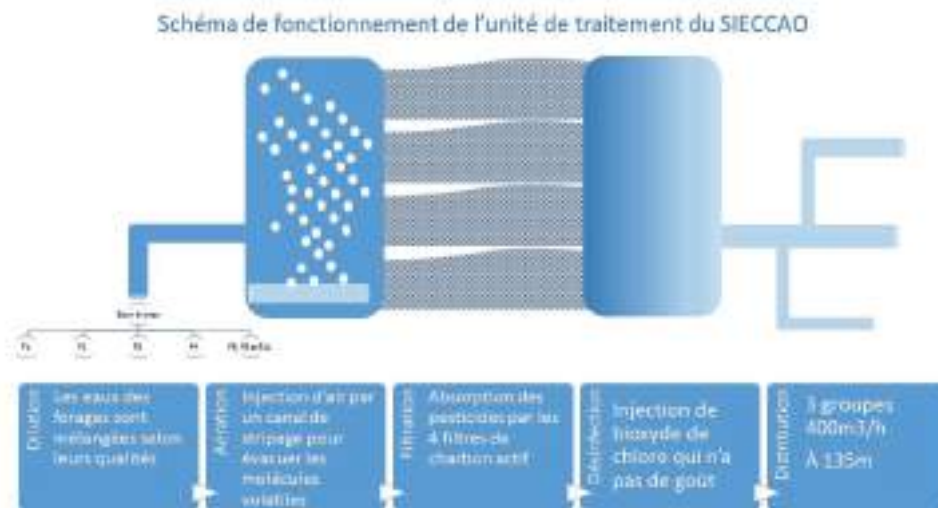


SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT DE L'UNITÉ DE TRAITEMENT DU SIECCAO

Source : Sieccao.fr

Date du prélèvement	13/10/2021 09h00
Commune de prélèvement	ASNIERES-SUR-OISE
Installation	SIECCAO (100%)
Service public de distribution	SIECCAO SUEZ
Responsable de distribution	SUEZ EAU FRANCE - HAUT DE FRANCE
Maître d'ouvrage	SIECCAO

Résultats d'analyses

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Esterasecs (100ml-M5)	0 n(100ml)	≤ 0 n(100ml)	
Bact. et apones sulfite-rédu./100ml	0 n(100ml)		≤ 0 n(100ml)
Bact. aér. revivifiables à 22°-55h	0 n(100ml)		
Bact. aér. revivifiables à 38°-44h	1 n(100ml)		
Bactéries coliformes (100ml-M5)	0 n(100ml)		≤ 0 n(100ml)
Escherichia coli /100ml - MF	0 n(100ml)	≤ 0 n(100ml)	
Température de l'eau *	12,6 °C	≤ et ≥ °C	≤ et ≥ 25 °C
Couleur (qualitatif) *	Aucun changement anormal		
Aspect (qualitatif) *	Aspect normal		
Odeur (qualitatif) *	Aucun changement anormal		
Serveur (qualitatif) *	Aucun changement anormal		
Turbidité néphélométrique NFU	0,36 NFU		≤ 2 NFU
Dioxyde de chlore mg/L ClO2 *	0,1 mg/L		
Titre hydrotimétrique	40,15 °f		
pH *	7,4 unités pH		≥ 6,5 et ≤ 9 unités pH
Titre alcalimétrique complet	26,55 °f		
Sulfates	110 mg/L		≤ 250 mg/L
Chlorures	31 mg/L		≤ 250 mg/L
Conductivité à 25°C	828 µS/cm		≤ 2000 et ≤ 1100 µS/cm
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L	≤ et ≥ mg/L	≤ et ≤ 0,1 mg/L
Nitrites (en NO2)	<0,02 mg/L	≤ 0,1 mg/L	
Nitrites/NO + Nitrites/3	0,86 mg/L	≤ 1 mg/L	
Nitrates (en NO3)	43 mg/L	≤ 50 mg/L	
Carbone organique total	0,85 mg(C)/L		≤ 2 mg(C)/L

Conformité

Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	oui

Défense incendie

Pour lutter efficacement contre les incendies, chaque commune doit disposer en permanence de points d'eau nécessaires à l'alimentation des engins de lutte contre les incendies et accessibles à ces derniers. Chaque commune doit déterminer ces besoins en eau à partir d'une analyse des risques et de préconisations pour leur couverture réalisés par le service départemental d'incendie et de secours.

Aucune anomalie recensée sur le territoire.

Assainissement

Eaux usées

Assainissement collectif

Sources : SICTEUB / RPQS 2020 / sicteub.org

Gestionnaire

L'assainissement collectif de la commune est géré par le SICTEUB (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux). Il gère ce service pour 21 communes (14 communes sur le Val d'Oise et 7 communes de l'Oise) soit environ 56 184 habitants. Il a pour objet la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur l'ensemble des communes adhérentes du Sictaub.

Réseau

A l'échelle du syndicat :

- ▶ 276.5 km de canalisations gravitaires
- ▶ 22 clapets anti-retour
- ▶ 6 siphons
- ▶ 5 ventouses
- ▶ 4 unités de traitement H2S
- ▶ 1 bassin d'orage
- ▶ 2 déversoirs d'orage
- ▶ 29 postes de relevages (dont 23 postes de refoulement et 6 postes de relèvement)
- ▶ 22.5 km de canalisation de refoulement

Sur la commune le linéaire est de 11 875 ml dont 11 785ml de canalisation gravitaire et 247ml de refoulement.

	Population	Abonnés EAU		Abonnés assujettis		Volume AEP (m³)		Volume assujetti (m³)	
Commune	Totale	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Survilleries	4 196	1 062	1 076	1 032	1 027	109 290	188 932	181 623	180 963
TOTAL	56 184	19 189	19 404	18 711	18 462	2 652 812	2 340 409	2 304 947	2 194 526

POPULATION COMMUNALE ASSUJETIE À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS) – 2020





Station d'épuration

La STEP sur laquelle est raccordé le réseau d'assainissement collectif de la commune est située sur la commune d'Asnières-sur-Oise. Son exploitation et sa gestion a été déléguée à Suez Eaux France pour 4 ans depuis le 1er Janvier 2018 (exploitation des postes et réseaux et exploitation de la STEP, y compris l'évacuation, le transport et le compostage des boues).

Elle possède une capacité nominale de 63 000 équivalents habitants (EH).

Elle est de type boues activées par aération prolongée. En 2020, 4 108 tonnes de boues ont été produites et évacuées de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise. Un tonnage en baisse comparé à 2019 (4 364 t). Les boues sont obtenues par centrifugation et envoyées ensuite au compostage vers les stations d'Ermenonville (60) ou de Villers Faucon (80).

Les résultats des mesures réalisées sur l'eau brute montrent que la station est en-dessous de sa capacité nominale en 2020.

Les micropolluants qui ont été identifiés dans la station d'Asnières sur Oise, comme présents en quantité significative en entrée ou en sortie de la station, dans la campagne RSDE 2018-19, sont les suivants :

-Pesticides/Insecticides : la cyperméthrine, et les organétains (Tributylétain cation et le Triphénylétain cation).

-Industrie chimique : le DEHP, le Monobutylétain cation, le Dibutylétain cation, pour la famille des Alkylphénols, les Nonylphénols (le NP10E et NP20E).

-Hydrocarbures : famille des HAP, le benzo(a)Pyrène, le Benzo(b)Fluoranthène, le Benzo(k)Fluoranthène et l'Indeno[1,2,3-cd]Pyrène, Benzo(g,h,i)Pérlène;

	Débit	MES	DBO5	DCO	NTK
	m3/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
Nominal	18 840	7 700	3 790	10 850	960
Moyenne 2020	8 634	2 391	1 951	5 360	618

POURCENTAGES D'UTILISATION DE LA STATION PAR RAPPORT À SA CAPACITÉ NOMINALE EN 2020

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS) – 2020

Caractéristiques générales							
Milieu récepteur de rejet :		L'Oise - Eau douce de surface					
Capacité nominale		Débit de référence : 18480 m3/jr Débit de pointe par temps sec : 800 m3/h Débit de pointe par temps de pluie : 2050 m3/h					
Polluant autorisé	Capacité (kg/jour)						
DBO5	3790						
DCO	10850						
MES	7700						
NTK	960						
Pt	150						
Polluant autorisé	Norme de rejet (mg/l)		Rendement (%)		Norme de rejet réduites (mg/l)		Norme de rejet (mg/l)
	Arrêté Interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté Interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté Interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté Interpréfectoral
	sur des échantillons 24h						Instantanée
DBO5	30	25	85	80	50	50	50
DCO	90	125	78	75	180	250	250
MES	30	35	93	90	60	85	80
NTK	9 N	-	80	-	15 N	-	20 N
N-NH4+	7 N	-	85	-	12 N	-	-
en moyenne annuelle							Instantanée
MGL	30	15	80	70			20 N

CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME DE TRAITEMENT (FLUX DE POLLUTION, DÉBITS ET PRESCRIPTIONS DE REJET) DE LA STEP D'ASNIÈRES-SUR-OISE

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS) – 2020

Mois	Volume entrant A3 m³	Volume sortant A4 m³	Volume bypassé A5 m³	Pluviomètre mm
janv.-20	269 035	287 140	0	38,24
févr.-20	344 455	375 324	0	117,88
mars-20	341 045	365 861	0	46,63
avr.-20	252 735	267 511	0	17,42
mai-20	257 984	274 120	0	19,02
juin-20	240 599	256 323	0	22,82
juil.-20	218 605	233 638	0	9,01
août-20	210 171	225 340	0	38,63
sept.-20	223 275	242 010	0	35,03
oct.-20	276 467	291 271	0	117,89
nov.-20	226 662	240 290	0	22,02
déc.-20	298 953	320 038	0	134,11
Total	3 159 986	3 378 866	0	618,70
Moyenne	263 332	281 572	0	51,56

VOLUMES D'EAU EN ENTRÉE ET EN SORTIE DE LA STATION D'ÉPURATION EN 2020

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS) – 2020



A noter que la commune de Survilliers est concernée (extrême nord du territoire) par la réalisation du collecteur intercommunal d'eaux usées de la vallée de la Thève.

Cet ouvrage doit permettre de remédier à des problèmes récurrents de déversement d'effluents dans le milieu naturel afin d'établir des conditions d'hygiène et de sécurité conformément à la réglementation.

Paramètre	Unité	Flux Moy. en Entrée (kg/j)	Conc. Moy. en Sortie	Flux Moy. en Sortie (kg/j)	Rdt. Moy. (%)	Nombre d'analyses					Redhib.	Conformité
						à réaliser	réalisées	retournes	en dépass.	Dépass. tolérés		
DeO5	mgO2/L	1950	3,89491	35,1	98%	52	56	56	0	6	0	OUI
DCO	mgO2/L	5360	27,5	250	95%	104	104	104	0	9	0	OUI
MeS	mg/L	2391	3,49899	31,7	99%	104	104	104	0	9	0	OUI
NG	mg(N)/L	1600	3,98836	33,5	98%	52	56	56	0	6	0	OUI
N-NH4	mg(N)/L	471	0,94812	8,45267	98%	52	56	56	0	6	0	OUI
NTK	mg(N)/L	618	2,99879	26,7	96%	52	56	56	0	6	0	OUI
pH in situ	unité pH		7,98668	0		104	104	104	0	9	0	OUI
Pt	mg(P)/L	63,5	1,05484	9,52253	85%	52	56	56	0	6	0	OUI
Température eau	°C		16,6			104	104	104	0	9	0	OUI

CONCENTRATIONS ET CHARGES DE POLLUANTS EN ENTRÉE (EAU BRUTE) ET EN SORTIE (EAU TRAITÉE) ET RENDEMENT MOYENS DE LA STATION EN 2020

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPOS) - 2020



LOCALISATION DU TRACÉ DU COLLECTEUR DE LA VALLÉE DE LA THÈVE 2015 ET 2016

Source : sicturb.org/actualites/realisations-intercommunales

Situation projetée

La capacité de la STEP est aujourd'hui suffisante pour assurer l'assainissement des communes raccordées et leurs évolutions démographiques projetées.

Assainissement non collectif

Le SICTEUB a pris la compétence SPANC en 2012.

Ses compétences sont :

- Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter : les contrôles de conception et de bonne exécution,
- Dans le cas des installation existantes : le diagnostic initial et le contrôle préalable aux ventes,
- Le contrôle périodique de l'entretien,
- La perception d'une redevance auprès des usagers concernés.

En 2020, une seule installation individuelle a été recensée.

Eaux pluviales

En application de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République « NOTRe » du 7 Août 2015 les communautés d'Agglomération sont devenues compétentes au 1^{er} janvier 2020 en matière d'assainissement. Ce terme comprend en plus de l'assainissement des eaux usées, l'assainissement des réseaux d'eaux pluviales urbaines. Le statut des collecteurs d'eaux pluviales urbaines est défini par leurs implantations physiques dans la commune, en effet tous réseaux d'eaux pluviales situé dans les zones U et AU des Plans Locaux d'Urbanisme sont qualifiés de réseaux d'eaux pluviales urbaines.

La Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France a transféré cette compétence au SICTEUB pour les communes de FOSSES, MARLY LA VILLE, SURVILLIERS et la ZI de ST WITZ.

Schéma directeur d'assainissement Eaux usées / Eaux pluviales

Le SICTEUB a lancé une vaste campagne de mise à jour des schémas directeurs d'assainissement et des plans de zonage eaux usées et eaux pluviales de l'ensemble des communes de son périmètre.

La phase 1 a été achevée en 2020 et la phase 2 s'est déroulée en 2021.



Gestion des déchets

La collecte et le traitement des déchets sont assurés par le SIGIDURS (Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles). Il exerce les compétences de collecte et de traitement des déchets pour 59 communes, regroupées en 3 intercommunalités entre le Val d'Oise et la Seine-et-Marne.

La collecte se fait ainsi :

- Ordures ménagères : 1 fois par semaine
- Gros volumes (précédemment appelés "encombrants") : 1 fois tous les 2 mois
- Déchets verts : toute l'année, selon un calendrier spécifique avec des fréquences de collecte variable selon la saison.
- Emballages et papiers (poubelle "jaune") : 1 fois par semaine
- Verre : en point d'apport volontaire
- Tous les autres déchets : à déposer en déchetterie (Sarcelles, Louvres ou Plailly)



PERFORMANCES À L'HABITANT (EN KG/HAB)

Source : Rapport d'activités 2020 - SIGIDURS



MODES DE VALORISATION/TRAIEMENT DES DÉCHETS

Source : Rapport d'activités 2020 - SIGIDURS

Climat et énergie

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE)

Le SRCAE, est l'un des grands schémas régionaux créés par les lois Grenelle I et Grenelle II (Article 681) dans le cadre des suites du Grenelle Environnement de 2007. Il décline aussi aux échelles régionales une partie du contenu de la législation européenne sur le climat et l'énergie. Ce schéma doit intégrer dans un seul et même cadre divers documents de planification ayant un lien fort avec l'énergie et le climat, qu'étaient notamment : les schémas éoliens et les schémas de services collectifs de l'énergie.

Après avoir été approuvé à l'unanimité par le conseil régional le 23 novembre 2012, le préfet de la région Île-de-France a arrêté le 14 décembre 2012 le **Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie d'Île-de-France** (SRCAE).

Il fixe 17 objectifs et 58 orientations stratégiques pour le territoire régional en matière de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Le SRCAE définit les trois grandes priorités régionales pour 2020 :

- Le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments avec un objectif de doublement du rythme des réhabilitations dans le tertiaire et de triplement dans le résidentiel,
- Le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif d'augmentation de 40 % du nombre d'équivalents logements raccordés,
- La réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques (particules fines, dioxyde d'azote).

Plusieurs objectifs, notamment en matière de transport et d'urbanisme peuvent s'appliquer sur la commune. En particulier l'objectif «*Promouvoir aux différentes échelles de territoire un développement urbain économe en énergie et respectueux de la qualité de l'air*».

A noter que la commune ne fait pas partie de la zone sensible pour la qualité de l'air établie par le SRCAE.

Le Schéma Régional Eolien (SRE)

Le Schéma Régional Eolien (SRE) francilien, approuvé par le préfet de la région Île-de-France et le président du conseil régional d'Île-de-France le 28 septembre 2012, constitue un volet annexé au SRCAE. Il établit la liste des 648 communes situées dans des zones favorables à l'éolien et donc susceptibles de porter des projets éoliens.



CARTOGRAPHIE DE LA ZONE SENSIBLE POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Source : SRCAE d'Île-de-France



Le schéma régional éolien a été annulé, en première instance, par le tribunal administratif de Paris, le 13 novembre 2014. La Ministre en charge de l'environnement, de l'énergie et de la mer a interjeté appel de cette décision le 13 janvier 2015, auprès de la cour administrative d'appel de Paris. La procédure contentieuse administrative engagée suit toujours son cours.

Plan Climat-Air-Energie (PCAET)

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. Il impose notamment de traiter le volet spécifique de la qualité de l'air.

La CARPF (Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France) a approuvé son PCAET le 21 octobre 2021.

Les grands objectifs du PCAET sont :

- De diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre du territoire d'ici 2050 ;
- De diviser par 2 les consommations d'énergie finale d'ici 2050 ;
- De multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables d'ici 2030 ;
- De s'adapter au changement climatique ;
- De préserver la qualité de l'air.

La vision de Roissy Pays de France se décline ainsi en 6 principes directeurs couvrant tous les champs de compétence des collectivités et tous les champs d'activités du territoire :

- 1. Accompagner les ménages dans leur projet de rénovation énergétique
- 2. Réduire les déchets à la source
- 3. Renforcer l'attractivité des transports en commun
- 4. Lutter contre la précarité énergétique
- 5. Développer une stratégie de la nature, renforçant la capacité du territoire à capter le carbone, et sa résilience
- 6. Favoriser les circuits courts

Depuis le 1^{er} janvier 2020 le service développement durable de Roissy Pays de France s'est également engagé dans un processus de labellisation Cit'ergie (label d'excellence distinguant la performance des meilleures politiques et actions climat-air-énergie). Ce processus s'intègre dans la démarche du Plan Climat Air Energie Territorial.

Les objectifs de Cit'ergie sont les suivants :

- Organiser la gouvernance de la politique climat air énergie de la collectivité

	2030	Scénario CARPF	Scénario réglementation
 Production d'énergie renouvelable		1 720 GWh (32%)	32%
 Consommation d'énergie finale entre 2015 et 2030		-25%	-25%
 Émissions de GES entre 2015 et 2030		-31%*	-37%
	2050		
 Consommation d'énergie finale entre 2015 et 2050		-51%	-51%
 Émissions de GES entre 2015 et 2050		-76%	-76%

OBJECTIFS FIXÉS PAR LE PCAET

Source : Évaluation environnementale stratégique du PCAET

- Se doter d'un cadre stratégique avec des objectifs précis
- Se doter d'un programme pluriannuel cohérent avec les objectifs adoptés
- Suivre et piloter l'avancement du programme d'actions

Les bénéfices attendus :

- Identification des domaines d'actions à renforcer
- Dynamique de progrès, démarche d'amélioration continue
- Valorisation de l'image : valeur d'innovation et d'ambition de performance
- Notoriété nationale et européenne, d'un label dont la qualité est garantie

Cit'ergie est une organisation interne transversale pour conduire plus vite et plus loin la performance des politiques climat-air-énergie.

Climat

Le Val d'Oise bénéficie d'un climat océanique.

La commune recense des températures comparables aux moyennes nationales.

Le climat de Survilliers est un climat de type tempéré océanique dégradé, c'est-à-dire légèrement altéré par des apparitions ponctuelles d'influences continentales.

La température moyenne annuelle est de 11°C. Le mois le plus froid en moyenne est janvier avec +4°C ; les mois les plus chauds sont juillet et août avec +19°C. Le département compte (sous-abri) une moyenne de 48 jours de gelée par an (avec 6 jours sans dégel). Le nombre moyen de jours où la température dépasse 25°C est de 40, dont 8 au-delà de 30°C.

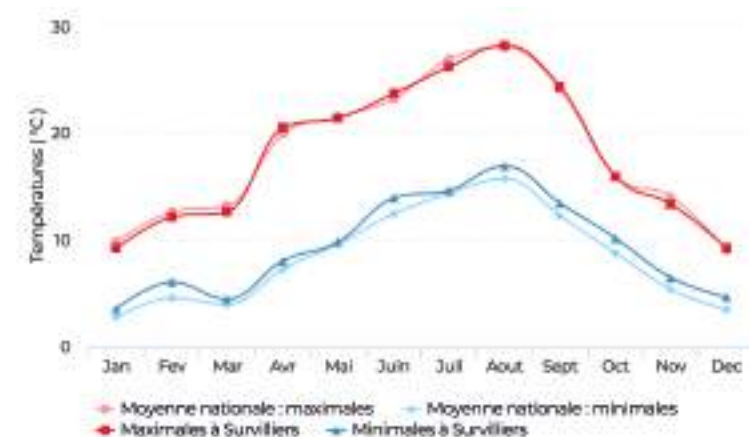
Le Val-d'Oise connaît en moyenne 115 jours de précipitations par an (pluies supérieures ou égales à 1 mm). La moyenne annuelle des précipitations varie de 625 mm (à Boissy-l'Aillerie) à 718 mm (à Survilliers).

Le brouillard (visibilité inférieure à 1 km) est observé en moyenne 41,3 fois par an, à Roissy-en-France (depuis 1974).

Depuis 1955, la durée moyenne annuelle d'ensoleillement enregistrée est de 1719 heures à Bonneuil-en-France.

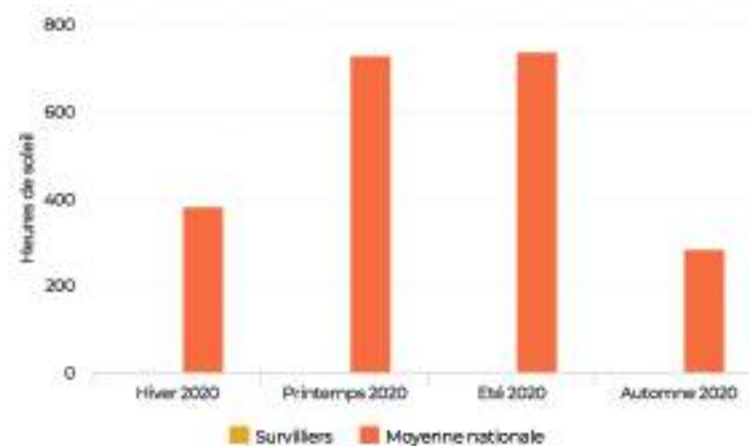
Les orages se rencontrent pour l'essentiel d'avril à août soit 16,4 jours en moyenne, pour un total annuel de 22,1 jours (toujours à Roissy-en-France).

Les vents dominant sont en majorité de secteur sud-ouest ou de nord-est. Les vents forts supérieurs à 58km/h sont constatés en moyenne 50 jours par an ; les vents supérieurs à 100 km/h le sont 1,3 jours par an.



TEMPÉRATURES MOYENNES À SURVILLIERS EN 2020

Source : L'internaute.com d'après Météo France



HEURES D'ENSOLEILLEMENT À SURVILLIERS EN 2020

Source : L'internaute.com d'après Météo France



Consommation et dépendance énergétique

Source : PCAET Roissy - Pays de France - 2021

Le PCAET indique que "Le territoire de Roissy Pays de France a consommé en 2015 7 154 GWh, soit 20,3 MWh/habitant (en termes d'énergie, c'est l'équivalent de la consommation de 2190 litres de pétrole par habitant en 1 an). La consommation totale d'énergie par habitant est similaire à la moyenne régionale (23 MWh/habitant), inférieure à la moyenne nationale (28,6 MWh/habitant).

Le secteur qui consomme le plus d'énergie est le bâtiment (secteurs résidentiel et tertiaire, qui à eux deux consomment 60% de l'énergie), gros consommateur d'électricité et de gaz."

Les formes urbaines pavillonnaires individuelles sont plus défavorables aux économies d'énergie que les formes groupées qui permettent des économies liées à la réduction de la surface d'enveloppe et d'emprise au sol des constructions.

Le diagnostic permet de montrer que la majorité du parc de logements de Survilliers se compose d'appartements (60% du parc en 2018, un chiffre stable depuis 2013).

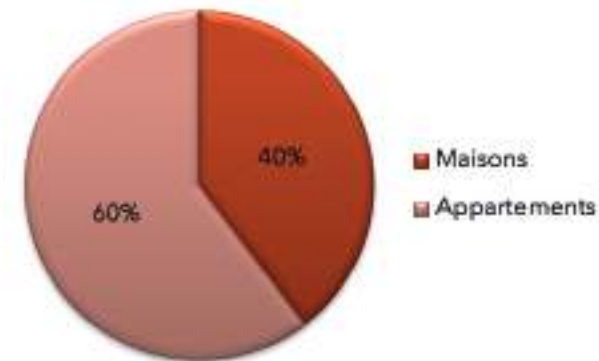
Par contre, seul 34,2% du parc de résidences principales a été construit avant 1970. La première réglementation thermique établie par la France étant entrée en vigueur en 1974, on peut donc supposer qu'une majorité du parc de logements de la commune a déjà pris en compte des considérations énergétiques, notamment dans les systèmes de chauffage, même si les isolants restaient de mauvaise qualité jusque dans les années 80 et les déperditions énergétiques importantes.

En ce qui concerne les transports, le PCAET souligne que " Le secteur des transports routiers, qui au niveau national représente 33% de l'énergie consommée, représente sur le territoire une part de la similaire : 30% de la consommation d'énergie finale. Cependant la consommation par habitant est moindre : 6,1 MWh/habitant contre 8 MWh/habitant en moyenne en France."

En 2018, 87,5% des ménages disposent d'au moins une voiture pour se déplacer à la fois dans le cadre de l'activité professionnelle (l'analyse économique montre la grande mobilité des actifs) mais aussi pour satisfaire les autres besoins quotidiens liés à la scolarité et aux études, à la consommation et aux loisirs. Ce chiffre est plutôt stable puisqu'il était de 86,3% en 2008.

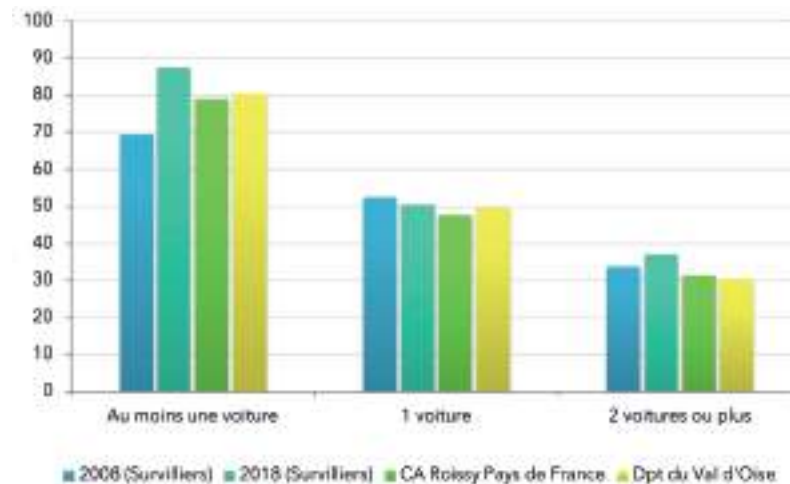
On observe que la tendance, entre 2008 et 2018 sur Survilliers, est à la baisse en ce qui concerne les ménages possédant 1 voiture mais à la hausse concernant ceux possédant 2 voitures ou plus (37% en 2018 contre 33,8% en 2008). On peut se demander s'il s'agit là d'une tendance de fond ou si l'évolution de la population et des ménages (voir chapitre sur la démographie) joue un rôle dans ce constat. Les ménages restent, dans l'ensemble, plus équipés en véhicules automobiles que les ménages à l'échelle de l'intercommunalité ou du département.

Malgré la présence de réseaux de transport collectif, et notamment de la proximité de la gare de Survilliers-Fosses, l'utilisation de la voiture reste importante. Ces tendances se retrouvent à plus fort degré sur les autres territoires qui bénéficient pourtant de transport en commun, preuve que les déplacements en voiture individuelle sont privilégiés et que l'utilisation des modes de déplacement « actifs » n'est pas encore suffisamment développée.



RÉPARTITION DES TYPES DE LOGEMENTS EN 2018

Source : Insee



COMPARAISON DE L'ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE DES MÉNAGES

Source : Insee

Les modes de transport alternatifs (marche à pied, vélo), les transports collectifs, l'intermodalité (utilisation combinée de la voiture et du bus), le covoiturage et l'auto-partage sont autant de pistes susceptibles de permettre la structuration des transports et l'économie d'énergie. De plus, la création de logements dans le cadre de formes urbaines plus compactes participerait à l'atteinte d'objectifs de réduction des consommations énergétiques.

Selon le PCAET "63% de l'énergie consommée sur le territoire provient directement de sources d'énergie fossiles : le pétrole à 34% (principalement sous forme de carburant pour le secteur des transports routiers et en partie sous forme de fioul à destination du bâtiment) et le gaz à hauteur de 29% (à destination du chauffage des bâtiments résidentiels et tertiaire). Ces deux sources d'énergie sont non seulement non renouvelables, ce qui suppose que leur disponibilité tend à diminuer, et elles sont également importées. La dépendance énergétique du territoire est par conséquent importante."

Analyse du potentiel de production d'énergie renouvelable

Source : Rapport de présentation - SCOT CARPF - Mai 2019 // PCAET Roissy - Pays de France 2021

"L'ensemble de la production en énergies renouvelables (ENR) du territoire s'élève à 542 GWh/an. Les sources principale d'EnR sont le biogaz (principalement électrique), les déchets (principalement thermique) et le bois énergie (chauffage résidentiel). La géothermie a également une part non négligeable tandis que les filières solaires sont encore peu développées. L'hydro-électricité ainsi que l'éolien sont inexistant sur le territoire. [...] Le potentiel de production en énergies renouvelables sur le territoire est estimé à l'horizon 2050 à 3100 GWh/an. La principale source de développement est le photovoltaïque avec plus de 60% du potentiel total, vient ensuite le bois énergie avec environ 17% puis la géothermie 10% et le solaire thermique et la chaleur fatale avec 5% chacun. Le potentiel de la méthanisation est relativement faible et déjà bien développé. Les filières hydroélectrique et éolienne n'ont pas de potentiel." souligne le PCAET.

Récupération de chaleur fatale

Le PCAET explique que "Différentes sources de valorisation de la chaleur fatale sont disponibles, en s'appuyant sur une étude réalisée par l'ADEME sur les potentiels de production et de valorisation de chaleur fatale en Île de France. Les quatre sources de chaleur fatale qui font l'objet de cette étude sont les suivantes :

- La chaleur fatale issue de la récupération sur les eaux usées ou les eaux grises: récupérable en sortie de bâtiment (sur le raccordement au réseau public), sur les collecteurs d'assainissement ou au niveau des stations d'épuration
- La chaleur fatale issue des procédés industriels,
- La chaleur fatale issue des Unités d'incinération de déchets non dangereux (UIDND),
- La chaleur fatale issue des Data Centers."

Par exemple, concernant la récupération des eaux usées, Surveilliers posséderait un potentiel de 60 à 100 MWh/an selon la carte des "potentiel valorisable d'après les gisements des eaux usées en pieds d'immeuble en 2015 à l'IRIS" fournie dans le PCAET.

Géothermie

D'après le Bureau de Recherches Géologiques et Minières, l'ADEME et EDF, le potentiel géothermique du meilleur aquifère est fort voire très fort sur l'ensemble du territoire du SCoT. Cela signifie que



l'installation de pompes à chaleur sur nappe aquifère est envisageable. Cependant, en cas de choix énergétique géothermique, une étude de faisabilité réalisée par des bureaux d'études compétents est indispensable. Le potentiel à Survilliers semble important mais les risques de retrait-gonflement des argiles peuvent rendre cette ressource difficilement exploitable. C'est notamment le cas sur la commune.

Solaire

Avec près de 1 750 heures d'ensoleillement, le territoire bénéficie d'un potentiel suffisant pour exploiter de manière passive ou active l'énergie solaire.

Le territoire de Roissy Pays de France, et notamment Survilliers, se caractérise par la présence de nombreuses industries et surtout d'une activité de logistique intense. Les bâtiments industriels et particulièrement les entrepôts logistiques constituent de bons supports pour l'implantation de panneaux solaires et ainsi l'exploitation du gisement solaire.

Hydraulique

Survilliers n'étant traversée par aucun cours d'eau, l'énergie micro-hydraulique n'est pas envisageable sur son territoire.

Méthanisation

La méthanisation et la participation à ce mode de production d'énergie est envisageable pour Survilliers.

Filière bois

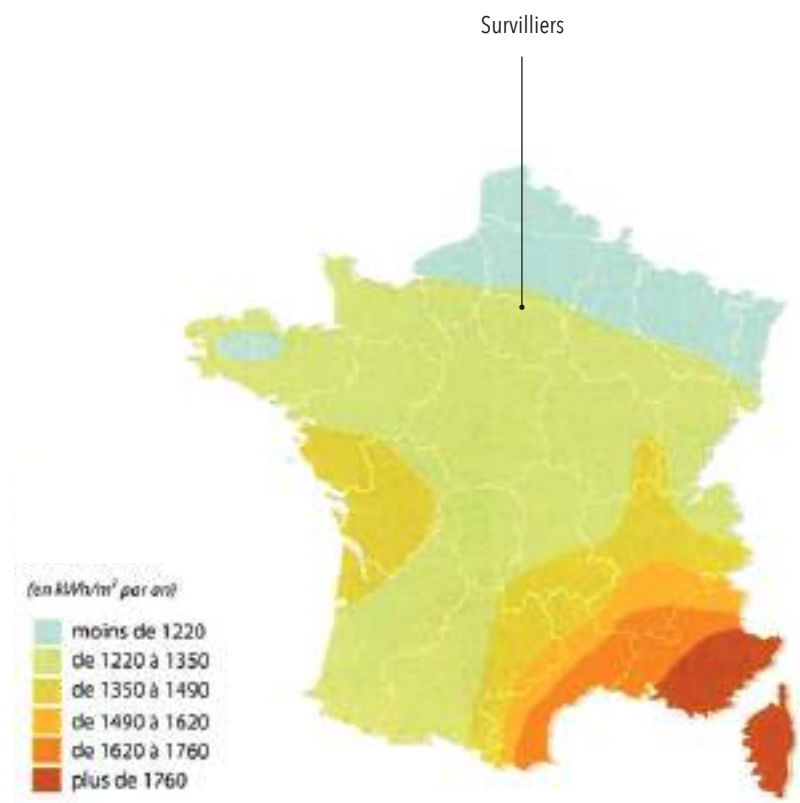
Peu développée, les principaux freins identifiés par le SCOT, au développement de la filière sont le morcellement important du foncier et les difficultés logistiques engendrées (desserte des parcelles par les engins forestiers, livraison du bois etc.)

Avec ses boisements, bien que de taille réduite, Survilliers pourrait participer au développement de cette filière.



RESSOURCES GÉOTHERMIQUES DE SURFACE SUR SYSTÈME OUVERT (NAPPE) EN ÎLE-DE-FRANCE

Source : PCAET



PUISSANCE DU RAYONNEMENT SOLAIRE EN FRANCE

Source : economiedenergie.fr / ADEME

RISQUES, NUISANCES ET POLLUTIONS

Risques

Risques naturels

Inondation

Le risque est faible en raison de l'absence de réseau hydrographique sur le territoire communal. La commune n'est pas couverte par un PPRi.

La Directive européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation a pour objectif de donner un cadre à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation en vue de réduire les conséquences négatives potentielles associées aux inondations. La méthodologie de la directive s'articule autour de 3 étapes :

- ▶ la réalisation d'une Évaluation Préliminaire des Risques Inondation (EPRI) avant décembre 2011 ;
- ▶ la cartographie des Territoires à Risques inondation Important (TRI) avant décembre 2013 ;
- ▶ la réalisation d'un Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) avant décembre 2015, avec lequel les PLU devront être compatibles en application de l'article L123-10 du code de l'urbanisme.

La commune de Survilliers fait partie du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands dont l'Évaluation Préliminaire des Risques Inondation (EPRI) a été arrêté le 20 décembre 2011 par le préfet d'Île-de-France, coordinateur du bassin. Elle se situe dans le périmètre du PGRI Seine Normandie approuvé le 7 décembre 2015 et entré en vigueur le 23 décembre 2015 mais elle ne se situe pas dans un TRI.

Risque ruissellements et coulées de boues

La liste des arrêtés de catastrophe naturelle indique que des épisodes de violents orages, et fortes intempéries peuvent provoquer des inondations et coulées de boue. L'arrêté pris en 1999 fait suite à la tempête qui avait eu lieu en décembre de la même année. Il fait état de l'arrivée d'inondations, coulées de boue et mouvements de terrain.

Ce phénomène reste néanmoins très ponctuel et exceptionnel.

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté de	Sur le Journal Officiel du
95PRPF19990190	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 3

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté de	Sur le Journal Officiel du
95PRPF20010246	27/08/2001	27/08/2001	27/10/2001	18/01/2002
95PRPF19980153	05/08/1997	05/08/1997	12/03/1998	26/03/1998
95PRPF19830044	22/08/1983	27/08/1983	03/08/1983	05/08/1983

LISTE DES ARRÊTÉS DE CATASTROPHES NATURELLES SUR SURVILLIERS

Source : www.georisques.gouv.fr



Risques de mouvements de terrain liés à la dissolution naturelle du gypse

Le territoire communal comporte dans sa partie Sud-est des secteurs susceptibles d'être soumis au phénomène de dissolution naturelle du gypse.

Le gypse, appelé aussi pierre à plâtre, est composé de sulfate de chaux, instable au contact de l'eau. Après son dépôt, la couche rocheuse, fracturée, peut faire l'objet d'une érosion interne (dissolution) responsable de cavités. Ces cavités naturelles sont à l'origine de l'instabilité des terrains situés au-dessus du gypse provoquant des désordres en surface (affaissement, effondrement).

Dans ces secteurs, les permis de construire peuvent être soumis à l'observation de précautions spéciales, voire refusés en application des dispositions de l'article R111-2 du code de l'urbanisme.

Cavités souterraines et mouvements de terrain

Aucune cavité souterraine ni aucun mouvement de terrain n'ont été recensés sur la commune.

La commune est soumise au PPRN Mouvement de terrain, Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines) qui a été approuvé le 08/04/1987.

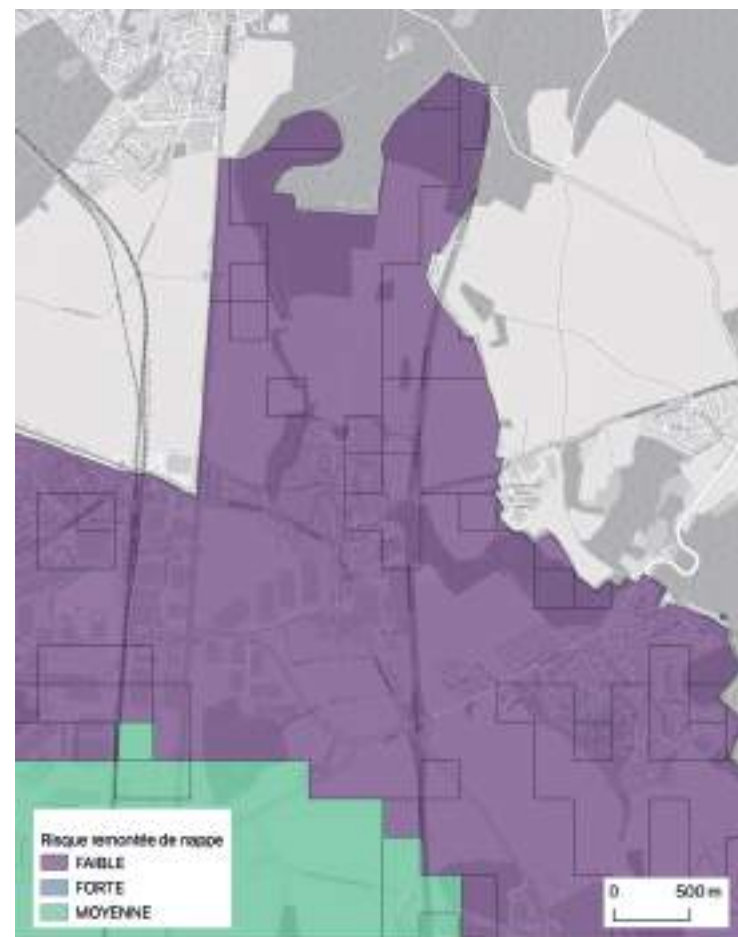
Compte tenu du risque de tassement que ces zones représentent, une étude précise du sol devra précéder tout projet d'urbanisation.

La dissolution naturelle du Gypse peut engendrer des risques de mouvements de terrain (effondrement, affaissement). A Survilliers, les deux rives aux abords de l'A1 et une carrière de gypse sont concernées par cet aléa.



RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Source : Dossier communal des risques majeurs



RISQUE DE REMONTÉE DE NAPPE

Source : georisque.gouv.fr

Risque de remontée de nappe

Située en point haut, le territoire est globalement peu impacté par le risque de remontée de nappe dû à la nappe subaffleurante.

Séismes

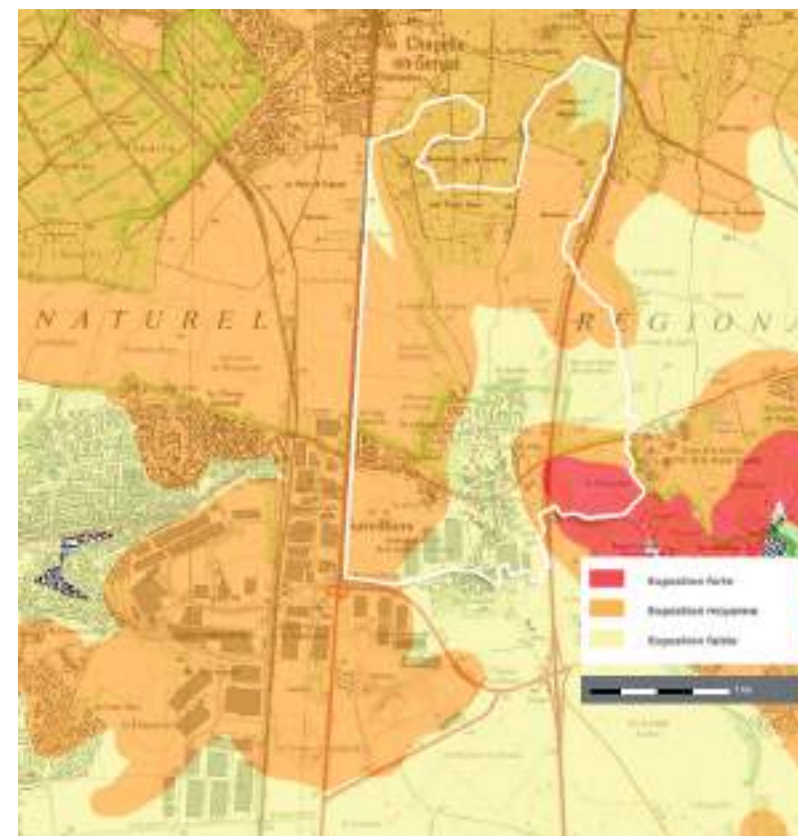
Survilliers se situe en zone de sismicité 1, ce qui indique que le risque de séismes est très faible.

Risque retrait gonflement des argiles

Le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a montré que le département était concerné par le risque de retrait gonflement des argiles susceptible d'affecter les constructions. Le phénomène de retrait-gonflement concerne exclusivement les sols à dominante argileuse. Par suite d'une modification de leur teneur en eau, les terrains superficiels argileux varient de volume : retrait lors d'une période d'assèchement, gonflement lorsqu'il y a apport d'eau. Le bâtiment en surface est soumis à des mouvements différentiels alternés (sécheresses/périodes humides) dont l'influence finit par amoindrir la résistance de la structure.

Sur la commune, la majeure partie du territoire est située dans une zone d'aléa faible et moyen. Cependant, la partie sud-est est classée en zone d'aléa fort.

Les cartes départementales d'aléa retrait-gonflement élaborées par le BRGM peuvent contribuer à attirer l'attention des maîtres d'ouvrage sur la question. Cependant, pour déterminer avec certitude la nature du terrain situé au droit de la parcelle et adapter au mieux les caractéristiques de la construction aux contraintes géologiques locales, une étude géotechnique menée par un bureau d'études techniques spécialisé constitue la mesure a priori la plus sûre.



RISQUE DE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Source : infoterre.brgm.fr

Risques industriels et technologiques

Plan de prévention des risques technologiques

Survilliers est soumise au PPRT de la NCS Pyrotechnie et Technologies approuvé par arrêté préfectoral le 17/06/2011.

La société NCS Pyrotechnie et Technologies, située rue de la Cartoucherie, est classée en établissement SEVESO « seuil haut ». Le site de production de NCS est implanté à cheval sur les communes de Survilliers et de Saint-Witz. Occupant une surface d'environ 14,5 hectares, il comprend plus de 90 installations en activité, dont notamment :

- 1 atelier de fabrication de produit explosif
- 20 cellules de fabrication de compositions pyrotechniques
- 34 lignes automatisées de fabrication d'éléments pyrotechniques, dont 22 lignes pour les allumeurs, 11 pour les générateurs de gaz et 1 pour les charges de scellement
- 31 poudrières et stockages de produits pyrotechniques.

D'un point de vue réglementaire, l'usine est soumise au régime de l'autorisation avec servitudes d'utilité publique pour une quantité maximale autorisée de 244 tonnes. Au vu de l'actuelle étude des dangers, la quantité maximale pouvant être présente a diminué significativement pour atteindre 60 tonnes. Cette quantité dépasse encore le seuil de classement SEVESO AS de 10 tonnes et de fait, l'établissement reste soumis à l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié, relatif à la prévention des accidents majeurs. A ce titre, la NCS dispose d'un système de Gestion de la Sécurité pour son site de Survilliers.

Pour l'ensemble de ses activités pyrotechniques, le site de Survilliers – Saint-Witz relève du régime de l'autorisation au titre de la rubrique 1310-2-B de la nomenclature des installations classées.

Au titre de ces activités pyrotechniques, l'établissement est également soumis à la réglementation concernant la sécurité à la production, au stockage et à l'emploi des matières ou produits explosifs, notamment le décret 79-846 portant règlement d'administration publique sur la protection des travailleurs contre les risques particuliers auxquels ils sont soumis dans les établissements pyrotechniques et à ses textes d'application.

Concernant l'urbanisation future, des aménagements ou des projets de construction, ces derniers peuvent être interdits ou subordonnés au respect de prescriptions techniques visant le renforcement de la protection des personnes qui y sont présentes. Le règlement interdira l'implantation d'établissements difficilement évacuables dans le périmètre du PPRT.

En matière d'urbanisation déjà existante, les PPRT peuvent également prescrire des mesures de protection des populations face aux risques encourus



LOCALISATION DU PPRT

Source : georisque.gouv.fr

Installations classées pour la protection de l'environnement

Les installations et usines susceptibles de générer des risques ou des dangers sont soumises à une législation et une réglementation particulières, relatives à ce que l'on appelle «les installations classées pour la protection de l'environnement». Localement ce sont les services de l'inspection des installations classées au sein des DREAL (hors élevages) ou des directions départementales de protection des populations des préfectures (élevages) qui font appliquer, sous l'autorité du préfet de département, les mesures de cette police administrative.

La commune de Survilliers compte 4 établissements classés ICPE:

- ▶ ING REEIF (ex IPBM ex SOPHIA GE), localisé dans la ZA de la Porte des Champs,
- ▶ EIF SURVILLIERS BAT D (ex PANHARD), localisé Bâtiment D - La Porte des CHAMPS
- ▶ JPG, localisé au 63, Grande Rue
- ▶ NCS PYROTECHNIE, localisé Rue de la Cartoucherie

Transport de marchandises dangereuses

Les RD317 et A1 sont concernées par le transport de marchandises dangereuses.

Canalisation de matières dangereuses

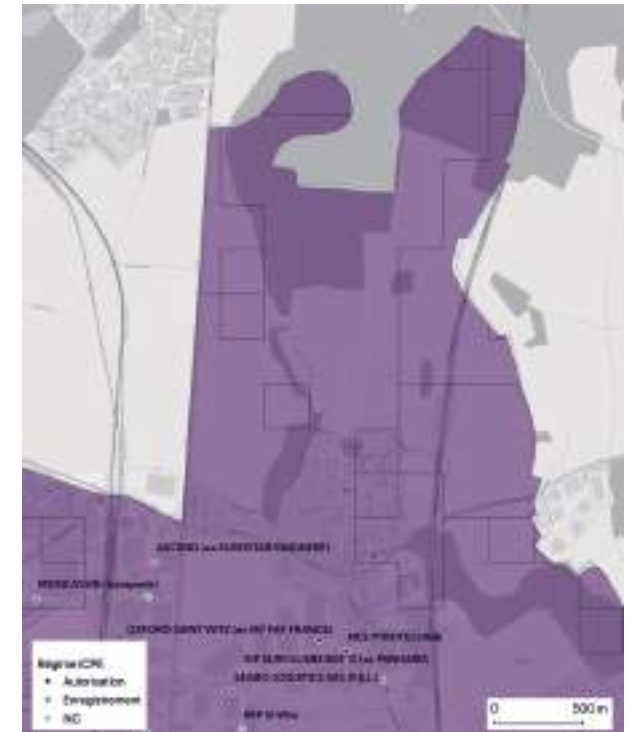
Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales de sites de stockage ou de chargement.

La commune de Survilliers est concernée par le passage d'une canalisation de transport de gaz naturel.



PASSAGE D'UNE CANALISATION DE MATIÈRE DANGEREUSE

Source : georisque.gouv.fr



LOCALISATION DES ICPE

Source : georisque.gouv.fr

Le classement ICPE n'emporte pas de contraintes réglementaires d'urbanisme particulières mais en raison de la protection contre les nuisances et de l'existence de «risques technologiques», le PLU peut préciser les zones où certaines ICPE peuvent être interdites.

Nuisances et pollutions

Qualité de l'air

Pour qualifier la qualité de l'air dans les agglomérations de moins de 100 000 habitants, le Ministère en charge de l'Environnement, l'ADEME et les ASQAA ont développé un indicateur diffusé de manière quotidienne vers le grand public : l'Indice de Qualité de l'Air (IQA). Cet indice est calculé à partir des données issues des analyseurs des quatre polluants NO₂, SO₂, O₃ et PM₁₀. Il suit une échelle de graduation, calée sur des valeurs réglementaires, allant de 1 à 10 (de très bon à très mauvais). Le mode de calcul de cet IQA est explicité dans l'arrêté du 22 juillet 2004 et modifié à partir du 1er janvier 2012 par arrêté ministériel du 21 décembre 2011

Source : Airparif

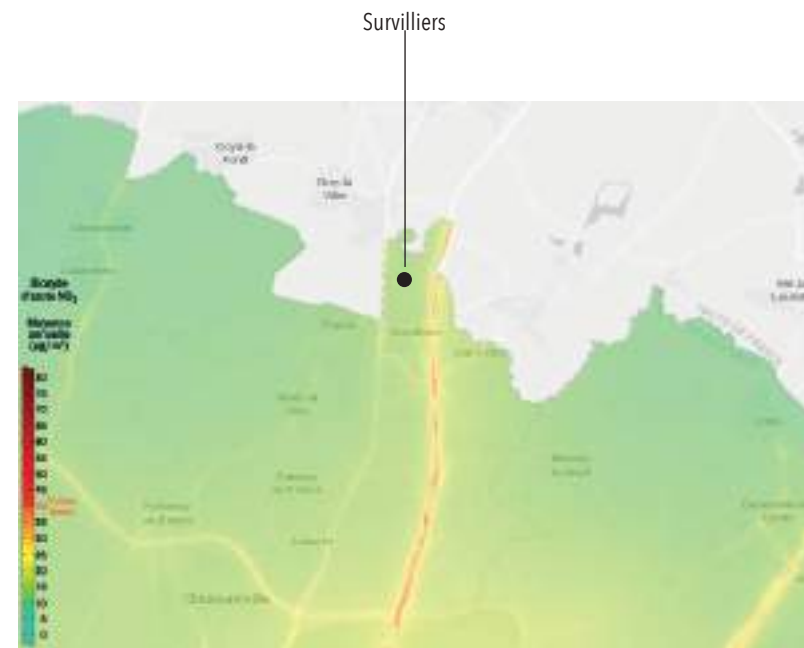
Survilliers bordant l'Île-de-France, les études et bilans réalisés par Airparif nous donnent une vision plutôt précise de la qualité de l'air sur la commune. En 2020, la baisse des niveaux de pollution chronique se poursuit, à l'exception de l'ozone qui continue d'augmenter. Cette baisse est due à l'évolution tendancielle et à l'impact sur la qualité de l'air des restrictions d'activités liées à l'épidémie de COVID-19.

À l'exception de l'ozone, la baisse tendancielle des niveaux de pollution chronique se poursuit et l'intensité de dépassement des normes se réduit d'année en année. Les recommandations de l'OMS sont néanmoins largement dépassées notamment pour l'O₃ et les PM_{2,5}, pour lesquelles il existe un décalage important avec les seuils réglementaires.

La baisse des concentrations en NO₂ a entraîné une forte diminution du nombre de personnes potentiellement exposées au dépassement de la valeur limite réglementaire pour ce polluant, qui est passé de près de 500 000 habitants en 2019 contre plusieurs dizaines de milliers en 2020. Cette valeur limite réglementaire pour le NO₂ est en revanche toujours largement dépassée à proximité du trafic routier, en particulier dans le cœur dense de l'agglomération parisienne.

Pour l'ozone (O₃), polluant secondaire qui se forme dans l'atmosphère à partir d'autres polluants de l'air et en présence d'un fort ensoleillement, la recommandation de l'OMS est toujours largement dépassée en tout point de la région Île-de-France.

Le nombre total d'épisodes de pollution est en légère baisse en 2020 par rapport à l'année 2019. Cinq jours de dépassements du seuil d'information et de recommandation réglementaire pour les particules (PM₁₀) ont été enregistrés en période hivernale, auxquels s'ajoutent neuf journées de dépassement dues à l'ozone (O₃) lors de la période estivale.



CARTE ANNUELLE DE POLLUTION AU DIOXYDE D'AZOTE (NO₂) POUR 2020

Source : Airparif

Sites et sols pollués

La base de données BASIAS est un inventaire réalisé à l'échelle de la France et dont les principaux objectifs sont de : recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement; conserver la mémoire de ces sites ; fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

Certains sites sont susceptibles d'être pollués ou le sont réellement. La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement recense 8 sites qui sont ainsi classés dans deux bases de données, BASIAS (base des anciens sites industriels et activités de service) pour les sols susceptibles d'être pollués et BASOL (base de données des sites et sols pollués appelant une action des pouvoirs publics).



Nom du site	Commune principale	Adresse du site
NCS PYROTECHNIE ET TECHNOLOGIES	95470 SURVILLERS	RUE DE LA CARTOUCHIERE BP N°10

LISTE ET LOCALISATION DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICE

Source : Basol

N° identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Site géolocalisé
ICF950103	NCS Pyrotechnie et Technologies, SNE	Poudre, usine de fabrication de	rue Caroucherie de la	SURVILLERS	V89.00Z C241 C25.81Z C20.19Z C20.31Z	En activité	Centralisé
IDF9502577	D.A.F. FRANCE Société	Entrepôt	Grande Rue	SURVILLERS	H62.10 V89.00Z	Ne sait pas	Centralisé
IDF9502578	ETOLE DEVELOPPEMENT	Entrepôt	Port La Porte des Champs	SURVILLERS	H62.10 C27.20Z Q35.90Z	Ne sait pas	Centralisé
IDF9502579	BURSET Jean Paul Société	Entrepôt	83 Grande Rue	SURVILLERS	C27.20Z H62.10 Q47.90Z	En activité	Centralisé
IDF9502580	FORMES MOULÉES Société	?	10 rue Ferme Saint Ladre de la	SURVILLERS	C25.81Z	Ne sait pas	Pas de géolocalisation
IDF9502581	CUNIN O.	Garage automobile	12 rue Liberté de la	SURVILLERS	Q45.218 Q45.21A V89.00Z	En activité	Centralisé
IDF9502583	JOBBE Philippe	?	11 rue Gars de la	SURVILLERS	C25.81Z	Ne sait pas	Centralisé
IDF9504371	ECLAIRAGE ET CHAUFFAGE Société Quintinien d'	?		SURVILLERS	B15.30Z	Ne sait pas	Pas de géolocalisation

LISTE ET LOCALISATION DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICE

Source : Basias

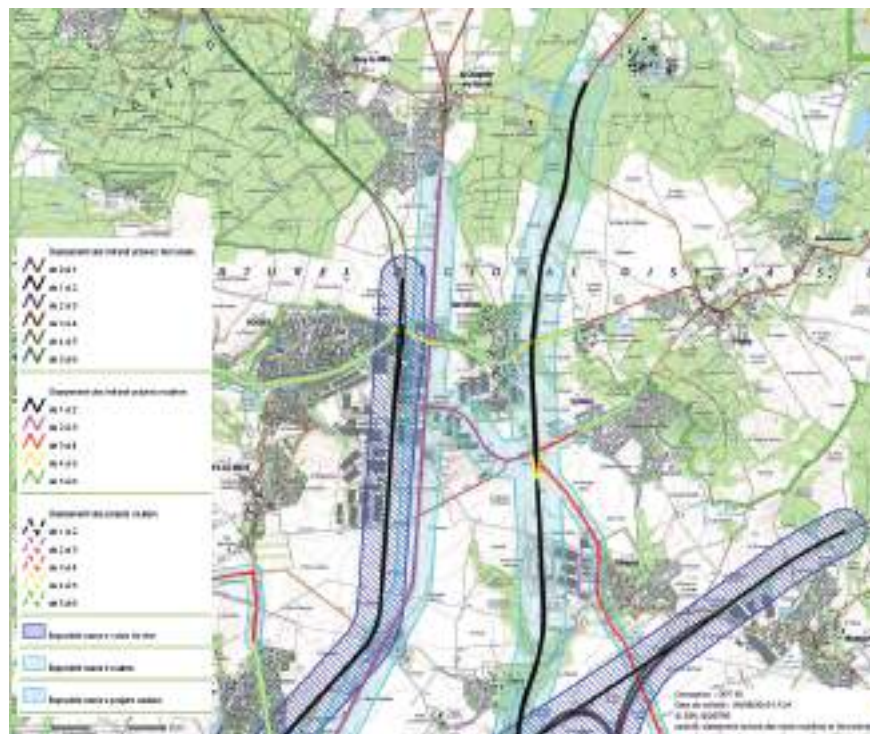
Nuisances sonores

Un arrêté préfectoral en date du 28 janvier 2002 fixe pour Survilliers le classement des infrastructures de transports terrestres, routières ou ferrées, au titre de la lutte contre le bruit. Chaque catégorie engendre une largeur maximale des secteurs affectés par le bruit.

Pour Survilliers, les infrastructures concernées et les largeurs associées sont :

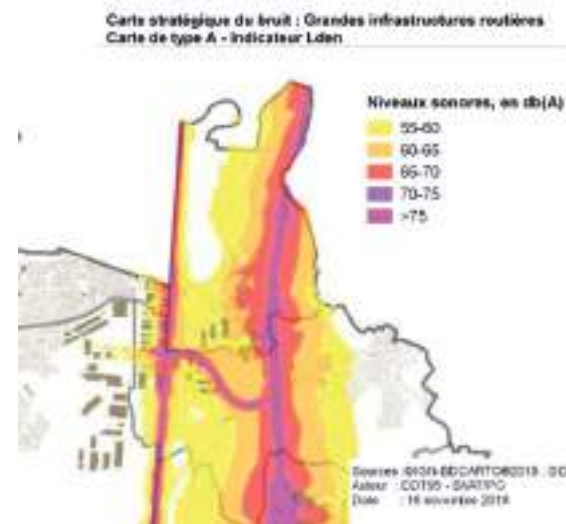
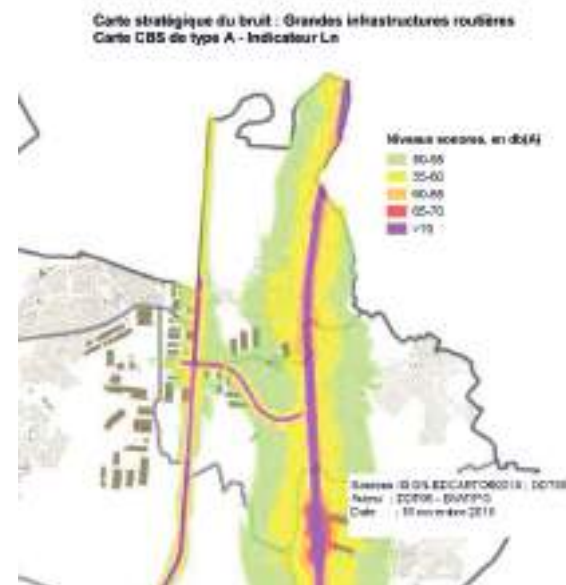
- En catégorie 1, pour 300 m, de part et d'autre de l'autoroute A1,
- En catégorie 2, pour 250 m, de part et d'autre de la RD1017,
- En catégorie 4, pour 30 m de part et d'autre de la RD 922.

Le mur antibruit positionné le long de l'A1 n'a jamais été terminé. Il manque encore à ce jour environ 150m.



CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE

Source : Application Cartélie - DDT 95 - Ministère de l'égalité des territoires et du logement



BRUIT DES TRANSPORTS TERRESTRES

Source : DDT 95

Servitudes d'utilité publique

Les servitudes d'utilité publique constituent des limitations administratives au droit de propriété. Elles sont instituées par une autorité publique dans un but d'intérêt général et elles interdisent aux particuliers d'y déroger unilatéralement.

La carte des servitudes d'utilité publique et la liste détaillée accompagnée des notices d'explications sont disponibles en annexe du PLU.



CARTOGRAPHIE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Source : DDT du Val d'Oise

BILAN • MILIEU PHYSIQUE | RESSOURCES NATURELLES | RÉSEAUX | RISQUES

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- ☑ Une ressource en eau suffisante et de qualité,
- ☑ Un parc de logements récent et concomitant ou postérieur à la mise en place de la première réglementation thermique : on peut supposer que le parc est relativement peu énergivore.

CONTRAINTES ET MENACES

- ☒ Une dépendance énergétique forte (mode de transport individuels) et peu de dispositifs alternatifs mis en place,
- ☒ Une forte exposition aux nuisances sonores (A1 et RD317 en particulier)
- ☒ Pas de risques naturels significatifs mais le retrait-gonflement des argiles et la dissolution naturelle du gypse peuvent représenter un risque dans certains secteurs,
- ☒ La présence de risques technologiques, en particulier lié à la Cartoucherie (classée SEVESO)

ENJEUX

- ➔ La limitation de l'imperméabilisation des sols pour éviter le développement des risques de ruissellement,
- ➔ L'utilisation rationnelle des équipements et des ressources,
- ➔ La limitation de l'exposition des personnes aux nuisances, notamment sonores.

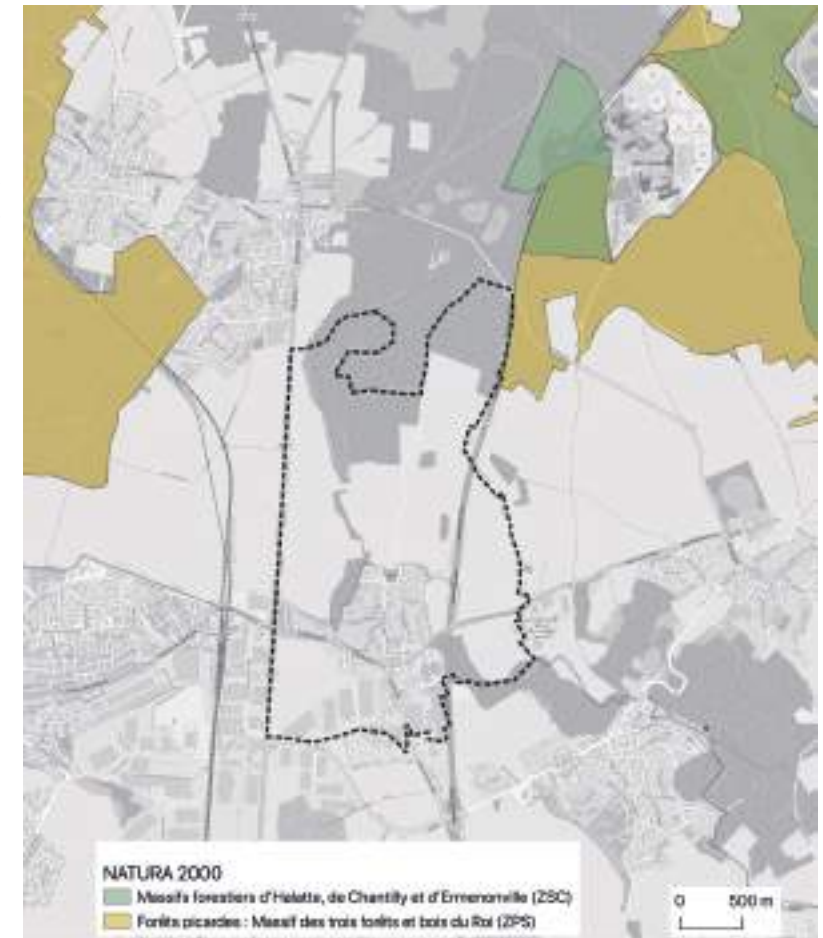
BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

Protections et inventaires environnementaux

Sites Natura 2000 • Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville (ZSC) & Forêts picardes : Massif des trois forêts et bois du Roi (ZPS)

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. Les deux objectifs sont la préservation de la diversité biologique et la valorisation du patrimoine naturel de nos territoires. Le réseau Natura 2000 est constitué de Zones de Protection Spéciale (ZPS) désignées au titre de la Directive Oiseaux, et de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées au titre de la Directive Habitats.

Le territoire de Survilliers ne comporte pas de sites Natura 2000. Néanmoins, on peut noter la présence de plusieurs sites à proximité immédiate, c'est pourquoi, ils sont détaillés dans les pages suivantes.



LOCALISATION DES SITES NATURA 2000 À PROXIMITÉ DU TERRITOIRE COMMUNAL

Source : DDT du Val d'Oise

Ces deux sites, se superposant sur leur presque totalité et ayant des enjeux globalement convergeant, font l'objet d'un seul document d'objectifs (DOCOB). Ils sont donc traités, le plus souvent, comme une seule entité dans les pages suivantes.

Présentation du site

Vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne réunissant les forêts d'Halatte, Chantilly, Ermenonville et le bois du Roi, le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et périforestiers sur substrats variés, majoritairement sableux. Typique des potentialités du Valois, le massif forestier intègre des habitats d'étangs, de landes, de pelouses, de rocheux gréseux, de prairies humides...

La valeur écologique de cette entité forestière est par conséquent importante ; les intérêts biocénétiques sont multiples et exemplaires, ce qui a justifié la création du Parc naturel régional Oise Pays de France en 2004 et le classement en zone de protection spéciale (ZPS), notamment en raison d'une importante population d'Engoulevent d'Europe inféodée aux landes et peuplements forestiers clairs sur affleurements sableux.

Ainsi le site abrite une avifaune riche et diversifiée, avec la présence d'espèces nicheuses comme l'Alouette lulu, la Bondrée apivore ou encore la Pie-grièche écorcheur, mais aussi des espèces migratrices comme le Balbuzard pêcheur, la Cigogne blanche et la Grue cendré.

Appellation : Forêts picardes : massif des 3 forêts et bois du Roi	
Code : FR2212005	ZPS - arrêté en vigueur : 06/04/2006
Compilation : 31/12/2005	DOCOB : 2010
Mise à jour : 31/12/2005	Directive : Oiseaux
Superficie : 13599 ha	
Nombre de communes concernées : 36	

Appellation : Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville	
Code : FR2200380	ZSC - arrêté en vigueur : 26/03/2015
Compilation : 31/01/1996	DOCOB : 2010
Mise à jour : 30/06/2014	Directive : Habitats, faune et flore
Superficie : 2 396 ha	
Nombre de communes concernées : 16	

Source : inpn.mnhn.fr

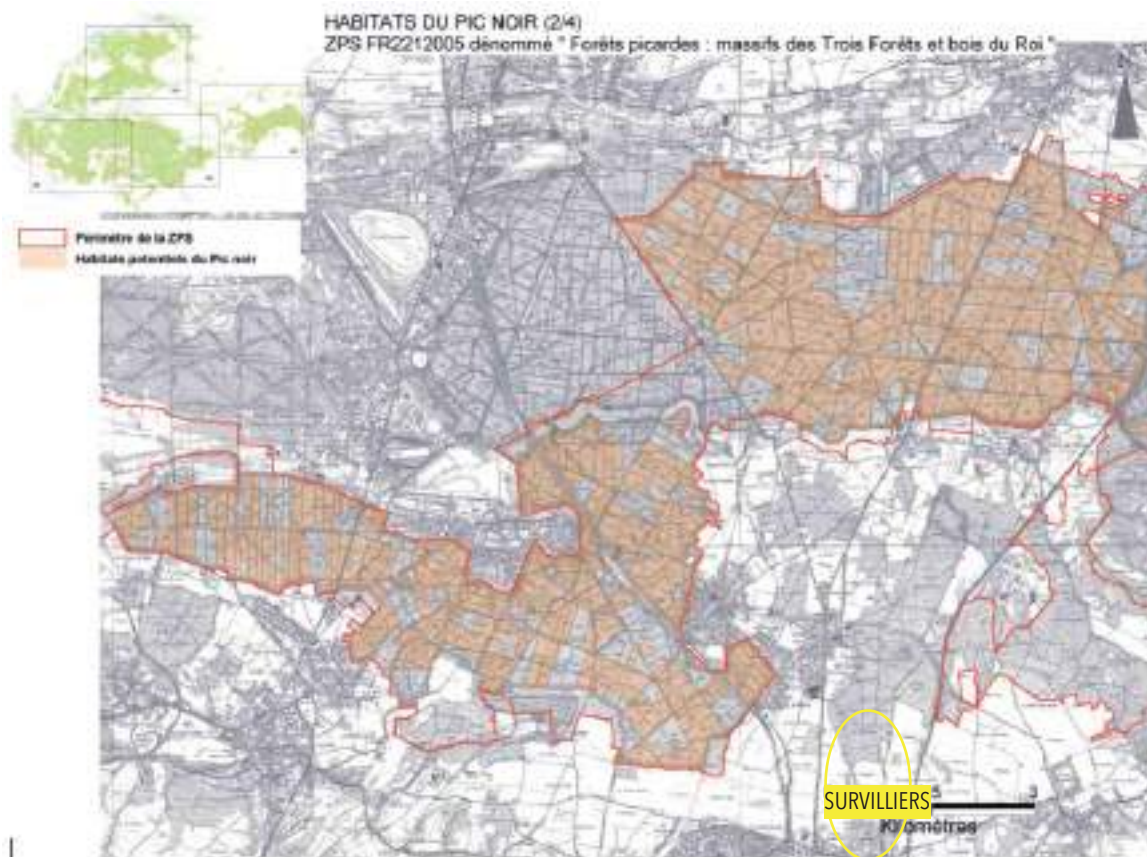
Habitats naturels d'intérêt communautaire (I)	Code N 2000	Dynamique d'évolution – menaces	Préconisations de gestion	Origine des données
Prés humides oligotrophes sur sols paratourbeux basiques, collinéens et continentaux du Nord et de l'Est	6410.1	Boisement - abandon, eutrophisation, drainage, plantation	Maintien d'une eau oligotrophe et d'un fonctionnement hydrique favorable, fauche exportatrice tardive ou pâturage extensif estival	Ecothème
Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques	6410.12	Boisement - abandon, eutrophisation, drainage, plantation	Maintien d'une eau oligotrophe et d'un fonctionnement hydrique favorable, pâturage extensif estival	Ecothème
Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales	6410.13	Boisement - abandon, eutrophisation, drainage, plantation	Maintien d'une eau oligotrophe et d'un fonctionnement hydrique favorable, étrépage et/ou pâturage extensif	Ecothème
Molinaies acidiphiles atlantiques landicoles	6410.15	Boisement - abandon, eutrophisation, drainage, plantation	Maintien d'une eau oligotrophe et d'un fonctionnement hydrique favorable, étrépage et/ou pâturage extensif	Ecothème
Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	6430.1	Boisement - abandon, eutrophisation, drainage, plantation <i>Nb : La gestion extensive des peupleraies avec le maintien de l'hydromorphie des sols ne sont pas incompatibles avec le maintien des mégaphorbiaies. La présence des mégaphorbiaies ne remet pas en cause l'existence des peupleraies et inversement</i>	Maintien d'une eau oligotrophe à mésotrophe et d'un fonctionnement hydrique favorable, fauche exportatrice et/ou pâturage extensif	Ecothème
Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	6430.4	Boisement - abandon, eutrophisation, drainage, plantation	Maintien d'une eau oligotrophe à mésotrophe et d'un fonctionnement hydrique favorable, fauche exportatrice et/ou pâturage extensif	Ecothème
Végétation des lisières forestières nitrophiles, hygrophiles, héliophiles à semi-héliophiles	6430.6	Boisement - fermeture par recolonisation ligneuse naturelle	Fauche exportatrice tardive biennale ou triennale	Ecothème
Végétation des lisières forestières nitrophiles, hygrocènes, semi-sciaphiles à sciaphiles	6430.7	Boisement - fermeture par recolonisation ligneuse naturelle	Fauche exportatrice tardive biennale ou triennale	Ecothème
Végétation des bas-marais neutro-alcalins	7230.1	Stable - drainage, eutrophisation, abandon, plantation	Maintien d'une eau oligotrophe à mésotrophe et d'un fonctionnement hydrique favorable, débroussaillage, fauche exportatrice, pâturage extensif et/ou étrépage	Ecothème

Espèces d'intérêt présentes

Le Pic Noir (*Dryocopus martius*)

Source des données ci-dessous : DOCOB et INPN

Il occupe des habitats dans les forêts de feuillus et les résineux, en affectionnant tout particulièrement les vieilles chênaies, hêtraies et vieilles pinèdes. La conservation de cette espèce est favorisée par la présence d'îlots de vieillissement.



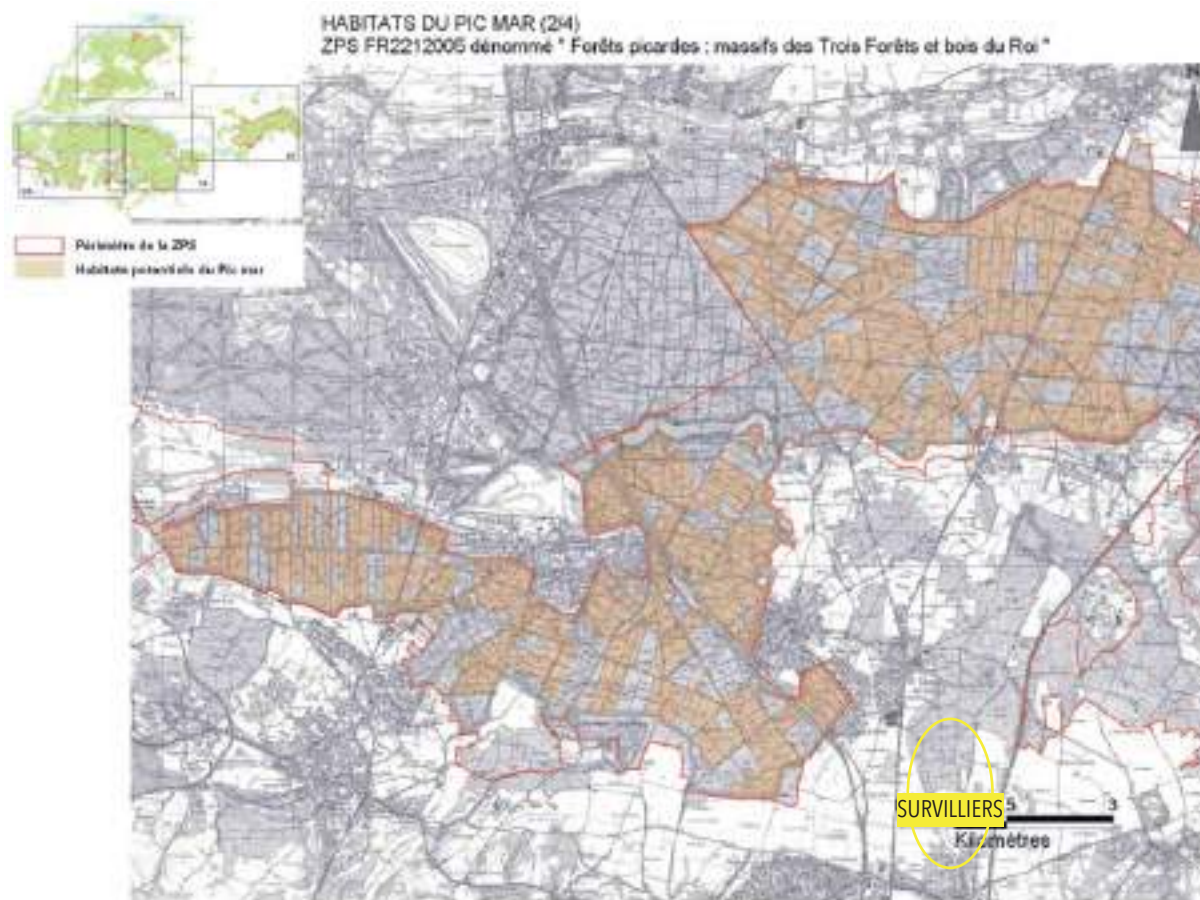
SOURCE : OSEOUL.NET

Espèces d'intérêt communautaire (1)	Enjeux de conservation du site (par rapport à la responsabilité régionale et à l'état des populations et de leurs habitats)	Préconisations de gestion
Pic noir	Secondaire - population viable	Préservation des arbres avec des loges et des arbres morts, maintien de gros arbres (sans branche basse), travaux forestiers adaptés à proximité des nids

Le Pic Mar (*Dendrocopos medius*)

Source des données ci-dessous : DOCOB et INPN

Reconnaisable à sa tête rouge vif, on le rencontre au niveau des vieilles chênaies de l'ensemble des massifs forestiers de la ZPS. Il s'agit d'une espèce à fort intérêt patrimonial. Les belles populations actuelles ne pourront être préservées que si un réseau de boisements mûres est conservé.



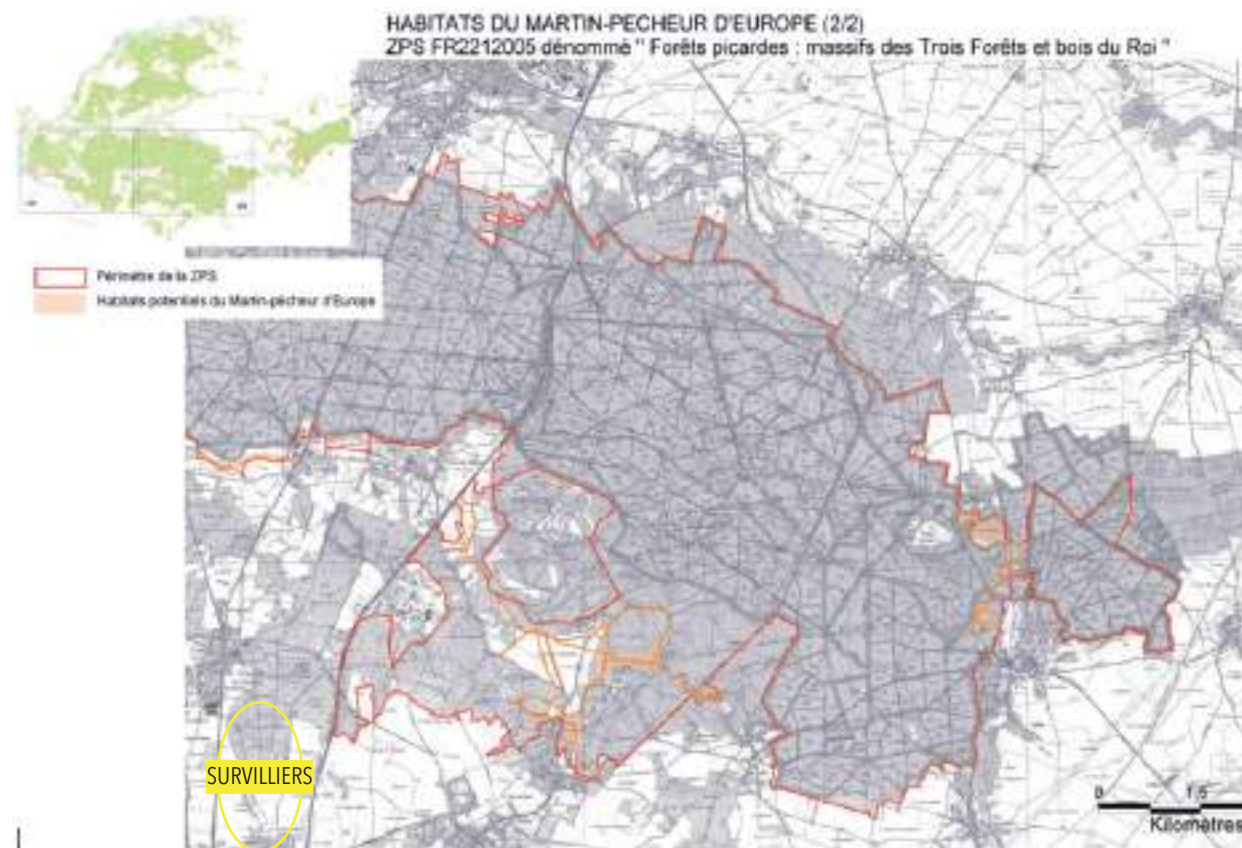
Source : onf.fr

Espèces d'intérêt communautaire (I)	Enjeux de conservation du site (par rapport à la responsabilité régionale et à l'état des populations et de leurs habitats)	Préconisations de gestion
Pic mar	Prioritaire - habitat boisé mature = peuplement à forte naturalité	Préservation des arbres avec des loges et des arbres morts, maintien de gros arbres (sans branche basse), travaux forestiers adaptés à proximité des nids

Le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*)

Source des données ci-dessous : DOCOB et INPN

Espèce en déclin en Europe, il fréquente les lacs, réservoirs, étangs, mares et cours d'eau du massif forestier. Le maintien d'une eau de bonne qualité piscicole, et d'un linéaire de berges abruptes conditionnent la présence du Martin pêcheur sur le site.



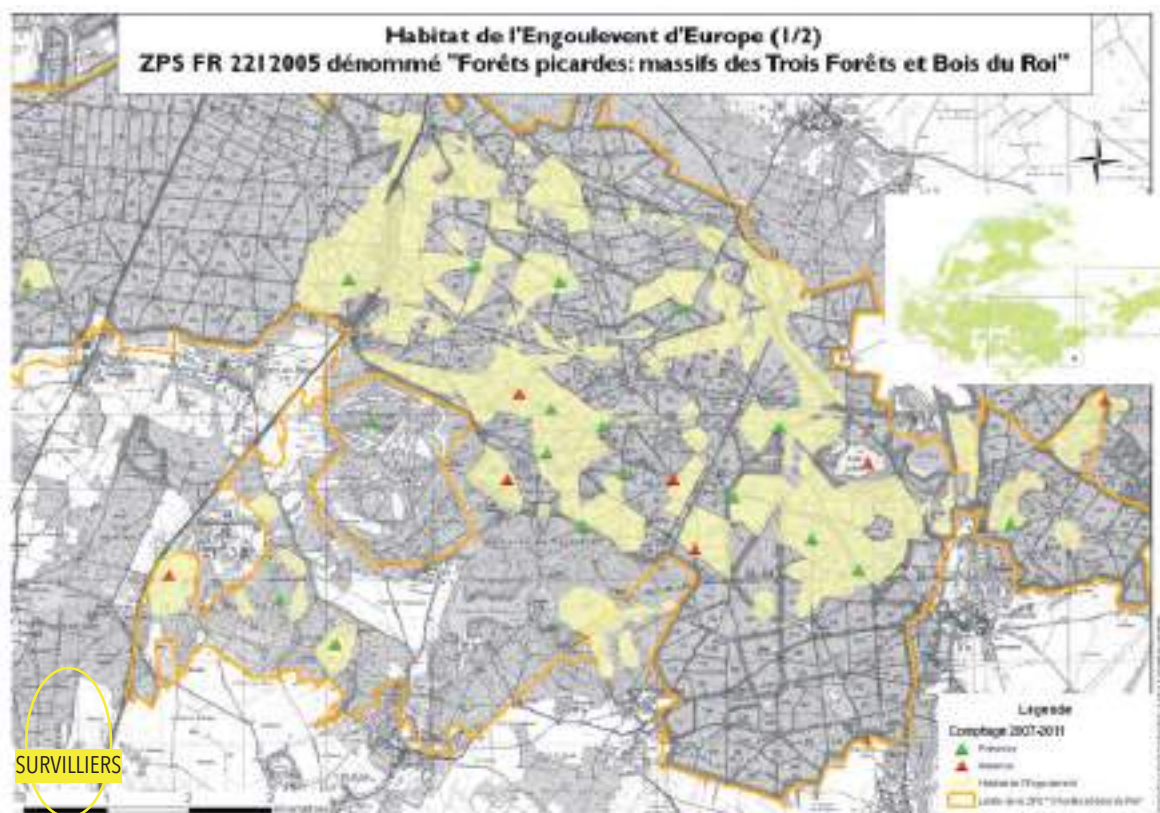
Source : wikipedia.org

Espèces d'intérêt communautaire (1)	Enjeux de conservation du site (par rapport à la responsabilité régionale et à l'état des populations et de leurs habitats)	Préconisations de gestion
Martin-pêcheur d'Europe	Secondaire	Maintien d'une eau de bonne qualité piscicole, maintien d'un linéaire de berges abruptes

L'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)

Source des données ci-dessous : DOCOB

On rencontre cette espèce menacée dans les secteurs de landes sèches du site. Contrairement au massif de Compiègne-Laigue, l'Engoulevent ne doit pas sa présence dans le massif aux tempêtes de 1999 ayant ouvert le milieu, car il était présent bien avant ces événements. Le site représente ainsi une responsabilité particulière pour cette espèce à fort intérêt. Sa population semble stable depuis ces dernières années. Néanmoins les populations ont tendance à se concentrer du fait d'une régression importante de son habitat. Ainsi la conservation et la restauration de secteurs de landes est indispensable à la préservation de cette espèce.



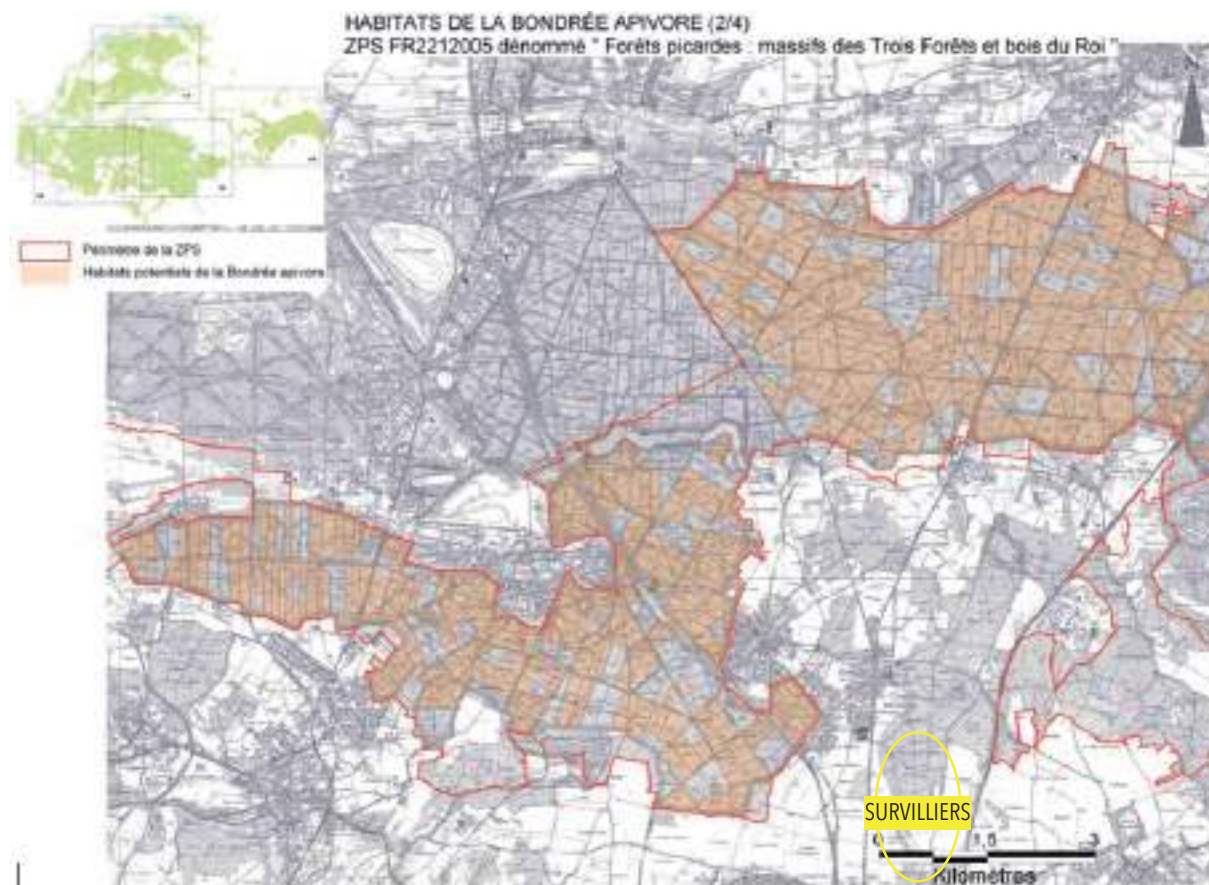
Source : normandie.parc.fr

Espèces d'intérêt communautaire (1)	Enjeux de conservation du site (par rapport à la responsabilité régionale et à l'état des populations et de leurs habitats)	Préconisations de gestion
Engoulevent d'Europe	Prioritaire – préservation et augmentation de la surface d'habitats favorables	Maintien et restauration de systèmes de landes avec quelques arbres, espèce connue aussi dans les coupes forestières

La bondrée apivore (*pernis apivorus*)

Source des données ci-dessous : DCOB

Fréquente sur le territoire. Elle est favorisée par une mosaïque d'habitats forestiers suffisamment vastes (reproduction) et de milieux ouverts périphériques (chasse).

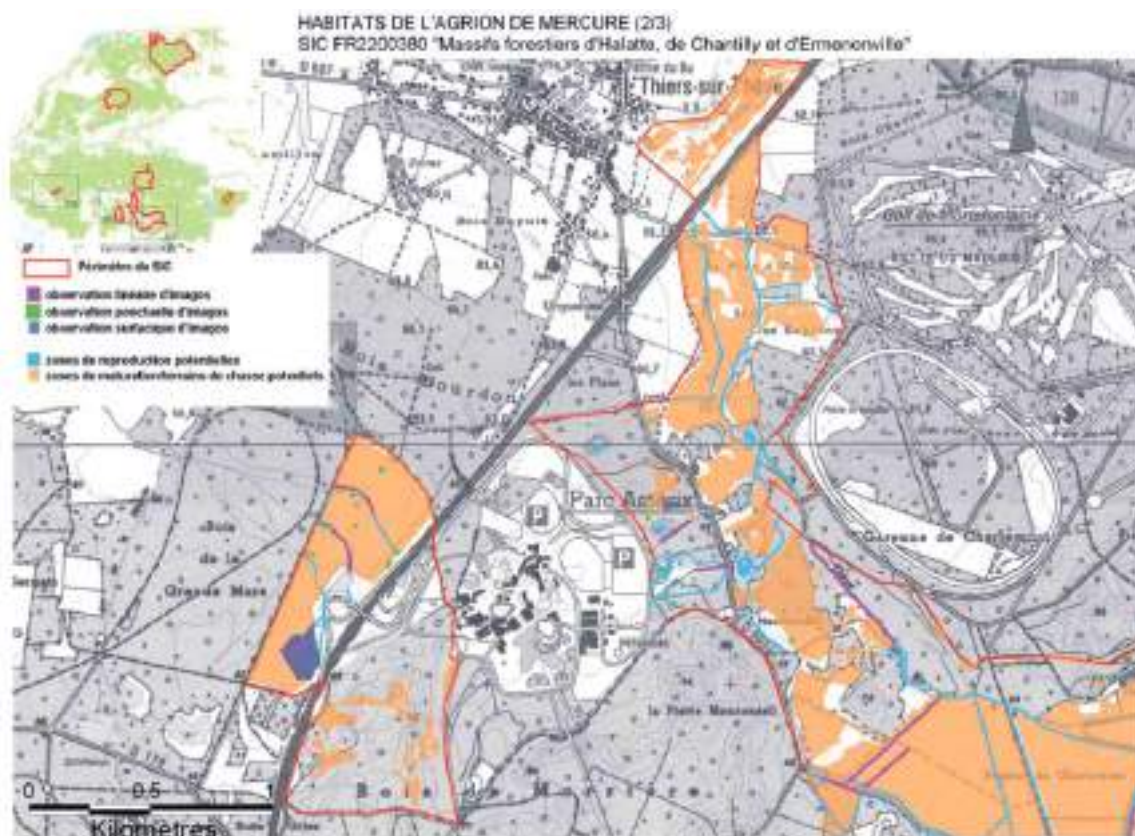


Espèces d'intérêt communautaire (1)	Enjeux de conservation du site (par rapport à la responsabilité régionale et à l'état des populations et de leurs habitats)	Préconisations de gestion
Bondrée apivore	Secondaire	Création d'îlots de feuillus âgés, travaux forestiers adaptés à proximité des nids

L'agrion de Mercure

Source des données ci-dessous : DOCOB, INPN

Chez cette demoiselle, le mâle a le corps de couleur bleu noir. Le dessin typique du deuxième segment de l'abdomen est en forme de tête de taureau. Les cercoïdes sont plus longs que les cerques. La femelle est verdâtre avec la face dorsale de l'abdomen noir. Les ailes sont repliées au repos. Le ptérostigma est en forme de losange et noirâtre au centre. Sa présence est favorisée par une eau de qualité et les zones de chasse (prairies ouvertes, berge herbeuse).



Espèces d'intérêt communautaire (1)	Enjeux de conservation du site (par rapport à la responsabilité régionale et à l'état des populations et de leurs habitats)	Préconisations de gestion
Agrion de Mercure	Prioritaire - préservation et restauration du réseau de rus (secondairement de mares) des bords de Thève	Restauration et conservation du réseau de rus et de leur connexion en vallée de la Thève, maintien d'une eau oligotrophe et de la nature sabio-graveleux du substrat, restauration des herbiers aquatiques, gestion des rives, préservation et gestion extensive des milieux ouverts périphériques des cours d'eau

Menaces et enjeux pour le site

Enjeux à l'échelle du site

Survilliers est principalement concernée de par sa proximité avec les massifs forestiers, par les enjeux et objectifs liés à ces espaces. L'état de conservation des ensembles forestiers proprement dits est relativement satisfaisant. Il faut toutefois veiller aux drainages inopportuns des microzones hydromorphes (notamment au niveau des sources et suintements perchés). Le massif subit une pression humaine (surtout touristique, ludique et immobilière) toujours accrue occasionnant des pertes d'espaces (parcs d'attraction, périphérie urbaine, sablières, réseau routier et autoroutier,...) avec fragmentations et coupures de corridor par l'urbanisation, linéaire périphérique...

Le maintien des mosaïques d'habitats intersiticiels est quant à lui fortement précaire, soit suite aux abandons d'activités traditionnelles ou aux fluctuations des pâturages "sauvages" (lapins, cervidés), soit en conséquence des aménagements et de l'évolution des techniques de gestion.

L'objectif principal lié à l'écosystème forestier est la préservation d'un réseau de vieux bois. Plusieurs espèces de la directive (Pic noir, Pic mar, Lucane Cerf-volant, Dicrane vert) sont dépendantes de la présence de ces vieux bois. Aujourd'hui les populations ont tendance à diminuer. L'objectif est donc de maintenir ces vieux bois, îlots de sénescences et bois morts, habitats de nombreuses espèces.

L'objectif principal lié aux milieux associés à la forêt est la préservation et la restauration d'un réseau de landes et d'habitats associés fonctionnel. La lande est aujourd'hui en forte régression au sein du massif forestier d'Ermenonville et du bois du Roi. Pendant plusieurs siècles après le défrichement de ces zones pour le pâturage, l'homme s'est appliqué avec plus ou moins de succès pour reboiser ces zones. A présent, la lande est fragmentée en petites zones indépendantes. Les espèces ne peuvent plus migrer et le brassage génétique n'a plus lieu. On risque donc d'assister à un appauvrissement de ce milieu. Cet objectif a donc pour but de reconnecter ces zones afin d'avoir un maillage le plus cohérent possible, permettant la préservation de ce milieu via la constitution d'un réseau viable.

Le troisième objectif est d'obtenir un bon équilibre agro-sylvo-cynégétique. Celui-ci est primordial si l'on veut préserver le milieu forestier. Cet objectif doit permettre à chacun d'avoir son espace de vie. Les milieux intra-forestiers ouverts doivent permettre d'alimenter les grands animaux de la forêt et les plans de chasse doivent permettre de gérer de manière efficace les populations afin de limiter les dégâts sur la régénération forestière. Une des espèces à surveiller est le sanglier, en effet, celui-ci peut impacter de façon significative la population d'Engoulevent d'Europe. Ce bon équilibre est primordial à une régénération naturelle de la forêt, elle-même favorable à la biodiversité des peuplements forestiers et de leur sous-bois.

Enfin le dernier objectif forestier a pour but de préserver principalement les autres milieux associés à la forêt qui sont rares et à forte biodiversité telles que les forêts tourbeuses et les mares intra-forestières. Ces objectifs doivent permettre de préserver l'ensemble des habitats forestiers et associés et l'ensemble des espèces dites forestières.



LÉGENDE

- SIC « Massifs forestiers d'Halluin, de Charilly et d'Ermenonville »
- ZPS « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi »
- Secteurs prioritaires pour la conservation et le développement des arbres matures, sénescents et morts

SECTEURS PRIORITAIRES POUR LA CONSERVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ARBRES MÂTURES, SÉNESCENTS ET MORTS (EXTRAIT)



Enjeux à l'échelle du PLU

Les enjeux liés à la préservation du site	La marge d'action dans le PLU	
Le maintien des corridors (éviter les coupures et les fragmentations)	+++	
La préservation des habitats forestiers	+++	
La préservation des zones de prairie humide	+++	
Le maintien et la restauration d'un système de landes	+	Forte +++
La préservation d'îlots de vieux bois, bois sénescents	+	Modérée ++
Le maintien d'un bon équilibre agro-sylvo-cynégétique	+	Faible +

Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF : les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Comme pour les sites NATURA 2000, la commune ne recense pas de ZNIEFF sur son territoire mais se trouve bordée par deux ZNIEFF au Nord du territoire.

La ZNIEFF de Type 1 : Massif forestier de Chantilly/Ermenonville

Source : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (FRANÇOIS R.), 2010- 220014323, MASSIF FORESTIER DE CHANTILLY/ERMENONVILLE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 30P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znief/220014323.pdf>

Superficie : 11086,78 hectares

Description

Le massif forestier de Chantilly-Ermenonville s'étend en rive gauche de l'Oise, à cheval sur la bordure sud-occidentale du plateau du Valois et sur le Pays de France. Ce plateau massif est constitué par la plate-forme du calcaire lutétien, que surplombent plusieurs buttes sableuses résiduelles (Butte aux gens d'armes...).

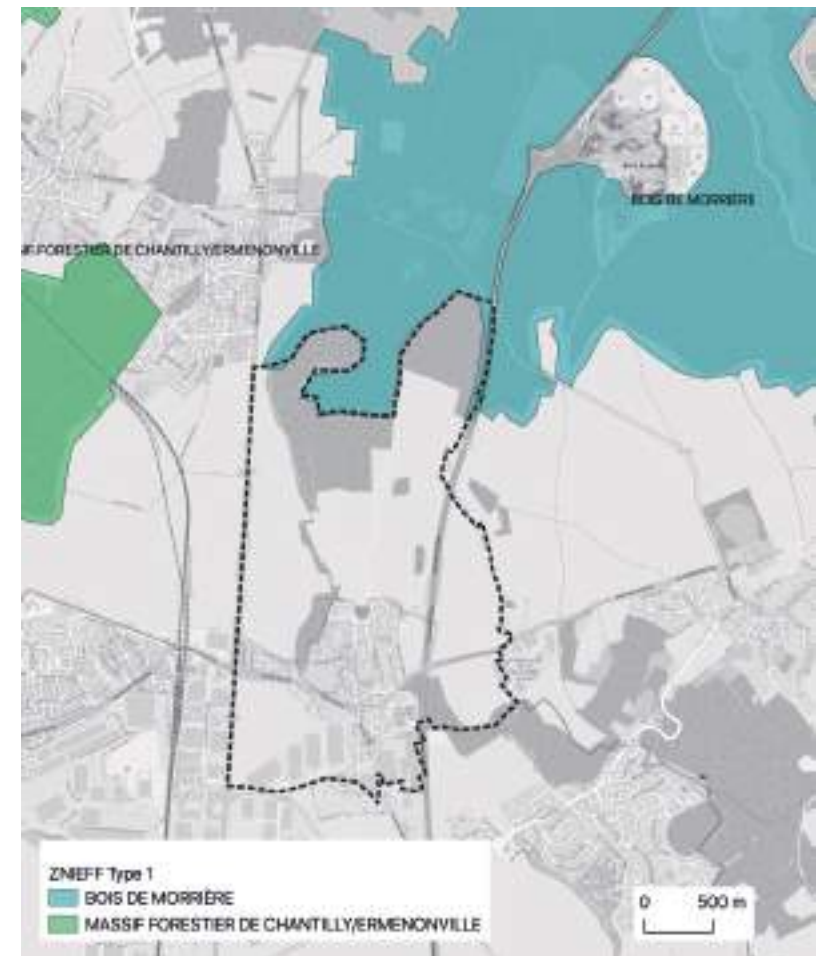
La structure géologique de la forêt reprend l'essentiel des affleurements tertiaires du sud de l'Oise. On note, de haut en bas :

- les sables d'Auvers, qui recouvrent la majorité des affleurements lutétiens sur le plateau ;
- les calcaires lutétiens, souvent très massifs et épais, surtout vers Saint-Maximin ;
- les alluvions récentes, essentiellement sableuses, et comprenant localement quelques facies tourbeux (vers Saint Nicolas d'Acy par exemple).

Un synclinal longe la vallée de la Thève en suivant une orientation nord-ouest/sud-est.

Les sources alimentent deux petits cours d'eau, la Thève et la Nonette, qui encadrent le massif au sud et au nord. Quelques mares et micro-zones humides boisées subsistent localement, en haute vallée de la Nonette essentiellement, où des étangs ont été aménagés, certains par les moines au moyen âge (étangs de Chaalis ou de Comelle), d'autres plus récemment. Certaines de ces zones humides, sur substrat sableux, permettent la présence d'aulnaies acides à sphaigne et à Osmonde royale.

Ce sont les chênaies-charmaies-hêtraies acidoclines atlantiques sur sables (du Carpinion betuli) qui dominent les peuplements, traités en futaie pour la plus grande partie.



LES ZNIEFF 1 SUR SURVILLIERS ET A PROXIMITÉ

Source : Exploitation SIG des données de la DRIEA

Les ZNIEFF ne constituent pas une mesure de protection réglementaire mais c'est un instrument d'appréciation et de sensibilisation destiné à éclairer les décisions publiques et privées. La jurisprudence confirme cependant qu'elles doivent être prises en compte dans les projets d'aménagement.



Les affleurements de calcaire, plus ou moins mêlés aux sables auversiens, permettent la présence de végétations calcicoles, dont la hêtraie thermocalcicole du *Cephalanthero-Fagion* (type subatlantique méridional) et la chênaie pubescente du *Quercion pubescentis*, sur les corniches du Lutétien en exposition méridionale.

Quelques lisières comprennent de petites pelouses (*Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae*) et des ourlets thermophiles (*Geranion sanguinei*) sur calcaires et sables calcaires, par exemple dans le champ de manœuvres de Senlis. Sur les buttes de sables (formant des reliefs comparables à ceux d'anciennes dunes) subsistent, en forêt d'Ermenonville notamment, des landes à Ericacées (*Calluno-Ericion cinerae*), avec des systèmes de sables mobiles. Ceux-ci sont largement développés vers la Mer de Sable.

Les étangs et les mares apportent une importante diversité de biotopes dans ces milieux de plateaux majoritairement secs.

Intérêt des milieux

Plusieurs habitats remarquables, rares et menacés en Europe, sont inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne :

- la chênaie-charmaie acidocline du *Lonicero periclymeni-Fagetum petraeae* (type subatlantique méridional) ;
- la chênaie-charmaie à Jacinthe du *Hyacinthoido non-scriptae-Fagetum sylvaticae* (type subatlantique méridional à *Tilia cordata*) ;
- la chênaie-hêtraie du *Fago sylvaticae-Quercetum petraeae* (type subatlantique méridional) ;
- la hêtraie calcicole de l'*Hordelymo europaei-Fagetum sylvaticae* (type subatlantique méridional) ;
- la frênaie à Laîche espacée du *Carici remotae-Fraxinetum excelsioris* ;
- les groupements herbacés humides nitrophiles de l'*Aegopodion podagrariae* et de l'*Alliarion petiolatae* ;
- les groupements herbacés sur sables (*Thero-Airion*, *Violion caninae*) ;
- les landes à Ericacées (*Calluno-Ericion cinerae*) ;
- les pelouses calcicoles du *Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae*, les lisières calcicoles du *Geranion sanguinei*...

Ces habitats, d'intérêt européen, ainsi que d'autres milieux importants aux échelles nationale ou régionale, autorisent la présence de nombreuses d'espèces végétales et animales de très grand intérêt patrimonial.

S'agissant de l'avifaune, cet intérêt élevé a permis la reconnaissance du massif en Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO), comme l'ensemble du massif des Trois Forêts, en application de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne.

D'autres milieux occupent le fond de la vallée de la Nonnette, notamment des peupleraies artificielles, quelques lambeaux d'aulnaies (Alno-Padion), de rares prairies humides (Mentho-Juncion), et quelques mégaphorbiaies...

Intérêt des espèces

La flore comprend, entre autre, les taxons rares et/ou menacés suivants :

Dans les milieux tourbeux :

- l'exceptionnelle Osmonde royale (*Osmunda regalis**),
- le Dactylorhize négligé (*Dactylorhiza praetermissa**),
- le Mouron délicat (*Anagallis tenella**),
- la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix**),
- la Baldellie fausse-renoncule (*Baldellia ranunculoides*),
- la Véronique en écus (*Veronica scutellata**),
- le Laiteron des marais (*Sonchus palustris*),
- la Guimauve officinale (*Althaea officinalis*),
- la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*)...

Dans les bois clairs sur calcaire :

- le Sceau de Salomon odorant (*Polygonatum odoratum*)
- l'Iris fétide (*Iris foetidissima*) ;
- le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) ;
- la Belladone (*Atropa bella-donna*), dans les coupes sur calcaire ;
- la très rare Mélisse penchée (*Melica nutans*) ;
- le Fragon petit houx (*Ruscus aculeatus*)...

Sur les pelouses et lisières thermocalcicoles :

- le Géranium sanguin (*Geranium sanguineum**),
- la Mélisse à feuilles de Mélisse (*Melittis melissophyllum*),
- la Gentiane croisée (*Gentiana cruciata**),
- l'Orchis militaire (*Orchis militaris*),
- l'Orchis singe (*Orchis simia*),
- le très rare Doronic à feuilles de plantain (*Doronicum plantagineum*),
- la Germandrée botryde (*Teucrium botrys*),
- l'Anacamptis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*),
- l'Orobanche du serpolet (*Orobanche alba*),
- l'Epipactis rouge foncé (*Epipactis atrorubens*),
- le Bugle petit-pin (*Ajuga chamaeptytis*),
- le Bugle de Genève (*Ajuga genevensis*),
- l'Alysson calicinal (*Alyssum alyssoides*)...

Sur les sables plus ou moins acides :

- le Cynoglosse officinal (*Cynoglossum officinale*) ;
- la Laiche des sables (*Carex arenaria*) ;
- l'Ornithope délicat (*Ornithopus perpusillus*) ;
- la minuscule Mousse fleurie (*Crassula tillea*), sur les sables nus ;
- la Téedalie à tige nue (*Teesdalia nudicaulis*) ;
- la Violette des chiens (*Viola canina**),
- la Potentille argentée (*Potentilla argentea*) ;
- la Sagine noueuse (*Sagina nodosa*) ;
- la Salicaire pourpier (*Lythrum portula*) ;
- la Laiche des lièvres (*Carex ovalis*) ;
- le Maïanthème à deux feuilles (*Maianthemum bifolium*)...

Mousse fleurie (*Crassula tillea*)

Source : INPN



Chêne pubescent (*Quercus pubescens*)

Source : INPN



Les éléments faunistiques parmi les plus remarquables sont :

Pour l'avifaune :

- le Pic mar (*Dendrocopos medius*);
 - le Pic noir (*Dryocopus martius*);
 - la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*);
 - le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*);
 - l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*).
- Ces espèces sont inscrites en annexe I de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne.

Plusieurs espèces rares et/ou menacées à l'échelle de la Picardie ou du nord de la France ont été notées :

- la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) ;
- le Tarier pâtre (*Saxicola torquata*) ;
- le Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*), dans les vieilles chênaies ;
- le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) ;
- le Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*) ;
- le rare Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*), dans les vieilles futaies ;
- le Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*)...

Pour la mammalofaune :

- La Noctule commune (*Nyctalus noctula*)
 - la rare Martre des pins (*Martes martes*)
- Les populations de grands mammifères, notamment de Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), sont d'un très grand intérêt.

Pour l'herpétofaune :

- la Vipère péliade (*Vipera berus*) ;
- la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) ;
- le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) ;
- la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), assez rare en Picardie
- le Triton alpestre (*Triturus alpestris*), peu fréquent et menacé en France.

Noctule commune (*Nyctalus noctula*)

Source : INPN



Cerf élaphe (*Cervus elaphus*)

Source : INPN



Activités humaines sur le site

- Sylviculture
- Pêche
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Circulation routière ou autoroutière
- Circulation ferroviaire

Critères d'intérêt de la zone

■ Patrimoniaux

- ▶ Faunistique
- ▶ Insectes
- ▶ Amphibiens
- ▶ Reptiles
- ▶ Oiseaux
- ▶ Mammifères
- ▶ Floristique
- ▶ Bryophytes
- ▶ Ptéridophytes
- ▶ Phanérogames

■ Fonctionnels

- ▶ Fonctions de régulation hydraulique
- ▶ Ralentissement du ruissellement
- ▶ Auto-épuration des eaux
- ▶ Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
- ▶ Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- ▶ Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
- ▶ Étapes migratoires, zones de stationnement, dorts
- ▶ Zone particulière d'alimentation
- ▶ Zone particulière liée à la reproduction

Facteurs influençant l'évolution de la zone

Les pelouses et lisières calcicoles, ainsi que les groupements pionniers et les landes sur sables, tendent à disparaître sous l'avancée des broussailles et des milieux sylvatiques. Des coupes circonstanciées sont souhaitables afin de conserver une héliophilie indispensable à ces groupements de grand intérêt patrimonial. Dans le même ordre d'idées, il serait nécessaire d'éviter le reboisement des lisières et des trouées.

Les layons forestiers, souvent très riches sur les plans floristique, entomologique et batrachologique, gagneraient à être gérés en conservant les actuelles micro-topographies (ornières, dépressions humides...) et par le biais d'une fauche exportatrice. De même que le creusement de nouvelles mares permettrait d'augmenter la biodiversité tant animale que végétale au sein des systèmes dunaires sableux particulièrement secs.

Le maintien de ces biodiversités ornithologique, mammalogique et entomologique serait favorisé par la présence de nombreux arbres d'âge avancé (150 à 200 ans, voire plus) ou sénescents. De nombreuses espèces cavernicoles ne subsistent plus que dans les grandes forêts du nord de la France, à la faveur de vastes futaies âgées de chênes et de hêtres.

La libre circulation des grands animaux, entre les massifs d'Halatte et de Chantilly-Ermenonville, pose des problèmes au niveau des franchissements de la vallée de la Nonette, entre Vineuil-Saint-Firmin et Avilly-Saint-Léonard, du fait notamment de l'évolution de l'urbanisation et des poses de grillages en lisière du massif.



La ZNIEFF de Type 1 : Bois de Morrière

Source : FRANÇOIS R., LEBRUN J. (Conservatoire d'espaces naturels de Picardie), 2015.- 220014325, BOIS DE MORRIÈRE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 34P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znief/220014325.pdf>

Superficie : 1169,81 hectares

Description

Le Bois de Morrière et les bois adjacents (Bois de la Grande Mare, Bois Bourdon, Garennes de la Chapelle et de la Justice...), ainsi que les prairies des environs de Thiers-sur-Thève (Les Prés, Le Plat d'eau, les prairies de Charlepont), s'inscrivent dans la continuité du massif forestier de Chantilly-Ermenonville, au contact entre le sud du plateau du Valois et le Pays de France.

Les milieux se développent en grande partie sur des buttes de sables couvrant la plateforme du calcaire lutétien. Sur les buttes de sables lessivés (buttes formant des reliefs comparables à ceux d'anciennes dunes) dominent les landes à Éricacées, avec des systèmes de sables plus ou moins mobiles et humides. Ceux-ci sont largement développés vers le parc Astérix.

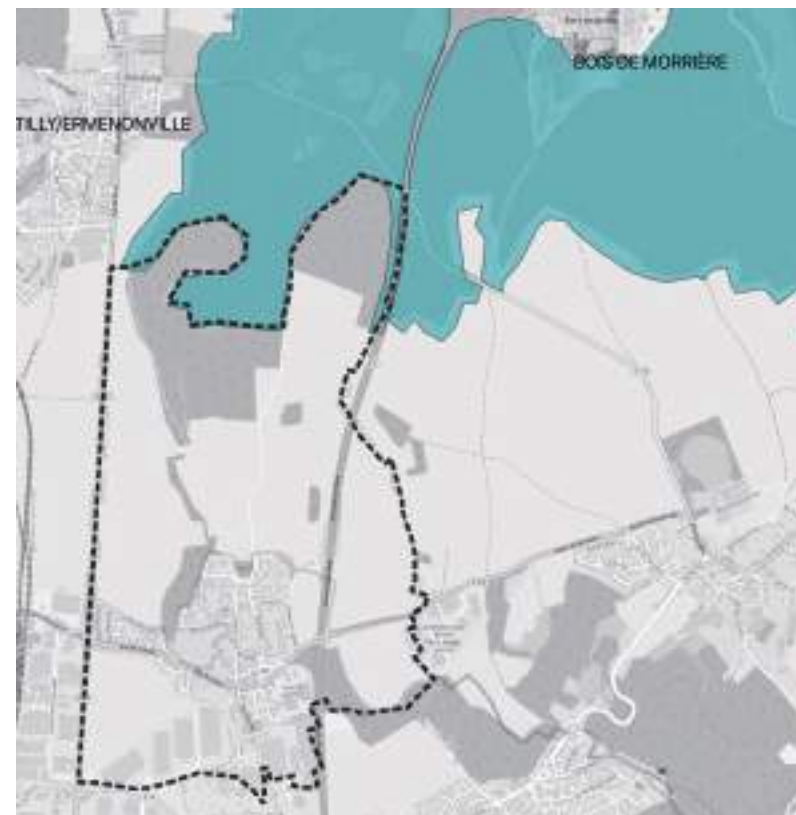
L'existence de calcaire, mêlé aux sables auversiens ou sous-jacent aux placages sableux permet la présence de végétations silico-calcaricoles (pelouses, prairies maigres), par exemple sur des buttes proches de Thiers-sur-Thève ou en bordure du plateau de plailly. Des chênaies-charmaies-hêtraies acidoclines atlantiques traitées en futaies pour la plus grande partie, sont présentes sur les sols les moins lessivés, et des chênaies sessiliflores sur les sols podzolisés.

Le fond de vallée de la Thève est couvert d'alluvions récentes (sableuses et limoneuses). Des sources alimentent la Thève, laquelle est rejointe par quelques fossés à écoulements intermittents, au niveau des prairies de Charlepont à l'amont et au niveau de la zone prairial du Plat d'eau à l'aval du site.

Quelques lentilles tourbeuses alcalines sont disséminées le long des affluents de la Thève (ru de la Batarde, marais d'Arras). Des faciès paratourbeux plus acides existent ponctuellement dans les dépressions du Bois de Morrière. A ce niveau, se maintiennent des bas-marais alcalins paratourbeux, quelques mégaphorbiaies, des fourrés de saules et des aulnaies marécageuses. Des prairies mésohygrophiles et méso-eutrophes acidoclines sont également présentes. Quelques mares subsistent, aux environs du parc Astérix notamment, et quelques étangs ont été aménagés récemment. Ces milieux aquatiques augmentent la diversité des biotopes, particulièrement dans ces milieux essentiellement secs.

Activités humaines sur le site

Sylviculture / Élevage / Circulation routière ou autoroutière



LA ZNIEFF 1 « BOIS DE MORRIÈRE » SUR LA CHAPPELLE-EN-SERVAL (EN JAUNE)

Source : Exploitation SIG des données de la DREAL Hauts-de-France

Critères d'intérêt de la zone

Patrimoniaux

- » Écologique
- » Faunistique
- » Insectes
- » Amphibiens
- » Reptiles
- » Oiseaux
- » Floristique
- » Bryophytes
- » Phanérogames

Les éléments faunistiques parmi les plus remarquables sont pour l'avifaune nicheuse :

- » le Râle des genêts (*Crex crex*), dans les prairies de la vallée de la Thève
- » le Pic noir (*Dryocopus martius*),
- » la Bondrée apivore (*Pernis ptilorhynchus*),
- » le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*),
- » l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)
- » le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*)

Fonctionnels

- » Fonctions de régulation hydraulique
- » Expansion naturelle des crues
- » Ralentissement du ruissellement Soutien naturel d'étiage
- » Fonctions de protection du milieu physique
- » Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- » Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
- » Zone particulière d'alimentation
- » Zone particulière liée à la reproduction.

Pour la mammalofaune, le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) fréquente les bois, les prairies et les marais.

- » L'entomofaune comprend notamment les odonates suivants :
 - » l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale**)
 - » le Cordulegastre de Boltoni (*Cordulegaster boltonii*) ;
 - » la Leucorhine à gros thorax (*Leucorhina pectoralis**)
 - » le Leste sauvage (*Lestes barbarus*)...

Complémentaires

- » Paysager
- » Géomorphologique
- » Géologique
- » Paléontologique

Leste sauvage (*Lestes barbarus*)



Intérêt des espèces

De nombreux milieux remarquables, rares et menacés en Europe et inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne, ont été répertoriés :

- les chênaies-charmaies acidoclines du Lonicero-Carpinenion (type subatlantique méridional) ;
- la chênaie-hêtraie du Fago sylvaticae-Quercetum petraeae (type subatlantique méridional) ;
- les groupements sur sables calcaires du Koelerio-Phleion, du Sileno-Cerastion semidecandri ;
- les groupements herbacés sur sables mobiles (*Corynephorion canescentis*) à fixés (*Thero-Airion*, *Violion caninae*, *Galio saxatilis* - *Festucion filiformis*, *Carici arenariae* - *Festucion filiformis*) ;
- les landes à Ericacées (*Ulicion minoris*) ;
- des groupements de mares acides (*Elodo palustris* - *Sparganion*) ;
- des habitats de bas-marais présentant des intergrades entre systèmes acidiphiles (*Caricion fuscae*) et systèmes alcalins (*Hydrocotylo-Schoenion*)



- les prairies paratourbeuses basiclines (*Allio angulosi* - *Molinienion caeruleae*)...
- des prairies de fauche sur sables plus ou moins organiques (*Colchico autumnalis* - *Arrhenatherenion elatioris*, *Brachypodio rupestris* - *Centaureion nemoralis*).

Ces habitats, ainsi que d'autres milieux importants à l'échelle tant nationale que régionale, abritent un grand nombre d'espèces végétales et animales de très grande valeur patrimoniale. Les éboulis de grès sont colonisés par des groupements bryophytiques et lichéniques à *Ombilicaria*, qui sont particulièrement rares en Picardie avec des espèces telles que *Racomitrium lanuginosum* ou encore *Campylopus pilifer*. La flore comprend, entre autres, les taxons rares et/ou menacés suivants :

Facteurs influençant l'évolution de la zone

Les pelouses et les groupements de landes à Ericacées sur sables tendent à disparaître sous l'avancée des boisements, notamment de pins et de bouleaux, particulièrement dynamiques.

Ainsi, des coupes circonstanciées seraient nécessaires, afin de conserver ces groupements de très grand intérêt à la fois patrimonial et paysager. De même, il serait nécessaire d'éviter le boisement des lisières et des trouées.

■ Dans les milieux humides :

- le Millepertuis des marais (*Hypericum elodes**) ;
- le Dactylorhize négligé (*Dactylorhiza praetermissa**) ;
- le Saule Rampant (*Salix repens* subsp. *repens**) ;
- le Mouron délicat (*Anagallis tenella**) ; au bord des mares tourbeuses
- l'Orchis casque (*Orchis morio*) ;
- l'Orchis grenouille (*Coeloglossum viride**) ;
- la Laïche puce (*Carex pulicaris**) ;
- la Laïche de Maire (*Carex mairei**) ;
- la Véronique en écus (*Veronica scutellata**) ;
- le Potamogeton à feuilles de renouée (*Potamogeton polygonifolius**) ;
- la Scorzonère humble (*Scorzonera humilis*)
- la Scirpe à nombreuses tiges (*Eleocharis multicaulis*)

■ Sur les landes et pelouses sur sables acides à sablo-calcaires :

- la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix**)
- le Genêt des anglais (*Genista anglica**)
- le Jonc rude (*Juncus squarrosus**)
- la Bruyère cendrée (*Erica cinerea**) ;
- la Laïche des sables (*Carex arenaria*) ;
- la Spargoutte de Morison (*Spergula morisonii*) ;
- la Violette des chiens (*Viola canina**) ;
- la Potentille argentée (*Potentilla argentea*) ;
- la Pulmonaire à longues feuilles (*Pulmonaria longifolia*) ;
- la Mibore naine (*Mibora minima*)
- l'Hélianthème taché (*Tuberaria guttata*) ; en limite nord de répartition
- la Véronique en épi (*Veronica spicata*) ;
- Le Millepertuis des montagnes (*Hypericum montanum*)
- La Filipendule vulgaire (*Filipendula vulgaris*)

Bruyère cendrée (*Erica cinerea**)

Source : INPN



Les ultimes prairies humides de Thiers-sur-Thève mériteraient d'être préservées au moyen d'une valorisation par une fauche ou par un pâturage extensif (fauche tardive, intrants limités ou absents...). Le pâturage intensif par des chevaux de loisirs est une menace active sur les espaces prairiaux.

Le creusement de nouvelles mares, ainsi que l'entretien adéquat des mares actuelles, permettraient d'augmenter la biodiversité tant animale que végétale au sein des systèmes sableux particulièrement secs.

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) • Massif des trois forêts et bois du Roi

Il s'agit de sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

Superficie : 32 200 hectares

Description du site

Le massif forestier de Chantilly-Ermenonville s'étend en rive gauche de l'Oise. Les chênes, charmes et hêtres dominent les peuplements, traités en futaies pour la plus grande partie. Les sources alimentent deux petits cours d'eau, la Thève et la Nonette, qui encadrent le massif au sud et au nord. Quelques mares et zones humides boisées de petite taille subsistent localement, en haute vallée de la Nonette essentiellement, où des étangs ont été aménagés, certains par les moines au Moyen-Âge (étangs de Chaalis ou de Comelle), d'autres plus récemment.

Le massif du Bois du Roi est situé sur une butte résiduelle au cœur du plateau du Valois dans le sud-est de l'Oise. Des plantations de résineux ont été effectuées par place. Les châtaigneraies sont particulièrement développées sur les sables. Les espaces relictuels de landes à Ericacées proviennent probablement d'une ancienne mise en valeur pastorale de cette butte sableuse.

Les tempêtes des années 80 et 90 ont mis à mal certains secteurs de la forêt d'Halatte, notamment dans les hêtraies du nord et créé des clairières résultant des chablis.

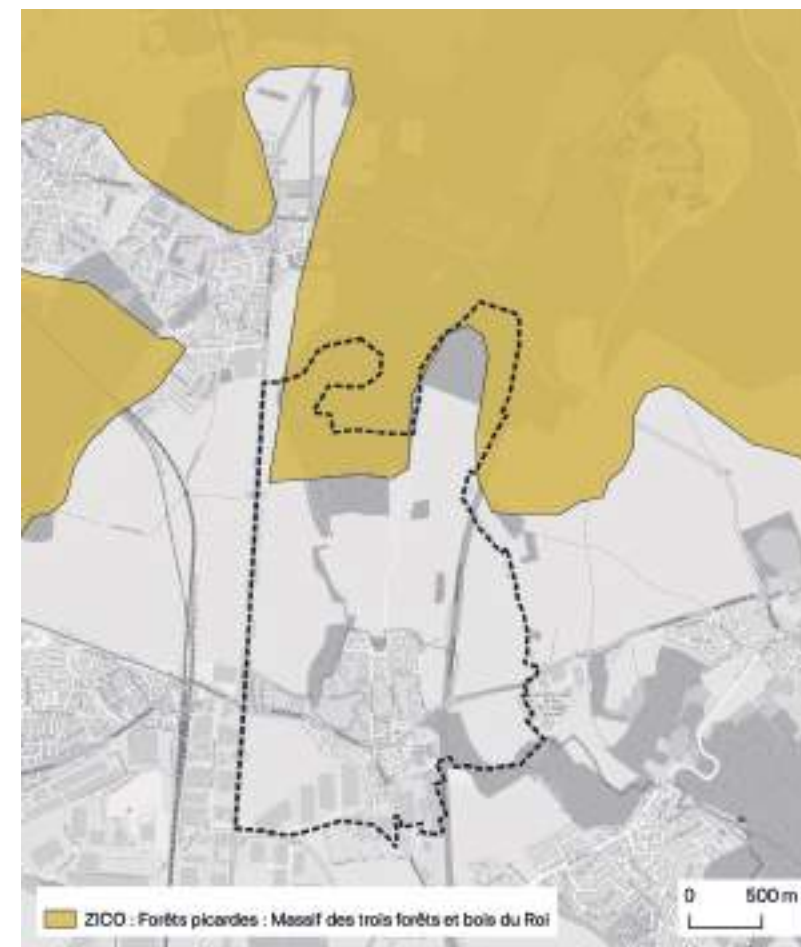
Le site est utilisé comme halte migratoire, site d'hivernage et site de nidification pour de nombreuses espèces avifaunistiques.

Fonctionnement et évolution du site

L'absence d'entretien des pelouses et landes à bruyères relictuelles entraîne une fermeture progressive du milieu par boisement spontané, très peu contenue par l'action des trop rares lapins et grands mammifères. Il s'ensuit une banalisation biologique, cynégétique et paysagère de ces anciens espaces ouverts originaux. Des coupes circonstanciées des buissons envahissants, en dehors de la saison de reproduction, permettraient d'enrayer cette dégradation.

Dans le massif boisé, il importe d'assurer la conservation des clairières, des futaies claires où peuvent subsister des petites landes à bruyères ainsi que les vieux arbres sénescents ou morts afin d'optimiser la biodiversité faunistique et floristique inféodée à ce type de milieu.

Espèces	Nidif.	Migrat.	Hivernat.
Blongios nain	X		
Cigogne blanche		X	
Bondrée apivore	X		
Milan noir		X	
Busard Saint-Martin	X		X
Balbutard pêcheur		X	
Faucon émerillon		X	
Grue cendrée		X	
Engoulevent d'Europe	X		
Martin pêcheur d'Europe	X		X
Pic noir	X		
Pic mar	X		
Alouette lulu	X		
Pic-grièche écorcheur	X		



LA ZICO : FORÊTS PICARDES : MASSIF DES TROIS FORÊTS ET BOIS DU ROI SUR SURVILLIERS

Source : Exploitation SIG des données de la DREAL Hauts-de-France

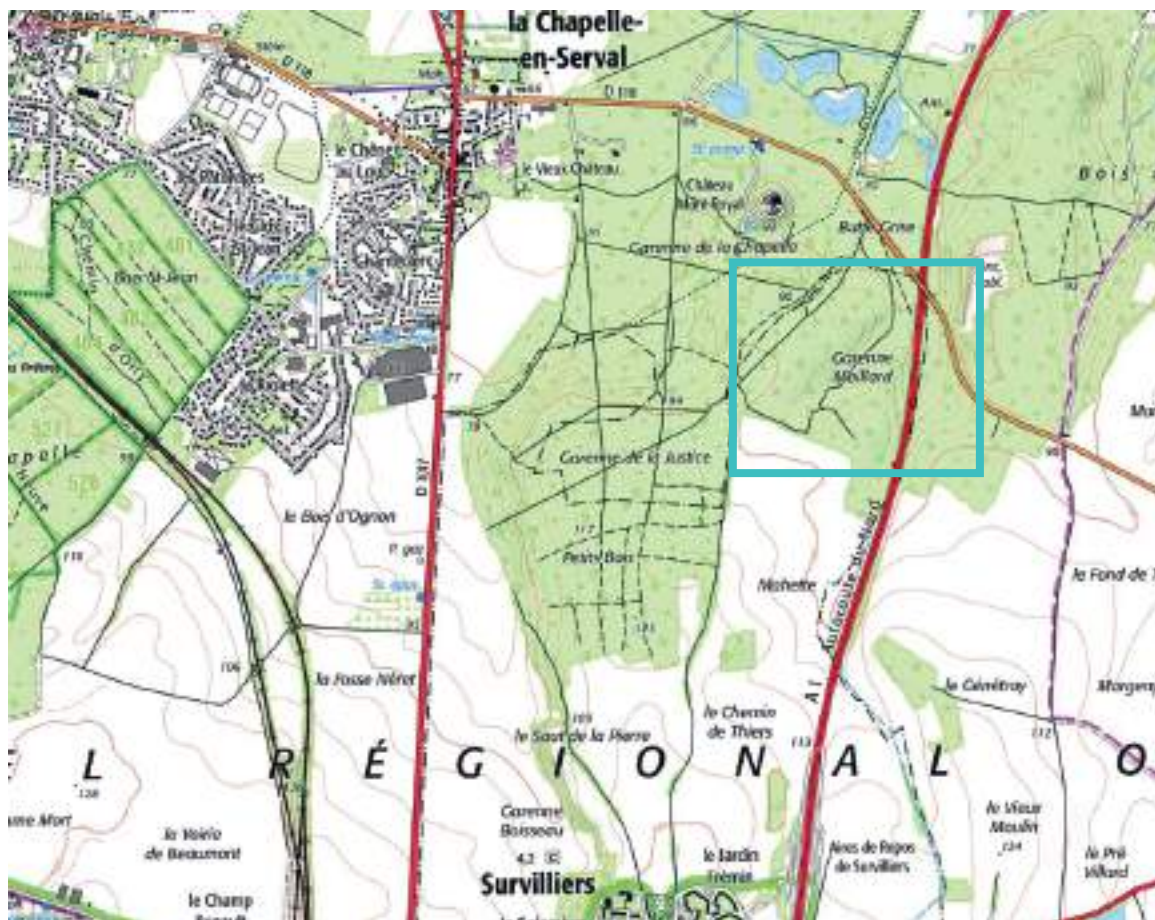
Une ZICO ne constitue pas une mesure de protection réglementaire mais attire l'attention sur des zones sensibles où il est nécessaire d'éviter toute destruction d'habitat d'oiseaux supplémentaire, en tenant compte des secteurs et des milieux les plus sensibles pour les espèces à protéger.



Espaces naturels sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) des départements sont un outil de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics. Ils ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Le territoire de la commune de Survilliers ne comporte aucun ENS cependant le schéma départemental a identifié le site de Garenne Maillard comme un site potentiel à protéger.



L'ENS POTENTIEL DE SURVILLIERS

Source IGN



LES ENS A PROXIMITE DE SURVILLIERS

Source : Département du Val d'Oise

Tendances évolutives/menaces

Tendances évolutives & menaces

Fermeture des milieux ouverts (landes et pelouses) par boisement spontané et/ou installation de la fougère aigle (*Pteridium aquilinum*).

Pratique sauvage de sports motorisés ou surfréquentation localisée qui dégradent les milieux et portent atteinte aux espèces les plus sensibles.

Conclusion & pistes d'actions

Le site d'intérêt écologique des Garennes de Survilliers représente un enjeu particulièrement important pour le Département du Val-d'Oise car il constitue la principale, voire la seule station du Val-d'Oise pour plusieurs espèces végétales.

Les démarches d'études engagées avec certains propriétaires dans le cadre de l'élaboration de leur Plan simple de gestion et avec GRTgaz (emprise gazoduc) pour la prise en compte du patrimoine naturel du site sont à poursuivre et développer.

27/5 - Intérêt écologique

Le site présente un ensemble de milieux sur sables hébergeant de nombreuses espèces remarquables ainsi que des milieux ouverts calcicoles relictuels.

Habitats :

- Pelouses pionnières acidophiles sur sables mobiles à *Corynephorus blanchetii* et *Spergula de Monson* - code Natura 2000 : 2530.1
- Pelouses annuelles acidophiles sur sables semi-fixes à *Cerchis pinnatifida* et *Cotoneaster nana*.
- Pelouses vivaces calcicoles xérophiles à *Loiseleuria* des sables - code Natura 2000 : 6250.3*
- Pelouses vivaces xérophiles acidophiles à *Agrostide capillaris* et *Festuca capillaris* - code Natura 2000 : 6230.0*
- Landes sèches calcicoles à *Calluna* - code Natura 2000 : 4030.0

- Hétraies-Chênaies acidophiles sub-atlantiques - code Natura 2000 : 9100.
- Hétraies-Chênaies acidoclines à *Jacquinée des bois* - code Natura 2000 : 9130.3.

Autres habitats :

- Mares à *Cladophora* flottante ; prairies méso-hygrophiles à *Potentilla anserina* ; ourlets calcicoles à acidoclines ; ourlets acidophiles à *Germandrée scorodonia*, *Fougère aigle* et *Houlque molle* ; *Betulaie* acidophiles ; plantation de *Pin sylvestre*.

Flore :

27 espèces à enjeu, principalement liées aux habitats ouverts, parmi lesquelles la *Porcelle glabre* (*Hypochaeris glabra*), la *Mousse fleurie* (*Cratichneumon*), et l'*Hélianthème taché* (*Tuberaria pinnatifida*), dont le site constitue la seule station du département du Val-d'Oise.

IT 10

Ce sont 15 espèces à responsabilité Parc qui ont été inventoriées sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Île-de- France	Rareté Picardie	Rareté Île-de- France	Protection
<i>Carex arenaria</i>	Laîche des sables	LC	EN	AR	RRR	/
<i>Corynephorus canescens</i>	Corynephorus blanchetii	NT	LC	R	RR	/
<i>Cratichneumon</i>	Mousse fleurie	EN	NT	RR	RR	/
<i>Festuca capillaris</i>	Festuca capillaris	NT	LC	R	AR	/
<i>Helianthemum</i>	Helianthemum taché	VU	LC	R	RR	/
<i>Hypochaeris glabra</i>	Porcelle glabre	VU	VU	E	RR	/
<i>Mibora minima</i>	Mibora minime	NT	LC	R	RR	/
<i>Potentilla anserina</i>	Potentilla argentée	NT	LC	R	R	/
<i>Scilla bifolia</i>	Scille à deux feuilles	VU	LC	R	R	/
<i>Spergula montana</i>	Spergule printanière	VU	VU	RR	RR	/
<i>Trifolium arvense</i>	Trifolium à tige nue	VU	LC	RR	RR	/
<i>Trifolium arvense</i>	Trifolium des champs	LC	LC	AR	AR	/
<i>Tuberaria pinnatifida</i>	Hélianthème taché	CR	LC	E	RR	/

Faune :

Landes et pelouses permettent la présence de l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) pour lequel le site constitue la limite sud de sa zone de répartition sur le territoire du Parc. Les bosquets accueillent le Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*).

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe
Oiseaux	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur
Orthoptères	<i>Chorthippus riparius</i>	Criquet des Pins

La trame verte et bleue (TVB)

La Trame verte et bleue (TVB), l'un des engagements phares du Grenelle de l'environnement, est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... c'est-à-dire assurer leur survie, en facilitant leur adaptation au changement climatique ! Elle contribue ainsi au maintien des services que nous rend la biodiversité : qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie, etc.-

La Trame verte et bleue s'appuie également sur la biodiversité ordinaire. La biodiversité dite ordinaire désigne celle qui nous entoure au quotidien, au fond du jardin, sur des parcelles agricoles en exploitation extensive, au bord des routes et des chemins, dans les parcs urbains...

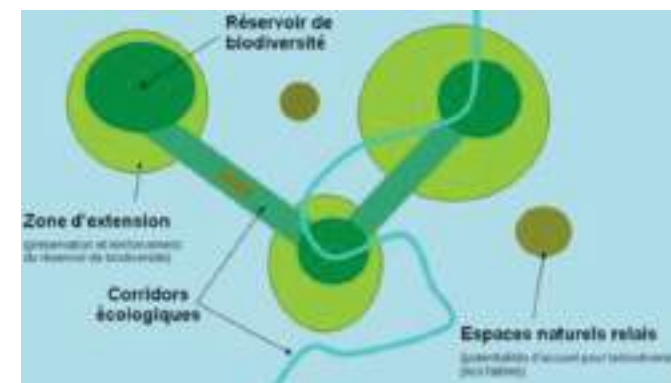
- La trame verte se compose des formations végétales linéaires ou ponctuelles (alignements d'arbres, bandes enherbées, bois, prairies...), mais aussi de l'ensemble des espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité.
- La trame bleue est constituée de cours d'eau dans leur intégralité ou seulement partiellement, de canaux et de zones humides dont la remise en état ou la préservation présente un intérêt écologique.

La fragmentation des habitats naturels, leur destruction par la consommation d'espace ou l'artificialisation des sols constituent les premières causes d'érosion de la biodiversité. La trame verte et bleue (TVB) constitue l'une des réponses à ce constat partagé. Elle a pour objectif d'enrayer la perte de la biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, notamment agricoles, en milieu rural.

Elle correspond à la représentation du réseau d'espaces naturels et à la manière dont ces espaces fonctionnent ensemble : on appelle l'ensemble « continuités écologiques ». Ces milieux ou habitats abritent de nombreuses espèces vivantes plus ou moins mobiles qui interagissent entre elles et avec leurs milieux. Pour prospérer, elles doivent pouvoir circuler d'un milieu à un autre, aussi bien lors de déplacements quotidiens que lorsque les jeunes partent à l'exploration d'un nouveau territoire ou à l'occasion de migrations.

Ainsi, la prise en compte de ces continuités, tant dans les politiques d'aménagement que dans la gestion courante des paysages ruraux, constitue une réponse permettant de limiter le déclin d'espèces dont les territoires et les conditions de vie se trouvent aujourd'hui fortement altérés par les changements globaux. La TVB est constituée de toutes les continuités écologiques présentes sur un territoire. Plusieurs continuités écologiques peuvent se superposer sur un même territoire selon l'échelle d'analyse et les espèces animales ou végétales considérées. Ces continuités écologiques se composent :

- **de réservoirs de biodiversité** : zones vitales, riches en biodiversité, où les individus peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie ;
- **de corridors ou de continuums écologiques** : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité. Ils ne sont pas nécessairement linéaires, et peuvent exister sous la forme de réseaux d'habitats discontinus mais suffisamment proches.
- **de cours d'eau et canaux**, qui jouent à la fois le rôle de réservoirs de biodiversité et de corridors.



SCHÉMATISATION DE LA NOTION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Source : Biotope

La Trame verte et bleue est identifiée par les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) que les SCoT et par conséquent, les PLU doivent prendre en compte. Cette échelle locale permet d'intégrer les continuités écologiques et la biodiversité dans les projets de territoire.





84 |

La commune de Survilliers s'inscrit au cœur d'une importante continuité écologique, constituée d'espaces boisés de grande qualité. Ce corridor est identifié au sein du Parc Naturel Régional « Oise Pays de France ».

Par ailleurs, l'absence de développement urbain au nord du centre-bourg de Survilliers, garantit la préservation de cette continuité écologique : le milieu n'est pas fragmenté par une artificialisation éparse. Les trames vertes et bleues sont ainsi respectées dans leur globalité et à toutes les échelles.

Le nord du territoire est largement marqué par la présence de la forêt et d'espaces de respiration dus à la présence des champs et des terres agricoles, il est également possible de constater que Survilliers a su préserver les traces de cette identité paysagère et rurale au sein de ses espaces urbanisés.

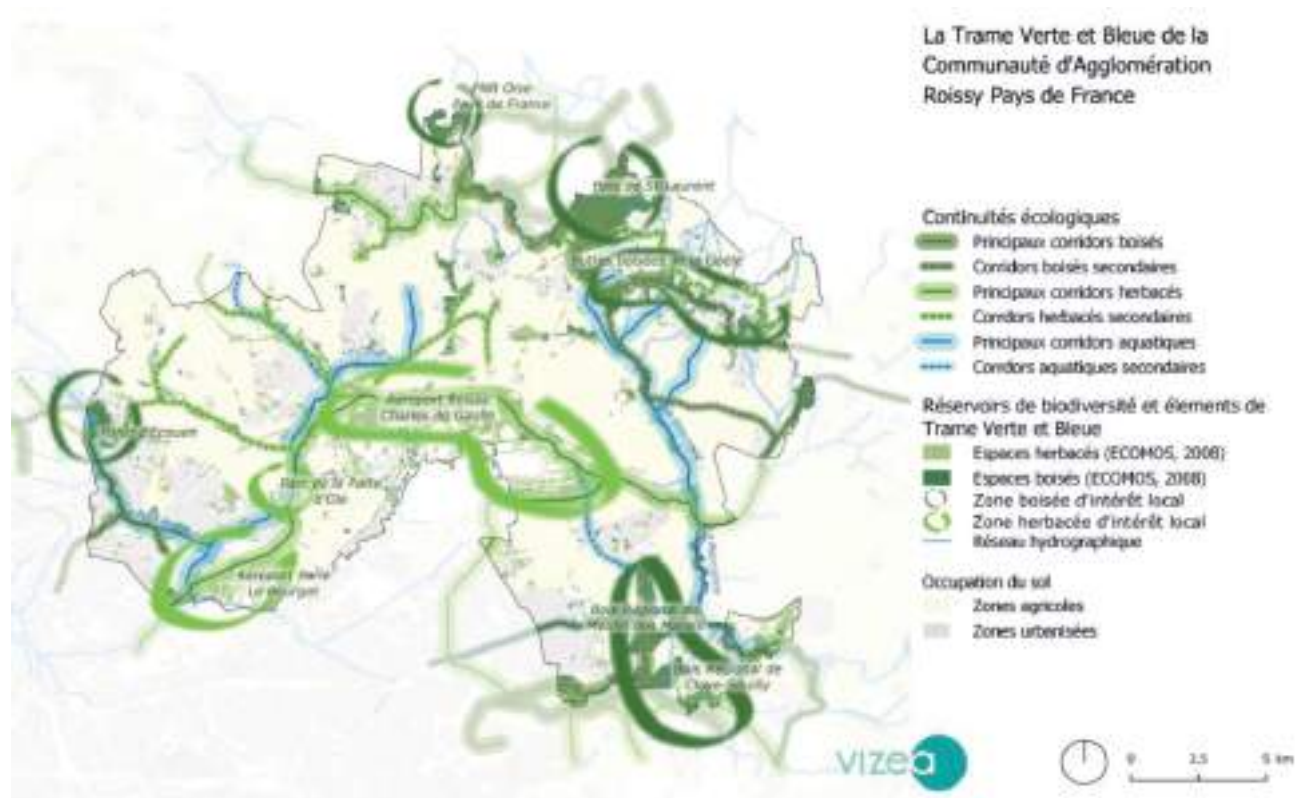
En effet, la forêt au nord du territoire reste connectée au bourg par la présence du bois de Garenne, directement en limite avec le bâti collectif (Le Colombier), les logements pavillonnaires en bordure de la route départementale RD922, mais également, avec le bâti ancien du centre-bourg.

L'ensemble de la zone urbaine est marqué par la présence d'arbres de grandes tailles, à laquelle s'ajoutent des espaces de respiration en cœurs d'îlots des quartiers pavillonnaires.

Enfin, la majeure partie des habitations est entourée d'un jardin planté d'arbres.

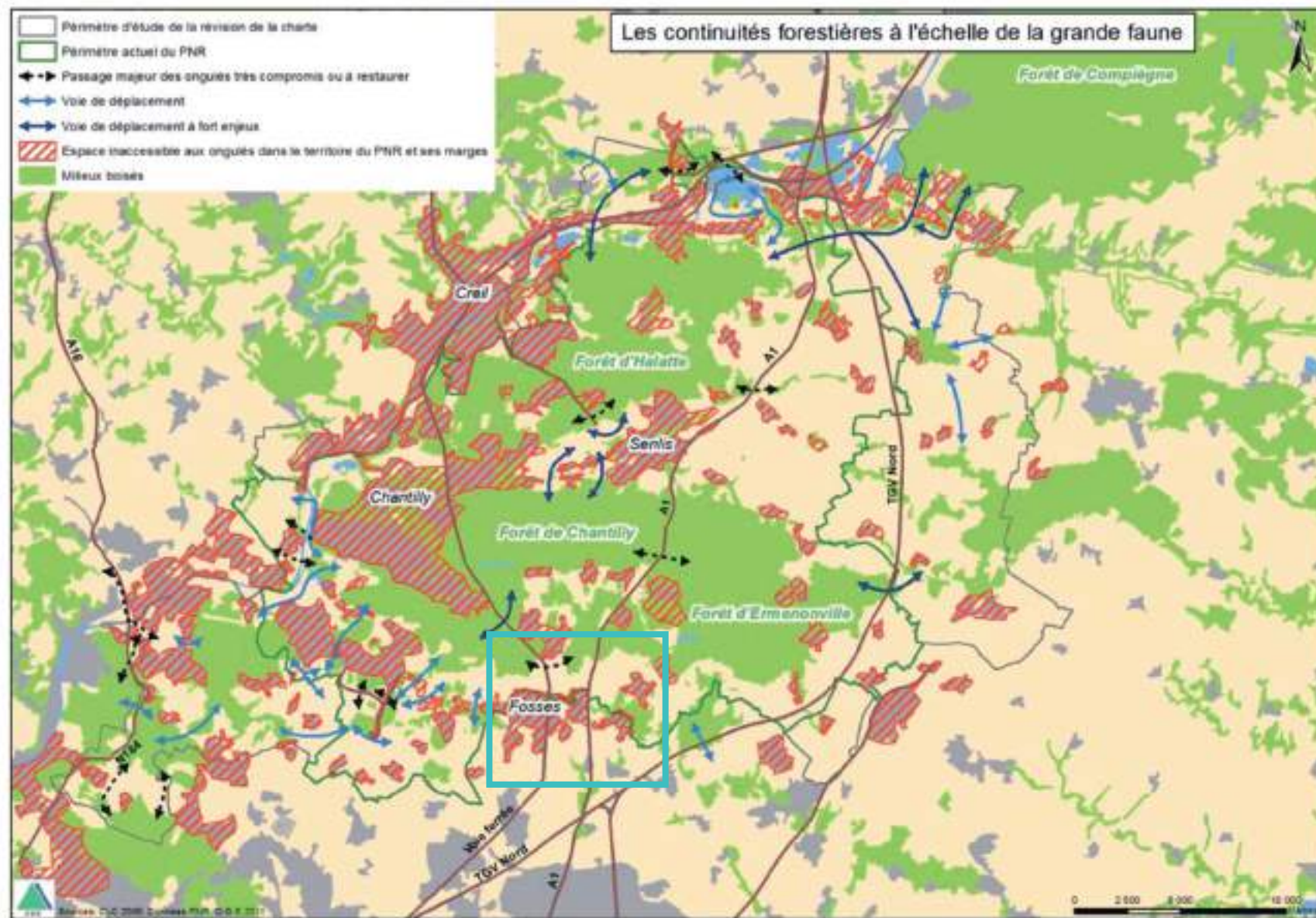
Ces différentes échelles d'implantation naturelle au sein de la zone urbaine sont connectées entre elles, et proposent ainsi une trame verte urbaine remarquable au sein de l'enveloppe bâtie de la commune.

A l'échelle du PLU, il s'agira de conserver l'importance de ces espaces par un zonage adapté, mais également de conserver leur qualité, par une identification et une protection des boisements.



LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES À L'ÉCHELLE ÉLARGIE

Source : SCOT



CARTE DES CONTINUITÉS FORESTIÈRES À L'ÉCHELLE DES DÉPLACEMENTS DE LA GRANDE FAUNE

Source : Charte du PNR Oise-Pays-de-France - Diagnostic d'évolution du territoire

 comune
 (Type de cannelles)

 commune sélective

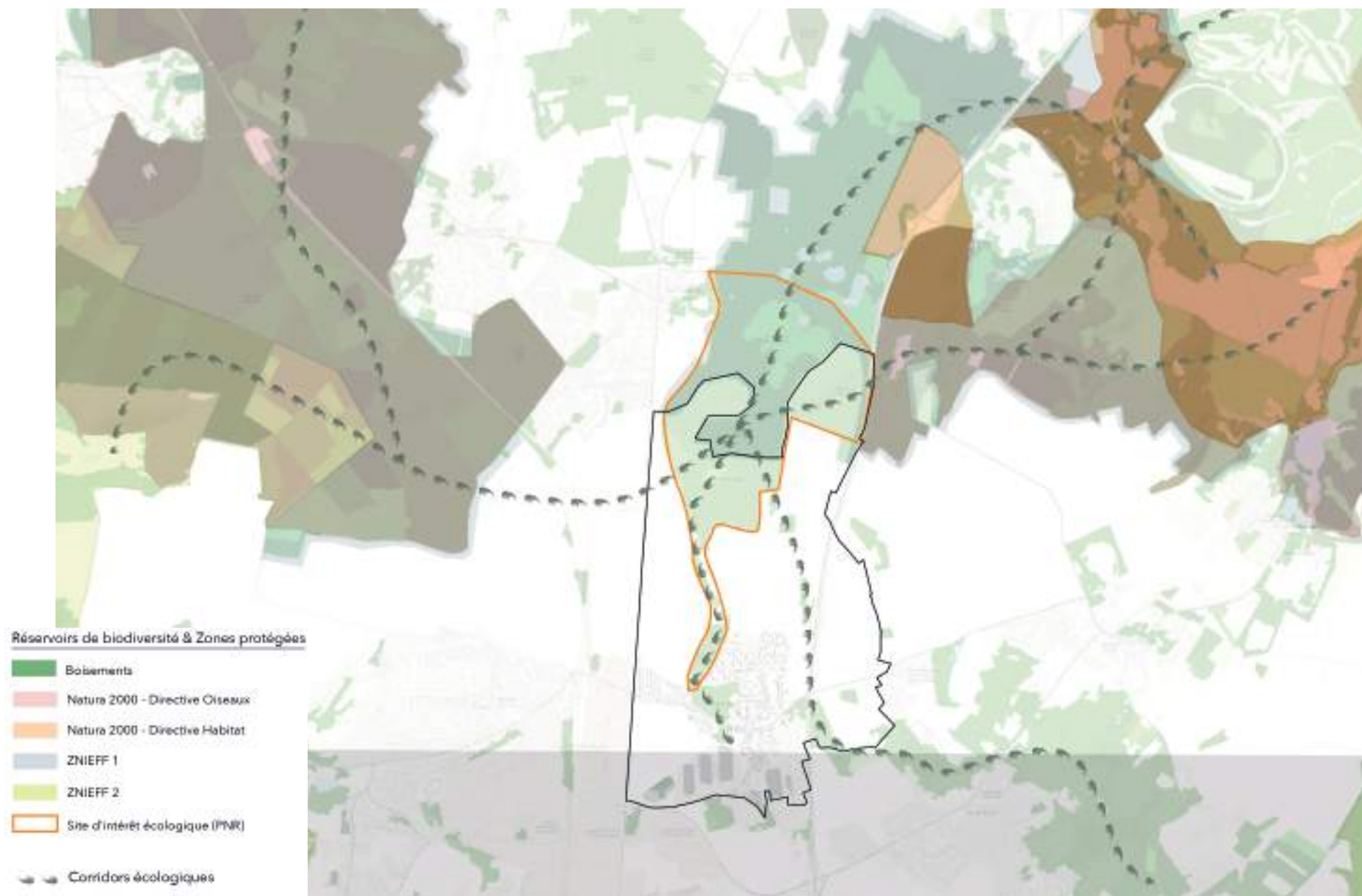
(Type de cannelles)

	divalent		Na ⁺ ou K ⁺ fondus
	Na ⁺ ou K ⁺ inter-facettes distales		inter-facettes
	Na ⁺ fondus		Na ⁺ ou K ⁺ inter-membrane latérales
	Ca ²⁺ fondus		Na ⁺ ou K ⁺ inter-membranes
	Na ⁺ ou K ⁺ inter-facettes		Na ⁺ ou K ⁺ inter-petures latérales
	Na ⁺ ou K ⁺ inter-facettes		Na ⁺ ou K ⁺ inter-petures latérales-cavités
	Na ⁺ ou K ⁺ inter-facettes		Na ⁺ ou K ⁺ inter-petures sur trame
	Na ⁺ ou K ⁺ inter-facettes		Na ⁺ ou K ⁺ inter-petures sur trame
	Na ⁺ ou K ⁺ inter-facettes		Na ⁺ ou K ⁺ inter-petures sur trame
	Na ⁺ ou K ⁺ inter-facettes		Na ⁺ ou K ⁺ inter-petures sur trame
	Na ⁺ ou K ⁺ inter-facettes		Na ⁺ ou K ⁺ inter-petures sur trame
	Na ⁺ ou K ⁺ inter-facettes		Na ⁺ ou K ⁺ inter-petures sur trame
	Na ⁺ ou K ⁺ inter-facettes		Na ⁺ ou K ⁺ inter-petures sur trame
	Na ⁺ ou K ⁺ inter-facettes		Na ⁺ ou K ⁺ inter-petures sur trame
	Na ⁺ ou K ⁺ inter-facettes		Na ⁺ ou K ⁺ inter-petures sur trame
	Na ⁺ ou K ⁺ inter-facettes		Na ⁺ ou K ⁺ inter-petures sur trame

 Na⁺ ou K⁺

 Na⁺ ou K⁺

87 |



SYNTHÈSE DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL ET LEURS LIENS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

Corridors écologiques à l'échelle communale et du site urbain

Corridors extra-urbains

A l'échelle de la commune, on recense principalement des corridors de la sous-trame arborée qui participent au fonctionnement du territoire élargi.

Cette sous-trame est composée des grands massifs boisés, mais également de plus petits ensembles comme les friches ou les arbres alignés le long des infrastructures. Ces plus petits éléments, nombreux sur le territoire, forment des corridors écologiques ou espaces relais pour la biodiversité.

En comparaison des massifs forestiers présents aux alentours du territoire, les milieux de cette sous-trame au sein du périmètre présentent une valeur limitée. Cependant, ils sont néanmoins essentiels pour leur rôle dans le transit des espèces inféodées à cette sous-trame entre ces plus grands massifs, qui jouent le rôle de réservoirs de biodiversité.

Ils se situent principalement au nord du territoire communal vers les forêts de Chantilly et Ermenonville à l'Ouest. Un corridor écologique longe également l'autoroute A1 et poursuit vers Saint-Witz.

Les corridors qui traversent le territoire sont fragilisés par la présence de la RD1017 et de l'A1 qui constituent un passage difficile notamment à cause du trafic important qu'elles supportent.

Corridors intra-urbains

Les espaces urbains et les infrastructures sont les principaux obstacles au déplacement de la faune et de la flore sur le territoire : ils morcellent et séparent les milieux naturels et agricoles, formant pour certaines espèces des barrières infranchissables. Si la végétalisation des villes ne permet en aucun cas de remplacer les surfaces naturelles consommées par l'expansion urbaine, elle peut en revanche rendre les territoires construits plus « perméables » à la faune et à la flore, améliorant ainsi le fonctionnement des grandes continuités écologiques. Les linéaires d'arbres, les parcs arborés, les coulées vertes... participent à rendre la matrice urbaine plus hospitalière aux espèces de milieux boisés. Toutes les espèces ne sont pas susceptibles d'en profiter, mais cela bénéficie à celles pouvant se déplacer de proche en proche, pour relier deux réservoirs boisés (oiseaux, insectes volants, certaines plantes et champignons...). De même, lorsque la matrice urbaine est parsemée d'espaces ouverts non construits, publics ou privés, ceux-ci peuvent servir de points d'étapes intermédiaires pour les espèces des milieux herbacés. Il s'agit d'une biodiversité généralement ordinaire, s'accommodant du milieu urbain, mais contribuant néanmoins à la richesse des écosystèmes à l'échelle du territoire. L'étendue et la proximité des espaces urbains végétalisés, leur organisation en réseaux (logique de corridors à l'échelle locale), mais aussi leur gestion, sont des facteurs essentiels de leur bon fonctionnement écologique. Ces écosystèmes urbains fournissent par ailleurs bien d'autres services : espaces de loisirs, de détente, de rencontres, pratique du sport, gestion de l'eau pluviale, des risques (inondations, vagues de chaleur...), effets sur le bien-être et la santé, alimentation... Ils contribuent particulièrement à l'adaptation des espaces urbains aux changements climatiques.

La trame verte très développée au sein du tissu urbain de Surveilliers. Ainsi plusieurs corridors intra-urbains ont pu être repérés. Principalement nord-sud, ils s'appuient et prolongent dans le tissu les corridors forestiers du Grand Territoire.



Les zones humides

Source : DRIEE Ile de France

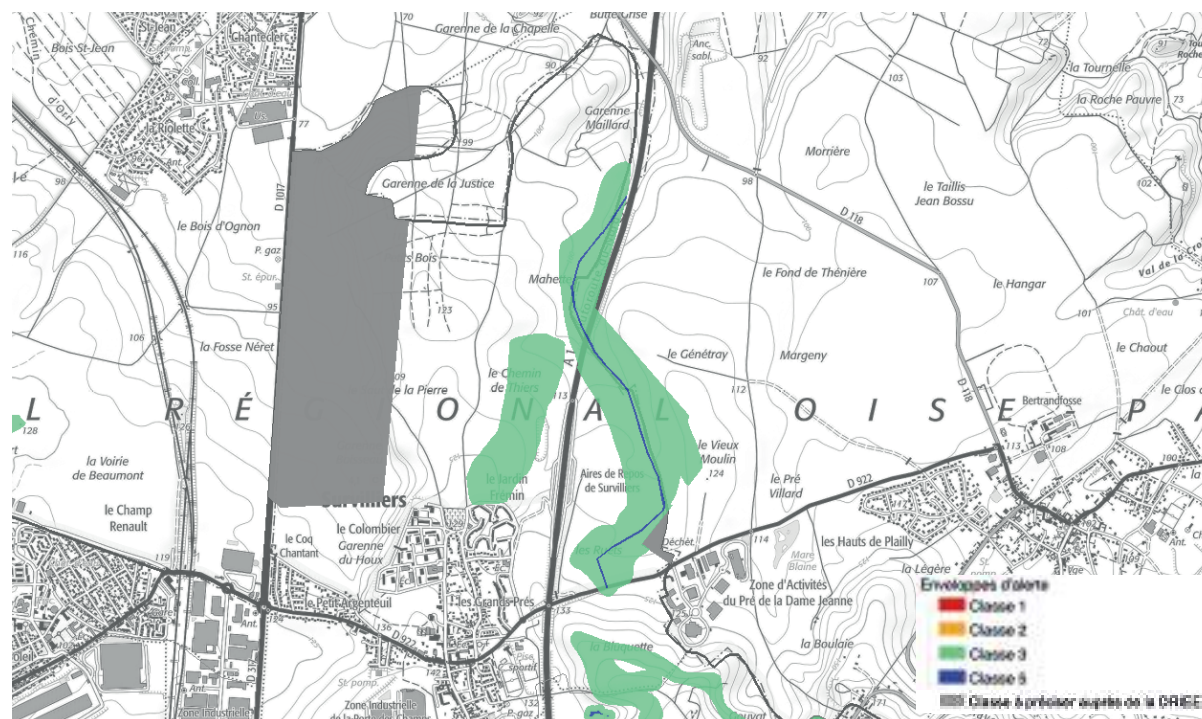
Pour faciliter la préservation des zones humides et leur intégration dans les politiques de l'eau, de la biodiversité et de l'aménagement du territoire à l'échelle de l'Ile-de-France, la DRIEE (ex-DIREN) a lancé en 2009 une étude visant à consolider la connaissance des secteurs potentiellement humides de la région selon les deux familles de critères mises en avant par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, critères relatifs au sol et critères relatifs à la végétation. Cette étude a abouti à une cartographie de synthèse qui partitionne la région en cinq classes selon la probabilité de présence d'une zone humide et le caractère de la délimitation qui conduit à cette analyse. Elle s'appuie sur un bilan des études et une compilation des données préexistantes ; l'exploitation d'images satellites pour enrichir les informations sur le critère sol.

Les zones humides sont essentielles pour la ressource en eau. Elles permettent de stocker de grandes quantités d'eau lors des périodes de crues et de pluies, qui sont relarguées ensuite dans les cours d'eau à la saison sèche. Ce sont des filtres naturels qui, grâce à leur végétation caractéristique, correspondent à des réservoirs de biodiversité.

Si dans les PLU, la problématique constructive (difficulté pour créer des sous-sols, difficulté pour construire les fondations,...) est à considérer, il faut insister tout autant sur les aspects de protection de la ressource en eau et de la biodiversité que représente les zones humides. On rappelle qu'il est dans l'intérêt général de préserver et de protéger les zones humides contre l'intensification des pratiques agricoles, l'aménagement hydraulique inadapté, l'imperméabilisation des sols et la pression de l'urbanisation.

La commune est concernée par des zones humides répertoriées "enveloppe d'alerte de classe 3 et à préciser" par la DRIEE.

Classe	Type d'information	Surface (km ²)	% de l'Ile-de-France
Classe 1	Zones humides de façon certaine et dont la délimitation a été réalisée par des diagnostics de terrain selon les critères et la méthodologie décrite dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié	1	0,01 %
Classe 2	Zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté - zones identifiées selon les critères de l'arrêté mais dont les limites n'ont pas été validées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation) - zones identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères ou d'une méthodologie qui diffère de celle de l'arrêté	227	1,0 %
Classe 3	Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser	2 439	20,1 %
Classe 4	Zones présentant un manque d'information ou pour lesquelles les informations existantes indiquent une faible probabilité de zone humide	9 293	75,5 %
Classe 5	Zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides	162	1,5 %



ENVELOPPE D'ALERTE DES ZONES HUMIDES

Source : DRIEE Ile-de-France



IDENTITÉ PAYSAGÈRE

Inscription paysagère dans le grand territoire

Source : Atlas des paysages du Val d'Oise et fiches de synthèse du CAUE

L'atlas des paysages du Val d'Oise indique que Surveilliers fait partie du grand ensemble paysager « Plaine de Roissy-en-France, axe de l'A1 et des aéroports » (au nord) et « Axe construit du RER et de la RD317 » (au sud).

Plaine de Roissy-en-France, axe de l'A1 et des aéroports

■ Limites et voisinage

Le territoire est marqué par les infrastructures. Les limites de cette unité ne sont pas nettes. Contribuer à leur lisibilité constitue d'ailleurs un des enjeux majeurs. L'ouest de la plaine de Mareil-en-France s'achève par la frange constituée par les agglomérations de Gonesse, Goussainville, Louvres et Surveilliers. A l'est, l'unité de paysage est limitée par la ligne LGV, et les bords de l'aéroport. Au sud, l'unité entre en contact direct avec la conurbation parisienne. Au nord, le vaste faisceau de voies et les dégagements cultivés se heurtent aux boisements de Luzarches, Morrière, Mortefontaine.

■ Charpente naturelle

L'ensemble repose sur la planéité de la Plaine de France. La plaine est parcourue de ruisseaux dont les vallées constituent néanmoins des lignes marquantes et des paysages singuliers. Le Croult, le Rhin, le fossé Gallais constituent un réseau hydrographique dont le centre est formé par le plan d'eau du Thillay.

■ Structure et motifs

● Une plaine d'openfield

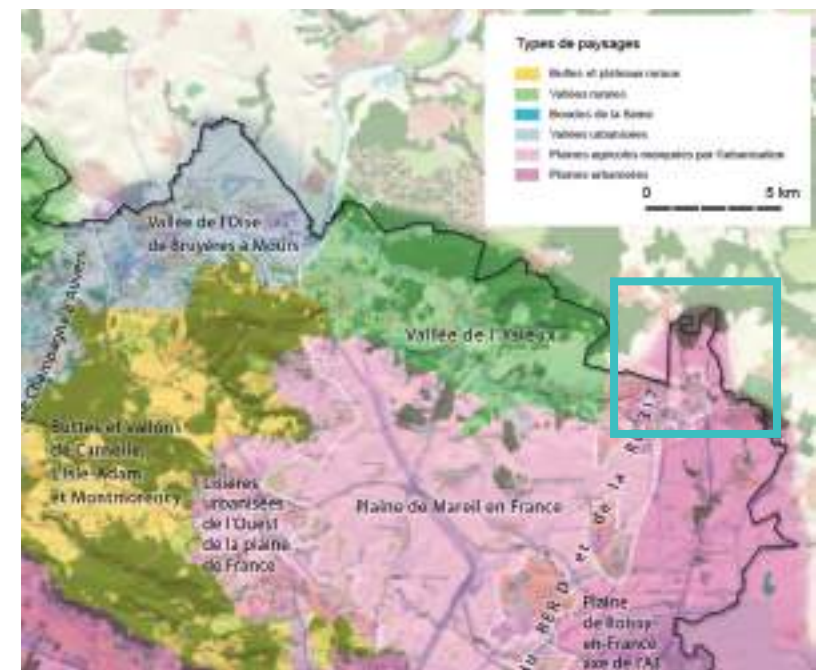
Le paysage ancien est un openfield typique, aux vastes étendues cultivées. Les sols de la plaine de France restent néanmoins les meilleures terres à blé d'Europe.

● Des infrastructures démesurées

Le réseau des voies routières et ferrées, est dense autour de l'axe de l'A1. Un échangeur vaste et complexe distribue l'aéroport Charles de Gaulle. Bien que les pistes et les dégagements perpétuent l'échelle de la plaine, l'emprise de zones d'activités, de logistiques, d'échangeurs, suscité par l'activité des aéroports, contribue au morcellement du paysage.

● L'étalement urbain sur la plaine

Les développements (principalement constitués de zones d'activités) continus le long de l'A1 ont suivi la dynamique d'expansion des aéroports et des routes dans la continuité de la conurbation parisienne. Les villages de la plaine, autrefois compacts se sont étendus par la création de vastes zones d'activités et de lotissement. Une exception, le vieux village de Goussainville resté figé dans



LES UNITÉS PAYSAGÈRES DE L'ATLAS

Source : Atlas des paysages du Val d'Oise

sa forme ancienne, est aujourd'hui inhabité en raison du bruit des avions. Au nord de la RN 104 il est encore possible d'identifier une continuité de la plaine d'ouest en est, parallèlement aux limites boisées des buttes. L'agglomération de Louvres-Puiseux est encore suffisamment éloignée de Goussainville et de Fosses pour ménager le paysage ouvert. Au sud et à l'ouest de l'aéroport Charles de Gaulle la plaine est morcelée par les extensions urbaines et les infrastructures, butant sur les horizons des zones d'activités, des zones logistiques, et sur les lignes électriques.

- La discrète charpente de cours d'eau

Malgré l'attractivité des motifs de l'eau et de la végétation associée, les ruisseaux sont peu accessibles ou traités comme paysage de valorisation et de détente (photographie 15). Certains sont même l'objet de grands terrassements qui en troublent la lisibilité.

- Le vieux village de Goussainville

Une structure encore lisible, celle du village dominé par le splendide clocher de son église, accroché au rebord du vallon dont le fond est occupé par les cultures maraîchères. L'ambiance «fantôme» est dûe au bruit des avions qui le rend inhabitable.

- Conditions de perception

C'est probablement un des rares paysages qui soit réellement perçu de haut depuis les avions. L'autoroute A1 draine également un nombre important d'observateurs.

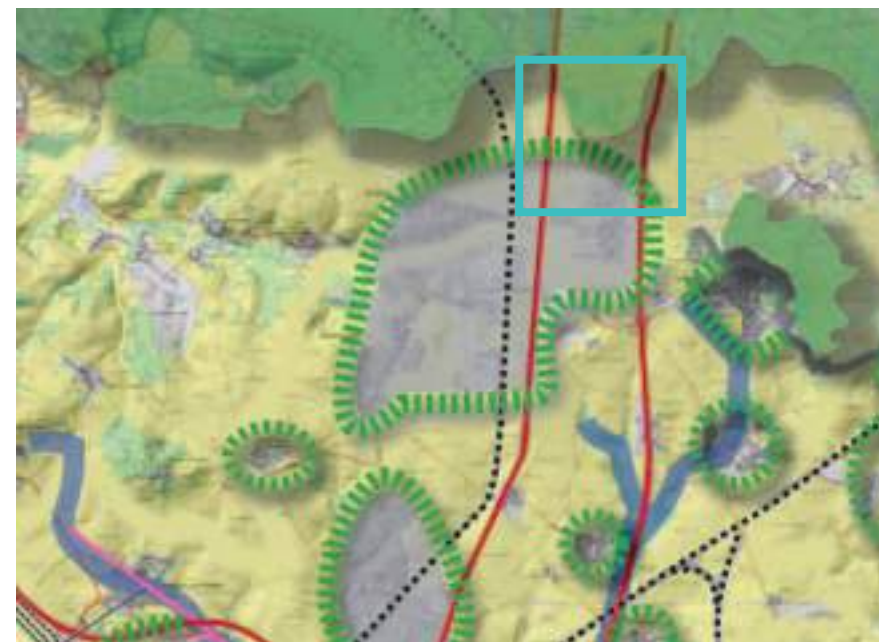
- Enjeux et pistes de réflexion

Cette unité paysagère constitue « une entrée de ville » de l'agglomération parisienne ou du Grand Paris. ..Le pôle de Roissy est considéré comme un territoire au fort potentiel de développement. Les enjeux sont nombreux dans un site directement en contact avec la pression péri-urbaine. Un projet global doit pouvoir émerger en intégrant dans son dispositif les composantes du paysage non bâti :

- ▶ Terres agricoles productives mais éventuellement cultures plus directement liées à l'agriculture.
- ▶ Réseau de vallons en mesure de proposer des espaces plus intimes et des liaisons territoriales.
- ▶ Bords urbains de la conurbation et des agglomérations.

Ce projet devrait pouvoir mettre en valeur les trames vertes et bleues et intégrer les objectifs suivants :

- ▶ Rechercher un développement économe en terres agricoles préservant en priorité les continuités de plaine au nord
- ▶ Identifier une frange lisible et traitée entre la conurbation et la plaine
- ▶ Traiter les limites urbaines sur la plaine sous forme de couronnes de jardins et promenades
- ▶ Valoriser le réseau des ruisseaux formant une trame paysagère et de promenade
- ▶ Associer à la trame du patrimoine des parcs existants (la Courneuve, le Sausset) en projet (Sausset amont, buttes de Gonesse) et du vieux village de Goussainville
- ▶ Valoriser les perspectives ouvertes de la plaine et des aéroports
- ▶ Aménager des cheminements, installer des équipements récréatifs, relier ces nouveaux espaces avec les espaces urbains alentours



Pôle Roissy, carte des paysages

La plaine agricole, structure paysagère majeure



Mots de la périphérie urbaine



Enjeux de cohérence du développement urbain



Enjeux de cohérence du développement urbain



Enjeux de la constitution d'un réseau de paysages



LES ENJEUX PAYSAGERS DE L'ATLAS

Source : Atlas des paysages du Val d'Oise



- Affirmation nette de l'identité agricoles de la plaine de France. Préservation des continuités de plaine cultivée au Nord de Charles de Gaulle (coupure d'urbanisation entre les agglomérations), encouragements, au maintien de l'agriculture, contrôle des remblais de dépôts, traitements des remde blais en place (boisement approprié),
- Mise en valeur des caractères paysagers des aéroports : ouverture sur le ciel et le sol de la plaine France.
- Localisation et traitement des limites urbaines sur la plaine: front urbain, traitement d'une frange paysagère « lisière urbaine »
- Structuration d'un réseau de paysage de proximité associant les « lisières urbaines », le réseau de ruisseaux, les parcs existants et les projets de liaisons complémentaires
- Valorisation du vieux village de Goussainville et du château d'Ecouen
- Développement du pôle économique en priorité sur les emprises plus enclavées et plus proches des dessertes en évitant l'étalement et en favorisant la densité
- Traitement de la vision territoriale depuis les grandes voies (A1 et RD 317 principalement) valorisation des paysages urbains, du seuil de l'agglomération, et de la plaine.

Axe construit du RER et de la RD317

C'est une unité en chapelet alternant villes et paysages ouverts cultivés .

■ Limites et voisinage

Cette unité de paysage fait office de couture entre la plaine de Mareil-en-France et la plaine de Roissy-en-France.

- A l'Ouest, la plaine de Mareil s'étend jusqu'aux versants des trois massifs de Mont morency, l'Isle Adam et Carnelle qui décou pent l'horizon.
- Au nord-est, les perspectives se laissent qui-der tangentiellement aux lisières des forêts de l'Oise jusqu'au plateau Multien.
- A l'Est , au delà d'un premier plan de paysages cultivés, l'horizon est marqué par di-verses silhouettes des bâtiments d'activités qui bornent les territoires aéroportuaires de Roissy-Charlesde-Gaulle et du Bourget.
- Au Sud, les grands ensembles du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis ponctuent l'horizon.

■ Charpente naturelle

- La structure de l'eau dans la plaine

L'unité de l'axe de la RD 317 est incluse dans le paysage des plateaux cultivés de Mareil-en-France et de Roissy-en-France. Seul le vallon de Croult creuse la plaine du nord au sud.

- Le plateau limoneux

Le réseau hydrographique est un élément fondamental à l'origine de la structure paysagère. Les zones de plaine s'intercalent entre les différents vallons. Ces zones de plateau, très profitables sur le plan agricole, ont longtemps été épargnés du développement urbain. Cette tendance s'est infléchie avec la traversée de l'unité paysagère par les axes du RER D et de la RD 317, sans rapport avec la topographie, qui ont entraîné des extensions urbaines sur ces riches secteurs de limon.

■ Structure et motifs

En raison de l'étroitesse du Vallon du Croult et de ses affluents, les pentes y sont fortes et les grandes cultures n'y sont pas développées. Les formes urbaines s'implantent au pied des coteaux. Aujourd'hui les formes faubouriennes sont le plus souvent autour des gares, alors que les formes

les plus récentes sont à l'écart de celles-ci. Les développements récents sont liés à la présence des infrastructures routières et ferroviaires »

-> Fosses dans la vallée de l'Ysieux obéit à ce processus de stratification urbaine. La limite urbaine est étanche aux paysages d'openfield. Pour autant, la forme urbaine, tantôt masquée par les cordons boisés, tantôt nichée dans les vallées, n'est pas lisible d'un seul tenant. Par endroit, le contraste entre la grande hauteur des bâtis collectifs et l'échelle horizontale de la plaine constitue des motifs singuliers.

- Les étendues cultivées

Au sol, la surface de la plaine semble morcelée par les grandes infrastructures qui découpent des champs, qui semblent de moins en moins accessibles. Les réseaux de lignes à haute tension accentuent l'impression de traverser des paysages isolés .

- Les espaces en creux dans la plaine alentour

Au delà des implantations urbaines qui ont privilégiées le Croult, l'ensemble des vallons secs et autres talwegs alentours sont encombrés par des entreprises de services et espaces servants, exutoires de l'agglomération parisienne.

- Les grandes infrastructures

Les infrastructures routières et ferroviaires permettent à l'usager de prendre les mesures des ouvertures paysagères qui s'intercalent entre les différentes unités urbaines.

- Les conditions de perception

Les conditions de perception sont très contrastées, entre des territoires de plaine dont on n'apprécie pas la dimension tant ils semblent s'étaler à perte de vue et des territoires urbains dont on ne ressent que trop les limites qui les enferment.

- Les conditions de structures paysagères intrabourg

Dans l'espace urbain, le rôle des espaces publics est essentiel car ils offrent un dégagement visuel à l'intérieur de la ville dense.

- Les dynamiques des structures et motifs

Impression de marginalisation des formes urbaines anciennes, enclavées dans le relief et écartées des dynamiques territoriales actuelles qui privilégient les hauteurs et les volumes importants, ainsi qu'une implantation en relation avec les grandes infrastructures. Les zones d'activités le long de la RD 317 sont aujourd'hui des entités construites distinctes dont on pressent qu'elles puissent, dans un avenir proche, constituer un urbanisme continu et linéaire.

- Enjeux et pistes de réflexion

- Accompagner les mutations du territoire

Malgré la disparition des openfields aux horizons infinis, la persistance des ouvertures agricoles



reste une valeur appréciable de la plaine. L'enjeu principal réside dans la construction d'un univers urbain actif et novateur (généré par la proximité de l'aéroport et de l'agglomération) rendu visible par l'exploitation d'espaces ouverts aux rendements exceptionnels.

- Maîtriser les silhouettes et les qualités urbaines en rapport avec les espaces ouverts

Tissu urbain : Le fonctionnement presque résiduel des centres villes anciens pose les problématiques du renouvellement des formes urbaines et du rapport de la ville à la charpente naturelle du Croult.

Grands ensembles : La voiture et ses équipements extérieurs (voies de stationnements, chaussées en enrobé) ont pris une importance souvent trop grande et doivent laisser plus de place aux piétons, aux vélos. La plu-part des grands ensembles méritent d'être désenclavés des zones d'activités qui les entourent et d'être desservis autrement que par des rues en boucle ou en cul-de-sac.

Façades urbaines : le caractère peu affirmé des structures paysagères de plateau nécessite une grande vigilance quant aux extensions et aux limites des formes construites. Sur les bords de ville, les questions de façades urbaines, plutôt que de franges urbaines doivent être considérées.



LES ENJEUX PAYSAGERS DÉFINIS PAR L'ATLAS

Source : Atlas des paysages du Val d'Oise

- Encourager et accompagner le maintien et l'évolution des paysages ouverts

L'agriculture et la richesse des terres de la plaine de France sont essentielles à encourager. Ce sont elles en effet qui permettent le dégagement visuel.

- Constituer des parcours paysagers en réseau et valoriser les éléments de nature

Associés au développement urbain, les espaces publics représentent un enjeu paysager majeur pour le cadre de vie. Une action très positive consiste à valoriser un réseau reliant les espaces publics urbains aux espaces naturels et ruraux, sous forme de promenades, de lieux aménagés. La qualité des espaces publics urbains peut valoriser autant le bâti que les éléments de la nature. Dans la continuité des espaces publics urbains, il est utile d'associer les chemins ruraux conduisant aux éléments majeurs de la charpente naturelle. Les ruisseaux forment également un potentiel de lieux intéressants à associer à ce réseau d'espaces publics. Leurs aménagements sont renforcés. Les autres éléments naturels : ourlets boisés, forêts et marais sont l'occasion d'intégrer ces réseaux, les protéger et les valoriser. Sur les franges des agglomérations, un espace d'articulation est toujours intéressant à offrir aux habitants : une frange de ville constituée de jardins, vergers, prairies, voire d'équipements sportifs pour constituer une agréable promenade. Les aménagements fonctionnels le long du Croult ont manqué jusqu'alors l'occasion de mettre en réseau la ville et la campagne.

- Repenser les infrastructures comme éléments de couture urbaine

Chaque parcours est l'occasion de fixer des modalités de perception et d'éventuels traitements spécifiques. Une position des routes proches du terrain naturel favorise l'intégration au paysage et permet d'envisager ses alignements jouant leur rôle d'axe de paysage. Les travaux de plantation d'alignement, le long des voies sont à encourager et à intégrer dans le budget des infrastructures nouvelles. Ils offrent en effet un cadre agréable aux usagers de la route et renforcent la lisibilité du territoire. Les voitures et les équipements extérieurs doivent laisser plus de place aux piétons, aux vélos, à la vie sociale, aux marchés, etc. ainsi qu'à la valorisation visuelle des espaces et à leur sécurité. Les infrastructures routières nécessitent d'être abordées non sous l'angle unique de la circulation, mais comme élément de territoire et de développement. L'orientation, l'agencement des infrastructures, les gares sont à l'origine de cette unité de paysage. Si les gares ont favorisé un développement urbain en chapelet, la RD 317 favorise aujourd'hui un développement linéaire et continu au risque d'occulter toute la compréhension du contexte de l'unité dans la plaine. Les infrastructures franchissent les vallées sans précaution. L'importance régionale, voire nationale, de ces ouvrages ne peut se passer d'une réflexion à l'échelle locale (intercommunale) afin de porter des infrastructures au bénéfice de tous.

- Particularité du secteur de Fosses-Survilliers

L'agglomération constituée par Fosses, Survilliers et Saint-Witz représente aujourd'hui un enjeu de territoire et de paysage unique car situé en limite départementale de Picardie et de l'Ile-de-France, il est susceptible d'organiser, par sa position de seuil, la bascule d'un territoire à l'autre.



Patrimoine paysager

La loi du 2 mai 1930 intégrée dans les articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire. Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

Survilliers de compte aucun site classé, ni inscrit.

Le Parc Naturel Régional- Oise Pays de France

Un Parc naturel régional est un territoire habité au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, où les élus, avec les acteurs du territoire, s'organisent pour mettre en oeuvre un projet de développement durable, fondé sur la préservation et la valorisation de ce patrimoine. Il est créé par décret du Premier Ministre, à l'initiative des Régions et avec la volonté forte des communes et des Départements. Les missions d'un Parc naturel régional sont déclinées dans une Charte, un document fondateur, qui définit les grandes orientations et les mesures que s'engagent à mettre en œuvre les collectivités et l'Etat pendant les 15 ans de classement du territoire en Parc naturel régional.

La Charte du Parc naturel régional Oise-Pays de France a été approuvée par décret du Premier ministre le 18 janvier 2021.

Représentant l'un des plus vastes ensembles patrimoniaux du bassin parisien, ce territoire est situé au sein d'un secteur en forte expansion et se confronte aux très fortes pressions foncières générées par la proximité de Paris et de la plate-forme aéroportuaire de Roissy - Charles de Gaulle auxquels il est relié par un réseau dense de voies de communication routières et ferroviaires.

Structure paysagère

A l'échelle de Survilliers, le parc est présent sur la partie Nord de la commune, au niveau des espaces boisés et des espaces ouverts du territoire. La commune n'a pas vocation à être intégrée dans son intégralité au périmètre du PNR.

Survilliers se situe dans l'entité paysagère n°9 "Plaine du Servois".

" Cette unité paysagère forme un espace de transition entre le Valois forestier et la Plaine de France assurant le rôle de porte d'entrée principale du Parc naturel régional



EXTRAIT DE LA CARTE DES ENJEUX PAYSAGERS DE L'ENTITÉ 9 "PLAINE DU SERVOIS"

Source : Charte du PNR - 2021 - Rapport 3

depuis la région parisienne. Autour de Plailly, la plaine forme un espace ouvert donnant l'impression d'une vaste clairière cultivée car fermée au sud par la butte boisée de Montmélian, à l'est et au nord par le bois de Saint-Laurent et le massif d'Ermenonville. La butte de Montmélian, en grande partie boisée, constitue un point de repère au sein de l'unité paysagère mais également depuis la plaine de France, plus au sud. Le village de Plailly s'est développé au pied de la butte offrant un étagement mêlant construction mais également, jardins et vergers.

Sur les communes d'Orry-la-Ville et de La Chapelle-en-Serval, le caractère paysager est plus morcelé associant espaces agricoles et boisements satellites avec un « verrou urbanisé » formé par l'urbanisation quasi-continue d'Orry-la-Ville/La Chapelle-en-Serval. La RD 1017, ancienne route des Flandres, constitue un axe central autour duquel s'organise le paysage.

Au sein de cette unité paysagère la pression francilienne se ressent à travers la concentration des trafics routiers, la présence d'extensions pavillonnaires plus étendues, d'équipements et aménagements de nature parfois plus urbaine... Des zones d'activités sont présentes à Plailly et La Chapelle mais qui ont gardé pour l'instant une dimension adaptée au contexte des bourgs auxquels elles sont associées, sans commune mesure avec les grandes zones de logistique de Survilliers, Saint-Witz et Marly situées en limite sud du Parc."

Dynamiques et pressions

- Forte pression foncière péri-urbaine remontant vers La Chapelle-en-Serval, liée à la région francilienne et à la proximité du pôle de Roissy ;
- Point de concentration des flux et trafics routiers sur l'axe RD 1017 lié à l'accès vers Paris, la proximité des zones d'emplois de Marly/Survilliers, Roissy-Charles de Gaulle ;
- Problème posé par une circulation de transit entre A1 et RN2 via la RD 922/ Flux de poids-lourds en augmentation ayant des impacts sur la qualité de vie des habitants et du paysage bâti (stationnement, difficulté de croisement, dangerosité des traversées villageoises) ;
- Impacts visuels et sonores de l'autoroute A1 ;
- Projets routiers : liaison RD10/RD922, liaison RD 1017 - RD 924a et déviation de la RD 1017 au niveau de la Chapelle-en-Serval, déviation de la RD 922 à Plailly ;
- Projet de liaison LGV Roissy-Picardie ;
- Plusieurs projets de délocalisation de corps de ferme.

Objectifs de qualité paysagère (s'appliquant particulièrement à Survilliers)

- Préserver les grandes structures paysagères du territoire : Bois et massifs forestiers, alignements d'arbres, arbres « signal » , continuités des murs de pierre à l'intérieur des bourgs ;
- Maintenir et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité paysagère : Monuments, bâtiments patrimoniaux et leur site d'inscription (église de Survilliers), maisons bourgeoises, petit patrimoine vernaculaire et autre patrimoine, haies et bosquets dont : bosquets relais dans la plaine, haies associées au réseau des chemins, des routes et voies ferrées ;
- Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découverte : point de vue/entrée sud du territoire depuis la RD 1017 Fosses/Survilliers (PRq) ;
- Intégrer les préoccupations paysagères dans l'aménagement du territoire, dans la gestion des espaces et des éléments naturels ou bâtis : Valoriser le parcours d'entrée dans le PNR, de Fosses-Survilliers à l'entrée du village de La Chapelle-en-Serval (RD 1017), développer de nouvelles typologies d'habitat moins consommatrices d'espace tout en gardant une identité liée au territoire préserver le caractère rural dans les aménagements, le choix des équipements, accompagner et favoriser le développement des cueillettes et de l'agriculture de proximité d'une manière générale comme moyen de préserver et redynamiser l'arboriculture et le maraichage local, sauvegarder et recréer des pré-vergers autour des villages, améliorer l'intégration de l'A1 au « grand paysage », limiter les nuisances sonores, créer un réseau de déplacements doux en priorité utilitaire reliant bourgs, équipements publics, zone commerciale, gares (notamment dans l'optique de la future liaison Roissy-Picardie), accès aux forêts...
- Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés : Entrée sud du PNR au niveau du « Coq Chantant » (RD 1017) : abords peu qualitatifs et dévalorisants, zone de parking sauvage poids lourds (site dégradé d'intervention prioritaire), Zones d'activités de La Chapelle-en-Serval et de Fosses/Survilliers , Franges bâties nord de Survilliers.



Le paysage communal

Entités paysagères

Aux frontières du département du Val d'Oise, Survilliers est caractérisée par la multitude de paysages qui marquent ce département. L'interaction permanente des activités, actuelles et passées, entre l'homme et le milieu naturel, propose un panel de paysages divers sur le territoire communal.

Ce paysage est notamment marqué par des activités anthropiques.

Survilliers fait partie de l'unité paysagère du Pays de France. Cette unité paysagère est dans le prolongement de celle du plateau du Vexin. Situé à la même altitude, elle est également entaillée de vallées.

Le territoire communal est nettement marqué par trois entités paysagères communes au reste du département. Le nord de la commune se caractérise par des bois, le centre du territoire par des terres agricoles, alors que le sud est globalement considéré comme étant une zone bâtie.

- Les bois de feuillus au nord du territoire est recouvert par Cet élément paysager a motivé la commune pour intégrer le PNR Oise-Pays de France, et inscrire ainsi les espaces naturels de la forêt, mais également les espaces agricoles de transition, constitutifs du paysage.
- Le plateau, qui offre de grands espaces ouverts avec des vues lointaines. Il permet la compréhension de la topographie environnante, et de percevoir ainsi la forêt et les bosquets à l'horizon. Il s'agit d'un espace de transition reliant les différentes unités paysagères de la commune. Il est largement occupé par les activités liées à l'agriculture, et propose quelques ensembles boisés remarquables. Ces bosquets participent à la transition paysagère entre le bois au nord, et le bourg au sud, mais également, à la diffusion de la trame verte au sein du plateau cultivé.
- Les espaces bâtis, au sud et au centre du territoire communal. Ils ne constituent pas un ensemble homogène, puisque différentes formes et hauteurs de bâtiments sont perceptibles : le centre-bourg est constitué d'un centre ancien de vieilles bâtisses et d'éléments architecturaux identitaires, alors que ses extensions se composent de bâtiments collectifs ou de maisons individuelles. Enfin, un ensemble de zone d'activités se trouvent en extensions vers l'ouest et le sud du territoire.



VUE VERS LE NORD DEPUIS LE CHEMIN DES VACHES

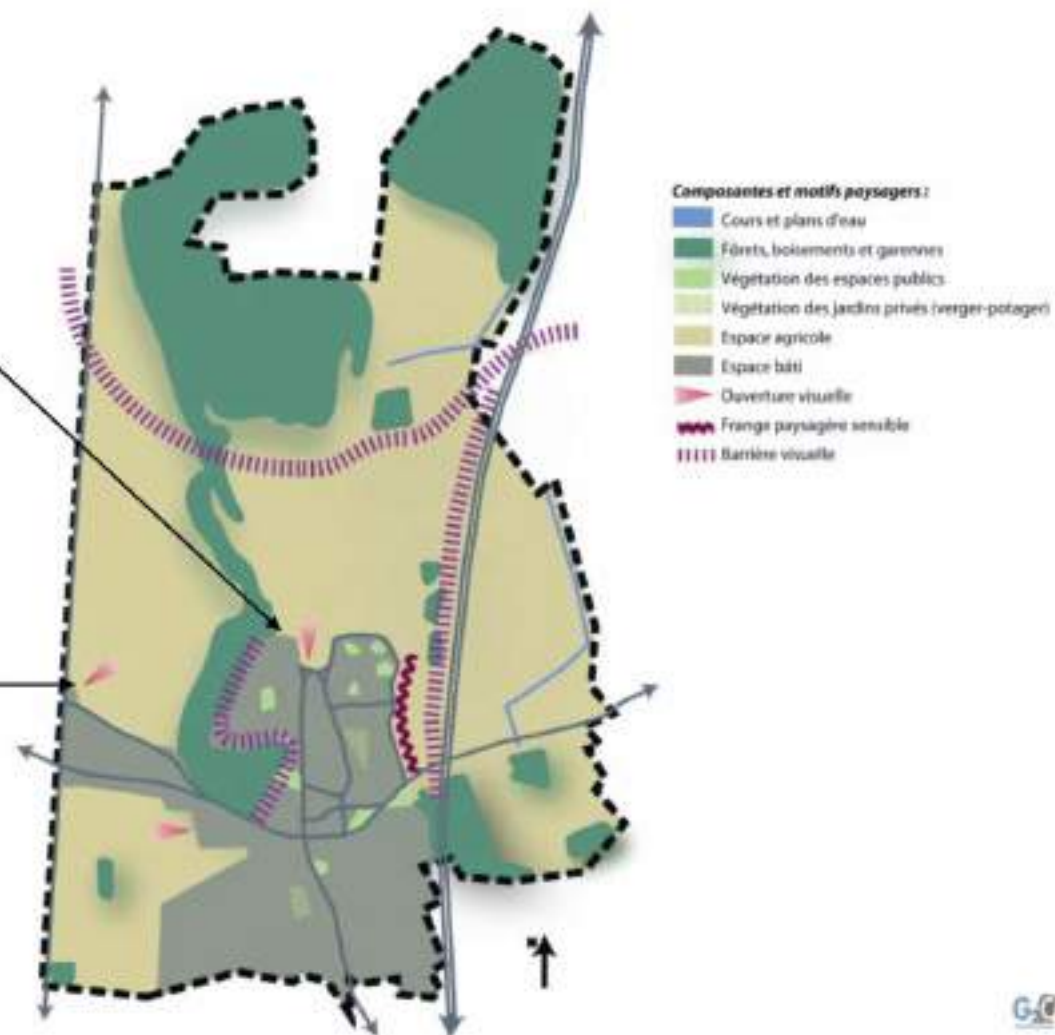


VUE VERS L'OUEST DEPUIS LA RUE CHARLES GABEL

Ouverture visuelle



Ouverture visuelle



ENTITÉS PAYSAGÈRES

Source : Rapport de présentation du PLU 2016 - Réalisation G2CTerritoire

Les entrées de villes

1 - Entrée Sud

Une entrée de ville bien marquée bien que la distance entre le panneau d'entrée d'agglo et les premières constructions du bourg soit importante. On longe un long moment les bâtiments d'activités avant d'apercevoir les premières maisons au loin mais leur seuil est bien marqué. Cette entrée manque cependant d'identité, de qualité et de structuration pour jouer pleinement son rôle.



2 - Entrée Est

La plus belle entrée sur Survilliers avec la perspective, en arrière plan, sur l'église. Les plantations encadrent le bâti et guident le regard vers le centre bourg. Les premiers bâtiments qu'on aperçoit marque le tissu urbain mais restent suffisamment discrets pour ne pas masquer l'église et la qualité du paysage d'entrée de ville.



2 - Entrée Ouest

Le rond-point marque la délimitation avec la ville voisine de Fosses, les deux communes formant une continuité. Bien qu'elle ne soit pas traitée réellement comme une entrée de ville, l'ensemble est de qualité.

BILAN • BIODIVERSITÉ | MILIEUX NATURELS | PAYSAGES

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- ☑ Des paysages naturels variés composés d'espaces agricoles ouverts et de boisements,
- ☑ Des entités naturelles qui servent de refuges à la biodiversité et qui participent au maillage écologique du grand territoire,
- ☑ Un espace agricole ouvert qui offre des panoramas sur le grand paysage,
- ☑ Une trame verte qui se manifeste sous des formes variées (boisements, alignements, haies, jardins, espaces publics, bosquets...) et qui participe à l'identité communale. Elle joue également le rôle de zones refuges pour la petite biodiversité et maintient une ambiance paysagère forte,
- ☑ Une insertion paysagère des constructions relativement satisfaisante, même pour les vastes bâtiments d'activités.

CONTRAINTES ET MENACES

- ☒ Un territoire urbain dense, tourné sur lui-même, qui offre peu de fenêtres paysagères et qui doit composer avec des barrières visuelles fortes (boisements, A1)
- ☒ Le projet de réhabilitation/reconstruction des Grands Prés se situe pour partie dans le cône de vue de l'entrée de ville Est et pourrait remettre en question l'équilibre actuel de cette entrée particulièrement qualitative.

ENJEUX

- ➔ La préservation de l'identité paysagère,
- ➔ La préservation des continuités écologiques, le maintien de ces espaces, leur fonction et leur développement,
- ➔ Le maintien et à la création d'ouvertures visuelles vers le paysage rural,
- ➔ Des activités et des infrastructures à maintenir en retrait des habitations et équipements,
- ➔ Une attention aux traitements des franges paysagères à poursuivre,
- ➔ La conservation et la poursuite de la qualité des entrées de ville,
- ➔ La préservation de la trame verte et en particulier de la trame verte urbaine.



+ C. Organisation et composantes urbaines



MORPHOLOGIE URBAINE

Source : Rapport de présentation du PLU 2016

L'urbanisation de la commune se concentre au sud du territoire, en limite avec l'autoroute A1 à l'est, Fosses à l'ouest, et Saint-Witz au sud. Celle-ci est caractérisée par l'histoire du village et par les différentes phases d'urbanisation que le territoire a connues :

Le bâti ancien

Il se trouve au cœur du territoire. Il est traversé par la route départementale d'est en ouest (RD922 - rue Jean-Jaurès, rue du Houx, rue de la Gare), par la rue de la Liberté et la Grande rue du nord au sud. Il est constitué de vieilles bâtisses, parfois mitoyennes, dépassant rarement le niveau R+1+combles. Les propriétés peuvent être entourées de vieux murs en pierres, parfois bordés d'arbres et de haies. On y retrouve d'anciens RDC commerciaux, qui se mêlent aux équipements scolaires et aux habitations. Le centre ancien a fait l'objet de plusieurs opérations de renouvellement et/ou de densification qui, d'une manière générale, s'intègrent bien au tissu traditionnel. On citera par exemple le Clos de la Grande Ferme qui a su mêler respect du bâti patrimonial (colombier, bâti de ferme) à des constructions de logements plus contemporaines.

Le bâti lié aux équipements sportifs

Il s'agit du stade, situé à l'est du bourg, du gymnase et des terrains de tennis, situés au centre du bourg. Le gymnase est intégré au bâti ancien, alors que le stade se trouve en extension du bourg. Ces espaces ne proposent pas de formes architecturales de qualité, mais sont néanmoins des espaces de respiration au sein du bâti ancien relativement compacts.

Le bâti lié aux industries de Survilliers

Il s'agit de locaux d'activités principalement liés à la logistique. A noter également, la présence de la Cartoucherie (NCS pyrotechnie), industrie historique du village toujours en activités dont l'enceinte, entourée de ses hauts murs, marque le paysage. La morphologie des bâtiments d'activités est très imposante. L'emprise au sol est également forte. Ils sont situés principalement, au sud du territoire communal en limite avec Saint-Witz.

Les ensembles pavillonnaires

Survilliers a connu plusieurs phases d'extensions urbaines, avec la construction de plusieurs lotissements ouvriers, comme le lotissement du Petit Argenteuil (1950 à 1960.). Ces lotissements, ou ensembles pavillonnaires, sont constitués de maisons d'habitation construites de plain-pied ou en R+1. Les habitations sont très rarement mitoyennes, et sont souvent entourées d'un jardin planté d'arbres et de haies.



CLOS DE LA GRANDE FERME



BÂTIMENT DU JARDIN FRÉMIN



NOUVEAUX PAVILLONS - RUE CHARLES GABEL



LE COLOMBIER



CONSTRUCTION CONTEMPORAINE RUE DE LA LIBERTÉ



MAISON TRADITIONNELLE RUE PASTEUR

L'organisation de ces quartiers varie en fonction de mode d'implantation :

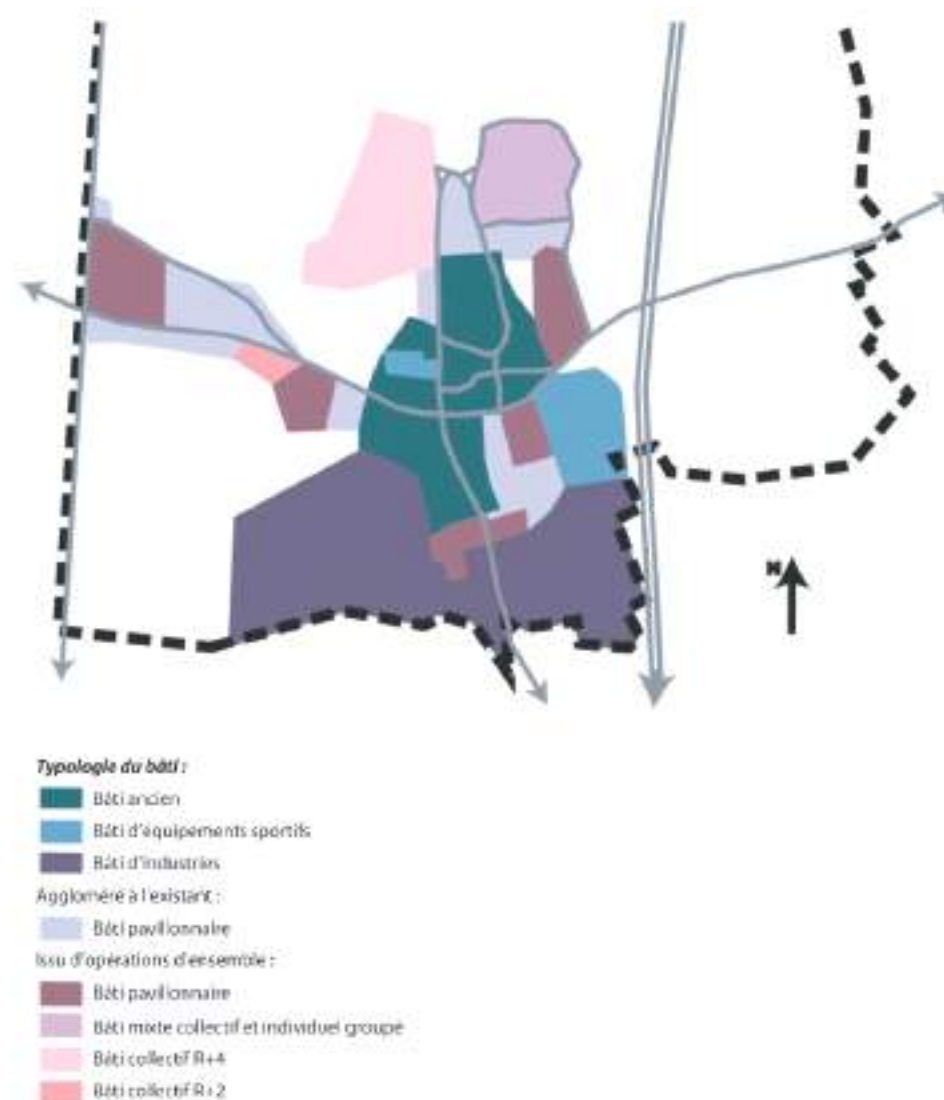
- Les opérations d'ensembles sont organisées avec des parcelles de même taille, se succédant les unes aux autres le long de la voirie. Peu d'espace semble « perdu » au sein de cette organisation.
- Les opérations « au coup par coup », souvent plus anciennes et agglomérées au tissu du centre-bourg, ne présentent pas d'organisations de quartier. Les parcelles sont de tailles et de formes diverses, et présentent des espaces résiduels inoccupés en cœur d'îlots.

Le bâti mixte collectif et individuel groupé

Il s'agit de l'opération du Jardin Frémin, située en limite nord-est la zone urbaine de Survilliers. Celle-ci s'est implantée dans les années 1970. Elle est composée de petits bâtiments collectifs et de logements individuels groupés, allant du R+1 au R+3. Les bâtiments sont accolés par groupes allant de 5 à 10 habitations. Chaque regroupement entoure un espace vert libre et arboré. Les stationnements sont situés en bordure de voirie, entre les bâtiments et la desserte interne.

Le bâti collectif

En 1968, la résidence du Colombier s'implante en extension du bourg sur des terres agricoles, au nord-ouest de la zone urbaine de Survilliers. Il s'agit d'une grande opération de logements collectifs, qui s'implante sous forme de barres de logements construites en R+4. Les rez-de-chaussée sont occupés par des garages. L'offre en stationnement est complétée par un stationnement en voirie face aux différents bâtiments de l'opération. L'espace public entre les bâtiments est planté d'arbres de taille moyenne, et agrémenté de placettes et de mobilier urbain. L'espace, bien que privé, est ouvert au public. Particulièrement bien entretenu, c'est un espace très agréable pour les habitants. .



LES ENTITÉS BÂTIES

Source : Rapport de présentation du PLU 2016 - Réalisation G2C Territoire



Mode de développement de l'urbanisation

Source : Rapport de présentation du PLU 2016

Possédant un profil linéaire nord-sud, caractéristique des villages du Pays de France, Survilliers a très sensiblement évolué au début du 20^{ème} siècle, avec l'arrivée d'un nouvel axe de communication est-ouest, vers Plailly et Fosses.

Sur l'axe nord-sud, étaient disposées plusieurs fermes importantes, avec, au sud, les moulins à vent, et au nord, la zone d'activités sociales autour de l'église et de ses dépendances qui avoisinaient avec le très ancien château (12^{ème} siècle). En 1779, date à laquelle un plan de Survilliers fut dessiné, ce château primitif avait déjà disparu. Son emplacement est simplement mentionné entre la rue des Fers et la rue Gaston Foulieuse.

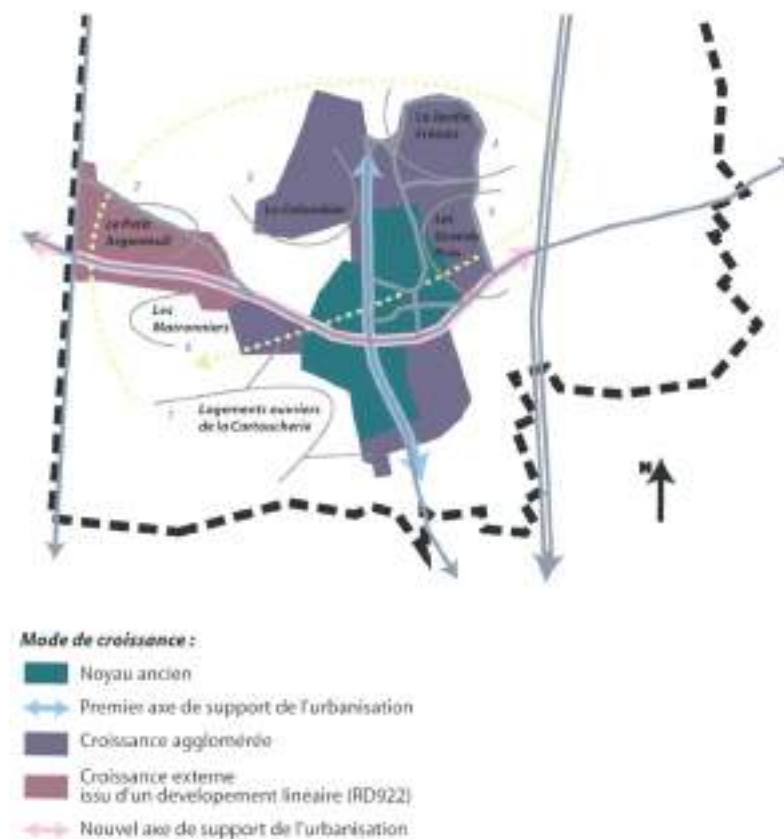
Au début du siècle dernier, le village subit une profonde mutation en sortant brutalement d'une économie strictement rurale avec l'arrivée de la Cartoucherie Française. Survilliers devient industrielle et accueille désormais de nombreux ouvriers. Entre les deux guerres, la Cartoucherie réalisera pour son personnel près de 200 logements nouveaux avec jardinets.

Le lotissement du Petit Argenteuil date quant à lui des années 1950 à 1960, premier témoin de la périurbanisation qui va se développer dans l'ensemble du pays.

Dans les années 60 et 70, les mises en service de l'autoroute Paris-Lille, puis de l'Aéroport de Roissy, marquent une nouvelle étape dans le devenir de Survilliers : de vastes projets d'urbanisation furent envisagés et la promotion immobilière s'est rapidement intéressée au territoire de la communal.

En 1968, la résidence du Colombier s'implante en extension du bourg, au nord, sur des terres agricoles. Quelques années plus tard, celle du Jardin Frémin, puis celle des Grands Prés (1973-1974).

Ainsi en dix ans, la population a triplé, pour atteindre son niveau actuel d'environ 4 000 habitants. Par la suite, les municipalités ont su inscrire leur projet dans une limitation de l'extension de Survilliers, afin de conserver son identité villageoise.



MODE DE CROISSANCE DE L'URBANISATION

Source : Rapport de présentation du PLU 2016 - G2C Territoires

Patrimoine

Monuments historiques

Source : www.pop.culture.gouv.fr

Le Portail de l'église Saint-Martin est classé aux Monuments historiques par l'arrêté du 27 juillet 1945. Un périmètre de protection de 500 mètres affecte le monument.

L'église Saint-Martin a été fondée en 1354 par Guillaume de Meaux. De cette église d'origine, il ne reste que le clocher-tour carré déporté sur le côté droit, avec contreforts et coiffé d'une flèche octogonale. L'édifice actuel date de la fin du 15^{ème} siècle. Remarquable par son unité, de style gothique, elle est constituée d'une nef à quatre travées flanquée de deux bas-côtés et terminée par un chevet polygonal. Le portail en anse de panier surmonté d'une baie en plein cintre avec un double réseau d'arcs moulurés, date de reprises effectuées en 1884 par l'architecte Boulogne dans le style flamboyant. Classée monument historique depuis 1945, elle a subi d'importants travaux de rénovation entre 1976 et 2007. Les grosses bornes sur le parvis proviennent de l'ancien portail du château. L'intérieur est intéressant pour sa Vierge à l'Enfant au buisson ardent du 14^e s, son aigle-lutrin et ses voûtes de style Renaissance.

La commune avec l'Architecte des Bâtiments de France travaillent à la réalisation d'un PDA (Périmètre Délimité des Abords) afin d'améliorer la gestion des abords du monument.



L'ÉGLISE

Petit patrimoine non classé

Source : Source : PNR Oise-Pays de France

Survilliers se caractérise par un patrimoine bâti vernaculaire, et représentatif de son identité. On peut en effet noter la qualité architecturale de l'Hôtel de Ville, du Colombier (rue de la Liberté), ou encore des maisons de maître rue du Houx.

L'hôtel de ville

Il a été construit au début du 20^{ème} siècle à l'emplacement d'un ancien château du 18^{ème} siècle. Plusieurs propriétaires se succèdent jusqu'au frère de Napoléon : Joseph Bonaparte qui l'acquiert en 1803. Après un incendie en 1903, il est rapidement reconstruit dans le style néo-Louis XIII : soubassement en meulière, briques et pierre de taille pour le corps central encadré de deux pavillons en avancée, ouvertures régulières et symétriques et hauts toits à quatre pentes. La municipalité l'achète et le transforme en mairie en 1969. La façade arrière ouvre sur un vaste parc de 8 ha avec des arbres remarquables comme un magnifique vieux chêne d'une envergure de 30 m, un hêtre pourpre et un platane. Un boisement prolonge ce parc avec une flore vernale (foraisons au printemps : jacinthe, jonquille) intéressante à préserver. Des vestiges des tranchées du Camp retranché de Paris (1914-1918) subsistent dans les bois de la garenne du Houx.



L'HÔTEL DE VILLE



La place du calvaire

Réaménagée en 1989, elle marquait autrefois l'entrée du cimetière. Au centre de la place, entourée de marronniers et protégée d'une grille, peut être observé la croix de la fin du 19^{ème} siècle / début du 20^{ème} siècle avec son Christ en croix en fonte peinte protégé d'un auvent en zinc. À côté, la margelle monolithe du 15^{ème} siècle est un ancien puits bouché, enfoui, retrouvé dans la cour des locaux municipaux. Le dessus est grossièrement évidé en gouttière et se termine par un bec. Trois anciens trous rappellent la structure en ferronnerie supportant la poulie qui surmontait le puits. Le calvaire, le puits et l'ancienne meule de pierre, provenant d'une cour commune, forment un ensemble, témoin du passé de la commune.



PLACE DU CALVAIRE

La Cartoucherie

L'usine de la Cartoucherie a été créée en 1903. L'usine de pyrotechnie fabrique alors des munitions, des cartouches et des détonateurs. La production, destinée à l'armée s'arrête en 1990. On produit maintenant des détonateurs pour les airbags de voiture et pour le bâtiment. Rapidement l'usine prospère, les ateliers sont agrandis et de nouveaux bâtiments sont créés. Le village va se développer et profiter de cette réussite industrielle. Grâce à une politique sociale forte, environ 200 logements sont édifiés pour l'ensemble du personnel, avec eau courante, gaz, électricité et jardin, constituant plusieurs petites cités ouvrières dans le village (rues de la Cartoucherie, d'Enfresne, Charles Gabel). Le quartier d'habitations de la Cartoucherie forme un ensemble architectural homogène à préserver.



LA CARTOUCHERIE

Autre patrimoine

La commune compte également plusieurs maisons de maître ainsi que des vestiges de son passé agricole ou encore plusieurs ensemble de maisons ouvrières réalisées par la Cartoucherie et qui témoignent de sa longue tradition industrielle. Tous ces éléments participent pleinement à l'identité du village.



MAISONS OUVRIÈRES DE LA CARTOUCHERIE

Source : Google street view



COLOMBIER

Source : Google street view



MAISON DE MAÎTRE

Source : Google street view



MAISON DE MAÎTRE

Source : Google street view
Projet approuvé

Patrimoine

Archéologie

Source : Département du Val d'Oise

Sites archéologiques et historiques

État au : mercredi 13 octobre 2021

Document révisable

Nom du site	Numéro	Datation
Saut de la Pierre	1019	Néolithique
La Fosse Hersent	1027	Préhistoire
Dépôt monétaire	1000	Antiquité gallo-romaine
Eglise Saint-Martin	1003	Antiquité gallo-romaine
Le Chemin de Thiers	1008	Antiquité gallo-romaine
Le Merisier Dijon	1009	Antiquité gallo-romaine
Voie antique Paris-Senlis	1012	Antiquité gallo-romaine
A localiser	1013	Antiquité gallo-romaine
La Fosse Hersent	1028	Antiquité gallo-romaine
Eglise Saint-Martin	1003	Moyen Age
Eglise Saint-Martin	1003	Moyen Age
Les Moulins de Survilliers I	1011	Moyen Age
La Fosse Hersent	1029	Moyen Age
Château	1001	Epoque moderne
Ferme seigneuriale	1002	Epoque moderne
Eglise Saint-Martin	1003	Epoque moderne
Ferme Cointray	1004	Epoque moderne
Ferme de la Croix	1005	Epoque moderne
Ferme de Valaise	1006	Epoque moderne
Grande Ferme	1007	Epoque moderne
Manoir des Charités de Saint-Denis	1010	Epoque moderne

Nom du site	Numéro	Datation
Les Moulins de Survilliers I	1011	Epoque moderne
Les Viviers	1014	Epoque moderne
Carnière de gypse	1015	Epoque moderne
Source de la Valaise	1016	Epoque moderne
Les Moulins de Survilliers II	1017	Epoque moderne
Justice	1018	Epoque moderne
Croix Liéban	1021	Epoque moderne
Abreuvoir	1022	Epoque moderne
Abreuvoir 2	1023	Epoque moderne
La Fosse Hersent	1030	Epoque moderne
La Fosse Hersent	1031	Epoque contemporaine
La Maison Potage	1020	Indéterminé
La Fosse Préjan	1024	Indéterminé
La Fosse Hersent	1025	Indéterminé
Le saut de la pierre	1026	Indéterminé
La Fosse Hersent	1032	Indéterminé

Service départemental d'archéologie
68 avenue du Général Schmitt
95300 Pontoise

État des connaissances archéologiques

Important : la communication de ces informations est faite à titre purement informatif et ne sont pas tenues pour exhaustives. Toute prescription, zonage ou complément d'information relève en effet de l'État, DRAC Île-de-France, Service régional d'archéologie, 47 rue Le Peletier, 75009 Paris.

Ces informations reflètent l'état actuel des savoirs. En-dehors des secteurs renseignés, le potentiel archéologique est donc inconnu et non pas inexistant.

À savoir, la procédure d'archéologie préventive est régie par le Code du patrimoine et administrée par le Service Régional de l'Archéologie (DRAC-SRA). Le Service départemental d'archéologie du Val d'Oise (SDAVO), en tant qu'opérateur habilité en archéologie préventive par l'État, peut réaliser des diagnostics et des fouilles archéologiques sur le territoire départemental. Le SDAVO n'est pas le service instructeur pour les demandes d'autorisation d'urbanisme. Ce rôle est dévolu au préfet de région à travers la DRAC-SRA. Mais le service archéologique départemental peut les accompagner dans leurs démarches dans sa mission d'ingénierie territoriale, notamment d'une Demande Volontaire de Réalisation de Diagnostic (DVRD).

Les 37 sites et indices de site reconnus s'inscrivent dans une échelle temporelle du Néolithique à l'époque contemporaine. Le manque d'opération archéologique explique tout particulièrement le défaut de documentation. Aucune intervention archéologique n'avait été réalisée jusqu'en 2018 sur le territoire communal de Survilliers.

Le toponyme « Le Saut de la Pierre » au cadastre impérial de 1832 pourrait indiquer la présence d'un mégalithe néolithique.

En 2018, au cours du diagnostic archéologique de la « Fosse Hersent », une structure a livré du mobilier daté de l'âge du Bronze final (1350 à 800 av. n. è.) : nombreux fragments de torchis, céramique et faune. Il s'agit d'une fosse ovale de 2,60 m par 1,90 m dont la profondeur conservée est de 1,80 m. Ce site a servi de fosse dépotoir après l'abandon de la fonction de conservation de la structure.

Des artefacts signalés aux lieux-dits « Le chemin de Thiers » et « Le merisier Dijon » indiqueraient la présence d'une occupation de l'Antiquité gallo-romaine. Des vestiges de cette période auraient également été retrouvés aux abords de l'église Saint-Martin. La limite occidentale de Survilliers s'appuie sur la RN17, ancienne route antique joignant Paris à Senlis. La proximité de cet itinéraire et la thulature à saint Martin de son église ont laissé envisager une origine gallo-romaine pour le village. Mais aucune occupation de cette époque n'y a été jusqu'à présent confirmée.

Le secteur de l'église Saint-Martin constitue un pôle d'occupation durant le haut Moyen Âge. Des traces d'habitat ainsi qu'une nécropole y ont été relevées. L'église elle-même remonte au Moyen Âge. Plusieurs indices de sites renvoient à des activités économiques et artisanales. Deux moulins à vent sont recensés au sud de la commune dont l'un remonterait à la période médiévale avec continuité d'utilisation durant l'époque moderne. À la « Fosse Hersent », un ensemble de fossés serait rattaché à la période médiévale sur la détermination d'un seul tessou de céramique. Deux autres fragments hors contexte dateraient du VI^e s.

En 1787, le Plan d'intendance indique trois piliers au lieu-dit « La Justice ». Il s'agissait du gibet qui servait à pendre les condamnés à mort ou de support à la peine d'exposition. Les « fourches patibulaires » étaient surtout un marqueur matériel et symbolique pour rendre visible le pouvoir du seigneur. Elles étaient élevées aux confins des fiefs, souvent à proximité de carrefours, à un emplacement stratégique et significatif. C'était une manifestation matérielle du pouvoir. Au Moyen Âge et à l'époque moderne, le territoire du Val-d'Oise est alors discontinu et jalonné de lieux de pouvoirs : châteaux, abbayes, commanderies, etc. À l'image de ce territoire morcelé, les juridictions sont nombreuses et variées. Ici et là, les droits de haute justice sont concédés, accordés ou même partagés. Le nombre de poteaux variait suivant la qualité des seigneurs : les « justices » des châtelains trois.

En outre, deux zones d'extraction dont la datation est indéterminée sont signalées, renvoyant à l'exploitation du gypse. Un seul point d'eau est connu par les documents du XIX^e, la « Source de la Valse ». Enfin, de nombreux sites et indices de site renvoient au patrimoine vernaculaire et à des éléments caractéristiques du bâti rural : abreuvoirs, fermes, etc.

L'urbanisation en chapelet à partir de la gare ferroviaire Survilliers-Fosses a pris définitivement cette forme à partir des années 1950. Ce développement périurbain ne doit pas masquer la prédominance agricole de la commune et l'intérêt que des interventions archéologiques réalisées à l'occasion d'aménagements pourraient révéler.

Des tranchées de la Première Guerre mondiale ont été repérées préalablement par la cartographie dans le cadre du PCR « Archéologie des conflits contemporains en Île-de-France et Centre-Val de Loire ». Des éléments défensifs du Camp retranché de Paris ont été reportés. La carte, ci-jointe, sera à intégrer au rapport de présentation.

Nombre de sites ou indices de sites par période chronologique :

Pléistocène	0
Paléolithique	0
Épipaléolithique-Mésolithique	0
Néolithique	1
Protohistoire	1
Antiquité Gallo-romaine	7
Moyen Âge	4
Époque moderne	18
Époque contemporaine	1
Indéterminé	5
Opération négative	0

Tableau des périodes chronologiques :

Pléistocène	2 000 000 à 10 000 av. n. è.
Paléolithique	800 000 à 12 500 av. n. è.
Épipaléolithique-Mésolithique	12 500 à 6 000 av. n. è.
Néolithique	5 500 à 2 200 av. n. è.
Protohistoire	2 200 à 52 av. n. è.
Antiquité gallo-romaine	52 av. n. è. à 476 de n. è.
Moyen Âge	V ^e -XV ^e siècle
Époque moderne	XVI ^e -XVIII ^e siècle
Époque contemporaine	1890 à nos jours

LE TISSU URBAIN : ÉVOLUTIONS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES ET RESSOURCE FONCIÈRE ACTUELLE

Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers depuis les 10 dernières années

Méthodologie

L'analyse de la consommation d'espaces passée au cours des 10 dernières années – 2011/2021, s'appuie sur un recoupement de plusieurs sources :

- Le fond de plan cadastral et les données des permis de construire fournies par la commune,
- L'interprétation de photos aériennes entre 2011 et 2021,

Définition des classes des espaces :

- Espaces agricoles
 - Terres labourables, vergers, serres, maraichage, ...
- Espaces forestiers
 - Surface composée d'au moins 40 % d'arbres de 5 m de haut
- Espaces semi-naturels
 - Zones humides, marais, landes non arborées, végétation clairsemée ou herbacée, friches agricoles y compris les jachères et gels pluriannuels, carrières abandonnées avec végétation, ...
- Espaces ouverts artificialisés
 - Parcs, jardins, terrains de sport en plein air, espaces ouverts à vocation de tourisme et de loisirs-camping, parcs liés aux activités de loisirs sauf parcs de château, surfaces engazonnées avec ou sans arbustes, terrains vacants.
- Espaces artificialisés
 - Espaces déjà bâtis



Consommation d'espaces

Entre 2011 et 2021, on note :

- La densification ponctuelle du tissu urbain sur des espaces majoritairement ouverts et déjà artificialisés. Il s'agit principalement de réalisation de logements pavillonnaires ou d'équipement (maison médicale),
- En extension, ce sont réalisées deux opérations à vocation de logements et un nouvel entrepôt logistique en continuité de ceux existants. Les extensions ont principalement consommés des espaces semi-naturels (espaces en herbe avec végétation éparse).

Sur les 10 dernières années, 6,5ha ont été consommés sur le territoire de Survilliers. Bien que le PLU, n'ait été mis en place qu'en 2017, la consommation foncière générée par l'urbanisation entre 2011 et 2021 a néanmoins permis une densification de l'espace existant et un projet urbain cohérent.

Consommation foncière à vocation d'habitation	Surface consommée (en m2)	Nbr de constructions* réalisées
Espaces naturels		1
Espaces semi-naturels	6396	12
Espaces agricoles		
Espaces ouverts artificialisés	2465	9
TOTAL	8861	21

* Nombre de bâtiments implantés et non nombre de logements

Consommation foncière à vocation économique	Surface consommée (en m2)	Nbr de constructions réalisées
Espaces forestiers		
Espaces semi-naturels	50440	1
Espaces agricoles		
Espaces ouverts artificialisés		
TOTAL	50440	1

Consommation foncière à vocation d'équipement	Surface consommée (en m2)	Nbr de constructions* réalisées
Espaces naturels		1
Espaces semi-naturels		
Espaces agricoles		
Espaces ouverts artificialisés	1201	1
TOTAL	1201	1

60502



CARTOGRAPHIE ET TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES OU FORESTIERS ENTRE 2011 ET 2021

Capacité de densification et de mutation des espaces bâtis - Phase 1 : Cartographie et quantification

La capacité de densification et de mutation des espaces bâtis fait l'objet de deux phases distinctes :

- La phase 1, lors du diagnostic, est centrée sur le repérage, l'analyse, la classification et la comptabilisation des espaces disponibles au sein du tissu urbain,
- La phase 2, s'attache à mettre en place une stratégie foncière pour le PLU et exprime comment ces espaces disponibles ont été pris en compte par le document et dans quelles mesures, ils participent aux objectifs de modération de la consommation foncière.

Dans cette partie, seule la phase 1 est présentée. La phase 2 est, quant à elle, détaillée au chapitre relatif au « Projet de territoire ».

Méthodologie

Généralités

L'analyse de la capacité de densification et de mutation des tissus urbains se concentre uniquement sur les zones U de type résidentiel et mixte.

Ne sont pas pris en compte, les terrains non mutables ou très difficilement mutables comme :

- Les terrains faisant l'objet de contraintes d'urbanisme fortes de la part de certains documents de portée supérieure (PEB, PPRI, PPRT) qui limitent, voire interdisent, la construction.
 ▶ A Trumilly, aucune contrainte de ce type n'est recensée.
- Les terrains couverts par une protection forte au POS et maintenue au PLU : Espaces Boisés Classés, Espaces cultivés à protéger...

De plus, la capacité de densification et/ou de mutation d'une unité foncière dépend notamment de ses caractéristiques. Ainsi, dans le choix des parcelles à visiter, plusieurs critères ont conduits la recherche :

- La taille : en deçà d'une certaine surface, l'unité foncière ne permettra pas la réalisation d'une opération,
- La forme : elle ne doit pas être trop complexe,
- L'accessibilité : elle doit être satisfaisante et suffisante depuis une voie publique ou privée ayant la capacité à supporter de nouveaux véhicules,
- Les spécificités du terrain : la topographie (pente), les risques (ancienne carrière, présence de galeries souterraines...)
- La densité acceptable, notamment au regard de la densité environnante, la densité atteignable ne peut pas être la même d'une commune à l'autre ni d'un quartier à l'autre,



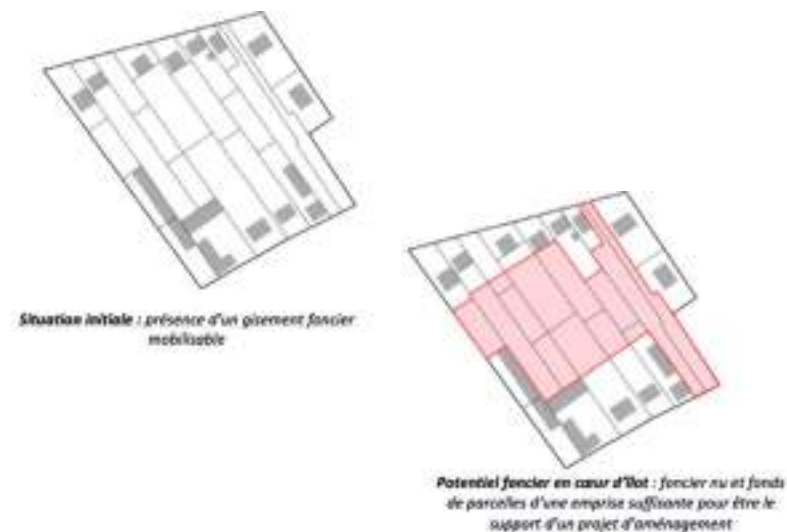
- L'absence de bâti : les terrains vacants, les parcs ou jardins, les parcs de stationnement, les surfaces en herbe non agricoles constituent un foncier plus mutable qu'un espace bâti,
- Le morcellement de l'unité foncière : plus les propriétaires sont nombreux pour de faibles surfaces foncières, plus la capacité d'évolution est faible.

Enfin, d'autres critères plus qualitatifs et plus difficiles à appréhender de manière systématisée, ont pu être pris en compte pour affiner le potentiel de foncier densifiable, ils sont spécifiés au cours de l'analyse détaillée dans les pages suivantes.

Application à Survilliers

L'analyse de la capacité de densification et de mutation du tissu urbain de Survilliers s'appuie sur 3 étapes :

- une analyse parcellaire : à l'aide du cadastre, les espaces situés en zone Urbaine du PLU et qui présentent une disponibilité sont repérés,
- une visite de terrain : pour vérifier l'occupation, l'usage et la réelle disponibilité des parcelles repérées,
- une lecture avec les élus : pour affiner l'analyse grâce à leurs connaissances du terrain, des propriétaires, etc...



EXEMPLE DE LA MOBILISATION DES POTENTIELS FONCIERS DANS LES ENVELOPPES BÂTIES CONSTITUÉES

Source : SCoT Nemours-Gâtinais - DOO - Approuvé en Juin 2015

Analyse du tissu de bâti de Survilliers

La commune recense un potentiel de 2,8ha au sein de son tissu bâti existant. Il s'agit principalement de fond de parcelle en jardin ou de cœur d'îlot qui pourraient être divisés voire de parcelle entière qui pourraient muter (la maison existante est rasée pour laisser place à un projet immobilier).

Il ne reste aujourd'hui que très peu de véritables dents creuses.

BILAN	Surface en m ²
Potentiels de densification et de mutation au sein du tissu bâti existant	28 285m ²



REPÉRAGE DES POTENTIELS DE DENSIFICATION ET DE MUTATION AU SEIN DU TISSU BÂTI EN 2021

BILAN • MORPHOLOGIE URBAINE | CONSOMMATION FONCIÈRE | CAPACITÉ DE DENSIFICATION

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- ☑ Un patrimoine architectural et paysager riche et varié,
- ☑ Un tissu bâti diversifié où se mêlent l'ancien et le contemporain. Un paysage urbain diversifié et de qualité avec une ambiance paysagère singulière et forte.
- ☑ Une consommation foncière cohérente qui a su exploiter les capacités du tissu urbain actuel.

CONTRAINTES ET MENACES

- ☒ Des opportunités foncières et de densification spontanées nombreuses mais qui peuvent déstructurer le tissu urbain et les ambiances paysagères s'ils ne sont pas correctement encadrés,
- ☒ Quelques bâtiments vieillissants à réhabiliter.

ENJEUX

- ➔ La préservation du patrimoine architectural et végétal et la conservation des structures paysagères de l'espace urbain,
- ➔ L'encadrement des potentiels de densification au sein du tissu existant.

FONCTIONNEMENT URBAIN, COHÉSION SOCIALE ET CADRE DE VIE

Équipements et services

Fonctionnement de la commune avec son territoire élargi

Survilliers dispose d'un grand nombre d'équipements et de services qui permettent de satisfaire aux besoins de ses habitants. Néanmoins pour des besoins spécifiques, elle doit se tourner vers les territoires voisins voire vers la petite couronne parisienne car le territoire de la CARPF est moyennement doté en équipements. Le diagnostic du PCAET relève ainsi que : *"Comparativement à la moyenne de la grande couronne, le territoire est moyennement doté en équipements de proximité et l'est faiblement en équipements structurants, ce qui le rend dépendant des territoires voisins dans de nombreux domaines et pèse sur son rayonnement sur l'environnement régional. Leur nombre et leur portée ne sont pas à la hauteur d'une centralité régionale, tant dans les domaines :*

- *de la culture, avec deux musées publics, Archéa et le musée de la Renaissance du château d'Ecouen qui n'attirent que peu de visiteurs extérieurs au territoire en dehors d'un public de spécialistes ; des lieux d'exposition particulièrement peu nombreux, pas de salles de spectacles ni de théâtres d'envergure régionale ;*
- *de l'éducation : absence d'équipement universitaire en dehors d'une annexe de l'IUT de l'université de Cergy-Pontoise à Sarcelles ;*
- *de la santé : carences en cabinets de médecins spécialistes, deux hôpitaux l'un public à Gonesse, l'autre privé à Sarcelles ;*
- *ou du social : un centre d'accueil spécialisé pour les enfants et les adultes en situation de handicap à Claye-Souilly.*

Quel que soit le rang des équipements, ces mêmes carences thématiques se retrouvent dans la représentation synthétique du niveau d'équipements du territoire comparativement à la moyenne régionale. Alors que le niveau de l'offre en équipements sportifs est supérieur aux moyennes régionale et métropolitaine, les habitants et usagers du territoire sont globalement désavantagés dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la santé ou encore des espaces verts pour lesquels le territoire est carencé avec seulement 208 m² par habitant."

Équipements et services communaux

Administrations et services

La commune possède une mairie et une poste. La commune va prochainement (travaux en cours 2021-2022) une nouvelle gendarmerie. Au début des années 2010, l'agglomération de Roissy Pays de France cherche un endroit pour installer une nouvelle gendarmerie et les logements des



BÂTIMENT DE LA POSTE



gendarmes trop à l'étroit dans leur site actuel de Fosses et plus adaptés de par leur position en centre-ville. Le terrain de la Fosse Hersent à l'entrée du village de Survilliers (en limite avec Fosses) est identifié : il est idéalement situé avec un accès direct sur la RD 317. La nouvelle gendarmerie proposera 35 nouveaux logements aux gendarmes de Fosses-Survilliers.

Autour de la gendarmerie, le projet développe également une nouvelle offre de logements et une zone d'activités économiques dédiées à de petites et moyennes entreprises.

Reste que ce projet est à ce jour déconnecté du tissu urbain Survilliérois. En effet, si les nouvelles constructions sont accolées au Nord sur les pavillons de la rue de la Gare, le projet est tourné vers le Sud et vers la RD317, c'est-à-dire vers Fosses plus que vers Survilliers. Le projet s'arrête à l'Est en bordure de l'espace urbain actuel laissant un délaissé agricole qui n'a que peu d'intérêt pour un agriculteur (3 000m² presque enclavés). Cette absence de liens est regrettable pour la cohésion du village, la mobilité, notamment active et l'intégration des futurs habitants.



PROJET DU QUARTIER DE LA FOSSE HERSENT

Source : Mairie de Survilliers

Équipements scolaires et petite enfance

Survilliers dispose de plusieurs établissements scolaires :

- Le groupe scolaire du Colombier, inauguré en 1969, qui comporte une section maternelle et une section primaire,
- L'école maternelle du Jardin Frémin (près de l'impasse des Grands Prés), inaugurée en 1974,
- L'école primaire Romain Rolland, incorporant l'école des filles de 1937 et des extensions de 1958 et 2009.

L'enseignement secondaire n'est pas présent à Survilliers, mais plusieurs établissements existent dans les communes voisines. Le collège le plus proche est le collège Stendhal à Fosses ; un autre collège public guère plus éloigné ou certains enfants de Survilliers sont scolarisés est le collège Françoise Dolto à Marly-la-Ville. Deux lycées publics existent dans les environs immédiats de Survilliers ; il s'agit du lycée Charles-Baudelaire à Fosses et du lycée Léonard de Vinci à Saint-Witz. Des lignes de bus à vocation scolaire relient les quartiers de Survilliers à ces quatre établissements, avec des horaires adaptés aux heures de cours. Sont à signaler également deux instituts privés affiliés à l'Enseignement catholique, à savoir l'institut Saint-Dominique à Mortefontaine (Oise) et le collège Paul Ricoeur à Louvres.

Compte-tenu des effectifs actuels, les équipements scolaires sont suffisants. Des classes sont disponibles au Jardin Frémin et au Colombier et il y a également des possibilités d'en ouvrir de nouvelles à l'école Romain Rolland. Cette dernière comme le Colombier pourraient faire l'objet d'une extension si les besoins devaient augmenter significativement sans qu'il soit nécessaire de réaliser un nouveau groupe scolaire.

Concernant la petite enfance, une crèche existe à Survilliers. La garde des enfants des écoles maternelles et primaires est assurée le soir jusqu'à 18h au sein des établissements scolaires. Le soir après 18h, le mercredi, le samedi et pendant les vacances scolaires, un centre de loisirs communal baptisé Maison des enfants peut prendre en charge les enfants si les parents le souhaitent. De multiples activités y sont proposées en fonction des différents groupes d'âge. La participation est payante.

Le Multi Accueil « Les Marcassins » est une structure associative qui accueille les enfants de 3 mois à 4 ans. La structure actuelle a ouvert ses portes en Septembre 2007, rue de la Gare (RD922).

Aucune offre de loisirs n'est organisée par la commune pour les adolescents, qui cependant peuvent joindre les activités de plusieurs associations.



ÉCOLE AU COLOMBIER



ÉCOLE DU JARDIN FRÉMIN

Source : Google Street view



ÉCOLE ROMAIN ROLLAND



Les équipements sportifs et socioculturels

L'infrastructure sportive de Survilliers est particulièrement complète :

- Complexe sportif (rue de la Liberté) avec un gymnase et un dojo,
- Courts de tennis couverts et de plein air (dans le parc de la mairie),
- Ensemble sportif rue Jean-Jaurès, route de Plailly :
 - Piscine intercommunale, qui est la plus grande des piscines de la Communauté de communes Roissy - Porte de France,
 - 2 stades, dont un est doté d'une grande tribune pour les spectateurs,
 - Stand de tir selon les dernières normes et apte à accueillir des compétitions,
 - Fitness parc,
 - City stade.

Les équipements de loisirs, culturels et culturels sont également nombreux :

- Une salle des fêtes, rue Pasteur, dans l'annexe de l'école Romain Rolland de 1958 en face de l'église,
- L'église, place A. Dhucque,
- Le cimetière, au Nord de la rue Pasteur,
- Le théâtre de « la Bergerie », comprenant également des studios de musique ainsi qu'une salle associative,
- Une bibliothèque ouverte cinq jours par semaine,
- Le musée de la Cartoucherie dont l'entrée est gratuite,
- Un espace associatif, maison des arts, à côté de l'école Romain Rolland,
- Une salle de billards.

Afin de répondre aux besoins la commune prévoit le renforcement et l'amélioration de son offre en équipements avec notamment :

- L'agrandissement du Gymnase,
- Le renforcement du secteur Stade-Piscine,
- La création d'une salle des fêtes et l'aménagement de ses abords,
- L'extension des gradins du stade, des vestiaires et des sanitaires,
- La réorganisation et la sécurisation de la zone de parkings à proximité du stand de tir.



PISCINE INTERCOMMUNALE



STADE ET CITY STADE



MUSÉE DE LA CARTOUCHERIE



MAISON DES ASSOCIATIONS

Les équipements sanitaires

La commune a ouvert une maison médicale, inaugurée en 2021, elle accueille : deux infirmières, un masseur-kinésithérapeute, deux médecins généralistes, un ostéopathe et un pédiatre.

Les futures mères et les enfants jusqu'à six ans peuvent bénéficier d'une consultation de Protection maternelle et infantile (PMI) établie à Survilliers depuis 1943.

Survilliers compte une pharmacie.

On trouve également un cabinet de vétérinaires.

Survilliers partage un centre de secours (sapeurs-pompiers) avec Saint-Witz ; ouvert en 1977, il se situe à mi-chemin entre les deux localités.

La commune a la chance de compter sur une bonne offre ambulatoire et d'une maison médicale récente et attractive. Au regard de la taille de la commune, l'offre est aujourd'hui suffisante pour répondre aux besoins simples et du "quotidien" de la population. Avec l'augmentation de la population, cette offre, si elle s'avérait insuffisante et que de nouveaux praticiens souhaitent s'installer, pourra être complétée, notamment au sein de la maison médicale. Néanmoins, au regard de l'offre actuelle, ce sujet ne constitue pas un enjeu particulier.



MAISON MÉDICALE

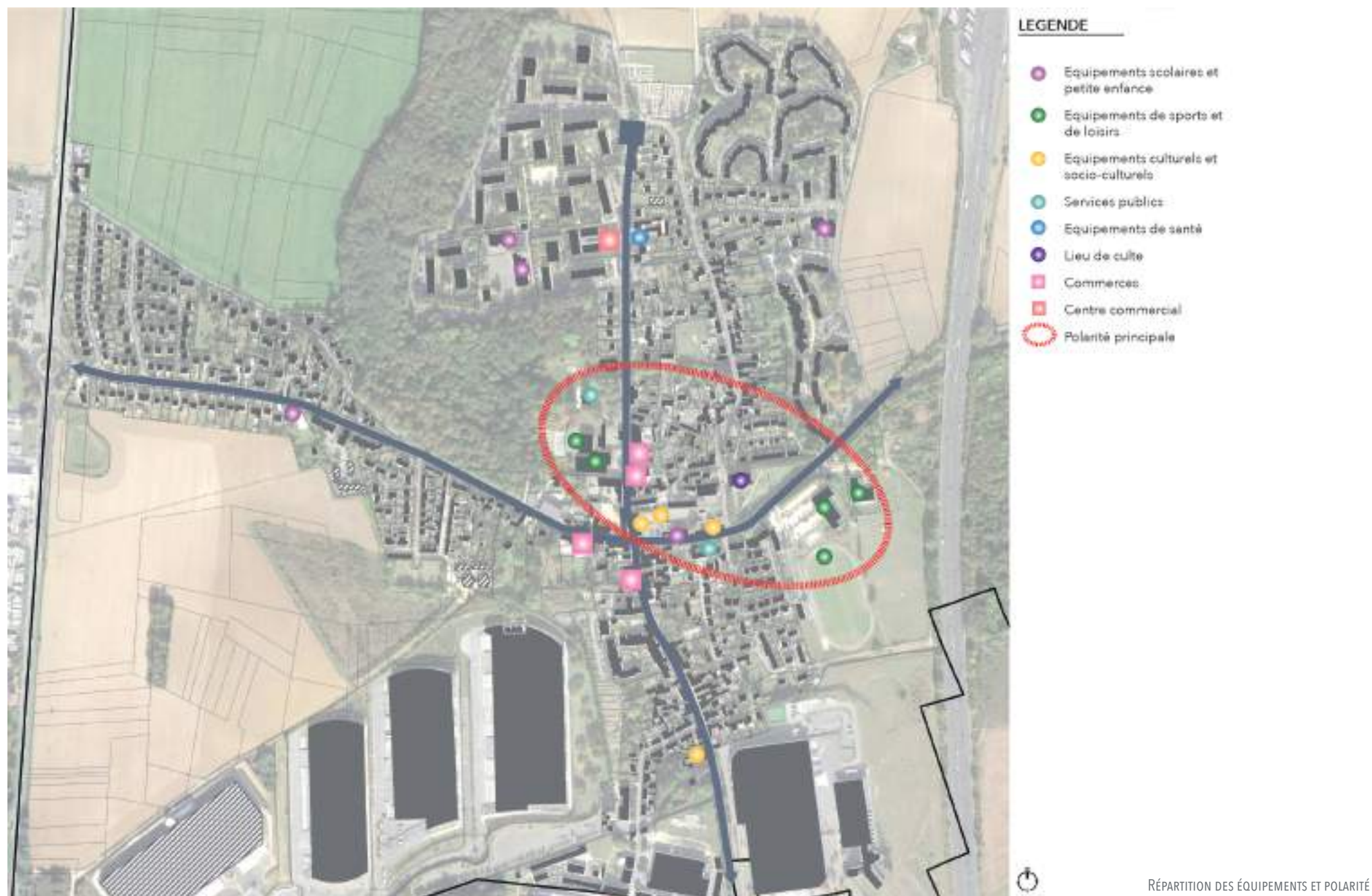
Centralité et polarité

La majorité des équipements sont concentrés dans l'hypercentre de Survilliers, le long de la rue Jean-Jaurès et de la rue de la liberté. La circulation étant relativement facile et rapide à pieds, l'ensemble des équipements est parfaitement accessible.

La répartition des équipements dessinent une polarité légèrement décalée vers l'Est au regard de la centralité naturelle du village que forme aujourd'hui le carrefour de la Bergerie (appelé aussi La Croix).

Cependant, à la suite de la vente de la ferme de la Croix, un projet immobilier visant à créer de nouveaux logements et de nouvelles cellules commerciales, en remplacement du centre commercial du Colombier vieillissant, devrait voir le jour. Cette nouvelle localisation des commerces va recentrer la polarité actuelle autour du carrefour de la Bergerie en créant une nouvelle attractivité pour ce secteur.





Cadre de vie & ambiances

Qualité des espaces publics et ouverts au public

La plupart des espaces publics, ou ouverts au public, de la commune sont de qualité. Un traitement qualitatif et une attention particulière sont portés à l'entretien et aux ambiances.

Le quart nord-est de la commune en particulier est très agréable. Pourvu de nombreux espaces verts, les abords des voies sont également végétalisés ce qui donne une véritable ambiance végétale et rurale au sein du village. On citera notamment les espaces ouverts au publics bien que privés du Colombier qui forment un véritable parc urbain où il est agréable de cheminer. Les nombreux alignements autour de l'église et des équipements sportifs situés en face offrent aussi une ambiance végétale forte qui imprime le paysage urbain.

Le quart sud-ouest au contraire présente des secteurs encore à travailler. C'est le cas notamment de la Grande Rue, l'une des voies principales de la commune, qui manque d'identité et de traitement qualitatif, tant au niveau de l'espace public (trottoir, plantations...) que de l'espace privé (façades décrépies, cellules commerciales vacantes, poubelles sur l'espace public...). La placette dite "place des Tilleuls" située entre la Grande Rue et la rue Maréchal, en face du Clos de la Grande Ferme, est aujourd'hui un parking sauvage et un espace vert sans fonctionnalité. Pourtant l'alignement de Tilleuls, témoins d'une occupation ancienne et l'espace vert, présentent un vrai potentiel qui ne demande qu'à être révélé.

La rue du Houx manque, elle aussi, d'un traitement qualitatif. Saturée de véhicules, elle est relativement étroite et peu sécurisante pour les déplacements doux.



QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS OU OUVERTS AU PUBLIC



Trame verte urbaine

Source : Rapport de présentation du PLU 2017 - G2C Territoires

Si le nord du territoire est largement marqué par la présence de la forêt et d'espaces de respiration dus à la présence des champs et des terres agricoles, il est également possible de constater que Survilliers a su préserver les traces de cette identité paysagère et rurale au sein de ses espaces urbanisés.

En effet, la forêt au nord du territoire reste connectée au bourg par la présence du bois de Garenne, directement en limite avec le bâti collectif (Le Colombier), les logements pavillonnaires en bordure de la route départementale D922, mais également, avec le bâti ancien du centre-bourg.

L'ensemble de la zone urbaine est marqué par la présence d'arbres de grandes tailles, à laquelle s'ajoutent des espaces de respiration en coeurs d'îlots des quartiers pavillonnaires.

Enfin, la majeure partie des habitations est entourée d'un jardin planté d'arbres.

Ces différentes échelles d'implantation naturelle au sein de la zone urbaine sont connectées entre elles, et proposent ainsi une trame verte urbaine remarquable au sein de l'enveloppe bâtie de la commune.



ESPACE VERT AUX ABORDS DE L'ÉGLISE



ARBORETUM PRÈS DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



VOIE VERTE



LE COLOMBIER



PARC DE LA MAIRIE



BANDE ENHERBÉE SUR LA RUE ET JARDINS PRIVÉS

Opération de Revitalisation du Territoire

L'ORT constitue un « outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, qui vise prioritairement à lutter contre la dévitalisation des centres-villes ».

Outil juridique créateur de droits, l'ORT permet d'intervenir de manière concertée et transversale sur l'habitat, l'urbanisme, le commerce, l'économie, les politiques sociales, etc. Afin de simplifier les démarches pour les collectivités, l'ORT constitue ainsi un contrat intégrateur unique permettant de faire converger les dispositifs et les moyens et de réduire les démarches contractuelles parallèles des collectivités territoriales.

Par une délibération en date du 11 avril 2019, la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France a approuvé le périmètre de l'intercommunalité comme périmètre de la stratégie territoriale de l'ORT de Roissy Pays de France. Elle souhaite mettre à profit le dispositif ORT pour soutenir ou compléter son action sur des sites où elle intervient déjà, ou a vocation à intervenir à court-moyen terme. Trois types de périmètres ont ainsi été visés :

- Les quartiers faisant l'objet d'un Nouveau Projet de Renouvellement urbain, afin de soutenir la dynamique de transformation de ces quartiers impulsée avec le soutien de l'ANRU, cette transformation ayant pour objectif la diversification de l'habitat,
- Les quartiers de gare faisant l'objet d'une étude de pôle (en cours ou à venir) dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF),
- Les bourgs péri-urbains et ruraux, sur lesquels la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France a vocation à intervenir dans le cadre de la stratégie de développement intercommunal en matière de commerce et d'artisanat mentionnée ci-dessus.

Survilliers compte parmi les 12 communes présentant des enjeux quant à la revitalisation de leur centre-ville et qui ont été retenues afin de bénéficier de ce dispositif.

Survilliers est tournée vers Fosses et son quartier gare, dont le RER D dessert respectivement les deux communes. Elle bénéficie d'une grande zone d'activités, sur la partie Sud de son territoire, en bordure de Saint-Witz.

Survilliers compte 37 commerces, dont 24 sont estimés avec vitrine (soit 16 % des établissements). Avec 44 salariés, le secteur pèse 3 % des effectifs de la commune. Ce sont les familles « services aux particuliers » et « Cafés/ Restaurants » qui regroupent le plus grand nombre de commerces (respectivement 7 et 6 unités en 2015). La restauration rapide compte à elle seule 5 unités parmi les 6 recensées.

Bien que la dynamique commerciale de Survilliers soit supérieure à celle enregistrée sur l'intercommunalité, aussi bien en nombre de commerces que de salariés, cette croissance reste à relativiser au regard du nombre d'établissements et de salariés supplémentaires sur la période (+9 établissements ; +20 salariés). C'est dans les « services aux particuliers » que le nombre d'établissements a le plus augmenté. En termes d'effectifs salariés, la restauration et les activités automobiles ont enregistré les hausses en valeur absolue les plus fortes, (+8 salariés pour chaque).



La ville présente deux pôles commerciaux principaux, à savoir le linéaire commercial de la Grande Rue, rue principale de la commune et le centre commercial le Colombier. Sur ces deux secteurs, la clientèle reste essentiellement communale pour l'ensemble des commerces (venant pour des achats journaliers), excepté la boulangerie qui capte au-delà de Survilliers. De plus, la concurrence forte du centre commercial E. Leclerc de La Chapelle-en-Serval a fragilisé le commerce local, voire entraîné sa disparition (fermeture de plusieurs boutiques historiques). La commune constate par conséquent une vacance diffuse, à la fois au sein du centre-bourg et dans le centre commercial le Colombier qui compte deux locaux vides.

Dans ce cadre, la ville accompagne et souhaite renforcer le développement de l'offre de proximité. Elle a notamment permis l'accompagnement de porteurs de projets (avec l'intermédiaire d'Initiative 95) et a inscrit les linéaires commerciaux au PLU. Elle souhaite également relancer l'association des commerçants, avec l'aide de la CCI.

Secteur d'intervention Centre-bourg (rue du Houx / Grande rue) et des enjeux

Le centre-bourg a été retenu comme secteur d'intervention prioritaire par Survilliers. La Grande rue est la rue principale de la commune. On compte sur le secteur quelques commerces dont la Poste, un bar/tabac, un garagiste (plus au nord rue de la Liberté), une pizzeria, un salon bien-être et un cabinet vétérinaire. Par ailleurs, deux boutiques ont fermé en centre-bourg : une épicerie et une pâtisserie.

Dans ce contexte, les principaux enjeux identifiés en centre-bourg sont les suivants :

- Pérenniser le centre commercial en rénovant le site (réhabilitation du bâti et amélioration du stationnement). Le syndicat pourrait demander des aides, un fois son projet défini),
- Rechercher et accompagner les porteurs de projets pour faciliter l'installation de nouveaux commerces sur la commune,
- Développer le commerce de proximité – peut être avec un marché et un restaurant de qualité,
- Relancer l'association des commerçants,
- Créer un « cœur village » pour renforcer le lien social autour d'une vie de village.

Face à ces problématiques, les effets juridiques et financiers de l'ORT portant sur le commerce pourront concourir à l'atteinte de cet objectif et s'intégrer pleinement dans la stratégie de la commune.

Secteur d'intervention Centre commercial Le Colombier et des enjeux

Le centre commercial Le Colombier a également été retenu comme secteur d'intervention prioritaire par la commune.

Le centre commercial le Colombier est enclavé et vieillissant, il se situe cependant au cœur d'un quartier habité et concentre l'offre de proximité de la commune. Cette offre se compose

d'une quinzaine de commerces, dont une pharmacie (la locomotive), une supérette, un coiffeur, un fournisseur en informatique, une épicerie exotique, un bar/tabac, une pizzeria, une agence immobilière et un cabinet médical. Parmi eux, si certains fonctionnent bien, comme la supérette, d'autres présentent des difficultés, comme c'est le cas de l'épicerie exotique.

Toutefois, depuis quelques années, la ville se félicite de l'arrivée de nouveaux commerçants sur ce site. La ville souhaite accentuer cette tendance et prévoit notamment de solliciter et d'accompagner des porteurs de projets, de demander des aides, avec l'intermédiaire d'Initiative 95, afin de permettre l'installation nouveaux commerçants au sein du centre commercial.

Ce secteur présente également des difficultés en termes de stationnement, le parking est en effet en mauvais état (difficulté de gestion) et le bâtiment, datant de 1965, présente une conception peu appropriée (problématique urbaine d'enfermement sur soi).

Les principaux enjeux identifiés sur le centre commercial le Colombier sont les suivants :

- Pérenniser le commerce de proximité du centre commercial avec une rénovation du site et une amélioration du stationnement,
- Améliorer le stationnement.

Desserte numérique

Internet

Depuis 2011, le Département du Val d'Oise mène une politique ambitieuse pour le déploiement de la fibre optique sur son territoire avec des initiatives publiques (délégations de service public) dans les zones peu à moyennement denses, et des initiatives privées dans les zones denses avec deux opérateurs (orange et SFR).

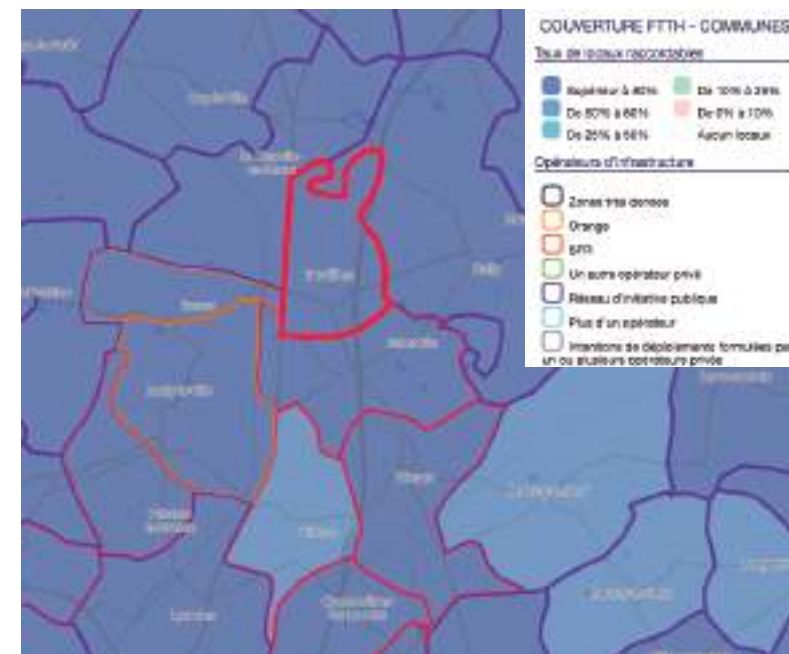
Un schéma directeur d'aménagement numérique du Val d'Oise a été mis en place, en concertation avec la Préfecture, la Région, les collectivités et les bailleurs sociaux, pour lutter contre la fracture numérique.

La commune est desservie par la fibre.

Téléphonie

Source : Cartoradio.fr

La commune compte une d'antenne de téléphonie mobile partagées par plusieurs opérateurs, qui permettent d'avoir une bonne réception sur la commune.



COUVERTURE NUMÉRIQUE

Source : cartefibre.arcep.fr



Tissu associatif

Survilliers compte de nombreuses associations, certaines intercommunales dans des domaines variés.

Les associations sont des lieux privilégiés d'expression, d'initiatives citoyennes nécessaires au bon fonctionnement de la société et de la commune. Quel que soit leur domaine d'activité (sport, culture, loisirs...), ces associations jouent un rôle irremplaçable d'animation de la commune, de développement du lien social et d'expression d'une citoyenneté vivante et active. Le tissu associatif local, riche et varié, rend compte du dynamisme et de la volonté des habitants d'animer leur commune.

Les différentes associations survilloises bénéficient de plusieurs salles que la commune met à leur disposition, avec notamment la Maison des associations dans l'ancienne mairie-école, la salle de maquettisme construite à cet effet en 2008 à côté de la salle de billards, et la salle du Club de l'Âge d'Or partagée avec les joueurs d'échecs, au centre commercial du Colombier. Le Club de l'Âge d'Or propose de nombreuses activités culturelles et conviviales aux personnes du 3^{ème} âge.

L'association des parents d'élèves, l'A.P.E.S., propose de nombreux types d'ateliers créatifs et des cours de danse, ainsi que l'aide aux devoirs.

D'autres associations proposent des activités telles que le modélisme, le maquettisme, les échecs ou les jeux d'histoire. Une association culturelle anime le musée conservatoire de la Cartoucherie depuis 2008, ce sont les Amis du musée de la Cartoucherie. Depuis 2010, le Lions Club est présent à Survilliers et compte déployer de diverses activités.

MOBILITÉS ET STRUCTURE URBAINE

Documents de référence en matière de mobilité

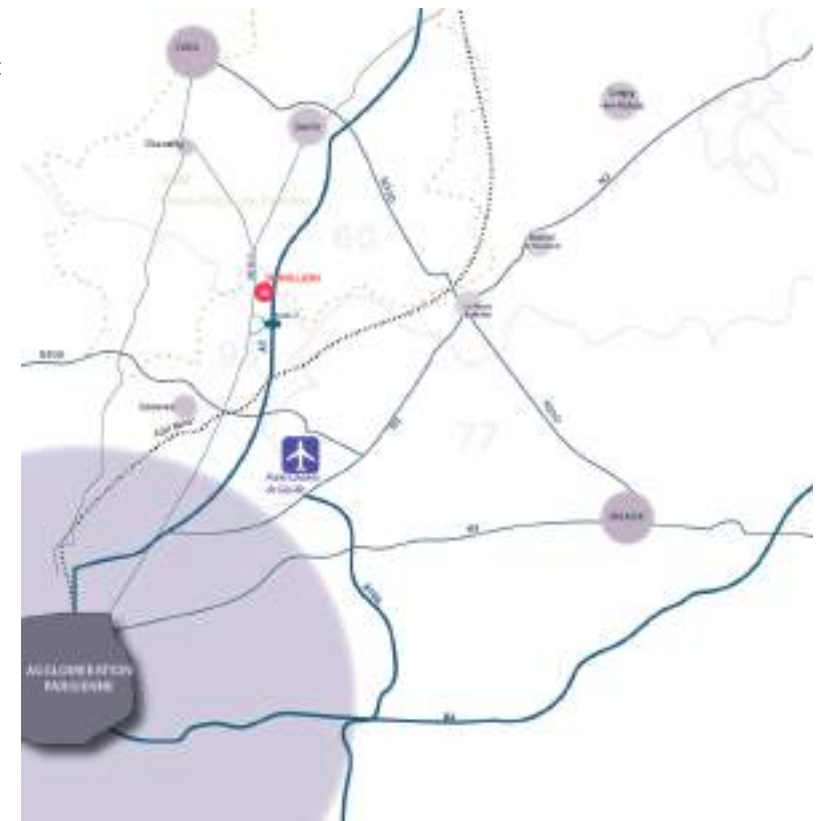
Le territoire intercommunal n'est pas doté d'un Plan de Déplacement Urbain (PDU).

Le PDUIF, adopté par le conseil régional d'Île-de-France le 19 juin 2014, fixe les objectifs et le cadre des politiques de déplacements en Île-de-France pour l'ensemble des modes de transport, d'ici 2020.

Il vise à atteindre un équilibre durable entre les besoins de mobilité des personnes et des biens, d'une part, la protection de l'environnement et de la santé et la préservation de la qualité de vie, d'autre part, le tout sous la contrainte des capacités de financement.

Le PDUIF a identifié 9 défis à relever déclinés en 34 actions opérationnelles pour atteindre cet équilibre :

- Défi 1 / Une ville pour moins de voitures + Le partage multimodal de la voirie au cœur de la stratégie du PDUIF
- Défi 2 / Attractivité des transports collectifs
- Défis 3 et 4 / Modes actifs
- Défi 5/ Modes individuels motorisés
- Défi 6 / Accessibilité
- Défi 7/ Transport de marchandises
- Défi 8/ Gouvernance
- Défi 9/ Management de la mobilité



POSITIONNEMENT ET ACCESSIBILITÉ À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE ÉLARGI

Réseau routier

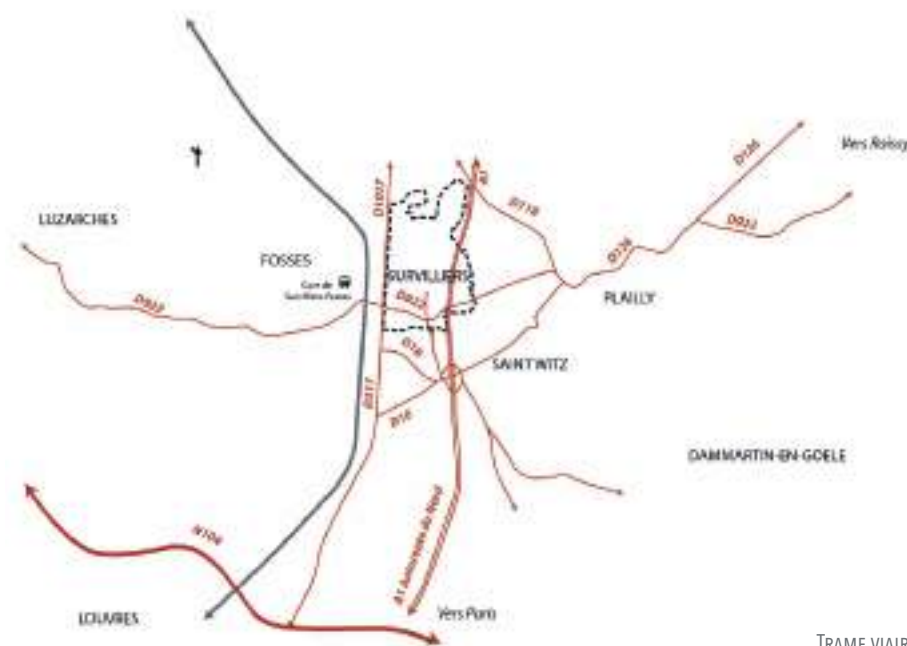
Accessibilité routière à l'échelle des pôles urbains

La commune est bien connectée aux territoires voisins notamment par l'A1, la RD 922 et la RD317 qui structurent le territoire.

L'autoroute A1 traverse du nord au sud la commune. La sortie n° 7 « Chantilly », est la plus proche, elle est située à 1,5 km au sud du village.

La RD 317 se situe à l'extrémité ouest et traverse la commune du nord au sud. Anciennement appelée RN17, la portion Valdoisienne a été renumérotée RD317 suite au transfert de cette route aux départements le 1^{er} janvier 2006. La RD317 permet de rejoindre La Chapelle-en-Serval, Senlis ainsi que Chantilly au Nord, et Louvres et Goussainville au sud. Par la RD16 au sud de Survilliers, la RD317 est reliée à l'échangeur avec l'autoroute A1 mentionnée ci-dessus.

La RD922 traverse Survilliers d'ouest en est et permet la liaison entre Luzarches - Fosses - Plailly et Ermenonville. Cette route est, avec la route communale vers Saint-Witz (Grande Rue), la seule voie de communication secondaire traversant le centre-ville de Survilliers.



TRAME VIAIRE

Source : PLU 2016 - G2C Territoires

Réseau interne

Le réseau viaire à l'échelle du bourg est assez dense et dessert chaque secteur de la commune depuis le centre.

La Grande Rue et la rue de la Liberté dans sa continuité jouent le rôle de colonne vertébrale en assurant la connexion des différentes entités de la commune.

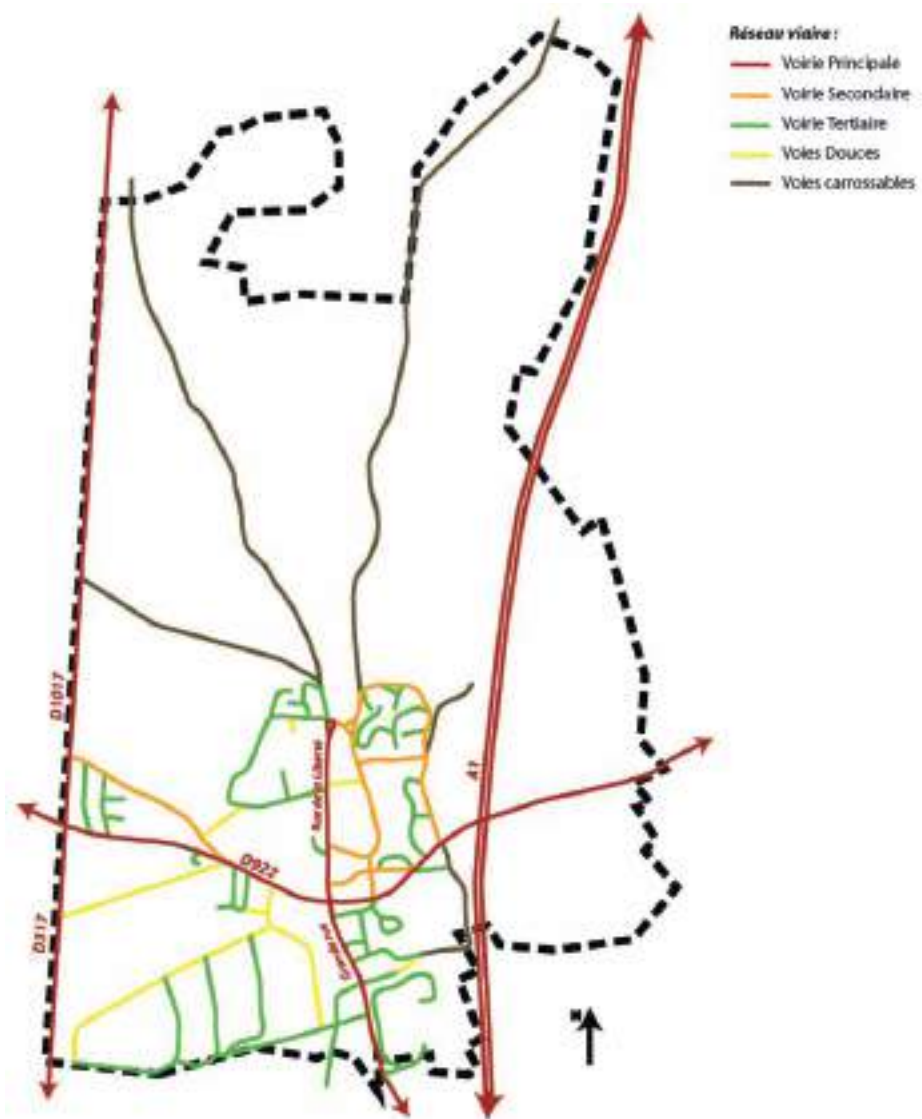
Les nombreuses voiries en impasse des opérations urbaines limitent parfois les relations inter-quartiers, et isolent de ce fait certains secteurs des équipements.

La RD922 traverse le cœur du bourg et permet la desserte des habitations situées de part et d'autre. Elle apporte cependant nuisances sonores et insécurité par son trafic important.

D'une manière générale, la circulation routière à Survilliers est difficile. Le profil en T de la voirie et le fait qu'une partie du bourg, au Nord, se trouve finalement, en impasse, est un véritable problème, d'autant que la commune supporte un trafic de transit important vers la gare de Fosses ou vers l'échangeur de l'A1.

La recherche d'une ou plusieurs voies de délestage est une préoccupation permanente pour la municipalité sans qu'une solution adéquate ait pu être trouvée à ce jour.

La carte présentée page suivante présente plusieurs hypothèses et pistes de réflexion afin de soulager la portion rue du Houx/rue de la Gare.



MAILLAGE ACTUEL DES VOIES

Source : PLU 2016 - G2C Territoires



PISTES DE RÉFLEXION POUR
SOULAGER LA RD922

Routes à grande circulation

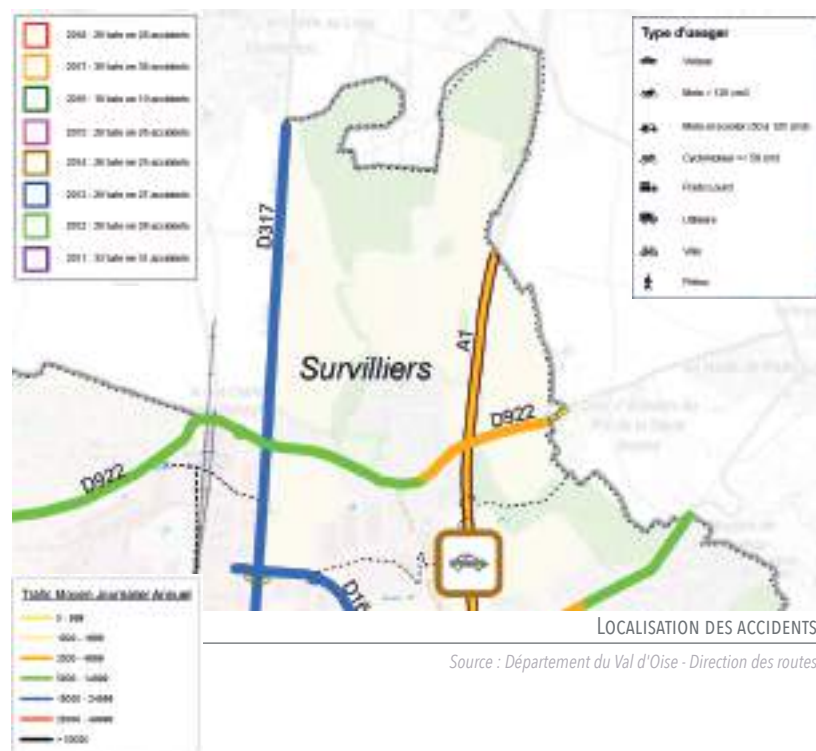
La RD 1017, la RD317 et l'A1 sont classées routes à grande circulation.

Sécurité routière

L'observatoire départemental de sécurité routière de la Direction Départementale de l'Équipement établit chaque année la liste des points noirs et zones d'accumulation d'accidents pour une période de cinq ans.

Un point noir est défini par une longueur de chaussée de 850 mètres sur laquelle 10 accidents ayant causé au moins 10 victimes graves (tués et blessés graves) ont eu lieu.

Une zone d'accumulation d'accidents est définie par une longueur de chaussée d'environ 400 mètres sur laquelle ont eu lieu au minimum 5 accidents corporels.



Transports en commun

Gare

Survilliers est desservie par la gare de Survilliers - Fosses de la ligne Paris-Nord -Lille. La gare est implantée sur la commune voisine de Fosses, à environ 2km à pieds du bourg de Survilliers.

La gare de Survilliers-Fosses est desservie par le RER D. Elle est avantageuse pour les voyageurs qui se dirigent vers Paris, notamment parce qu'étant située en Île-de-France, le passe Navigo est applicable.

Cependant, les usagers du RER D se plaignent de la qualité de la desserte (horaires fluctuants, train supprimés...) et de la qualité des équipements. Les communes alentours sont en dialogue permanent avec la SNCF pour l'amélioration de la desserte.

Dans les années à venir, la gare de Fosses-Survilliers devrait prendre de plus en plus d'ampleur et gagner en intérêt avec la création de la liaison Roissy-Picardie. Une gare multimodale devrait être mise en place. Ce projet vise à :

- Raccorder une large partie de la Picardie au réseau à grande vitesse, facilitant ainsi les relations avec le reste du territoire national,
- Améliorer les déplacements quotidiens vers Roissy,
- Développer l'intermodalité air-fer sur le pôle multimodal de Roissy et renforcer ainsi son attractivité,
- Préserver la capacité du réseau à grande vitesse grâce au maillage créé entre ce dernier et le réseau classique.

Il propose des services ferroviaires mixtes TGV et TER (cadencés à la demi-heure entre Creil et Roissy) adaptés aux différents besoins de déplacements :

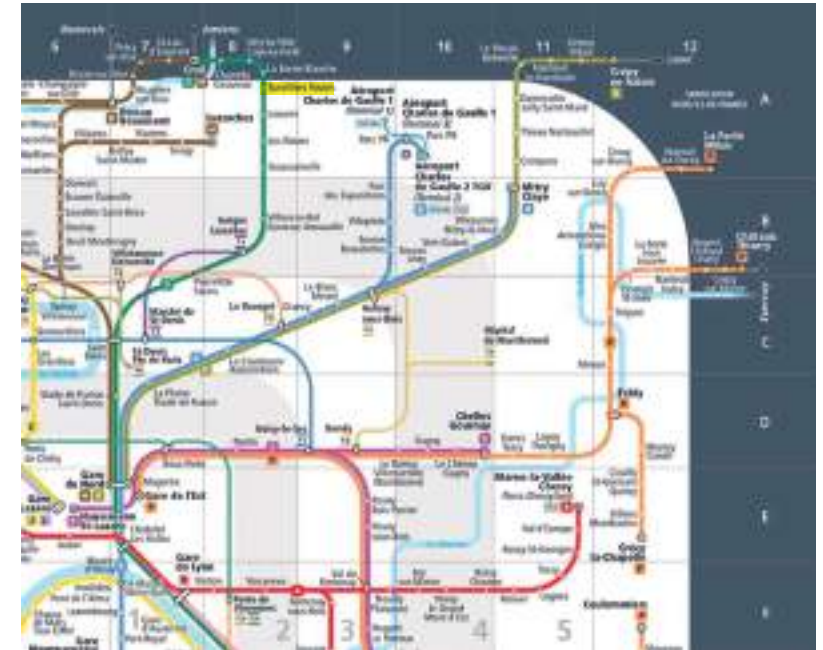
- Longue distance entre la Picardie, le pôle de Roissy, et le reste de la France ;
- Courte distance pour des déplacements domicile-travail et pour des déplacements aériens.

Bus

Depuis 2017, conformément aux dispositions de la loi NOTRe, la Région est autorité organisatrice des transports interurbains. Le Département, qui avait auparavant cette compétence, reste en charge du transport scolaire des élèves et étudiants handicapés.

Survilliers est desservie par les lignes suivantes :

- Ligne scolaire - GOUSSAINVILLE Sécurité sociale - MORTEFONTAINE Institut Saint Dominique
- Ligne scolaire - MAREIL EN France Rue Neuve - MORTEFONTAINE Institut Saint Dominique
- Ligne scolaire - FOSSES Mairie annexe <> MORTEFONTAINE Institut Saint Dominique



EXTRAIT DU PLAN DU RÉSEAU FRANCILIEN

Source : Transilien.com



- Ligne scolaire - SAINT-WITZ Les Treize Saules - SENLIS Collège Anne-Marie Javouhey
- Ligne scolaire - SURVILLIERS Centre ville - LUZARCHES Collège A. de Noailles - Lycée G. de Nerval
- Ligne régulière - PLAILLY Vergers - Mairie annexe de FOSSES
- Ligne régulière - Gare de SURVILLIERS-FOSSES - MARLY LA VILLE Central Space/Bâtiment C
- Ligne régulière - Gare de SURVILLIERS/FOSSES - Gare de Roissypole AEROPORT CDG 1

Transport à la demande

La CARPF propose à ses habitants un service de transport à la demande pour se déplacer sur le territoire, en collaboration avec des taxis conventionnés, à des tarifs préférentiels. Filéo, le service de transport à la demande par Île-de-France Mobilités fonctionne sur simple réservation.

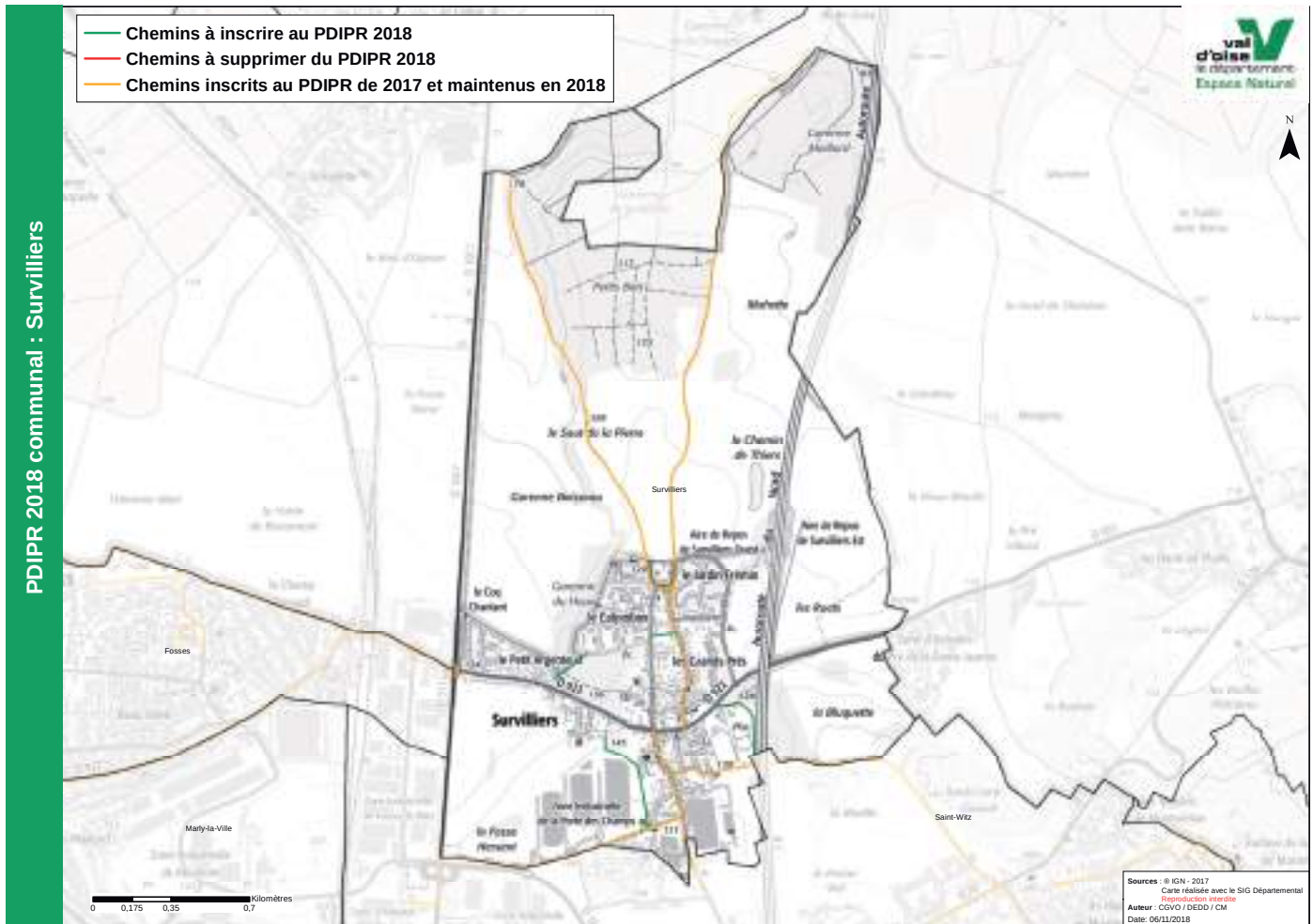
Déplacements doux

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) est un document d'inventaire qui recense l'ensemble des chemins ouverts à la pratique de la randonnée (pédestre, équestre et vtt) et définit leur cadre réglementaire. Le PDIPR est une compétence confiée aux Départements depuis la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et la circulaire interministérielle de 1988. Sur le département, sa mise en place est effective depuis 1986.

Survilliers dispose de plusieurs chemins identifiés au PDIPR.

Le PDIPR favorise la création d'itinéraires touristiques tout en protégeant le patrimoine des chemins ruraux.



CARTE DU PDIPR

Source : Département du Val d'Oise

Chemins de randonnée et de découverte

Il existe deux chemins de ce type :

- Le chemin rural n° 7, partant au bout de la rue d'Enfresne, au sud du stade, permet de rejoindre à pied la commune voisine de Saint-Witz ; ce chemin entre dans l'itinéraire du GR (sentier de grande randonnée) de pays Goële-Aulnois.
- Le chemin rural n° 10, dit Voirie des Vaches, part au nord-est du cimetière et rejoint la RD 118 entre La Chapelle-en-Serval et Plailly au bout de 2,7 km.

Déplacements actifs au sein de la commune

Le réseau d'itinéraires vélos est peu développé voire inexistant. Les vélos doivent partager la route avec les voitures ce qui se révèle dangereux dans certaines zones de la commune où le trafic est intense et les voies peu larges comme rue du houx ou Grande Rue.

Quant aux déplacements piétons, ils sont relativement aisés et le réseau de chemins réservés aux piétons (chemin, venelle...) complète bien les voies et leur trottoir. Même s'il n'est pas très développé, ce réseau de cheminements permet parfois de couper pour raccourcir son itinéraire ou d'emprunter un linéaire plus agréable que la route.

Cependant, dans certains secteurs de la commune, la circulation piétonne en toute sécurité se révèle parfois difficile voire impraticables pour les vélos et poussettes.



CHEMINEMENTS PIÉTONS EXISTANTS

Le stationnement

Espaces de stationnement ouverts au public

Les équipements (mairie, école, gymnase, salle des fêtes) possèdent tous des poches de stationnement à proximité qui permettent leur bon fonctionnement.

Dans les zones pavillonnaires, les opérations ont souvent été conçues avec des stationnements pour les visiteurs ou pour les véhicules supplémentaires. Néanmoins, souvent regroupés en poches dans une partie de l'opération, elles sont parfois inutilisées, les personnes préférant garer leurs véhicules, sur le trottoir, devant le logement. Un problème récurrent qui occasionne des difficultés de gestion pour la collectivité et de déplacements doux au quotidien pour les usagers.

La carte présente les surfaces principalement dévolues au stationnement accessibles librement, ce qui inclut les parkings liés aux surfaces commerciales. Le stationnement le long des voies n'est pas concerné.

Potentialités de mutualisation

L'identification large des espaces de stationnement potentiellement mutables laisse apparaître à Survilliers une forte part de stationnements à proximité d'opérations privées de logements.

La domanialité de ce foncier ne permet pas d'envisager la mutualisation de ces espaces de stationnement (hormis opération d'aménagement spécifique dont l'existence n'est pas connue à ce jour).

Les espaces identifiés ci-contre correspondent aux espaces publics de stationnement retenus comme potentiellement mutualisables. Ils semblent appartenir au domaine public, sont accessibles à tous, et sont à proximité de diverses fonctions urbaines (habitats, services, équipements).

Véhicules électriques

La commune ne possède aucune place de stationnement avec une borne de recharge pour les véhicules électriques.

Covoiturage

Survilliers ne comporte pas de parking réservé au covoiturage. S'il y en a, il se fait de manière spontanée.

Stationnement vélo

Autour des équipements principaux (mairie, écoles, gymnase...) ou des points de polarité de la commune, des racks à vélo sont disposés, certains sont couverts.



LOCALISATION DES ZONES DE STATIONNEMENT

Source : PLU 2016 - G2C Territoires



LOCALISATION DES ZONES DE STATIONNEMENT MUTABLES

Source : PLU 2016 - G2C Territoires

Projet approuvé

PLAN LOCAL D'URBANISME // Révision n°1 • Commune de Survilliers

BILAN • FONCTIONNEMENT URBAIN | MOBILITÉS | COHÉSION SOCIALE

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- ☑ La gare, située à seulement quelques minutes,
- ☑ Des espaces publics ou ouverts au public pour la plupart de qualité avec des mises en scène paysagères variées,
- ☑ Un tissu dense qui se parcourt facilement à pieds avec des venelles et chemins qui permettent de raccourcir certains itinéraires,
- ☑ Le projet de logements/commerces au niveau du carrefour de la Bergerie va renforcer la polarité de ce secteur et créer une véritable centralité à vocation mixte : Des secteurs urbains jusqu'alors périphériques vont gagner en visibilité et en attractivité.

CONTRAINTES ET MENACES

- ☒ Le profil en croix des voies de desserte de la commune dont seulement 3 permettent de rejoindre le réseau extérieur combiné à la hausse de population entraîne une saturation des voies,
- ☒ La Grande rue : un secteur qui combine un manque de traitement de l'espace public, plusieurs bâtiments qui nécessiteraient une réhabilitation et la place des Tilleul, espace privé ouvert au public qui manque d'organisation, de traitement et de qualité,
- ☒ Une situation qui risque de s'aggraver sur la partie Ouest (rue de la gare/rue du Houx) avec le projet de la Ferme de la Croix, le projet gendarmerie et la montée en puissance de la gare Survilliers/Fosses (Roissy-picardie)
- ☒ Le projet gendarmerie : un projet déconnecté du reste du village et qui laisse une enclave agricole sans intérêt.

ENJEUX

- ➔ Un réseau de cheminements piétons à conserver et à étendre,
- ➔ L'évolution des secteurs urbains situés au contact de la nouvelle centralité et notamment du secteur des marronniers/Porte des champs,
- ➔ Le réaménagement et la valorisation d'une identité de la Grande Rue et en particulier de la place des Tilleuls,
- ➔ L'accroche du projet gendarmerie au village et la création de liens,
- ➔ Le délestage de l'itinéraire Ouest (rue de la gare/rue du Houx).



+ D. Portrait socio-économique du territoire



LA DÉMOGRAPHIE

Dynamiques démographiques supra-communales

Source : SCOT Roissy Pays de France - Tome 2 - 2019

"Le territoire de la CARPF compte 345 938 habitants, et connaît une dynamique démographique positive, liée au solde naturel, malgré un solde migratoire négatif. [...] L'indice de jeunesse du territoire est égal à 2,13, contre 1,5 pour la médiane francilienne. L'agglomération compte 154 150 habitants de moins de 30 ans soit près d'un sur deux. Le rajeunissement de la population s'accompagne d'une sous-représentation des seniors, bien que cette tranche soit en légère augmentation. La composition des ménages se traduit par un nombre important de familles, avec un moindre desserrement des ménages, une taille moyenne des ménages élevée et une forte présence de familles monoparentales, facteur de fragilité."

Survilliers ne fait pas partie des polarités du territoire du SCOT. La commune fait partie d'un ensemble de communes qui *"ont une population inférieure à 7 500 habitants, bien que certaines d'entre-elles, comme Roissy-en-France ou le Mesnil-Amelot, présentent une forte concentration d'activités économiques qui les caractérisent plus que leur poids en résidents."*

Au sein de cet ensemble, la population s'est globalement maintenue entre 2009 et 2014 (+0,12 %) avec toutefois des dynamiques contrastées. La majorité de ces communes a connu une évolution positive comprise entre 0 et 10 %, cependant, sur la dernière période, sept d'entre-elles voient leur population diminuer alors que sept autres connaissent une augmentation de leur population supérieure à 10 %. La réalisation d'opérations immobilières a une incidence plus importante sur cette catégorie de communes en raison de leur population moins élevée."

Portrait de la population communale

Évolution démographique

Au 1^{er} Janvier 2018, dernier chiffre officiel publié par l'INSEE et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021, la commune de Survilliers comptait 4 198 habitants. Survilliers est la 17^{ème} commune (sur 42) la plus peuplée de l'intercommunalité.

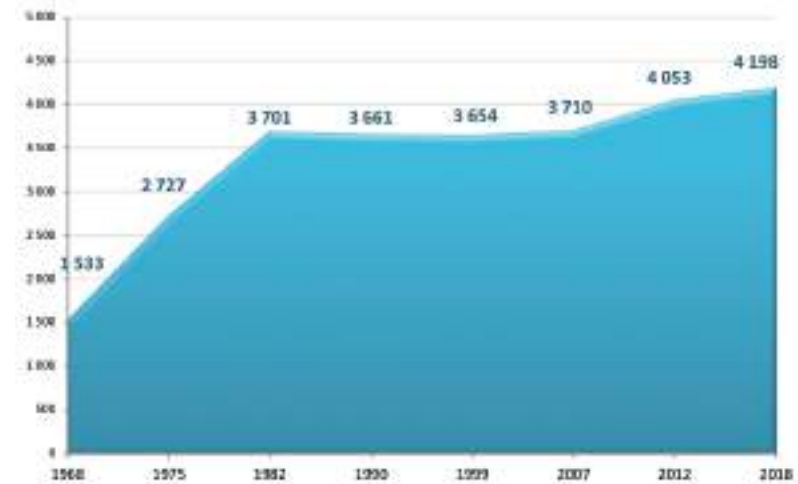
Entre 2011 et 2016, la croissance démographique a connu un léger ralentissement (+0,6%/an) comparativement aux périodes précédentes.

L'évolution démographique depuis 1968 peut être décomposée en 3 phases :

- Dès 1968 et jusqu'en 1982, la démographie explose. La commune va accueillir 2 168 habitants supplémentaires. Pendant cette période, Survilliers profite à la fois du phénomène de périurbanisation qui s'observe à l'échelle nationale mais aussi du développement de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle et de son pôle économique.
- Entre 1990 et 2007, le phénomène s'essouffle, la croissance ralentit et décroît légèrement. La stagnation de la croissance démographique observée est due à une volonté communale de limiter l'urbanisation pour garder son caractère villageois.
- Depuis 2007, on note le retour d'une croissance plus marquée. Les projets de construction se sont multipliés et ceux en cours de réalisation vont entraîner l'arrivée de 450 à 500 personnes supplémentaires.

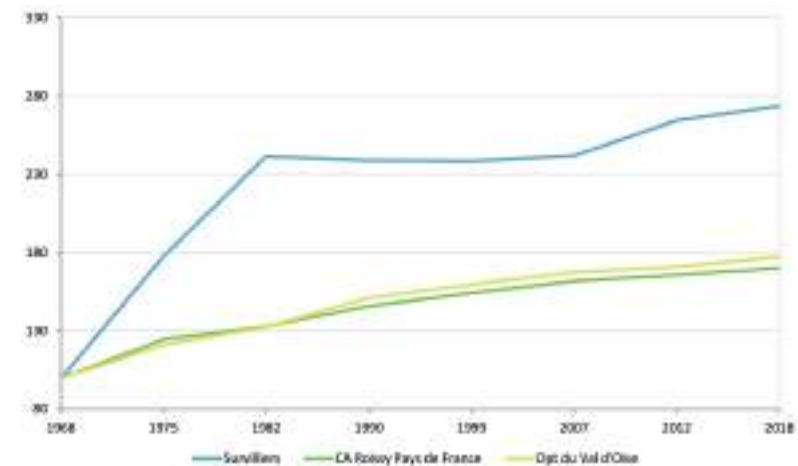
Comme cela peut se distinguer sur le graphique de la croissance comparée, Survilliers a eu et a toujours une évolution très différente de ce que l'on observe à l'échelle intercommunale et départementale.

On remarque une courbe bien moins linéaire et très marquée par les étapes détaillées ci-avant. Dès 1968, la croissance communale est bien supérieure à celle que l'on peut constater sur les territoires élargis.



ÉVOLUTION DE LA POPULATION COMMUNALE ENTRE 1968 ET 2018

Source : INSEE



ÉVOLUTION COMPARÉE (BASE 100) DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ENTRE 1968 ET 2018

Source : INSEE



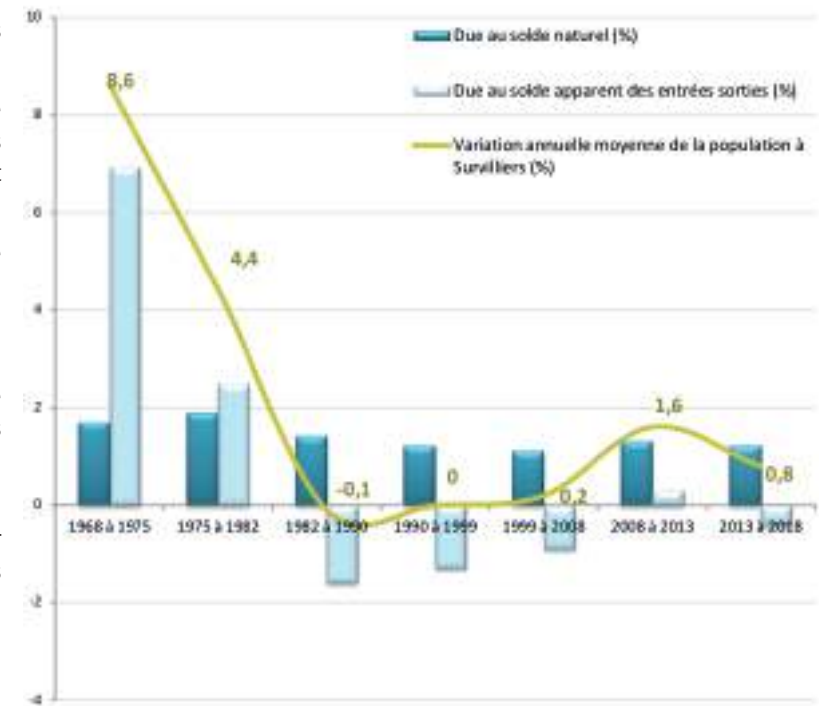
Le graphique ci-contre permet de mettre en évidence les composantes des évolutions démographiques enregistrées sur la commune.

On note tout d'abord que les variations démographiques sont issues des variations du solde migratoire : la commune évolue au gré des opérations urbaines qui se réalisent. Les grandes périodes d'arrivées, entre 1975 et 1990, marquent les périodes de fortes constructions et le développement des lotissements.

On comprend facilement ici que le ralentissement démographique observé précédemment entre 1990 et 2007 est du à la chute du solde migratoire alors que le solde naturel reste au même niveau et permet le maintien d'une très légère croissance.

Un solde naturel, qui d'ailleurs, est resté stable à travers les années. Il est le signe du bon renouvellement de la population. Néanmoins, sa variation est faible par rapport à celle du solde migratoire. En effet, les périodes d'arrivées massives comme les périodes où les départs sont plus nombreux, ne semblent pas influencer ou de manière infime, le solde naturel.

On observe que ce solde naturel relativement constant permet de maintenir la croissance ou au moins une certaine stabilité, même lorsque le solde migratoire chute. Cette stabilité laisse à penser que la moindre arrivée de population va systématiquement entraîner un boom démographique dans les chiffres. C'est probablement ce qui va arriver dans les prochaines années puisque les projets en cours sur le territoire devraient entraîner l'accueil d'au moins 500 logements.



ÉVOLUTION DES INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES ENTRE 1968 ET 2018

Source : INSEE

Structure par âge

La population communale est très diversifiée. On ne distingue pas de profil-type et tous les âges sont représentés.

Sur la dernière période intercensitaire, 2013 - 2018, on observe :

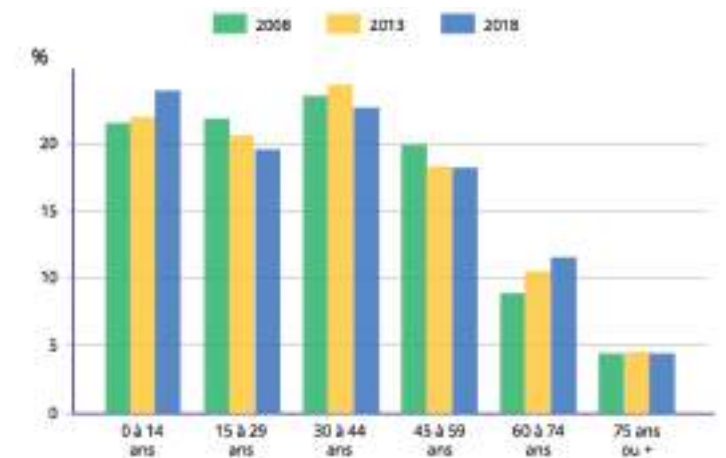
- La baisse des 15-29 ans, même s'il est évident que cette part de la population est très mobile (études, 1^{er} emploi) et difficile à stabiliser,
- L'augmentation des 0-14 ans,
- La baisse et le maintien des 30-44 ans et des 45-59ans,
- Une hausse des plus de 60 ans.

Comparativement aux autres territoires, Surveilliers possède une population plus jeune. C'est ce que nous montre l'étude de l'indice de jeunesse (comparaison entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans).

Supérieur aux autres territoires de comparaison, l'indice de jeunesse communal est très favorable aux jeunes. Il est de 1,9 en 2018, c'est à dire qu'il y a plus de jeunes que de seniors sur la commune (un indice de jeunesse a 1 indiquerait un nombre égal de jeunes et de seniors. En deçà de 1, le rapport est inversé et les seniors plus nombreux).

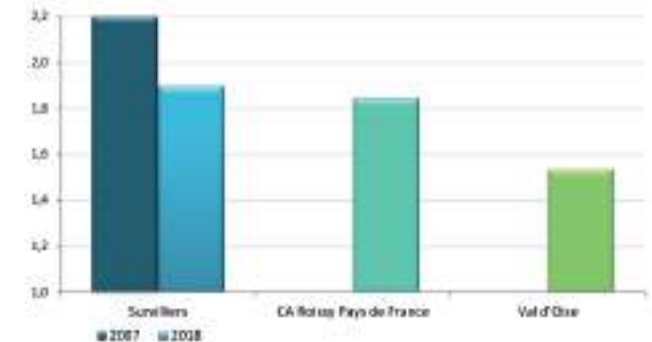
La tendance au vieillissement de la population se lit cependant dans l'évolution de cet indice de jeunesse puisqu'en 11 ans (2007 - 2018), il est passé de presque 2,2 à 1,9.

Cette baisse de l'indice de jeunesse a notamment des effets sur les effectifs scolaires qui sont en diminution. Une classe de maternelle a fermé pour l'année 2021/2022 mais elle sera probablement rouverte en 2023 lors de l'arrivée des nouveaux habitants des projets en cours (gendarmerie notamment).



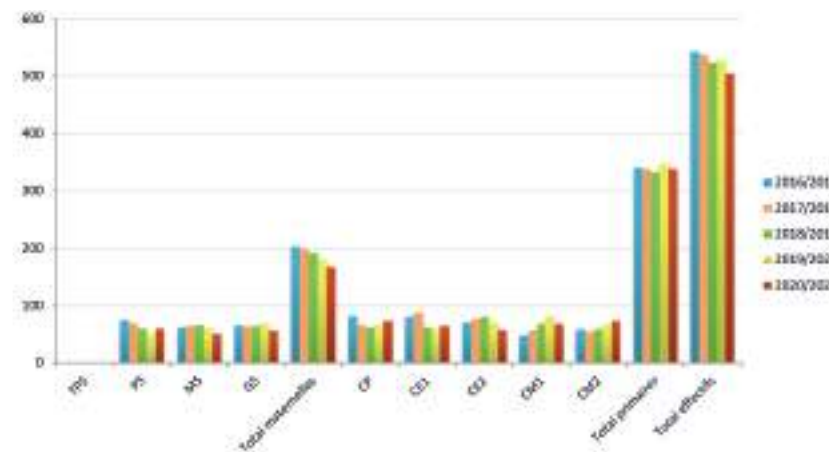
ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR TRANCHES D'ÂGES ENTRE 2008 ET 2018

Source : INSEE



INDICE DE JEUNESSE COMPARÉ EN 2017 ET ÉVOLUTION DE L'INDICE DE JEUNESSE COMMUNAL ENTRE 2007 ET 2018

Source : INSEE



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES

Source : Commune



Les ménages

La taille des ménages est en baisse constante depuis 1968, après la vague d'arrivées qui avait entraîné une forte augmentation de la taille des ménages.

En 2018, le nombre moyen de personnes par ménage sur Survilliers était de 2,5. Il est en remontée depuis 2012 (2,47).

C'est un profil familial qui est majoritairement observé sur la commune.

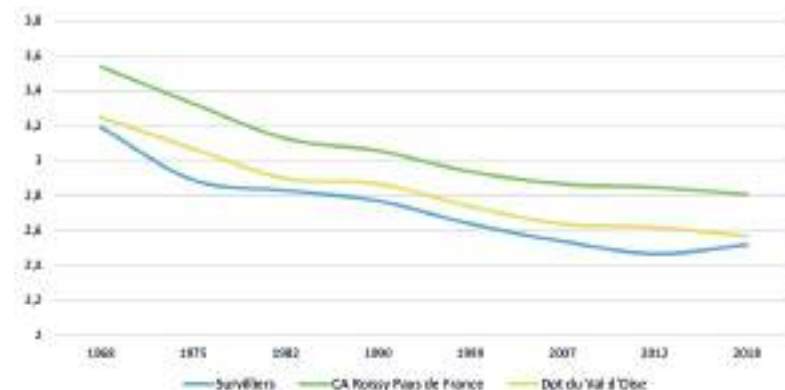
Les couples avec enfant(s) sont le type de ménage le plus représenté sur la commune. On constate qu'ils sont en hausse entre 2008 et 2018 comme les petits ménages, d'une personne ou famille monoparentale qui sont également en hausse.

L'augmentation des couples avec enfant(s) explique la légère augmentation de la taille moyenne des ménages depuis 2012.

Elle reste cependant inférieure à celle du département ou de la CARPF.

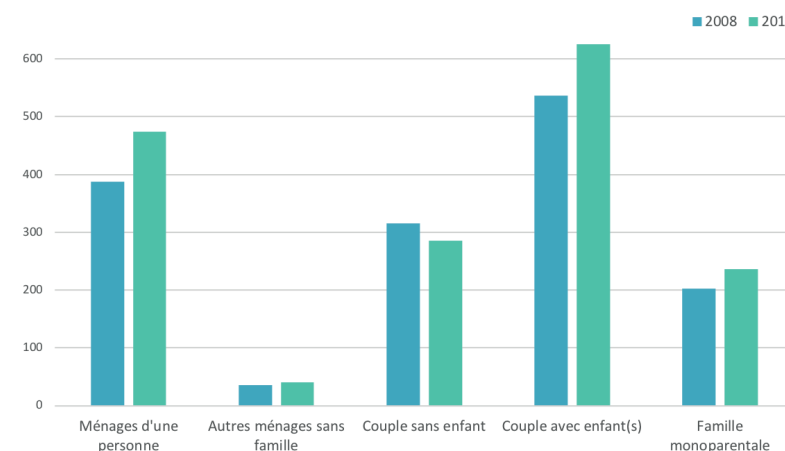
La tendance à la baisse de la taille des ménages s'observe à l'échelle nationale qui enregistre un vieillissement structurel. L'évolution de la taille des ménages sur la commune reste donc cohérente avec celle du reste du territoire.

Le détail de la typologie des ménages montre qu'il y a soit, un décalage entre l'offre de logements et le profil familial que souhaite se maintenir dans la commune, soit, que d'autres phénomènes (prix ? équipements ?...) attirent principalement de plus en plus des petits ménages.



ÉVOLUTION COMPARÉE DE L'INDICE DE JEUNESSE ENTRE 1968 ET 2018

Source : INSEE



ÉVOLUTION DE LA TYPOLOGIE DES MÉNAGES COMMUNAUX ENTRE 2008 ET 2018

Source : INSEE

LE PARC DE LOGEMENTS

L'offre de logements à l'échelle élargie

Source : SCOT Roissy Pays de France - Tome 2 - 2019

Au sein du territoire de la CARPF, " La typologie de l'offre de logements est pour moitié collective et majoritairement composée de grands logements. On note une carence en petites surfaces en adéquation avec le profil de la population, ce qui constitue un frein à la décohabitation des jeunes, mais aussi à l'accueil de jeunes actifs en lien avec la dynamique économique en présence. [...]

Les constructions neuves se font en cohérence avec les morphologies existantes: surtout collectives dans les communes de plus de 19 000 habitants, surtout individuelles dans celles de moins de 5 000 habitants, et plutôt équilibrées dans les communes entre 7 000 et 19 000 habitants.

Malgré une augmentation récente de la part des acheteurs provenant du territoire, les mobilités résidentielles de la population questionnent l'adéquation entre types de logements produits, localisation et besoins des habitants.

Le solde migratoire négatif traduit une attractivité résidentielle faisant défaut sur la plupart des communes, en particulier les plus peuplées. Le renforcement du poids relatif au sein de la CARPF, des centralités situées en dehors du front métropolitain, traduit un attrait moindre des villes de la zone dense qui concentrent quant à elle des populations aux mobilités résidentielles contraintes, constituant en partie un public captif."

Si le territoire de la CARPF compte 37 846 logements locatifs sociaux familiaux, ceux-ci sont localisés " à 80 % dans cinq communes du sud-ouest du territoire : Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel, Gonesse et Goussainville, soit l'ensemble des villes de plus de 19 000 habitants. [...]

Le parc social est sous pression avec un nombre de demandeurs atteignant 16 683 soit 4 % de la population de l'agglomération.[...]

On constate un déficit de logements à destination de publics spécifiques :

- Une part faible du parc de logements étudiants en rapport avec la faiblesse de l'offre de formation.
- Des besoins en hébergement pour seniors, même si les personnes de plus de 80 ans ne sont pas majoritaires dans la population.
- Un accueil des gens du voyage à coordonner. Le territoire est concerné par deux schémas départementaux distincts."

C'est la CARPF qui est compétente en matière d'accueil et de réalisation d'aires pour les gens du voyage. Si le SCoT ne détermine pas précisément la localisation d'une aire pour le territoire, il semble qu'elle soit prévue sur Othis.



Le parc de logements communal

Caractéristiques principales

Le parc de logements a poursuivi une croissance continue depuis 1968.

Ayant, logiquement, été à l'origine de la forte arrivée de population en cette même période, elle a été la plus importante entre 1968 et 1975 avec le passage de 557 logements à 1 254 en 7 ans soit un gain annuel de près de 100 logements. Cette croissance s'explique notamment par la réalisation d'un certain nombre de grandes opérations de constructions comme la Résidence du Colombier (1968-70) organisée en sept sous-ensembles regroupant trois à cinq immeubles et la Résidence des Grands Prés (1973-74).

Depuis 1982, la commune connaît un rythme de croissance plus modéré mais régulier.

En 2018, la commune de Survilliers compte 1 776 logements répartis en :

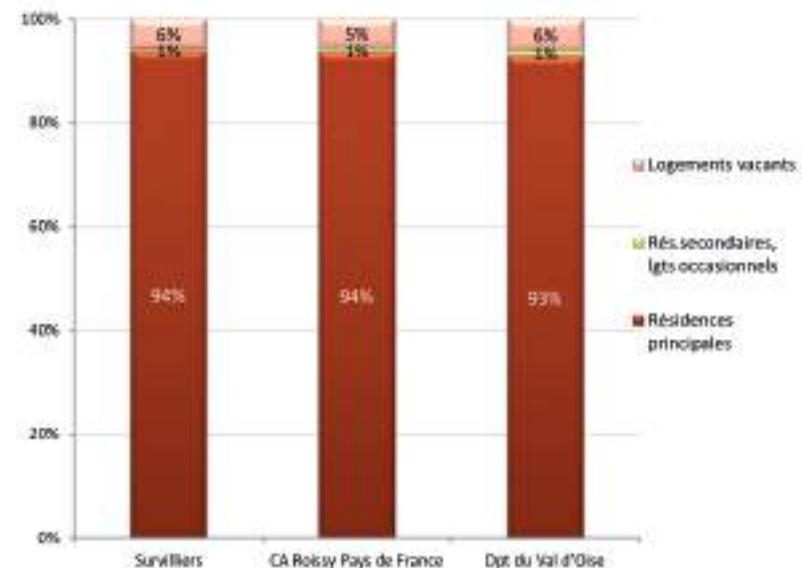
- 1 666 résidences principales,
- 9 résidences secondaires ou logements occasionnels,
- 101 logements vacants.

Le nombre de logements a augmenté de façon continue depuis 1975 mais de manière plus importante que la population dès 1982. Le desserrement des premiers ménages installés dans les années 70 et un solde migratoire devenu négatif associés à la poursuite des projets de constructions neuves peuvent expliquer en partie ce phénomène.

Le parc de logement de la commune de Survilliers est composé en majorité de résidences principales (94%) contre 7% de logements sans effet démographique (résidences secondaires et logements vacants).

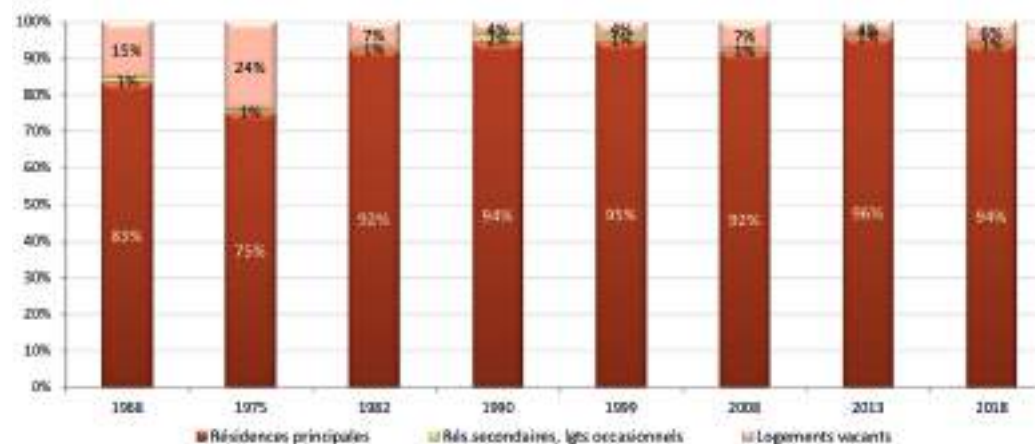
Avec une vacance aujourd'hui à 6%, le parc de logements sur la commune s'est progressivement tendu ce qui limite sa bonne rotation du parc. Une situation que la commune connaît depuis plusieurs années et qui explique le besoin accru en construction pour assurer la croissance démographique.

Les résidences secondaires, restent marginales, elles représentent 1% des logements en 2018.



COMPARAISON DES CATÉGORIES DE LOGEMENTS EN 2018

Source : INSEE



ÉVOLUTIONS DES TYPES DE LOGEMENTS ENTRE 1968 ET 2018

Source : INSEE

Statut d'occupation des résidences principales et caractéristiques

57% des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires. Il s'agit d'un constat relativement cohérent avec le profil et l'évolution de la commune (part de logements de type appartements de 60,2%).

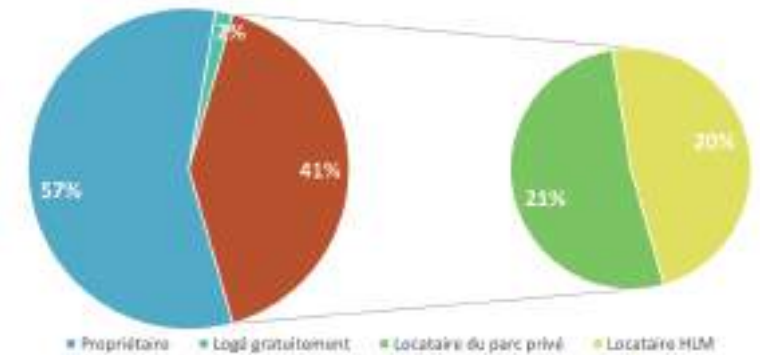
En 2018, la part des résidences principales en location est de 41% et partagé à parts presque égales entre le secteur privé (21%) et le secteur social (20%). Cependant, on observe une plus forte augmentation des locataires dans le parc privé (+64% entre 2013 et 2018).

Cette répartition est relativement rare dans les communes de la taille de Survilliers. Une caractéristique que la commune souhaite garder dans les années à venir.

La part de logements locatifs sociaux représente 21%, répondant ainsi au critère de la loi SRU pour les communes de plus de 6 500 habitants (20% exigé).

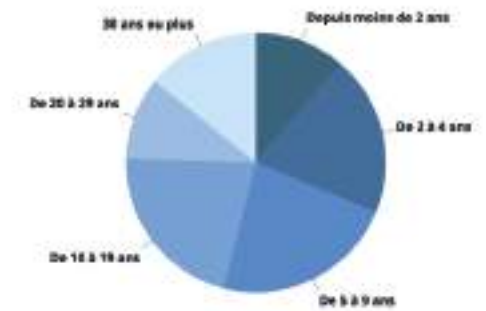
Les logements sociaux bénéficient peu aux habitants de Survilliers, les logements qui se libèrent étant affectés en priorité pour près de 70 % par la Préfecture à des bénéficiaires du DALO.

On constate une très grande diversité dans l'ancienneté d'emménagement des ménages. Cela souligne le bon renouvellement naturel du parc et un turn-over permanent qui permet de maintenir une dynamique, notamment démographique que l'on a pu constater précédemment dans les chiffres du solde naturel.



STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS EN 2018

Source : INSEE



ANCIENNETÉ D'EMMÉNAGEMENT DES MÉNAGES EN 2018

Source : INSEE

Type de logement	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2019	Nombre de demandes de logement en attente dans cette commune au 31/12/2019	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2019
T1	29	22	3
T2	58	36	6
T3	130	49	9
T4	191	22	5
T5	96	7	2
T6	9	9	0
T7	9	9	0
T8	9	9	0
T9 et plus	9	9	0

NOMBRE DE LOGEMENTS AIDÉS SUR LA COMMUNE

www.demande-logement-social.gouv.fr

Taille et âge du parc

La commune possède un parc relativement diversifié, même si on recense une majorité de grands logements : près de 54% des logements ont 4 pièces ou plus. Pourtant, seulement 40% des logements sont des maisons en 2018.

Entre 1999 et 2008, la construction des logements de quatre pièces et de cinq pièces et plus a augmenté de près de 55%, avec une prédominance des logements de quatre pièces. Une tendance en baisse depuis 2008 tandis que la part des petits logements augmente.

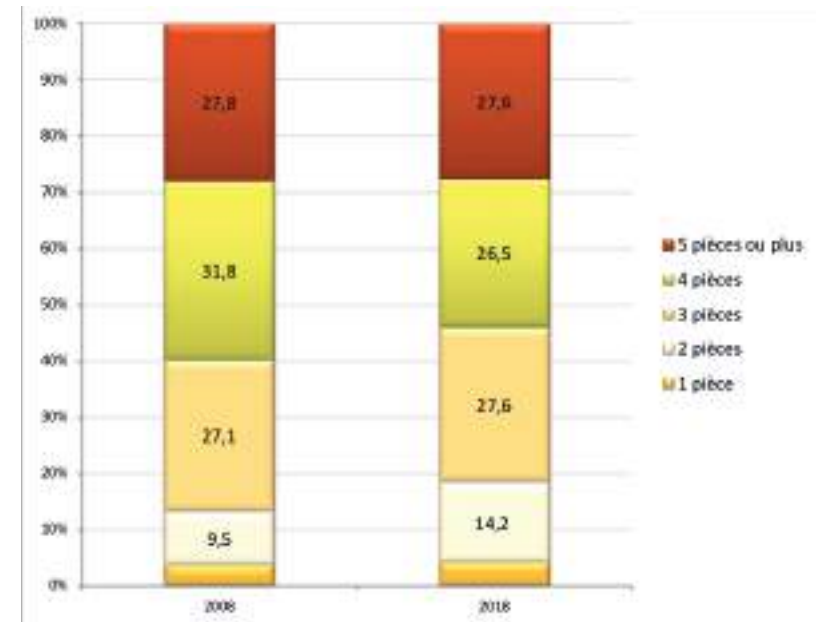
Le profil des habitants de la commune a révélé une part importante de familles ce qui explique ces parts significatives de grands logements.

La répartition du statut d'occupation dont la part locative est importante explique la composition en taille et en type du parc dont la part importante d'appartement est également bien représenté.

De plus, pour des questions de coût au m², tous les projets se construisent autour de logements de type F2 ou F3, répondant ainsi aux besoins des habitants.

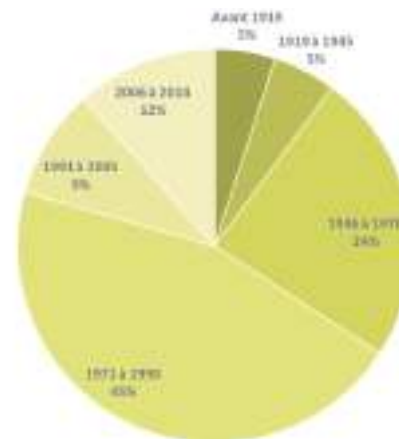
La commune possède un parc relativement vieillissant puisque 69% du parc a été construit entre 1949 et 1989.

On note une plus grande part de logements anciens : 10% datent d'avant 1949 que de logements neufs, 21% datent d'après 1990.



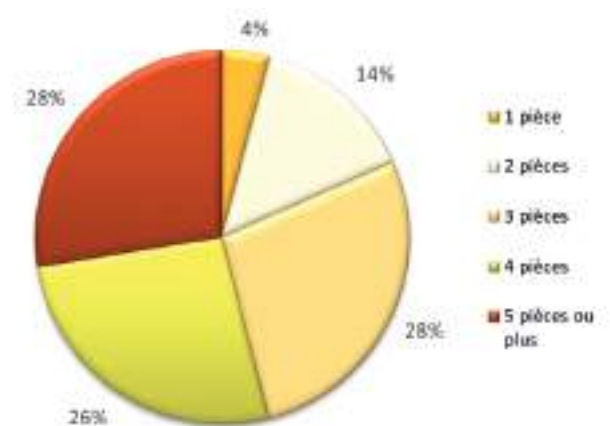
EVOLUTION DES LOGEMENTS PAR TAILLE ENTRE 2008 ET 2018

Source : INSEE



RÉPARTITION DES LOGEMENTS PAR ÂGE EN 2018

Source : INSEE



RÉPARTITION DES LOGEMENTS PAR TAILLE EN 2018

Source : INSEE

La construction neuve et les besoins en logements (point mort)

Évolution de la construction neuve

Les années 2015 à 2017 sont marquantes pour leur très faible score, avec aucun permis délivrés. Le nombre de réhabilitation atteste du réinvestissement du parc existant, limitant ainsi l'étalement urbain.

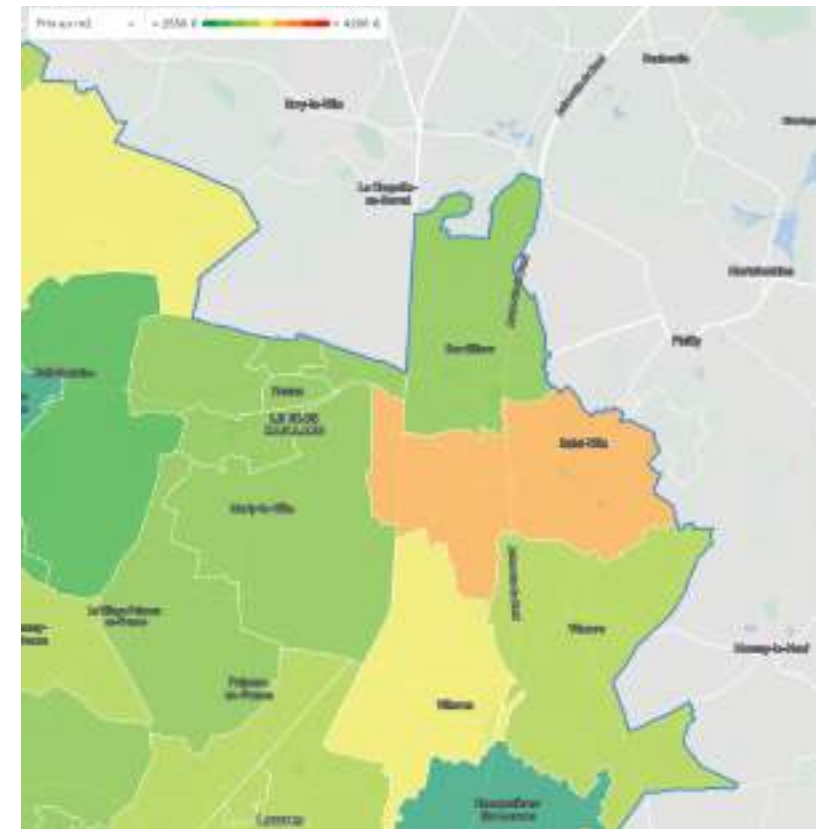
La construction de logement neuf est portée sur les logements collectifs et groupés. Depuis 2011, la production neuve est en régression. Une tendance à la reprise de la construction est observable depuis 2018.

De nombreux logements ont été construits en 2020. Cela s'explique certainement par la réalisation de différentes opérations de logements.

En 1999, le parc de Survilliers comptait quasiment autant de logements individuels que collectifs. Depuis le parc a évolué et compte maintenant une majorité de logements collectifs. Ce type de logement permet une économie de la consommation des énergies par une mutualisation des équipements de chauffage et une inertie thermique entre les logements d'un même bâtiment.

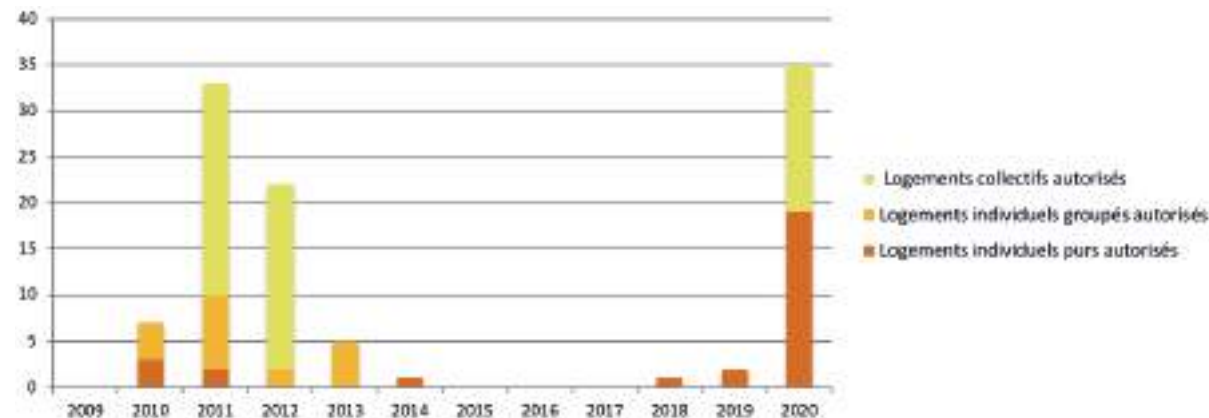
Le prix des logements de Survilliers se situe dans la fourchette basse à l'échelle du département. Bien que ce prix reste élevé, la commune reste moins "réputée" que sa voisine Saint-Witz ou que les communes de l'Oise située tout près comme Chantilly, Gouvieux ou encore Lamorlaye.

Selon la chambre des Notaires, on assiste néanmoins à une baisse des prix du foncier depuis 2 ans.



PRIX AU M2 ESTIMÉ EN 2021

Source : meilleursagents.com



LOGEMENTS AUTORISÉS ENTRE 2009 ET 2020 PAR TYPE DE CONSTRUCTION

Source : Sit@del2



Calcul du point mort

Le « point-mort » sert à estimer le nombre de logements qu'il faudrait qu'un territoire construise chaque année pour simplement maintenir le volume de sa population, dans des conditions de logement estimées satisfaisantes. Il permet de compenser la baisse de la taille des ménages, de renouveler une partie de son parc et d'assurer une bonne fluidité des parcours résidentiels.

Phénomène de renouvellement

La progression du nombre de logements ne correspond pas nécessairement à la réalisation d'habitations nouvelles. Parallèlement à la construction, certains logements sont démolis, abandonnés ou affectés à une autre vocation (commerces, bureaux). Parfois, à l'inverse, des locaux d'activités sont transformés en logements. Les autres facteurs sont l'évolution des logements vacants et les mouvements entre résidences principales et résidences secondaires.

Entre 2013 et 2018, le parc gagne 63 logements (1713 en 2013 et 1 776 en 2018) alors que 56 logements ont commencé à être construits dans la même période.

La restructuration du parc existant s'est donc faite en augmentant le nombre initial de logements (division de logement, changement de destination de locaux existant...) et réduisant ainsi le point mort de 7 logements.

Résidences secondaires (RS) / logements vacants (LV)

L'existence du parc de logements vacants est indispensable pour assurer une fluidité du marché et permettre aux habitants de changer d'habitation en fonction de leurs besoins (naissance, départ des enfants, etc.).

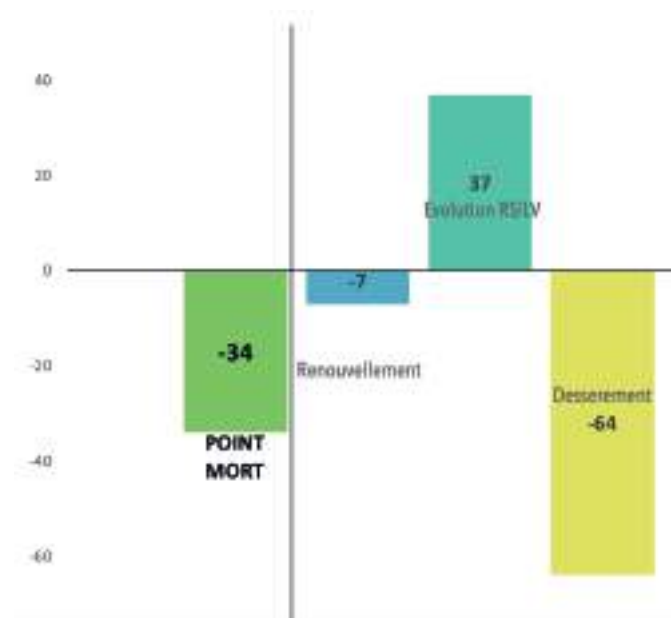
En 2013, on recensait 73 logements vacants et résidences secondaires alors qu'en 2018 on recensait 110 de ces logements « sans effet démographique ». De 2013 à 2018, la variation des logements sans effets démographiques est de 37 logements. Cela signifie que 37 logements ont été soustraits du parc des résidences principales.

Phénomène de desserrement

Le parc de logements doit être suffisant pour assurer de nouveaux modes de comportements sociaux. En effet, à l'échelle nationale, d'année en année, le nombre de ménages augmente. Ce phénomène n'est pas forcément dépendant de la croissance démographique. Cette augmentation des ménages est issue : de la progression des divorces, séparations, de l'augmentation du nombre de personnes célibataires, du vieillissement de la population, ... Il en résulte donc une augmentation du nombre de familles monoparentales, une diminution du nombre de personnes par ménage.

Entre 2013 et 2018, le nombre d'occupant par ménage a augmenté de 2,47 à 2,52 personne par ménage. Ainsi cette absence de desserrement a soustrait 64 logements du point mort.

La commune affiche donc un point mort négatif ce qui signifie que le territoire "produit" plus de logements que nécessaire pour maintenir la population en place. Ceci explique la poursuite de la croissance démographique même en l'absence de nouvelles constructions.



SYNTHÈSE GRAPHIQUE DU POINT MORT

BILAN • DÉMOGRAPHIE | LOGEMENTS | MIXITÉ SOCIALE

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- ☑ Une situation aux portes de l'Île-de-France et du pôle de Roissy - Gonesse associée à une excellente desserte qui assure l'attractivité du territoire pour les actifs,
- ☑ Le développement de l'offre de transport en commun (liaison Roissy-Picardie, barreau de Gonesse) à proximité peut redoubler cette attractivité,
- ☑ Une croissance continue depuis 1999 grâce à un solde naturel positif constant qui montre le bon renouvellement de la population,
- ☑ Une très bonne diversité de l'occupation du parc aussi bien en termes de typologie que d'occupation,
- ☑ De très légers signes d'un vieillissement de la population mais qui vont être gommés par l'arrivée de nouvelles populations.

CONTRAINTES ET MENACES

- ☒ Sans réaliser de grandes opérations de construction et avec un solde migratoire négatif, la commune maintient entre 2012 et 2017 un TCAM de 0,6% : Les nouvelles constructions prévues vont entraîner un « boom » démographique dans les années à venir.

ENJEUX

- ➔ Le maintien de la diversité de l'offre de logements tant au niveau du statut d'occupation que de la typologie,
- ➔ La poursuite de la croissance démographique,
- ➔ La capacité des équipements actuels à accueillir les populations à venir.



L'ÉCONOMIE

Contexte économique

Source : SCOT Roissy Pays de France - Tome 2 - 2019

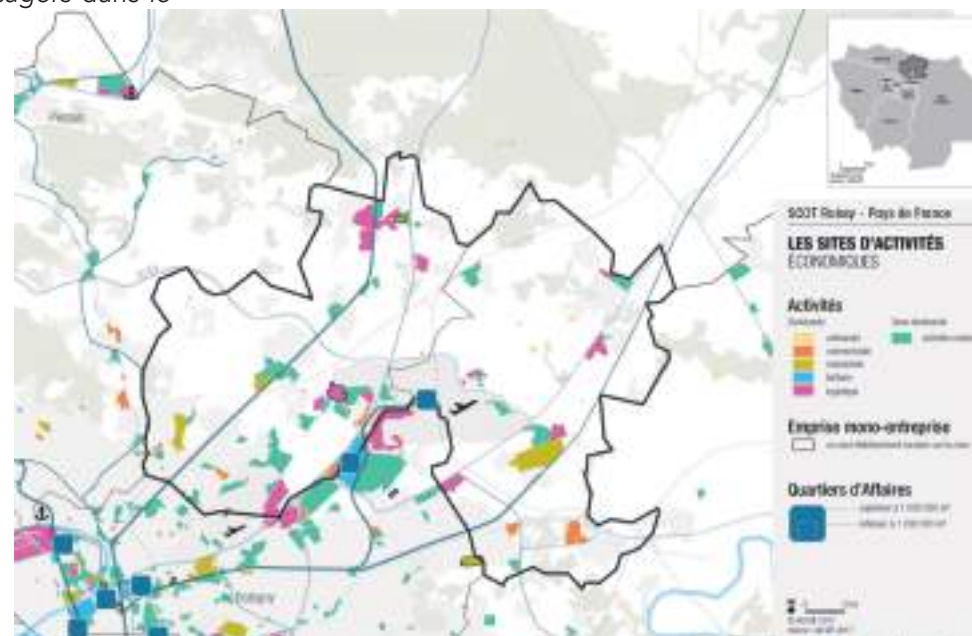
"Depuis l'installation de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle, le territoire a connu une croissance importante de l'emploi, il forme avec l'EPT Paris Terres d'Envol le territoire de projet Grand Roissy le Bourget, quatrième bassin d'emploi régional. Avec 182 049 emplois en 2014 (Insee), c'est l'EPCI le plus doté de grande couronne. A ce chiffre remarquable s'associe un taux d'emploi élevé de 1,08 (le taux régional est de 0,92, il est de 0,71 pour le Val d'Oise et 0,64 pour la Seine-et-Marne)."

C'est dans ce contexte particulier que s'inscrit la commune de Survilliers qui profite pleinement du dynamisme du territoire dans lequel elle s'inscrit. Cependant, il faut noter que "Malgré une bonne correspondance statistique entre les professions et catégories socioprofessionnelles des actifs et ceux des emplois (beaucoup d'employés et d'ouvriers, une part réduite de cadres), les emplois du territoire ne sont occupés que pour 33 % par ses résidents. Cela constitue une part faible au regard de ce que connaissent la majorité des territoires pourvoyeurs d'emplois de grande couronne."

Bien qu'ayant été touché de manière importante par la crise, "L'offre d'emplois serait à nouveau à la hausse, notamment en lien avec l'augmentation importante du nombre de passagers dans le transport aérien en 2017."

Le territoire est notamment caractérisé par :

- "Une économie avant tout diversifiée, animée par un réseau dense de PME et le poids de quelques grands comptes,
- Une économie présentielle, incluant les métiers liés à l'aérien qui pèse près de 65 % des emplois, et qui a gagné des emplois entre 2011 et 2016. Des secteurs en croissance : construction, services à la personne, (dont santé centre hospitalier de Gonesse), hébergement-restauration, transport aérien. Des secteurs en perte d'emplois qui correspondent pourtant à d'importants besoins de services : enseignement et administration. Une augmentation des emplois de cadres mais la part des cadres des fonctions métropolitaines reste relativement faible. Les domaines de la gestion et du commerce sont les plus représentés.
- Une terre d'accueil pour les entreprises mais une forte concurrence intracommunale et intercommunale au sein même de la CARPF du fait du foisonnement des projets économiques. De nombreuses zones d'activités qui représentent près de 25 % des surfaces artificialisées et dont une partie est à moderniser. Un renouvellement qui n'est pas encore véritablement entamé et une poursuite du développement, dans un contexte de raréfaction des capacités d'extension de l'urbanisation.
- Des problématiques de déconnexion en termes d'emploi et de formation. Des difficultés d'accès à l'emploi en termes de mobilités, comme de compétences."



LES SITES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Source : SCOT CARPF

Projet approuvé

Profil de la population active

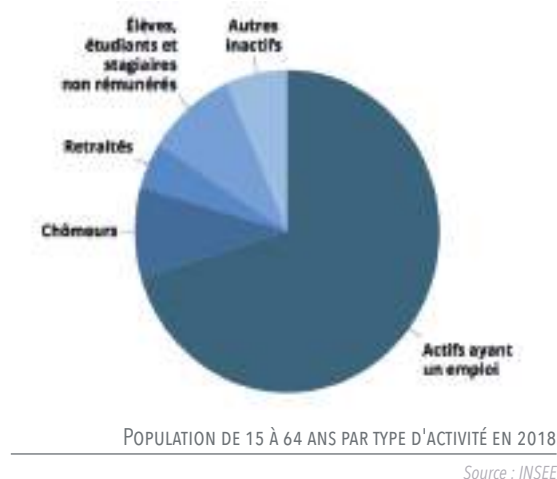
Population active et chômage

Les graphiques ci-dessus permettent de mettre en avant la bonne insertion des actifs dans l'économie.

Avec environ 79,4% d'actifs dans la population de 15 à 64 ans dont un peu plus de 70,3% ayant un emploi. Ces chiffres confirment que la population est bien insérée économiquement.

Si on observe une augmentation du nombre de chômeurs ces dernières années, passés de 10,5% en 2013 à 11,4% en 2018 (chômage au sens du recensement), ces chiffres restent dans la moyenne, voire en deçà de ceux observés dans les territoires de comparaison.

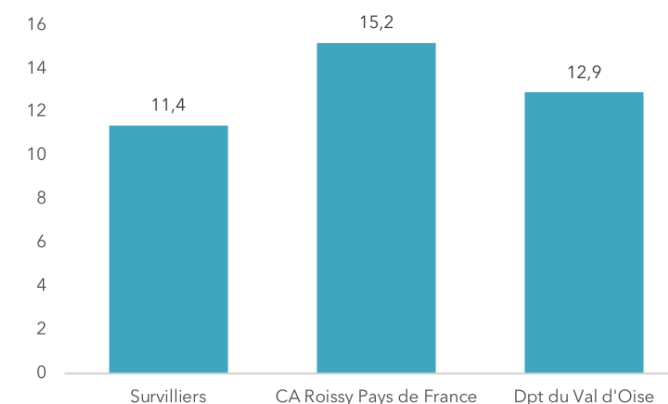
La municipalité affirme que, depuis la crise économique de 2008, la commune a perdu des emplois mais que la tendance est repartie à la hausse depuis les dernières années, ce qui ne se voit pas encore dans les chiffres.



	2008	2013	2018
Nombre de chômeurs	147	234	248
Taux de chômage en %	7,3	10,5	11,4
Taux de chômage des hommes en %	7,9	9,0	10,8
Taux de chômage des femmes en %	6,7	12,1	12,0
Part des femmes parmi les chômeurs en %	45,2	57,8	53,7

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DES 15-64 ANS ENTRE 2008 ET 2018

Source : INSEE



COMPARAISON DU TAUX DE CHÔMAGE (AU SENS DU RECENSEMENT) DES 15-64 ANS EN 2018 (%)

Source : INSEE - Données locales - Parution 2021

Profil socioprofessionnel

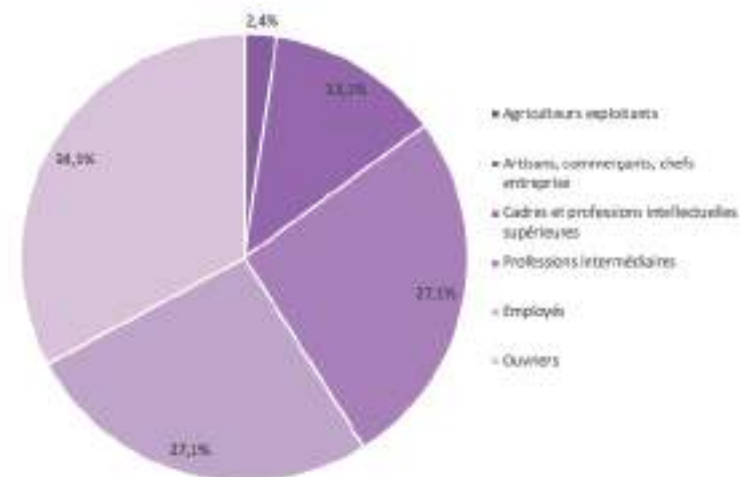
La majorité des actifs communaux font parties des catégories :

- Ouvriers, 34,1%,
- Professions intermédiaires, 27,1%,
- Employés, 21,4%.

Entre 2008 et 2018, on observe une hausse des catégories les plus qualifiées, en particulier des cadres et professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires. On peut supposer que cela influence particulièrement les prix du foncier et inversement.

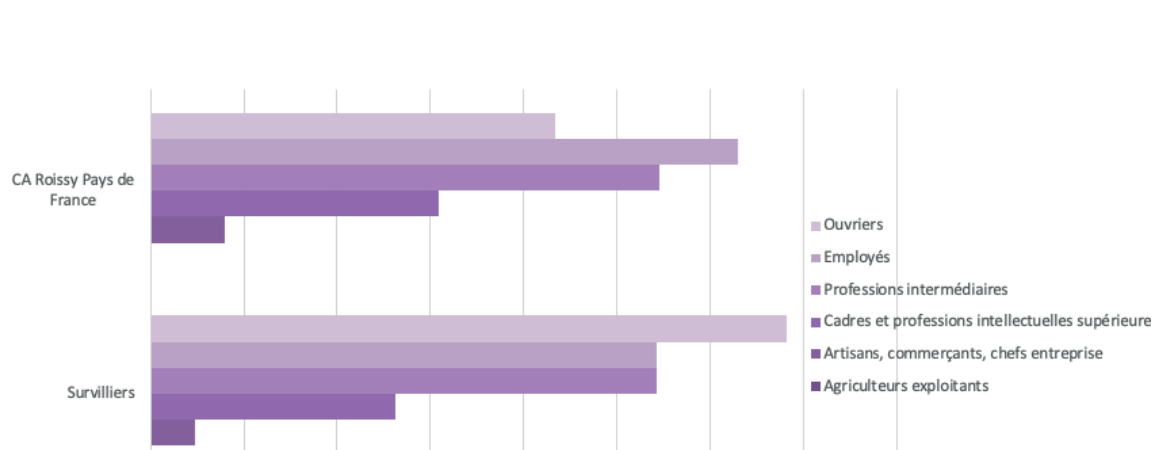
La part d'ouvrier est stable, celle des employés en légère baisse.

Si on compare ce profil à celui de la CCRPF, on observe que le profil est à peu près similaire en termes de répartition, même si la commune compte davantage d'ouvriers.



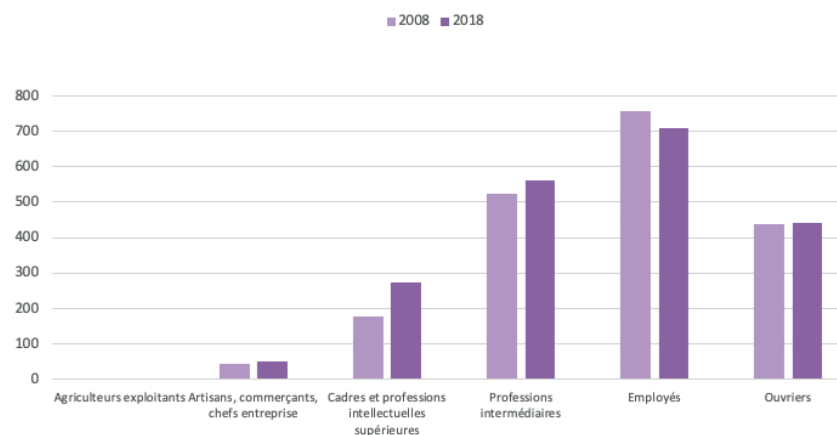
POPULATION ACTIVE DE 15 À 64 ANS SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE EN 2018

Source : INSEE



COMPARAISON DU PROFIL SOCIOPROFESSIONNEL DES ACTIFS DE LA COMMUNE AVEC CELUI DES ACTIFS À L'ÉCHELLE DE LA CA DE ROISSY PAYS DE FRANCE

Source : INSEE



ÉVOLUTION DU PROFIL SOCIOPROFESSIONNEL DES ACTIFS COMMUNAUX DE 15-64 ANS ENTRE 2008 ET 2018

Source : INSEE

Portrait de l'économie locale

Les emplois proposés

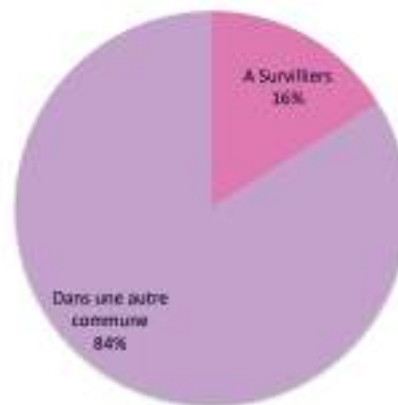
44% des emplois proposés sont issus du secteur tertiaire. Ce phénomène n'est pas propre à la commune, puisque les territoires de comparaison proposent une majorité d'emplois dans le tertiaire.

Il est à noter que la part d'emplois liés à l'industrie est plus forte à Survilliers que dans les autres territoires, elle est due à la présence de :

- NCS Pyrotechnie et Technologies : 400 emplois + 300 en intérim.,
- Amazon : 300 emplois,
- JPG : 400 emplois,
- Delsey est également un gros pourvoyeur d'emplois puisque 95% de son siège social est installé sur la commune.

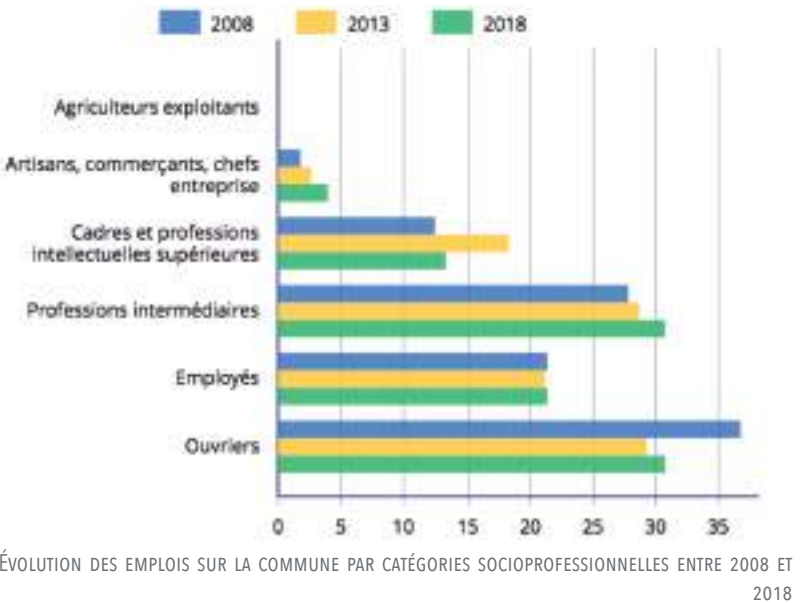
En 2018, Survilliers offre sur son territoire environ 1597 emplois. Un chiffre en diminution constante depuis 2007 (2007 : 2176 emplois, 2012 : 1759 emplois). Mais qui semble être en hausse depuis 2020. Les chiffres devront confirmer cette tendance ressentie par la commune.

16% des actifs communaux possèdent un emploi sur le territoire communal. Un chiffre non négligeable mais cependant peu important au regard du nombre et de la diversité des emplois proposés sur le territoire communal.

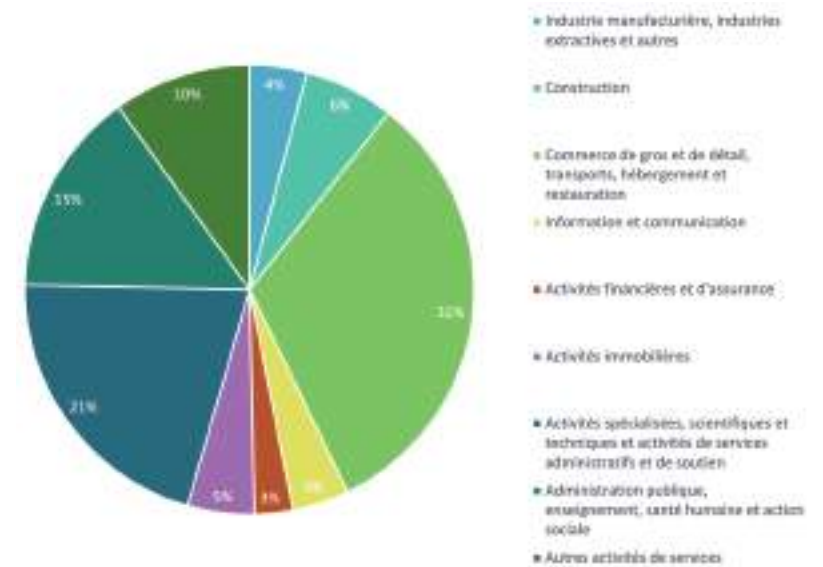


LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS DE 15 ANS OU PLUS EN 2018

Source : INSEE



Source : INSEE



Source : INSEE



Les principales activités

Industrie, artisanat, commerces et services

La structure économique de Survilliers est relativement éclatée. Les chiffres de la BPE (Base permanente des équipements) recensait en 2020 :

- 4 équipements de la gamme services d'action sociale (crèches, etc.)
- 8 équipements commerciaux (supermarchés, épiceries, etc.)
- 8 équipements de la gamme enseignement du premier degré (secteur public et secteur privé)
- aucun équipements de la gamme enseignement du second degré (secteur public et secteur privé)
- aucun enseignement supérieur, formation et services de l'éducation (secteur public et secteur privé)
- 10 équipements de la gamme fonctions médicales et paramédicales (médecins, dentistes, etc.)
- 1 équipements de la gamme services santé (hopitaux, etc.)
- 65 équipements de la gamme services aux particuliers (administrations)
- 35 équipements de la gamme sports, loisirs et culture (terrains de sports, bibliothèque, city stade etc.)
- 14 équipements de la gamme transports, tourisme (taxi, VTC)

La quasi totalité des activités industrielles et tertiaires se situent en dehors du centre-bourg. Elles sont regroupées au sud de la commune autour d'un site industriel majeur occupé dès le début du 20ème siècle (celui de la cartoucherie, NCS Pyrotechnie et Technologies) et un autre site établi depuis les années 1960, celui de DAF-France dont les locaux sont aujourd'hui utilisés par le grossiste de fournitures de bureau JPG.

La zone d'activités logistiques de la Porte des Champs, qui se situe en partie sur le territoire de la commune voisine de Saint-Witz, compte aujourd'hui 6 entreprises avec comme activité principale le transport et l'entreposage :

- ▶ Amazon France Transport SAS
- ▶ Delsey
- ▶ Expeditors International France
- ▶ Fracht France
- ▶ JAP Parcel
- ▶ Réseau colis logistique .

À présent de nouvelles implantations majeures ne sont plus possibles à Survilliers.

Les commerces et services de proximité se concentrent en centre du bourg. Ils se situent le long des principaux axes tels que la rue de la Liberté, la rue du Houx et la Grande rue.



ENTREPÔT DU PARC LOGISTIQUE DE LA PORTE DES CHAMPS



CENTRE COMMERCIAL DU COLOMBIER

On recense : un boulanger, un bar-tabac, des salons de coiffure, une supérette, une pharmacie, des restaurants (pizzeria, japonais), une agence immobilière, un garage et une auto-école.

Une large partie des commerces de proximité au centre de Survilliers a cessé d'exister, et la Grande Rue n'est plus la rue commerçante qu'elle a été. Le centre commercial du Colombier abrite plusieurs locaux qui ne sont plus affectés au commerce (salle du club d'âge d'or, cabinets paramédicaux, bureau d'études, auto-école). Le centre commercial, bien que très fréquenté, est vieillissant. Fermé sur lui-même, il est peu qualitatif et peu attractif.

La plupart des commerces du centre commercial devrait déménager dans le projet de l'ancienne ferme située au carrefour de la Croix (carrefour de la Bergerie). Certains s'installeront en RDC du bâtiment prévu à la place du centre commercial. Les quelques locaux médicaux ferment et les professionnels ont déjà intégré la maison médicale.



CELLULE COMMERCIALE VACANTE GRANDE RUE

Tourisme

Survilliers développe une petite activité touristique grâce à quelques sites qu'elle valorise :

- La Cave Tiennot : Cave pré-gothique avec voûtes d'arête, composée de deux pièces consécutives sur deux niveaux de profondeur mais de petite dimension, remarquable pour la colonne centrale monolithique dans la plus grande des deux pièces. La cave a été restaurée en 1999 et peut être visitée sur rendez-vous en mairie, ainsi que pour la journée du patrimoine.
- Le Musée de la Cartoucherie : situé Grande rue. Ouvert en 2007 dans l'ancien gymnase de la cartoucherie, près de l'usine à l'entrée sud du village, ce musée présente l'outil de travail historique de l'entreprise, dont de nombreuses machines conçues par des techniciens de la cartoucherie, ainsi que de multiples documents et objets liés à l'histoire de cet établissement industriel qui domine depuis plus d'un siècle l'économie de Survilliers et de ses environs. Ce musée constitue un lieu de mémoire fonctionnant sur la base du bénévolat et animé par des anciens de la cartoucherie, les visites se font sur rendez-vous.

La commune ne compte aucun hébergement touristique.



MUSÉE DE LA CARTOUCHERIE



Agriculture

La surface totale de la commune est de 538 ha, sa Surface Agricole Utile (SAU) est de 251 ha en 2010. Elle représente 47 % de la surface totale, un chiffre en diminution par rapport au RA 2010 (SAU 2000 : 684 ha).

Si l'activité agricole est encore présente sur le territoire, Survilliers ne compte plus aucun siège d'exploitation agricole. Des terres restent cependant cultivées sur la commune. Le territoire exploité est très morcelé. Les terres de Survilliers sont exclusivement des cultures (céréales, oléagineux, transformation).

La régression des terres agricoles s'inscrit dans un phénomène structurel, qui s'explique par de profondes mutations de la population (d'ordre économique, démographique et sociologique). L'agriculture est le secteur qui connaît les réductions d'emplois les plus massives depuis plus de 50 ans. En effet, la révolution verte, la mécanisation, l'emploi d'engrais de synthèse dans l'agriculture ont conduit à une hausse importante de la productivité et à une concentration des terres au sein de quelques grandes fermes d'exploitations agricoles.

La valeur vénale moyenne des terres en 2020, à l'échelle du département est de 7890 €/ha, supérieur à la moyenne nationale (6 080 €/ha) (source : Le prix de terres agricoles – Analyse des marchés fonciers ruraux 2020 – Safer).

► La Charte Agricole et Forestière du Grand Roissy

La charte agricole, dont le périmètre correspond à ce jour au Grand Roissy Ouest (25 communes du Val d'Oise de la CARPF - Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France - et 3 communes de Paris Terres d'envol), a été signée officiellement en décembre 2016 avec l'État, les collectivités territoriales, le monde agricole, les associations et les acteurs en lien avec l'aménagement. Les objectifs de cette charte sont :

- Partager une ambition commune et un socle d'engagement sur lequel développer le projet agricole de territoire,
- Agir de manière coordonnée entre les différents acteurs du territoire,
- Communiquer sur la démarche agricole.

Ces objectifs sont déclinés en 4 axes stratégiques détaillés sur le schéma ci-contre.

Bien que non imposable aux documents d'urbanisme, cette charte a notamment pour vocation de nourrir les réflexions quant à la conservation des espaces agricoles et forestiers lors de l'établissement de ces documents.

Elle est dotée d'un schéma agricole qui identifie les espaces ayant vocation à rester agricoles sur le long terme (échéance à 30 ans - 2050). Un extrait pour la commune de Survilliers est, à titre indicatif, reporté ci-contre.



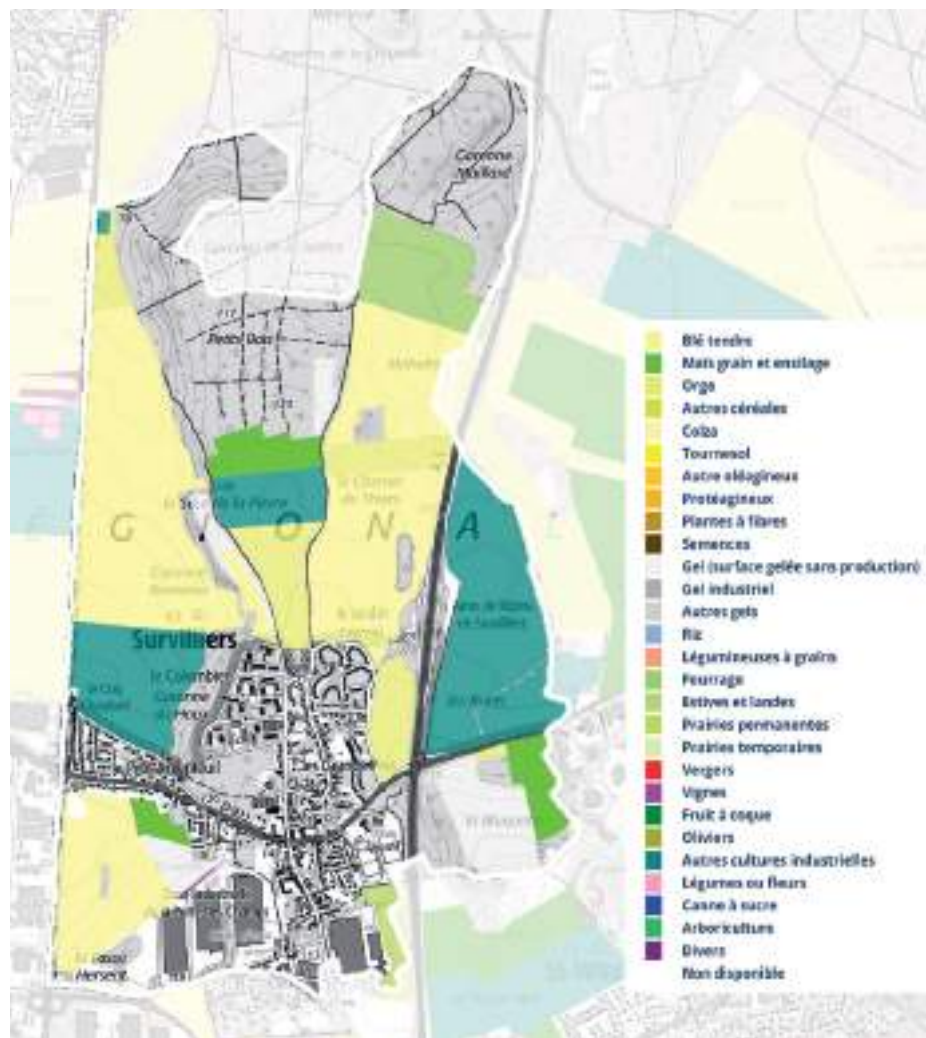
AXES STRATÉGIQUES DE LA CHARTE AGRICOLE

Source : Charte agricole et forestière sur le territoire du Grand Roissy - Décembre 2019



EXTRAIT DU SCHÉMA AGRICOLE

Source : Charte agricole et forestière sur le territoire du Grand Roissy - Décembre 2019



REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE : ZONES DE CULTURES DÉCLARÉES PAR LES EXPLOITANTS EN 2019.

Source : Geoportail

Un agriculteur dont le siège est situé sur la commune voisine de Fosses souhaite développer ici un projet de vente directe dans la continuité de la future zone d'activités qui sera réalisée avec la Gendarmerie.



LOCALISATION DES PRINCIPAUX ACCÈS ET PROJETS AGRICOLES

Source du fond de carte : PLU 2016 - G2C Territoires

BILAN • ÉCONOMIE

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- ☑ Une bonne insertion des actifs dans l'économie,
- ☑ 1 550 emplois recensés pour 2017... Un chiffre très intéressant et qui devrait être largement supérieur en 2021 au regard des évolutions du territoire,
- ☑ 16 % des résidents travaillent et habitent sur la commune,
- ☑ De nombreux commerces de proximité qui souffrent aujourd'hui d'un manque de qualité de leurs locaux mais qui demain retrouveront un nouveau souffle grâce aux projets en cours.

CONTRAINTES ET MENACES

- ☒ La disparition du dernier siège agricole de la commune,
- ☒ Une activité agricole de grandes cultures toujours présente mais qui continue de se faire grignoter et morceler par l'urbanisation.

ENJEUX

- Une fonction de pôle d'emplois à conforter,
- L'accessibilité des sites économiques par des modes de déplacement alternatifs à la voiture pour les résidents,
- La préservation et le dynamisme des commerces de proximité,
- Un modèle agricole à réinventer



Enjeux

BILAN • MILIEU PHYSIQUE | RESSOURCES NATURELLES | RÉSEAUX | RISQUES

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- ☑ Une ressource en eau suffisante et de qualité,
- ☑ Un parc de logements récent et concomitant ou postérieur à la mise en place de la première réglementation thermique : on peut supposer que le parc est relativement peu énergivore.

CONTRAINTES ET MENACES

- ☒ Une dépendance énergétique forte (mode de transport individuels) et peu de dispositifs alternatifs mis en place,
- ☒ Une forte exposition aux nuisances sonores (A1 et RD317 en particulier)
- ☒ Pas de risques naturels significatifs mais le retrait-gonflement des argiles et la dissolution naturelle du gypse peuvent représenter un risque dans certains secteurs,
- ☒ La présence de risques technologiques, en particulier lié à la Cartoucherie (classée SEVESO)

ENJEUX

- ➔ La limitation de l'imperméabilisation des sols pour éviter le développement des risques de ruissellement,
- ➔ L'utilisation rationnelle des équipements et des ressources,
- ➔ La limitation de l'exposition des personnes aux nuisances, notamment sonores.

BILAN • BIODIVERSITÉ | MILIEUX NATURELS | PAYSAGES

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- ☑ Des paysages naturels variés composés d'espaces agricoles ouverts et de boisements,
- ☑ Des entités naturelles qui servent de refuges à la biodiversité et qui participent au maillage écologique du grand territoire,
- ☑ Un espace agricole ouvert qui offre des panoramas sur le grand paysage,
- ☑ Une trame verte qui se manifeste sous des formes variées (boisements, alignements, haies, jardins, espaces publics, bosquets...) et qui participe à l'identité communale. Elle joue également le rôle de zones refuges pour la petite biodiversité et maintient une ambiance paysagère forte,
- ☑ Une insertion paysagère des constructions relativement satisfaisante, même pour les vastes bâtiments d'activités.

CONTRAINTES ET MENACES

- ☒ Un territoire urbain dense, tourné sur lui-même, qui offre peu de fenêtres paysagères et qui doit composer avec des barrières visuelles fortes (boisements, A1)
- ☒ Le projet de réhabilitation/reconstruction des Grands Prés se situe pour partie dans le cône de vue de l'entrée de ville Est et pourrait remettre en question l'équilibre actuel de cette entrée particulièrement qualitative.

ENJEUX

- ➔ La préservation de l'identité paysagère,
- ➔ La préservation des continuités écologiques, le maintien de ces espaces, leur fonction et leur développement,
- ➔ Le maintien et à la création d'ouvertures visuelles vers le paysage rural,
- ➔ Des activités et des infrastructures à maintenir en retrait des habitations et équipements,
- ➔ Une attention aux traitements des franges paysagères à poursuivre,
- ➔ La conservation et la poursuite de la qualité des entrées de ville,
- ➔ La préservation de la trame verte et en particulier de la trame verte urbaine.



BILAN • MORPHOLOGIE URBAINE | CONSOMMATION FONCIÈRE | CAPACITÉ DE DENSIFICATION

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- ☑ Un patrimoine architectural et paysager riche et varié,
- ☑ Un tissu bâti diversifié où se mêlent l'ancien et le contemporain. Un paysage urbain diversifié et de qualité avec une ambiance paysagère singulière et forte.
- ☑ Une consommation foncière cohérente qui a su exploiter les capacités du tissu urbain actuel.

CONTRAINTES ET MENACES

- ☒ Des opportunités foncières et de densification spontanées nombreuses mais qui peuvent déstructurer le tissu urbain et les ambiances paysagères s'ils ne sont pas correctement encadrés,
- ☒ Quelques bâtiments vieillissants à réhabiliter.

ENJEUX

- ➔ La préservation du patrimoine architectural et végétal et la conservation des structures paysagères de l'espace urbain,
- ➔ L'encadrement des potentiels de densification au sein du tissu existant.

BILAN • FONCTIONNEMENT URBAIN | MOBILITÉS | COHÉSION SOCIALE

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- ☑ La gare, située à seulement quelques minutes,
- ☑ Des espaces publics ou ouverts au public pour la plupart de qualité avec des mises en scène paysagères variées,
- ☑ Un tissu dense qui se parcourt facilement à pieds avec des venelles et chemins qui permettent de raccourcir certains itinéraires,
- ☑ Le projet de logements/commerces au niveau du carrefour de la Bergerie va renforcer la polarité de ce secteur et créer une véritable centralité à vocation mixte : Des secteurs urbains jusqu'alors périphériques vont gagner en visibilité et en attractivité.

CONTRAINTES ET MENACES

- ☒ Le profil en croix des voies de desserte de la commune dont seulement 3 permettent de rejoindre le réseau extérieur combiné à la hausse de population entraîne une saturation des voies,
- ☒ La Grande rue : un secteur qui combine un manque de traitement de l'espace public, plusieurs bâtiments qui nécessiteraient une réhabilitation et la place des Tilleul, espace privé ouvert au public qui manque d'organisation, de traitement et de qualité,
- ☒ Une situation qui risque de s'aggraver sur la partie Ouest (rue de la gare/rue du Houx) avec le projet de la Ferme de la Croix, le projet gendarmerie et la montée en puissance de la gare Survilliers/Fosses (Roissy-picardie)
- ☒ Le projet gendarmerie : un projet déconnecté du reste du village et qui laisse une enclave agricole sans intérêt.

ENJEUX

- ➔ Un réseau de cheminements piétons à conserver et à étendre,
- ➔ L'évolution des secteurs urbains situés au contact de la nouvelle centralité et notamment du secteur des marronniers/Porte des champs,
- ➔ Le réaménagement et la valorisation d'une identité de la Grande Rue et en particulier de la place des Tilleuls
- ➔ L'accroche du projet gendarmerie au village et la création de liens,
- ➔ Le délestage de l'itinéraire Ouest (rue de la gare/rue du Houx).



BILAN • DÉMOGRAPHIE | LOGEMENTS | MIXITÉ SOCIALE

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- ☑ Une situation aux portes de l'Île-de-France et du pôle de Roissy - Gonesse associée à une excellente desserte qui assure l'attractivité du territoire pour les actifs,
- ☑ Le développement de l'offre de transport en commun (liaison Roissy-Picardie, barreau de Gonesse) à proximité peut redoubler cette attractivité,
- ☑ Une croissance continue depuis 1999 grâce à un solde naturel positif constant qui montre le bon renouvellement de la population,
- ☑ Une très bonne diversité de l'occupation du parc aussi bien en termes de typologie que d'occupation,
- ☑ De très légers signes d'un vieillissement de la population mais qui vont être gommés par l'arrivée de nouvelles populations.

CONTRAINTES ET MENACES

- ☒ Sans réaliser de grandes opérations de construction et avec un solde migratoire négatif, la commune maintient entre 2012 et 2017 un TCAM de 0,6% : Les nouvelles constructions prévues vont entraîner un « boom » démographique dans les années à venir.

ENJEUX

- ➔ Le maintien de la diversité de l'offre de logements tant au niveau du statut d'occupation que de la typologie,
- ➔ La poursuite de la croissance démographique,
- ➔ La capacité des équipements actuels à accueillir les populations à venir.

BILAN • ÉCONOMIE

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- ☑ Une bonne insertion des actifs dans l'économie,
- ☑ 1 550 emplois recensés pour 2017... Un chiffre très intéressant et qui devrait être largement supérieur en 2021 au regard des évolutions du territoire,
- ☑ 16 % des résidents travaillent et habitent sur la commune,
- ☑ De nombreux commerces de proximité qui souffrent aujourd'hui d'un manque de qualité de leurs locaux mais qui demain retrouveront un nouveau souffle grâce aux projets en cours.

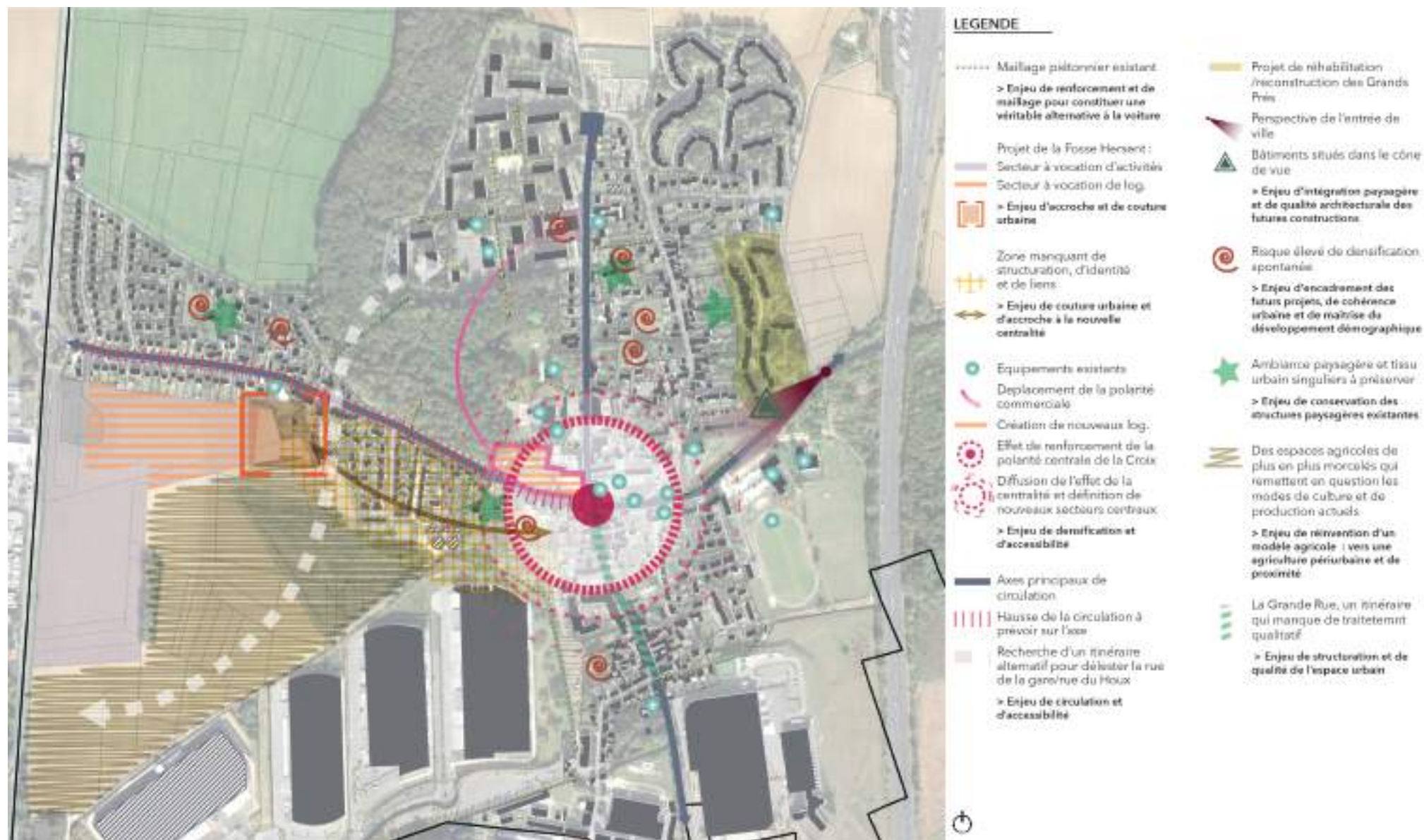
CONTRAINTES ET MENACES

- ☒ La disparition du dernier siège agricole de la commune,
- ☒ Une activité agricole de grandes cultures toujours présente mais qui continue de se faire grignoter et morceler par l'urbanisation.

ENJEUX

- Une fonction de pôle d'emplois à conforter,
- L'accessibilité des sites économiques par des modes de déplacement alternatifs à la voiture pour les résidents,
- La préservation et le dynamisme des commerces de proximité,
- Un modèle agricole à réinventer





CARTOGRAPHIE DES ENJEUX